This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

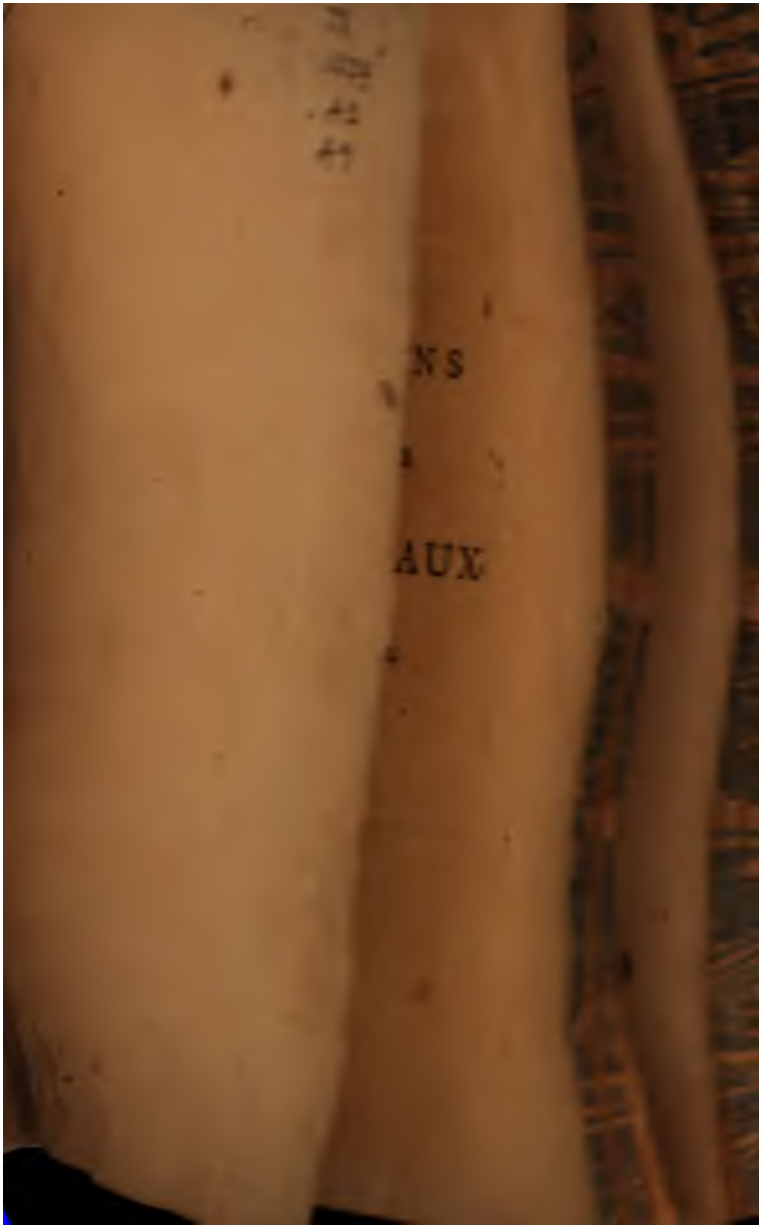

No. 2943

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

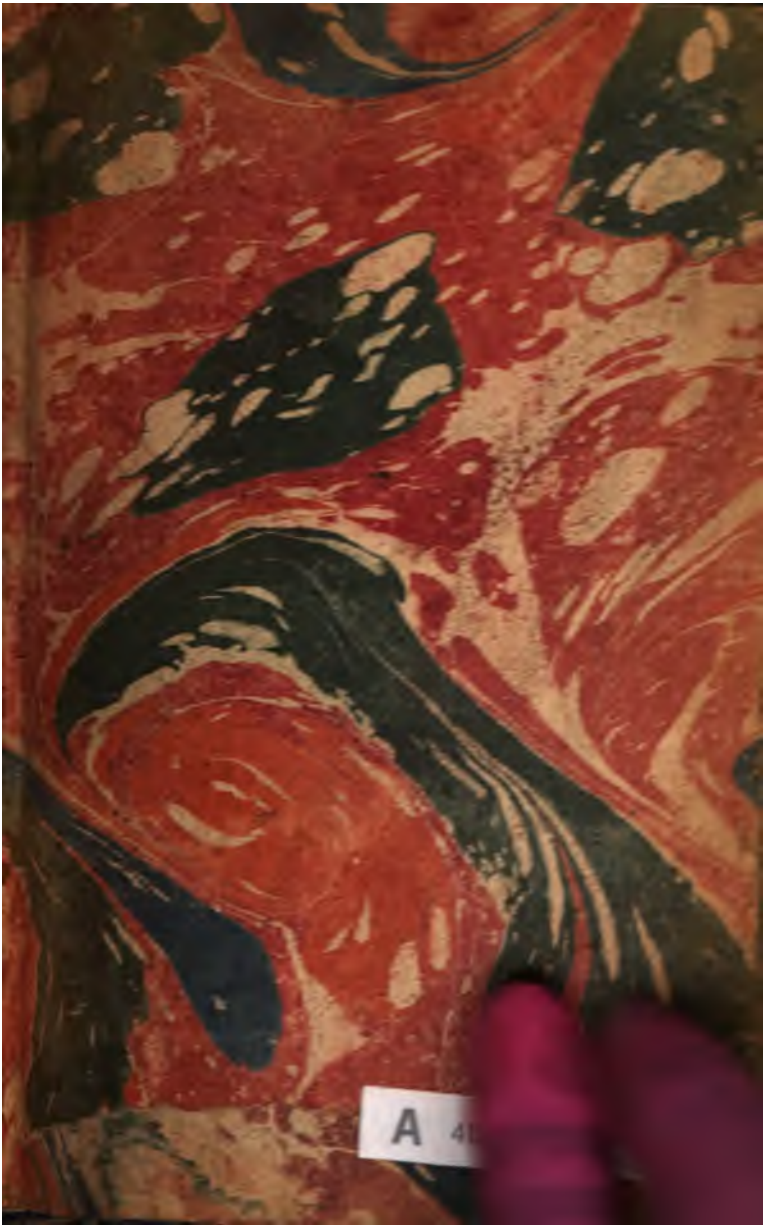
A

[illegible]

392

JX
1554
.A3
A9

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Premier.

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *juſqu'en* 1684.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez { DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
PISSOT, Quai des Auguſtins, à la Sageſſe.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, juſqu'en 1684.

POUR bien faire comprendre les raiſons qui ont éloigné les Hollandois depuis la Tréve de 1684. des intérêts du Roi, & de leurs anciennes maximes, & qui les ont mis dans une plus grande dépendance du Prince d'Orange qu'ils n'avoient jamais été; il eſt néceſſaire de ſavoir de quelle maniere cette Tréve a été faite, en quelle diſpoſition étoient alors les eſprits, & quels ont été les différens

274834

partis qui ont compoſé la République depuis la Paix de Nimegue.

LES Etats Généraux des Provinces-Unies ont été diviſés depuis un certain tems, & particulierement depuis la Paix de Nimegue, en deux ou trois partis différens. Le Prince d'Orange en a formé un avec ceux qui lui ſont dévoués : ce ſont tous gens, ſi on en excepte cinq ou ſix perſonnes, qu'il a élevées de la pouſſiere pour mettre dans la Régence, qui n'ont nul crédit que celui que leur place leur donne, & qui n'ayant d'autre ſubſiſtance que celle qu'ils tirent de leurs Charges, ſont par conſéquent intéreſſés à maintenir le Gouvernement de l'Etat dans la dépendance du Prince d'Orange.

LES Républicains forment l'autre parti ; celui-là ſe peut diviſer en deux, l'un eſt compoſé de ceux qui reſtent de la faction de M. de Witt, & de ceux qui n'étant pas originairement de cette faction, ont été néanmoins dépoſſédés en 1672. Tous ces gens-là dont les ſentimens ne ſont pas ca-

chés, sont regardés comme les bons Républicains, & comme le soutien & l'appui de la liberté publique. Le nombre en est petit: mais ils sont des meilleures Familles de Hollande; ils sont tous unis ensemble, ils s'entre-communiquent leurs pensées & leurs desseins, & ont entr'eux un commerce très-secret & très-sûr.

L'AUTRE espece de bons Républicains, est composée de ceux qui sont restés dans le Gouvernement en 1672; ou qui y ayant été mis dans ce tems-là par le Prince d'Orange, ne laissent pas d'avoir de très-bons sentimens pour la République. Les uns & les autres de cette seconde espece, sont fort réservés & fort cachés, & n'oseroient agir, que lorsqu'ils croiront le pouvoir faire en sûreté, ou que la nécessité les y contraindra. Ils ne font pas un parti comme les autres; car chacun d'eux renfermant en soi ses sentimens, ou ne les communiquant qu'à leurs amis particuliers, ne se déclare en aucune maniere. Cependant comme la premiere espece

de bons Républicains, ſont gens ſages & éclairés, & perſonnes de conſidération, ils ont de grandes habitudes avec les derniers ; & ces derniers qui ne ſe fient pas les uns aux autres, ſe confient volontiers aux premiers ; de ſorte que le petit nombre de bons Républicains que j'ai mis au rang des premiers, étant informés en ſecret par les autres, & s'entrecommuniquant ce qu'ils en ont appris ſéparément, ils ont une connoiſſance générale des ſentimens & des diſpoſitions dans leſquelles on eſt dans les Villes.

Il y a outre cela, les Marchands & le Peuple qui ſont obligés de ſuivre les Loix du Prince d'Orange, ou de ſe joindre aux Républicains. A l'égard du Peuple, comme il ſe laiſſe entraîner ſouvent, ou par le zele de la Religion, ou par je ne ſai quoi qui l'ébloüit, & qui l'aveugle, il a toûjours été affectionné au Prince d'Orange, & il s'y eſt entierement dévoué dans ces derniers tems, par le moyen des Miniſtres Prédicans qui ſont abſolument à lui, & qui ſont ennemis

mortels des Républicains dont la plus grande partie ſont Arminiens. Pour ce qui eſt des Marchands, ils ont eu aſſez de confiance dans les bons Républicains : mais comme ils ſont gouvernés par leurs intérêts, on verra dans la ſuite comment le Prince d'Orange a enfin trouvé moyen de les gagner, & de décréditer les Républicains, en faiſant voir aux Marchands, que la France, à laquelle les Républicains les vouloient unir, ruinoit leur commerce ; ce que les Marchands n'ont que trop reconnu être véritable ; ne faiſant pas dans ces derniers tems le profit qu'ils faiſoient auparavant en France.

Je dois ajoûter à cela que les incidens qui étoient ſurvenus dans les derniers mois de la guerre de 1672, avoient beaucoup altéré l'affection que les peuples de Hollande avoient conçûe pour le Roi. Il eſt certain que quand Sa Majeſté leur offrit la paix, il n'y eut perſonne dans toute la République qui ne fût perſuadé qu'elle pouvoit aiſément continuer la guerre,

& qu'elle ne s'arrêtoit au milieu de ſes conquêtes, qu'en conſidération des Etats Généraux. Ils comptoient donc que la paix que Sa Majeſté leur donnoit, étoit un pur effet de ſa bonté pour eux, & cela lui avoit tellement gagné le cœur des peuples, qu'il n'eſt pas plus maître dans Paris, qu'il l'eût été alors dans Amſterdam. Mais depuis qu'ils furent informés que le Roi vouloit que les Places des Pays-Bas, (qui devoient être reſtituées à l'Eſpagne) demeuraſſent en ſes mains, juſqu'à ce que le Roi de Suéde fût rétabli dans les Etats qu'il avoit perdus dans cette guerre; & que le Prince d'Orange eût l'adreſſe de faire concevoir de l'ombrage de la ſincérité du Roi, comme ſi Sa Majeſté avoit deſſein de ne les rendre jamais: les affections furent entierement changées; & au lieu qu'ils recevoient auparavant la paix comme un don du Roi, ils ne la conſidéroient plus que comme une choſe à laquelle ils s'imaginoient que le Roi ſe voyoit néceſſité par le traité qu'ils firent alors avec l'Angleterre.

JE trouvai les Etats Généraux dans cette ſituation lorſque j'arrivai à la Haye, & comme le Roi me manda de n'avoir de commerce avec le Prince d'Orange que celui dont je ne pourrois me diſpenſer & de le regarder comme un Prince dont il étoit fort mécontent, je crus ne pouvoir rien faire de mieux pour ſon ſervice, & en même-tems pour obéir à ſes ordres, que de m'attacher uniquement aux Républicains, & de garder ſeulement des meſures de bienſéance avec le Prince d'Orange; car il me parut que ce ſeroit une choſe odieuſe de marquer viſiblement qu'on vouloit faire une déſunion dans la République, en ſéparant le Prince d'Orange & ſes créatures, des autres perſonnes de l'Etat; que je rendrois par-là mon emploi très-difficile, & peut-être infructueux, n'y ayant perſonne de ceux mêmes qui ſouhaiteroient le plus de lier un commerce ſecret avec moi, qui oſât me voir, dès que je me ſerois déclaré de la ſorte contre le Prince d'Orange. J'en parlai à quel-

que sperſonnes d'Amſterdam qui approuverent mon deſſein, & qui m'y fortifierent autant qu'il leur fut poſſible. J'allai donc voir le Prince d'Orange ſans cérémonie, avant que d'avoir eu mon audiance des Etats Généraux, comme c'eſt la coûtume de le faire quand on traite de quelque affaire, avant que de faire ſon entrée; parce qu'étant obligé en ce cas de voir le Préſident des Etats Généraux, & le Penſionnaire de Hollande, on ne peut ſe diſpenſer de voir le Prince d'Orange, qui eſt le Chef de tous les Conſeils de la République : mais cette viſite ne fut pas approuvée, & on me défendit de retourner chez ce Prince, après que je lui aurois rendu la premiere viſite de cérémonie. Cela m'obligea d'aller chez les perſonnes de la premiere qualité pour me faire une ſorte de commerce qui me ſervît à faire habitude avec quelques perſonnes de l'Etat : mais on m'écrivit de la Cour qu'on étoit informé que j'avois été chez Mademoiſelle de Bredérode, couſine du Prince d'Orange,

& chez Madame de Sommerdyk, dont le mari étoit attaché particulierement à ce Prince, & on me manda de m'abſtenir de retourner chez elles. Etant ainſi exclus de toute ſorte de commerce, je me trouvai dans un pénible emploi, n'étant pas aiſé dans une République d'être bien informé de ce qui s'y paſſe, lorſqu'on n'a pas avec tout le monde un commerce libre & ouvert, qui procure non-ſeulement des connoiſſances & des amis de qui on tire de grandes lumieres, mais qui donne occaſion à ceux qui veulent venir révéler des ſecrets, d'entrer chez un Ambaſſadeur ſans rien craindre ; ce qu'on ne pouvoit plus faire dès qu'il n'étoit pas permis de venir chez moi ſans ſe rendre ſuſpect, & ſe déclarer ennemi de M. le Prince d'Orange.

Ce Prince eut de ſon côté à l'égard du Roi, la même conduite à-peu-près que je voulois tenir avec lui : il ne voulut pas s'éloigner entierement de Sa Majeſté, quelque choſe qu'il eût fait contre les intérêts du Roi ;

en faiſant un Traité avec l'Angleterre pour perpétuer la guerre dans le tems qu'il voyoit les Etats Généraux prêts à conclure la Paix ; & ayant enſuite attaqué les troupes du Roi auprès de Mons, ſachant que la Paix entre le Roi & les Etats-Généraux étoit ſignée. Le Prince d'Orange nonobſtant tout cela, fit témoigner au Roi, qu'il ſouhaittoit de ſe remettre dans l'honneur de ſes bonnes graces : & Sa Majeſté lui fit répondre que quand il feroit voir par ſa conduite, qu'il avoit effectivement ces ſentimens, Sa Majeſté verroit ce qu'elle auroit à faire. S'il m'étoit permis de mettre ici ce que je penſe, des intentions du Prince d'Orange ; je dirois qu'il y a tout lieu de croire qu'il auroit voulu n'être point mal avec le Roi, mais qu'il ne ſouhaitoit pas d'y être entierement bien. Il croyoit apparemment qu'il lui ſuffiſoit de n'avoir pas dans la perſonne du Roi un ennemi déclaré pour ne le pas trouver toujours oppoſé à toutes les prétentions qu'il avoit du côté de l'An-

gleterre : mais il étoit perſuadé qu'il lui ſeroit préjudiciable auprès du peuple Anglois & auprès du Parlement, s'il s'uniſſoit étroitement à Sa Majeſté. D'ailleurs il eſt viſible qu'il n'étoit pas de l'intérêt d'un homme qui comptoit ſur la Couronne d'Angleterre, d'unir étroitement les Etats-Généraux à la France. Auſſi a-t-il témoigné plus d'une fois à une perſonne en qui il prenoit confiance, qu'il feroit toûjours tout ce qu'il pourroit pour ſe mettre bien auprès du Roi ; mais qu'il ne voyoit pas lieu d'y pouvoir réuſſir, puiſqu'on lui demanderoit qu'il fît des choſes qui le déſuniroient de l'Angleterre, & qu'il ne pouvoit ſacrifier ſes propres intérêts pour ceux de Sa Majeſté. 5 Décembre 1688.

Je laiſſe à juger ſi dans cette ſituation il étoit de l'intérêt du Roi de vouloir avoir le Prince d'Orange entierement dévoué, ce qui ne ſe pouvoit pas, ou d'en faire un ennemi irréconciliable, & s'il étoit du ſervice de Sa Majeſté de chagriner ce Prince, parce qu'on ne pouvoit pas l'avoir

dans un auſſi entier attachement qu'on le vouloit. Il me paroît du moins que puiſqu'on a voulu le traiter de la ſorte, il ne falloit pas le faire à demi, mais le perdre entierement, & qu'il n'étoit pas à propos de lui faire paroître tant de mauvaiſe volonté ſans lui en faire reſſentir les effets : mais on l'a irrité ſans le perdre, & on a ſoulevé les bons Républicains contre lui ſans les ſoutenir ; de ſorte qu'il eſt demeuré ennemi déclaré du Roi, & les autres ont été en butte à ſon reſſentiment, ſans avoir pu ſe défendre, ni faire aucun bien à la France.

DES deux partis dont je viens de parler, qui diſputoient pour le gouvernement de la République, ſavoir des Républicains, & du Prince d'Orange ; les deſſeins & les intérêts étoient fort différens, & pour mieux dire, entierement oppoſés. Les Républicains ſouhaitoient de conſerver la paix, & d'être attachés à la France. Le Prince d'Orange vouloit unir les Etats à l'Angleterre, & cherchoit à former une Ligue aſſez puiſſante pour

faire tête à la France, & pour soutenir la guerre s'il pouvoit porter les choses à cette extrémité.

LE Prince d'Orange a eu pour cet effet en vûe aussi-tôt que la Paix de Nimegue a été conclue, de faire une Ligue entre les Etats-Généraux & l'Angleterre ; ne doutant pas que quand ces deux Puissances seroient unies, & que la Maison d'Autriche y seroit jointe, ils ne trouvassent moyen d'engager avec eux beaucoup de Princes de l'Empire.

MAIS comme le Prince d'Orange savoit bien que les Etats-Généraux seroient effrayés au seul nom de Ligue avec l'Angleterre, il n'eut garde de s'en expliquer ouvertement : il la fit proposer sous main aux principaux Membres des Etats-Généraux, sous le nom d'une simple garantie du Traité de Nimegue. Je fus averti de ses démarches, & je découvris en même-tems son dessein : j'en informai le Roi, qui fit dire aux Ambassadeurs des Etats-Généraux qu'il ne trouvoit point à redire que chaque Prince don-

nât des Actes de garantie particuliers des Traités de Paix; mais qu'il auroit ſujet de ſe plaindre s'ils formoient de nouvelles Ligues ſous ce prétexte; & le Prince d'Orange continuant toujours nonobſtant cela de ſolliciter les Etats-Généraux de faire cet Acte de garantie, Sa Majeſté fit faire des déclarations ſi fortes aux Ambaſſadeurs des Etats-Généraux, & par moi, aux Etats mêmes, que le Prince d'Orange ſuſpendit pour quelque-tems ſes pourſuites; & pour ſe mieux cacher; il chercha une voie plus ſecrete en s'adreſſant à la Province de Hollande, comme cela ſe verra dans la ſuite.

LE Prince d'Orange ne ſe contenta pas d'agir auprès des Hollandois, il agit auſſi en Angleterre auprès du Roi & auprès des principaux Membres du Parlement; & comme il avoit déja eu quelques liaiſons particulieres avec ces derniers par le moyen d'un nommé Frymans, qui fit tant de cabales dans la Chambre-Baſſe en 1674, qu'elle obligea le Roi d'Angleterre à

faire la paix avec les Etats-Généraux, il leur envoya cet homme une seconde fois, pour leur communiquer son dessein, ne doutant point qu'il ne les trouvât fort disposés à consentir à une alliance, qui, en détachant le Roi d'Angleterre des intérêts du Roi, le mettoit dans la dépendance de son Parlement. Il leur fit représenter tous les avantages qu'ils tireroient de cette alliance; & leur fit en même-tems demander s'ils ne pouvoient pas assûrer le Roi d'Angleterre qu'ils fourniroient tout l'argent nécessaire pour soutenir la guerre en cas que le Roi de France la leur voulût faire : mais comme j'étois averti de ses démarches les plus secretes, on me dit celles qu'il faisoit auprès des Parlementaires d'Angleterre. J'en parlai à un des plus considérables Républicains de Hollande, qui avoit un commerce fort étroit avec les principaux Membres du Parlement d'Angleterre, & je fis représenter par cette voie au Colonel Sidney, fameux Républicain, qui a eu depuis la tête tran-

La Lettre du 7 Septembre 1679.

Cela se voit dans la Lettre d 20 Juil 1679

chée ; que tant que le Prince d'Orange ſeroit auſſi puiſſant qu'il étoit dans les Etats-Généraux ; il n'y auroit rien de plus préjudiciable au Parlement d'Angleterre ; & à la République de Hollande ; que de laiſſer unir le Roi de la Grande-Bretagne avec le Prince d'Orange, puiſque ce ne ſeroit que pour opprimer leur liberté commune ; & que la grandeur & la puiſſance du Roi de France qu'on prenoit pour prétexte de cette union ; ne pourroit jamais être plus nuiſible à l'un & à l'autre Etat ; que cette alliance, qu'ils devoient s'efforcer de part & d'autre d'empêcher. Le Colonel Sidney écrivit à ſon ami qu'il avoit été ſi fortement perſuadé par ces raiſons, qu'il les avoit fait goûter à la plus grande partie du Parlement. Il lui mandoit néanmoins en même-tems, que le Roi commençoit à ſecourir puiſſamment le Roi d'Angleterre ; qu'il lui avoit envoyé depuis peu beaucoup d'argent ; & que ſi le Roi d'Angleterre pouvoit, avec l'aide du Roi, ſe paſſer de ſon Parlement, il en devien-

droit

droit tout-à-fait le maître, & qu'ainſi cela pourroit les obliger à s'unir avec les Etats-Généraux. Je ne rapporterai point tout ce que l'on manda là-deſſus au Colonel Sidney ; il ſuffit de dire qu'on le perſuada ſi bien lui & ſes amis, qu'après une négociation de trois mois, la Ville de Londres & les principaux Membres du Parlement d'Angleterre refuſerent poſitivement de fournir l'argent qui étoit néceſſaire au Roi d'Angleterre pour ſoutenir l'alliance avec les Etats-Généraux. Par la Lettre du 8 Septembre 1679.

Le Prince d'Orange réuſſit mieux auprès du Roi d'Angleterre ; ce Prince entra ſi vivement, & ſi promptement dans ſes deſſeins, qu'il envoya dans la fin d'Août 1679, le Sieur Sidney, Frere du Colonel à la Haye, qui, après ſa premiere audience demanda des Commiſſaires, à qui il témoigna ; que le Roi d'Angleterre ayant toûjours eu une inclination particuliere pour les Etats-Généraux, il deſiroit de faire une étroite liaiſon avec eux, & lui avoit donné ordre, Cela ſe voit par la Lettre du 24 Août 1679.

pour cet effet, de leur propoſer de faire un Traité de Ligue pour garantir ceux de Nimegue. Sidney ne s'en tint pas à cette ſimple propoſition, il ſomma les Etats de s'acquitter de l'obligation dans laquelle il prétendoit qu'ils étoient entrés par leur Traité du mois de Juillet 1678, de faire le Traité qu'il leur demandoit.

SIDNEY ayant fait cette déclaration aux Etats-Généraux, il n'y eut ſorte d'artifice dont le Prince d'Orange ne ſe ſervît pour tâcher de faire conclurre cette Ligue. Cependant il arriva dans ce tems-là un incident qui embarraſſa le Prince d'Orange, & qui fit naître beaucoup d'intrigues : ce Prince avoit fait des avances ſoit feintes, ſoit véritables, depuis la Paix de Nimegue pour ſe remettre dans les bonnes graces du Roi ; il n'avoit pas été écouté, ſoit que ſa mauvaiſe conduite à la concluſion de la Paix eût déplu au Roi, ſoit que l'on crût à la Cour qu'il y eût un parti formé dans la République, avec qui on pourroit prendre des meſures pour faire des

alliances indépendamment du Prince d'Orange. J'avois pris la liberté de remontrer au Roi, qu'il y avoit à la vérité beaucoup de Républicains qui avoient des ſentimens fort oppoſés à ceux du Prince d'Orange; mais qu'il falloit avoüer qu'on ne pouvoit rien eſpérer d'eux, qu'ils n'étoient pas en volonté, & encore moins en pouvoir de rien faire malgré le Prince d'Orange; & je fus obligé de mander plus d'une fois que je les trouvois ou trop foibles pour oſer rien entreprendre, ou trop peu éclairés, pour conduire une grande affaire; à la réſerve de huit ou dix perſonnes qui étoient capables de mettre les autres dans le bon chemin, & de conſerver inviolables les Loix fondamentales de la République; mais ceux-là demandoient d'être ſecourus puiſſamment au dehors par les armes de Sa Majeſté. 21 Septembre 1679.

J'EUS donc ordre dans ce tems-là, c'eſt-à-dire, dans le mois de . . . . 1679. d'écouter ceux qui me parleroient de la part du Prince d'Orange,

& de leur déclarer que puiſqu'ils demandoient quelle conduite ce Prince devoit tenir pour donner des preuves de ſa ſincérité, j'étois obligé de leur dire, qu'il ne pouvoit rien faire qui en perſuadât le Roi davantage que de faire l'alliance du Roi avec les Etats-Généraux. Cette réponſe, & le deſir que le Prince d'Orange avoit de déguiſer ſes ſentimens pour mieux parvenir à ſes fins, l'engagerent à témoigner qu'il travailleroit volontiers à faire une alliance entre la France & les Etats: mais comme ce n'étoit pas ſon deſſein, il ne s'en expliquoit pas auſſi nettement qu'il eût dû faire; il ſe contentoit de la promettre en termes généraux; il y ajoûtoit de certaines conditions qui le rendoient maître de faire échoüer cette affaire quand il le jugeroit à propos, & cependant il me faiſoit preſſentir pour ſavoir ſi le Roi ne trouveroit pas bon que les Etats renouvellaſſent le Traité d'alliance de 1662. & concluſſent auſſi un Traité de garantie avec l'Angleterre. Je lui fis aſſez connoître

14 Septembre 1679.

l'incompatibilité de ces deux Traités, & que c'étoit s'allier avec la France, & ſe liguer en même-tems contr'elle. Il ne laiſſa pas pour cela de vouloir entrer en négociation là-deſſus avec moi : mais comme je me défiois de lui, & que je voyois bien qu'il ne vouloit que traîner les choſes en longueur, afin de prendre mieux ſon tems pour faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre ; je pris des meſures avec les bien intentionnés pour diſpoſer tellement les choſes, que le Prince d'Orange ſe trouvât engagé à conſentir effectivement à cette alliance, ou à s'y oppoſer formellement, ce qu'il ne pouvoit faire, ſans manquer ouvertement à ſa parole ; & je parlai de telle ſorte aux principaux de la Régence d'Amſterdam, que cette Ville prit réſolution de ne point laiſſer finir l'Aſſemblée des Etats de Hollande du mois de Septembre ſans propoſer eux-mêmes l'alliance avec la France.

Lettre du 27 Septembre 1679.

CEPENDANT je ne laiſſai pas d'avoir une conférence avec le Prince

Idem.

d'Orange comme il l'avoit ſouhaité, & tout aboutit, ainſi que je l'avois prévû, à me donner des eſpérances fort éloignées de propoſer l'alliance avec la France, lorſqu'il auroit pû réduire de certains eſprits qui n'y étoient pas portés; & en même-tems il me fit entrevoir qu'on pourroit bien faire un Acte de garantie avec l'Angleterre : il traitoit cela de bagatelle, & comme une choſe qui étoit permiſe par le Traité de Nimegue, & de laquelle même on ne pouvoit ſe diſpenſer. Je n'avois pas beſoin de ces ſortes de déclarations, pour être perſuadé de ſa mauvaiſe volonté : mais j'en fus encore plus convaincu au ſortir de cette conférence; car j'appris que ce Prince ayant ſû trois jours auparavant la réſolution de MM. d'Amſterdam de propoſer l'alliance avec la France avant la fin de l'Aſſemblée du mois de Septembre, il avoit envoyé quérir les Députés de cette Ville, & après une conférence de deux heures, dans laquelle il avoit eſſayé par toute ſorte de raiſons, de leur faire connoî-

27 Septembre 1679.

tre le peu de néceſſité qu'il y avoit, de propoſer l'alliance de la France dans cette Aſſemblée, & le peu d'inconvénient qu'il y avoit de n'en parler qu'à celle du mois de Novembre; il leur avoit demandé inſtamment de différer juſqu'à ce tems-là, & les avoit priés d'aller à Amſterdam, & de demander la même choſe en ſon nom, à ceux de la Régence. Van-Buning retourna à Amſterdam avec ces Députés, & fit tant d'efforts dans le Conſeil de Ville pour faire connoître qu'il étoit de peu d'importance de différer de ſix ſemaines la propoſition de l'alliance, qu'enfin la Ville d'Amſterdam conſentit de n'en pas faire l'ouverture dans cette Aſſemblée, & ordonna ſeulement à ſes Députés d'en appuyer de toute leur force la propoſition, ſi elle en étoit faite par quelqu'autre Ville. *Idem.*

COMME je m'étois défié avec raiſon du Prince d'Orange, je m'étois informé ſoigneuſement de la conduite que j'aurois à tenir, en cas que ce Prince n'allât pas de bonne foi; j'en

A M. de Pomponne, 28 Septembre 1679.

avois parlé à pluſieurs Républicains ; & il ne ſera pas hors de propos que je rapporte ce que deux ou trois, & un entr'autres d'un mérite diſtingué me dirent, par ce que l'on y verra la conduite que des gens ſages & éclairés croyoient qu'on devoit tenir pour obliger les Etats-Généraux à faire, malgré le Prince d'Orange, ce que le Roi ſouhaitoit. Cet homme donc, me dit qu'il étoit, perſuadé que nous avions mis les choſes en tel état par le moyen de ſes amis & de ceux à qui j'avois parlé, qu'on pourroit obliger le Prince d'Orange à faire cette alliance, pourvû qu'on s'y prît de bonne façon ; & il ne ceſſa de me dire qu'il falloit bien connoître le génie de ſa Nation, qui étoit timide & craintif ; que quelque avantage que le Roi leur eût donné par la Paix, ils ne l'euſſent jamais acceptée, ſi Sa Majeſté ne la leur eût offerte à la tête de ſoixante mille hommes ; qu'à peine cette crainte de la continuation de la guerre avoit-elle été diſſipée, qu'ils avoient commencé à changer de ſentiment ;

qu'on voyoit ce que la crainte du Prince d'Orange, qui n'étoit qu'une crainte imaginaire, pouvoit faire dans leurs esprits; que jamais Sa Majesté ne pouvoit chasser cette peur que par une plus forte; qu'elle en devoit juger par le Traité de Ligue avec l'Angleterre, qu'elle avoit arrêtée par les déclarations qu'elle avoit fait faire à Paris, & à la Haye; qu'il n'y avoit d'autre voie à prendre que celle-là; que tant qu'ils n'appréhenderoient point la guerre, ils appréhenderoient le Prince d'Orange; qu'il y avoit une certaine sorte de menaces, qui sans donner prétexte aux mal-intentionnés d'exciter les Marchands & le Peuple, contre la Régence, pouvoit leur faire assez de peur, pour les obliger malgré le Prince d'Orange, à faire cette alliance: il croyoit pour cela, qu'il n'y avoit presque qu'à répéter ce qui leur avoit déja été déclaré; c'est-à-dire, de faire entrevoir la bonne volonté du Roi pour une alliance, & de faire sentir en même-tems que si les Etats n'entroient pas là-dessus

dans la confiance qu'on devoit attendre d'eux, Sa Majeſté pourroit prendre d'autres meſures ; & que comme tout ce qui avoit été dit ſoit à Paris, ſoit à la Haye, étoit demeuré caché, il étoit néceſſaire de le rendre public, ſoit dans une audience, ou par un Mémoire préſenté aux Etats-Généraux.

CEPENDANT le Prince d'Orange, qui, comme j'ai dit ci-deſſus, n'oſoit plus s'adreſſer aux Etats-Généraux touchant la Ligue avec l'Angleterre, de peur de rendre cette affaire trop publique, faiſoit agir ſourdement le Penſionnaire Fagel dans les Etats de Hollande, pour y faire reſoudre un Traité de Ligue avec cette Couronne ; & comme j'étois informé non-ſeulement de ce qui ſe paſſoit de plus particulier dans l'Aſſemblée de Hollande, mais encore de ce qui ſe traitoit de plus ſecret dans le Cabinet de ce Prince, entre lui & les Députés des Villes ; je fus informé qu'il avoit ſollicité inutilement Meſſieurs d'Amſterdam de conclurre un acte récipro-

5 Octobre 1679.

que de garantie avec l'Angleterre, quoiqu'il leur eût fait entendre que le Roi de France ne s'y oppoſoit pas. Je fus averti en même-tems qu'on avoit communiqué de ſa part dans le Conſeil Secret des Villes, dans lequel il entre très-peu de perſonnes, le Traité qu'il vouloit faire ſigner avec l'Angleterre, ſous prétexte de garantie : on me manda, que ce n'étoit point un ſimple Acte de garantie qu'on vouloit recevoir de l'Angleterre, mais un Acte réciproque & obligatoire de part & d'autre, en termes très-forts, & en conſéquence des Traités faits avant la Paix; & j'appris par un autre endroit, que le Penſionnaire Fagel avoit reſolu de propoſer le lendemain à l'Aſſemblée de Hollande, cet Acte réciproque de garantie; & qu'il vouloit perſuader aux Villes, que le Roi en ſeroit content. Ces trois avis furent ſuivis d'un autre, qui ne me parut pas moins important : on me dit que le Penſionnaire Fagel ſe ſervoit d'une ruſe qui n'étoit pas mauvaiſe, pour faire conſentir

Idem.

6 Octobre 1679.

témoigné qu'ils ne ſouhaitoient rien tant que de ſe conſerver l'honneur de ſon amitié, j'avois cru qu'il étoit de mon devoir de leur faire connoître qu'ils étoient ſur le point d'entrer dans des engagemens qui pourroient altérer cette bonne intelligence, & obliger le Roi à prendre de ſon côté des meſures dont peut-être dans la ſuite les Etats auroient lieu de ſe répentir.

IL n'y eut point de Député qui ne m'aſſûrât que ce n'étoit pas leur intention de déplaire en rien à Sa Majeſté; ſur quoi je leur répondis que c'étoit préciſément par cette raiſon que je leur étois venu parler, & que puiſqu'ils vouloient ſe maintenir dans l'honneur de ſes bonnes graces, je croyois qu'ils auroient eu grand ſujet de ſe plaindre de moi, ſi je ne leur faiſois pas entendre aſſez à tems ſes intentions, (d'autant plus qu'on leur faiſoit accroire le contraire,) & ſi je ne les mettois en état de prendre leurs meſures telles qu'il leur plairoit, avec une entiere connoiſſance du bien &

du mal qui leur en pouvoit arriver.

J'AJOUTAI enſuite beaucoup d'autres choſes particulieres ſelon que les Députés à qui je parlois étoient attachés au Prince d'Orange, ou à la République.

LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel furent très-fâchés que j'euſſe été moi-même informer les Députés des Villes des ſentimens du Roi, & que j'euſſe fait des déclarations ſi fortes. Le Penſionnaire Fagel en parla avec beaucoup d'emportement dans l'Aſſemblée qui ſe tint le lendemain ; & dit que c'étoit des choſes ſans exemple, & qui étoient d'une trop dangereuſe conſéquence, pour les ſouffrir. En effet ces viſites rompirent entierement les meſures du Prince d'Orange ; comme les bien intentionnés me le manderent dès le même jour ; car ce Prince & le Penſionnaire trouverent une entiere oppoſition dans toutes les Villes à leurs deſſeins. Les Députés qui leur avoient promis la veille de paſſer cet Acte de garantie réciproque leur déclarerent

Idem.

6 Octobre 1679.

6 Octobre 1679.

ce jour-là, qu'ils n'osoient y donner leur consentement, après ce que je leur avois témoigné de la part du Roi, & qu'ils ne vouloient rien faire qui pût déplaire à Sa Majesté ; qu'il falloit qu'ils retournassent dans leurs Villes, pour savoir là-dessus les intentions de leurs Supérieurs.

MAIS avant que de séparer l'Assemblée le Pensionnaire Fagel & Van-Buning qui vouloient à toute force venir à bout de cette affaire, proposerent de m'envoyer quatre Députés des quatre principales Villes pour tâcher de m'éclaircir de la sincérité de leurs intentions, & pour me faire connoître que l'Acte qu'ils vouloient faire n'avoit rien que d'innocent, & que le Roi n'en seroit pas mécontent, lorsqu'il en seroit bien informé. Ces quatre Messieurs parmi lesquels étoit Van-Buning, me vinrent voir
6 Octobre 1679. l'après-dînée : mais comme je me doutai bien que le but de cette députation, étoit de me faire entrer de quelque maniere que ce fût en négociation, pour pouvoir rapporter à l'Assemblée

l'Assemblée de Hollande ; qu'ils m'avoient expliqué les intentions des Etats, que je m'étois chargé d'en écrire au Roi, & de les lui faire agréer ; & sous ce prétexte de faire conclurre la Ligue sur le champ ; cela m'obligea à demeurer ferme dans mes déclarations, sans vouloir jamais entrer dans aucune discussion sur la forme des Actes de garantie ; je leur témoignai seulement que je n'avois ni ordre ni pouvoir d'entamer aucune négociation avec eux sur l'Acte de garantie ; qu'ils pouvoient bien penser que le Roi ne s'étoit pas imaginé qu'on dût consulter son Ambassadeur sur une Ligue qu'on vouloit faire contre lui ; qu'ainsi je m'en tenois aux déclarations que j'avois faites, que je leur réitérai encore plus fortement.

Ces quatre Députés étant retournés sur le champ aux Etats de Hollande faire leur rapport de cette conférence, le Pensionnaire Fagel fut obligé de séparer l'Assemblée, & de renvoyer les Députés dans leurs Vil-

les, pour communiquer cette affaire à leurs Supérieurs.

JE fus informé le soir de ce même jour, que le Prince d'Orange, le Pensionnaire Fagel, & Van-Buning avant que de renvoyer les Députés de Hollande dans leurs Villes, avoient changé quelques articles du projet du Traité de garantie réciproque, qu'ils avoient adouci les autres, & qu'ils l'avoient ensuite donné aux Députés des Villes, en les assûrant qu'ils l'avoient couché, de la maniere que le Roi avoit déclaré à leurs Ambassadeurs qu'il trouvoit bon qu'on le fît; & que sous ce prétexte ils avoient prié les Députés de revenir avec le consentement de leur Ville.

J'APPREHENDAI que les Régens des Villes, ne donnassent dans ce piége, cela m'obligea à redoubler mes diligences; je parlai à ceux qui étoient les mieux intentionnés, & je leur donnai des Mémoires qu'ils envoyerent à leurs amis. J'écrivis aussi à Messieurs d'Amsterdam, & leur r présentai les inconvéniens dans l

quels ils étoient [illegible]
fis même [illegible]
jour-là une [illegible]
mandai que [illegible]
d'un côté tant [illegible]
les Etats. [illegible]
tems des [illegible]
je vifie qu[illegible]
loin, que [illegible]
Roi n'eut [illegible]
prenoit aucun [illegible]
intérêts. Comme [illegible]
parloit; & [illegible]
tiſſent de [illegible]
confiance [illegible]
tié, qui [illegible]
que tout [illegible]
faire.

TOUTES [illegible]
ceſſaires; [illegible]
de toutes [illegible]
re paſſer [illegible]
Il demeura [illegible]
convint [illegible]
Demeure [illegible]
& il [illegible]
avoit [illegible]

conſéquence ; & que le Roi l'approu-
8 Novembre 1679. veroit. Mais ce qui m'obligea à agir encore avec plus de chaleur, fut que je trouvai moyen d'avoir la copie des deux projets de Ligue avec l'Angleterre ; c'eſt-à-dire du premier, & de celui qui avoit été adouci ; j'eus même l'original de ce ſecond apoſtillé de la main du Penſionnaire Fagel : & comme je vis que c'étoit en effet de véritables Ligues contre la France, ſous prétexte d'Actes de garanties, je les envoyai inceſſamment au Roi.

CEPENDANT comme j'étois informé jour par jour, de ce qui ſe paſſoit dans les Villes ; j'appris que les principales étoient demeurées dans de bons ſentimens, & avoient réſolu de refuſer l'Acte de garantie.

12 Octobre 1679. J'EUS encore la ſatisfaction en ce tems-là, que les Provinces de Friſe & de Groningue, me firent aſſûrer que quand la Province de Hollande auroit reſolu de faire ces Actes de garantie réciproque ; celles de Friſe & de Groningue n'y conſentiroient jamais.

LE Prince d'Orange, & le Penſionnaire Fagel qui s'informoient de leur côté de ce qui s'étoit paſſé dans le Conſeil des Villes de Hollande, apprirent au retour des Députés, que neuf principales Villes auxquelles les petites ſe conforment preſque toûjours, avoient reſolu de refuſer l'Acte de garantie ; de ſorte que ce Prince voulut tenter encore une fois de gagner quelque choſe ſur moi par le moyen de la négociation, en prenant prétexte d'une converſation que j'avois eue deux jours auparavant avec un de ſes amis ; il lui dit qu'il m'étoit obligé des bons ſentimens que j'avois pour lui ; que les ſiens étoient toujours tels que je les pouvois ſouhaiter ; & qu'il me prioit d'avoir une conférence avec le Penſionnaire Fagel pour nous pouvoir expliquer à fond, & ſincérement de part & d'autre. J'y conſentis ; & le Penſionnaire Fagel me témoigna que les Etats n'auroient jamais ſongé à faire l'Acte de garantie, s'ils n'y étoient obligés. Il ajoûta mille autres raiſons inutiles 12 Octobre 1670.

à rapporter : mais la plus captieuſe étoit, qu'il n'avoit dreſſé cet Acte que pour faciliter l'alliance avec la France, & qu'il l'avoit regardé comme une eſpece de préliminaire, puiſqu'il falloit commencer par ſatisfaire à ce que l'on devoit au Roi d'Angleterre, après quoi les Etats ſeroient libres de s'engager, avec le Roi ; & me dit enfin comme en paſſant, que le Prince d'Orange avoit été preſque ſur le point ce matin-là de propoſer l'alliance avec la France, en même-tems que l'on concluroit l'acte de garantie avec l'Angleterre ; mais qu'il ſauroit encore plus préciſément les intentions de ce Prince ; & qu'il me les viendroit dire. Je fis aſſez voir au Penſionnaire Fagel que les Etats-Généraux n'étoient en aucune obligation de faire l'Acte de garantie qu'on leur propoſoit ; & du ſurplus, je me reſervai à lui répondre lorſqu'il me rendroit la viſite qu'il me promettoit.

12 Octobre 1679. Le Prince d'Orange voyant qu'il ne pouvoit rien gagner auprès de moi,

ni rien obtenir des Etats de Hollande, fit séparer le lendemain matin l'Assemblée de cette Province, & m'envoya le Pensionnaire Fagel à trois heures après midi, qui me dit que ce Prince l'avoit prié de me témoigner qu'il avoit fait séparer l'Assemblée de Hollande ce matin-là sans qu'on y eût parlé de l'Acte de garantie avec l'Angleterre; qu'il croyoit donner par-là un témoignage de l'envie qu'il avoit de mériter l'honneur des bonnes graces de Sa Majesté; & qu'il m'assûroit de sa part qu'il proposeroit l'alliance de la France à la prochaine Assemblée du mois de Novembre: mais il ajoûta qu'il espéroit que le Roi seroit persuadé que l'Acte de garantie qu'on proposoit, n'étoit point contre ses intérêts. Comme on devoit discuter cette affaire en France, puisque la rupture de l'Assemblée en donnoit le tems, je ne voulus point entrer en matiere lorsqu'il n'étoit proprement question que de répondre à des complimens. Je fis donc semblant de ne pas savoir que le Prince d'O-

dre leurs meſures avec le Roi de la Grande-Bretagne ; mais ſi les Républicains avoient encore du crédit, il les exhortoit à empêcher la Ligue que l'on vouloit faire avec l'Angleterre & les Etats-Généraux, comme préjudiciable aux uns & aux autres. Le Hollandois lui fit écrire qu'il étoit bien vrai que ceux qui étoient les mieux intentionnés n'avoient pas beaucoup de part au Gouvernement, & que M. de Valkenir avoit un peu molli en deux ou trois occaſions ; mais qu'il l'aſſûroit néanmoins que depuis peu tous les bons Républicains avoient repris courage, & s'étoient même en quelque façon réunis enſemble, & qu'il croyoit pouvoir aſſûrer qu'ils empêcheroient cette Ligue ; il les exhorta à ſon tour de tenir ferme, & donna ordre à ſon fils qui étoit en Angleterre de veiller à cette affaire.

19 Octobre 1679. COMME j'avois appris que les Régens des principales Villes, & tous ceux d'Amſterdam ne refuſoient l'Acte de garantie que par la ſeule crainte

de déplaire au Roi, étant persuadés qu'ils agissoient en cela contre la foi des Traités, & qu'ils faisoient une chose contraire à l'obligation dans laquelle ils étoient entrés avec l'Angleterre; je crus qu'il étoit de la derniere conséquence de les détromper, & un des Républicains prit soin pour cet effet, d'aller dans quelques-unes des premieres Villes, & principalement à Amsterdam; il parla à M. Valkenir qui gouvernoit absolument cette Ville-là, & le persuada de cette vérité; il lui remontra qu'il n'y avoit aucune obligation de faire un Acte de garantie avec l'Angleterre en vertu du Traité du mois de Juillet 1678. parce que ce Traité ne devant avoir effet qu'en cas que la Paix entre la France & les Etats-Généraux ne fût pas signée dans le onzieme d'Août, & la Paix ayant été signée le dix, il étoit constant que ce Traité étoit demeuré sans aucune force, & comme s'il n'avoit jamais été fait. L'article cinquieme dont on se servoit ne pouvoit avoir plus de force que le reste

30 Novembre 1679.

du Traité, n'étant obligatoire que le onze d'Août, en cas que ce jour-là la Paix n'eût pas été signée.

La Lettre du 19 Octobre 1679.

QUOIQUE je ne veuille rien mettre ici qui n'ait rapport à la Négociation de la Ligue; je ne puis m'empêcher de marquer ce qui concerne les liaisons que le Prince d'Orange formoit avec ceux du Parlement d'Angleterre; & les vûes qu'il avoit dès ce tems-là de se faire Roi d'Angleterre, au préjudice du Duc d'York. Je dirai donc que je confirmai au Roi par ma Lettre du 19 Octobre 1679. les avis que je lui avois déja donnés, que le Prince d'Orange songeoit à se faire appeller à la succession d'Angleterre, à l'exclusion de M. le Duc d'York; que M. Temple l'entretenoit dans cette espérance; & que je ne savois encore si c'étoit Sidney Envoyé du Roi d'Angleterre à la Haye, ou un appellé Maridet, qui faisoit cette Négociation.

2 Novembre 1679.

JE dois aussi dire en passant que les bons Républicains qui souhaitoient qu'on agît en France avec un peu de

vigueur pour les ſoûtenir, dans le tems qu'ils étoient en état de remettre la République dans ſes véritables intérêts, prévoyoient bien que ſi le Prince d'Orange, ou le grand âge de quelques-uns d'eux, pouvoit ôter du Gouvernement cinq ou ſix des principaux d'entr'eux, comme, Paets, Slingland, Valkenir & deux ou trois autres, ce Prince ſeroit aiſément maître abſolu de la République.

LE Prince d'Orange ne ſe contentoit pas des démarches qu'il faiſoit auprès du Roi d'Angleterre, & des Etats-Généraux, pour l'union qu'il avoit en tête de faire de tous les Princes de l'Europe contre la France; car je découvris le 26 Octobre 1679. qu'il envoyoit M. d'Amerongue auprès de l'Electeur de Brandebourg (ſous prétexte du payement des ſubſides) pour empêcher non-ſeulement que cet Electeur ne s'alliât avec la France; mais encore pour lui propoſer une alliance avec les Etats-Généraux. J'en fus informé dès le même jour, quoique les inſtructions de M. 26 Octobre 1679.

d'Amerongue n'euſſent été ſignées que de cinq perſonnes des Etats de qui on avoit exigé un ſerment particulier, & qu'elles n'euſſent point paſſé par le Greffe; l'Agent même des Etats les ayant copiées.

COMME le Prince d'Orange n'avoit d'autre but malgré toutes les paroles qu'il m'avoit données, que de faire rejetter l'alliance de la France, & de faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre; il ne négligea rien pour ſe ſervir du tems qui lui reſtoit juſqu'à l'Aſſemblée du mois de Novembre. J'en étois bien informé, & je ſûs, même qu'il avoit confié à un de ſes amis, que le Roi d'Angleterre étoit extrêmement preſſé de faire conclurre la Ligue avec les Etats-Généraux; que ce qui le mettoit dans cette néceſſité, étoit qu'il vouloit aſſembler ſon Parlement; & qu'il ne différoit de le faire que parce que l'alliance n'avoit pas été conclue; qu'il auroit couru riſque de perdre ſon autorité, & d'en paſſer par tout ce que le Parlement auroit voulu, s'il l'eût aſſem-

17 Novem. 1679. à M. de Pomponne.

blé; qu'ainſi il lui étoit de la derniere conſéquence, que lui Prince d'Orange, fît conclurre cette alliance avant que le Parlement d'Angleterre ſe raſſemblât, afin que le Roi de la Grande-Bretagne s'en rendît plus conſidérable, & qu'il trouvât moyen par-là, de faire entrer le Parlement dans une plus parfaite correſpondance avec lui.

Le Prince d'Orange fit différer pour cet effet l'ouverture de l'Aſſemblée de Hollande de quelques jours, & envoya querir M. Sidney qui avoit réſolu de s'en retourner, & de ne point revenir; n'eſpérant plus de faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre; il l'engagea de partir bruſquement pour concerter avec le Roi de la Grande-Bretagne les moyens de faire réuſſir cette Ligue, & lui donna ordre de revenir dans trois ſemaines. Il eſt à croire qu'il ne manqua pas de lui réitérer les déclarations qu'il lui avoit déja faites; que tant que le Roi d'Angleterre ne s'uniroit pas avec ſon Parlement, non-ſeulement les Etats-Généraux ne s'allieroient pas avec Sa

9 Novembre 1679.

3 Novembre 1679.

Majeſté Britannique ; mais que lui
Idem. Prince d'Orange, ne ſongeroit plus à l'alliance, & ne la propoſeroit point. Le deſſein du Prince d'Orange, étoit en cela que le Roi d'Angleterre, ſe livrât en quelque façon à ſon Parlement ; ne doutant pas que le Parlement ne pouſſât à bout M. le Duc d'York, & que le Roi d'Angleterre ne ſe vît enfin obligé à donner les mains à tout ce que le Parlement voudroit faire en faveur du Prince d'Orange ; c'eſt ce que j'eus l'honneur de mander alors au Roi.

LE Prince d'Orange n'agit pas avec moins d'ardeur, auprès des Etats de Hollande, il employa trois ſortes de moyens auprès d'eux pour venir à bout de ſon deſſein : le premier fut d'empêcher le plus long-tems qu'il lui fut poſſible que les Villes de Hollande n'euſſent connoiſſance des dé-
5 Novembre 1679. clarations que le Roi faiſoit à leurs Ambaſſadeurs, qui étoient, que Sa Majeſté ſeroit très-mécontente du Traité de Ligue que l'on vouloit faire avec l'Angleterre, ſous prétexte d'Acte

d'Acte de garantie ; & les Emiſſaires du Prince d'Orange faiſoient entendre au contraire, que le Roi ne trouvoit pas l'Acte de garantie auſſi mauvais que j'avois ſuppoſé qu'il le feroit ; que cet Acte ne pouvoit offenſer un Prince qui étoit trop juſte, pour empêcher que les Etats-Généraux ne ſatisfiſſent à un engagement dans lequel ils étoient entrés. 9 Novembre 1679. à M. de Pomponne.

Idem.

Je ne ceſſai de mander tous les ordinaires, le ſoin que le Prince d'Orange prenoit d'empêcher que les Villes de Hollande ne ſuſſent les intentions du Roi, mais quoi que j'écriviſſe, on avoit peine à croire que ſes ſentimens fuſſent auſſi peu connus que je le diſois. Enfin, on en fut perſuadé, & le Roi ſe trouva obligé d'envoyer M. de Pomponne chez les Ambaſſadeurs des Etats-Généraux, pour leur déclarer nettement le ſujet qu'il auroit de trouver à redire au Traité de l'Angleterre, & des Etats-Généraux, & qu'il ne pourroit ajoûter foi aux aſſûrances qu'ils lui donnoient de vouloir mériter & cultiver ſon ami-

La Lettre du Roi du 10 Novembre 1679.

tié, lorſqu'après les déclarations qu'il leur avoit fait faire, ils prendroient des meſures qui y ſeroient ſi oppoſées. M. de Pomponne ajoûta beaucoup de choſes très-fortes; & les Ambaſſadeurs ayant voulu excuſer leurs Maîtres ſur ce que l'Acte propoſé avec l'Angleterre étoit fort innocent, M. de Pomponne leur montra les deux projets que j'avois envoyés; ce qui leur ferma entierement la bouche; mais qui fit un aſſez mauvais effet en Hollande; car M. Dikfeld en fit de grandes plaintes au Penſionnaire Fagel, qui en parla fortement dans les Etats de Hollande, leur faiſant de ſanglans reproches de ce que parmi un ſi petit nombre des plus conſidérables perſonnes de l'Etat, à qui ſeulement il avoit confié les projets de Ligue, il s'en étoit trouvé quelqu'un qui me les eût donnés; il s'emporta fort contr'eux, & dit que ſi on les pouvoit découvrir, il les falloit traiter comme des Traîtres à la République.

2 Novembre 1679.

MAIS tous ces emportemens ne

servirent de rien ; & la lecture qu'il fut obligé de faire des Lettres de leurs Ambassadeurs, dans lesquelles on vit la maniere forte dont M. de Pomponne s'étoit expliqué sur les Actes de garantie réciproque, confirma les Villes de Hollande dans leur resolution de refuser absolument cet Acte. Ainsi le Prince d'Orange voyant toûjours une opposition formelle à la Ligue avec l'Angleterre, déclara enfin le 28 Novembre, qu'il ne la vouloit pas proposer ; & affecta même de s'en déclarer publiquement : mais en revanche il suivit plus vivement le dessein qu'il avoit de former des Ligues avec d'autres Princes ; & projetta de faire conclurre une alliance entre le Roi d'Espagne & le Roi d'Angleterre. 7 Decembre 1679.

L'AUTRE artifice dont le Prince d'Orange se servit auprès des Villes de Hollande fut de tâcher de leur persuader qu'ils étoient engagés envers l'Angleterre par un Traité solemnel ; à garantir conjointement avec Sa Majesté Britannique, les Traités de Nimegue ; & qu'ils ne pou- 9 Novembre 1679. & en plusieurs autres endroits.

voient s'empêcher de satisfaire à ce devoir indispensable dans lequel ils étoient entrés, sans manquer à ce qu'ils devoient à un grand Roi ; & à ce qu'ils devoient à eux-mêmes. Mais je trouvai moyen de faire connoître la fausseté de ce raisonnement des Emissaires du Prince d'Orange, comme je l'ai marqué ci-dessus.

9 Novembre 1679. & en plusieurs autres endroits.

Le troisieme moyen que le Prince d'Orange mit en usage, pour faire passer l'Acte de garantie avec l'Angleterre, fut de faire entendre qu'il falloit songer à faire l'alliance avec la France, en même-tems que l'on conclurroit l'Acte de garantie avec l'Angleterre. J'appréhendai très-long-tems qu'il ne tirât quelque avantage de cet artifice ; car les personnes les moins éclairées croyoient aisément que cela concilioit toutes choses, & que le Roi de France, & celui d'Angleterre, en devoient être tous deux satisfaits : cependant il est très-certain que si le Prince d'Orange avoit pû sous cette espérance, faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre, il n'auroit

16 Novembre 1679.

jamais ſouffert qu'on eût ſongé après cela à l'alliance de la France ; & quand même il eût fait conclurre ces deux Traités en même-tems, (ce qui n'étoit pas ſon intention, puiſqu'il ne vouloit que propoſer l'un en même-tems que l'on conclurroit l'autre,) l'alliance avec la France devenoit inutile, au moyen de la Ligue avec l'Angleterre, qui auroit toûjours prévalu dans la ſuite, le Penſionnaire Fagel demeurant toûjours maître de la direction des affaires. Le Prince d'Orange comptoit auſſi que ſi les Etats refuſoient de conclurre l'Acte de garantie avec l'Angleterre, il auroit lieu pareillement de faire refuſer l'alliance avec la France qui leur auroit été propoſée en même-tems ſans qu'il parût qu'il eût contribué à ce refus.

JE fis donc tout mon poſſible pour bien inſtruire là-deſſus les principaux Députés des Villes, & pour leur faire voir le piége qu'on leur tendoit ; & ſans répéter ici tout ce que je leur repréſentai, je me contenterai de dire

que le Prince d'Orange voyant tous ſes artifices inutiles, déclara, comme je l'ai dit, qu'il ne penſoit plus à la Ligue avec l'Angleterre ; & ſongea ſeulement aux moyens de ne pas exécuter la parole qu'il avoit donnée de faire l'alliance de la France, & d'en empêcher la concluſion, ſans qu'il parût (que le moins qu'il ſeroit poſſible,) qu'il s'y ſeroit oppoſé.

LE Roi étoit aſſez perſuadé des intentions du Prince d'Orange ; je lui mandois tout ce que j'en pouvois découvrir par le moyen de ſes créatures. Je fis ſavoir dans ce tems-là qu'un de ceux en qui il avoit le plus de confiance, m'avoit dit qu'il étoit très-conſtant que ce Prince ne pouvoit rien avoir de plus conſidérable en vûe que le Royaume d'Angleterre ; qu'il n'étoit pas impoſſible qu'il ne fût bientôt en état de prétendre à cette Couronne, & que ſi on pouvoit découvrir qu'il eût un attachement bien fort & bien ſincere avec le Roi, ce ſeroit aſſez pour attirer contre lui le Parlement & les Communes

16 Novembre 1679.

d'Angleterre, & qu'il ſeroit bien difficile en ce cas que Sa Majeſté l'aſſiſtât contre tout un peuple pour le maintenir dans la poſſeſſion de cette Couronne.

Ce raiſonnement faiſoit aſſez voir ce qui faiſoit agir dès ce tems-là le Prince d'Orange & ce qu'on devoit attendre de lui ; ainſi j'appréhendai qu'il ne laiſſât écouler le tems de l'Aſſemblée de Hollande ſans propoſer l'alliance avec la France, ſi je le laiſſois le maître de cette affaire : mais je ne craignois pas moins que ſi je préſentois un mémoire pour l'offrir aux Etats-Généraux, il ne me fît faire des reproches que le Roi ſe fût méfié de lui, & qu'il ne dît, que ſi on l'avoit laiſſé faire, il en ſeroit venu à bout ; mais qu'on avoit gâté cette affaire, & qu'il n'étoit plus en état de la faire réuſſir. 16 Novembre 1679.

Ce qui m'embarraſſoit encore autant, étoit que Meſſieurs d'Amſterdam molliſſoient déja ſur la réſolution qu'ils avoient priſe de propoſer l'alliance de la France. Il eſt vrai que 17 Novembre 1679. à M. de Pomponne.

je les portai en récompenſe à vouloir une choſe qui auroit été encore plus avantageuſe au Roi que l'alliance, s'ils l'euſſent ſoutenue juſqu'au bout; c'étoit de s'oppoſer à la continuation de l'état de guerre ſur le pié qu'il étoit; & de demander une reforme des troupes. Je découvris donc qu'ils n'avoient plus la hardieſſe de propoſer l'alliance avec le Roi; parce qu'ils appréhendoient trop le Prince d'Orange, & qu'ils ne craignoient pas aſſez la France; ce Prince leur faiſant repréſenter auſſi-bien qu'aux autres Villes de Hollande que les Etats-Généraux ne devoient pas appréhender une rupture; que le Roi leur vouloit ſeulement faire peur, & les intimider; mais qu'ils n'avoient qu'à aller leur chemin, & que Sa Majeſté avoit toute autre penſée que de leur faire la guerre.

24 Novembre 1679.

JE ne laiſſai pas malgré tous ces obſtacles de travailler autant qu'il me fut poſſible auprès des Villes de Hollande, & après avoir diſpoſé toutes choſes de ce côté-là le mieux qu'il

me fut poſſible ; je m'appliquai au Prince d'Orange, & je parlai pour cet effet au Penſionnaire Fagel ; celui-ci n'avoit autre choſe à me répondre, ſinon que le Prince d'Orange attendoit qu'il n'y eût plus d'obſtacle dans les Villes pour en faire la propoſition : cependant j'étois informé que les Villes y donneroient volontiers les mains ; & nous ſavions, les Républicains & moi, que cette affaire ſeroit bientôt conclue, non-ſeulement ſi le Prince d'Orange la propoſoit, mais même s'il ne faiſoit que la traverſer ſous main : mais auſſi je ne ſavois que trop, & je mandois ſouvent au Roi qu'il ne ſeroit pas poſſible de la terminer heureuſement, lorſque le Prince d'Orange s'y oppoſeroit ouvertement.

7 Décembre 1679.

Idem.

AVANT que de paſſer outre à ce qui regarde l'alliance, il eſt bon que je marque ici tout ce que je mandai dans ce tems-là des liaiſons de M. le Prince d'Orange avec M. de Montmouth ; parce qu'elles furent le fondement des révolutions qu'on a vûes

Lettre du 5 Octobre 1679. à M. de Pomponne.

depuis en Angleterre. Je fis ſavoir au Roi le 5 Octobre 1679. que le Prince d'Orange avoit de nouvelles vûes du côté de l'Angleterre, & qu'autant que j'en avois pû pénétrer, je voyois que ce Prince ſe flattoit que le Roi d'Angleterre ſeroit obligé de ſe démettre de ſa Couronne, & que comme les Proteſtans ne ſouffriroient jamais le Duc d'York, il ne doutoit pas qu'il ne fût appellé dans peu de tems, comme on avoit pû remarquer dans l'Acte que le Parlement vouloit faire paſſer contre M. le Duc d'York, où il étoit dit que ſi le Roi d'Angleterre venoit à quitter ſa Couronne ſoit par mort, ſoit par démiſſion, le même Prince d'Orange avoit dit à un de mes amis, qu'il conſerveroit toûjours le reſpect qu'il devoit au Roi d'Angleterre, & à M. le Duc d'York, & qu'il ne feroit pas le moindre pas qui leur pût déplaire; mais que ſi le Parlement d'Angleterre l'appelloit, il ne pourroit s'empêcher d'y aller.

Lettre du 12 Octobre

J'ECRIVIS huit jours après que M. de Montmouth étoit arrivé à la

Haye ; qu'il étoit allé deſcendre chez M. Sidney, ce qui avoit déplû au Prince d'Orange : que M. de Montmouth alla voir le lendemain le Prince d'Orange qui le reçut fort froidement ; & que leur converſation ſe paſſa en diſcours généraux ; qu'il avoit été le ſoir voir la Princeſſe d'Orange, qui voulut être au jeu lorſqu'il arriveroit, & qu'à peine ſe leva-t-elle lorſqu'il lui baiſa la main ; que le Prince d'Orange monta à huit heures du ſoir dans la Chambre de la Princeſſe, ſelon ſa coûtume, & qu'on ne peut ſe faire plus froid qu'ils ſe firent lui & M. de Montmouth ; que ce dernier ayant témoigné qu'il partiroit le lendemain, le Prince d'Orange lui demanda ſi ce ſeroit ſans venir dîner avec lui ; que M. de Montmouth répondit que ſon intention étoit d'avoir cet honneur ; que le lendemain au ſortir de la table, M. de Montmouth dit tout bas au Prince d'Orange, qu'il le prioit de lui donner un moment d'audiance en particulier ; qu'ils deſcendirent dans le Jardin de

1679. à M. de Pomponne.

Bantheink, & ſe débarraſſerent de M. Sidney qui les ſuivoit ; que le Duc de Montmouth fit voir au Prince d'Orange la Lettre qu'il venoit de recevoir du Roi d'Angleterre, par laquelle il l'aſſûroit toûjours de ſon amitié, & que ſon exil ne ſeroit pas long. Le Prince d'Orange lui demanda quel étoit le ſujet de ſa diſgrace ; que M. de Montmouth lui répondit que le Roi d'Angleterre ayant ſouhaité que M. le Duc d'York s'abſentât, il avoit refuſé de le faire à moins que lui Montmouth ne ſortit auſſi du Royaume ; qu'il avoit fait connoître au Prince d'Orange que ce n'étoit pas le Duc d'York qui lui avoit fait le plus de tort, qu'il n'avoit pas aſſez de crédit auprès du Roi d'Angleterre pour cela ; mais que Madame de Portſmouth, Mylord Sunderland, Eſſex, & Halifax, l'avoient entrepris ; & ſur ce que le Prince d'Orange lui demanda ſi le Roi d'Angleterre ne lui avoit pas dit la cauſe de ſon banniſſement, il lui avoit répondu que le Roi d'Angleterre ne s'en étoit

pas expliqué, & ajoûta qu'il ſavoit les bruits qu'on avoit fait courir des prétentions qu'il avoit eues pendant la maladie du Roi d'Angleterre; mais qu'il n'étoit pas aſſez fou pour avoir de pareilles viſions. Cela donna lieu au Prince d'Orange d'entrer en de grandes diſcuſſions avec M. de Montmouth ſur le prétendu mariage de ſa mere, ſur quoi M. de Montmouth s'étant expliqué de la maniere que le Prince d'Orange le pouvoit ſouhaiter, ce Prince lui demanda s'il pouvoit faire fonds ſur ce qu'il lui diſoit; parce que tant qu'il auroit les prétentions qu'on avoit dit, il ne pouvoit être de ſes amis, & M. de Montmouth l'ayant aſſûré tout de nouveau, & lui ayant donné ſa parole qu'il n'en avoit pas eu la moindre penſée & qu'il ne l'auroit jamais; le Prince d'Orange lui dit qu'il recevoit la parole qu'il lui donnoit, qu'il ſavoit qu'un homme comme lui n'y pouvoit manquer; là-deſſus ils s'engagerent l'un à l'autre de s'entr'aider & de s'unir d'intérêts, & ce fut alors

que se forma cette union entre ces deux Princes qui a causé tant de désordres, & qui a coûté la vie à M. de Montmouth; & depuis, le Royaume d'Angleterre au Duc d'York.

23 Novembre 1679. J'INFORMAI encore le Roi le 23 Novembre 1679. que le Prince d'Orange continuoit à avoir des vûes du côté de l'Angleterre, bien contraires aux intérêts de M. le Duc d'York, que c'étoit un motif très-puissant pour l'empêcher de prendre des mesures avec la France, parce qu'il croyoit qu'on protégeroit toûjours le Duc d'York à son préjudice; ainsi n'espérant aucun secours de Sa Majesté, il chercheroit de quoi s'appuyer dans le parti contraire en prenant des voies toutes opposées à celles du Duc d'York; qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que dans cette vûe le Prince d'Orange n'eût pour principal & unique but, de faire ensorte que le Roi d'Angleterre assemblât son Parlement; & comme il ne voyoit point d'autre moyen de l'y porter, que de le fortifier par une alliance avec les

Etats-Généraux, étant perſuadé que Sa Majeſté Britannique paroîtroit dans ſon Parlement avec plus d'autorité, & que ce lui ſeroit un moyen pour en tirer l'argent qui lui étoit néceſſaire, il faiſoit ſes derniers efforts pour la faire conclurre. Et comme il n'ignoroit pas que malgré cette alliance, le Parlement ne ſe fieroit jamais au Roi d'Angleterre, & ne lui donneroit point d'argent, à moins que Sa Majeſté Britannique ne le ſatisfît ſur l'excluſion de M. le Duc d'York, il eſpéroit qu'en ce cas, ſa cabale, & la Ligue Proteſtante, agiroient puiſſamment en ſa faveur; je mandai dans la même Lettre, qu'un des amis du Prince d'Orange avoit aſſûré une perſonne de ma connoiſſance, que devant qu'il fût trois mois M. le Duc d'York & tout ce qui étoit de ſon parti ſeroit chaſſé, & M. de Montmouth rappellé; enfin, j'ajoûtai que le chagrin & l'emportement que les créatures du Prince d'Orange témoignoient aſſez publiquement depuis que le Duc d'York paroiſſoit repren-

dre ſon premier crédit auprès du Roi ſon Frere, ne laiſſoit aucun lieu de douter que je n'euſſe pénétré les véritables deſſeins du Prince d'Orange touchant l'Angleterre.

21 Septembre 1679. J'OSE dire que je n'omis rien pour faire connoître les liaiſons que le Prince d'Orange prenoit avec les plus méchantes gens d'Angleterre. J'avois mandé le 21 Septembre que Oates qui a été depuis ſi fameux, Frimans dont j'ai parlé ci-deſſus, & du Moulins qui étoit un homme d'intrigue, & un grand ſcélérat, étoient venus tous trois enſemble en Hollande il y avoit déja quelques années, & que le Prince d'Orange avoit eu de grandes conférences avec eux. Je mandai depuis, c'eſt-à-dire, le 23 Novembre, que le Prince d'Orange ſavoit qu'il y avoit des Anglois à Amſterdam qui avoient des choſes fort conſidérables à révéler au Roi d'Angleterre qu'ils ne vouloient déclarer que quand le Parlement ſeroit aſſemblé; que le Duc de Montmouth avoit mis Sydney dans les intérêts du Prince d'Orange; que

23 Novembre 1679.

7 Décembre 1679.

que ce Miniſtre étoit entierement oppoſé au Duc d'York ; & que j'appréhendois fort que pendant le ſéjour de M. de Montmouth à la Haye, on ne formât une Ligue du parti Proteſtant.

Et lorſque M. de Montmouth retourna bruſquement en Angleterre, j'écrivis au Roi que j'avois un très-grand ſoupçon de ce départ ſi précipité ; qu'il s'étoit fait de concert avec M. le Prince d'Orange ; que j'avois découvert que Mylord Schaftſbury & d'autres, avoient mandé à M. de Montmouth d'aller en Angleterre ; & qu'ils devoient tous enſemble préſenter une Requête au Roi de la Grande-Bretagne, pour demander qu'il eût à aſſembler ſon Parlement : que cela ſe faiſoit de la participation du Prince d'Orange ; qui avoit été fort étonné, lorſqu'un Anglois lui avoit demandé, s'il ſavoit bien qu'il étoit défendu par les Loix d'Angleterre de préſenter une Requête au Roi ſignée de plus de douze perſonnes, à moins d'être déclarés traîtres. En effet, le Prince 8 Décembre 1679.

d'Orange ne ſe contenta pas de lui faire force queſtions là-deſſus ; il lui envoya dès le même ſoir Benting pour s'éclaircir de cette affaire.

La Lettre du Roi du 1 Décembre 1679. POUR revenir à l'affaire de l'Alliance, je reçus un ordre du Roi de préſenter un mémoire pour preſſer l'Alliance avec la France : mais comme je devois voir auparavant ce que le Penſionnaire Fagel voudroit faire, je m'adreſſai à lui, & il ſe chargea d'en faire la propoſition lui-même aux

8 Décembre 1679. Etats de Hollande ; j'étois entre ſes mains ; ainſi je fus obligé d'en paſſer par où il vouloit, & je conſentis à le laiſſer maître de la conduite de cette affaire.

CEPENDANT le Penſionnaire Fagel n'en fit pas la propoſition de bonne foi, il ſe contenta de rendre compte des converſations que nous avions eues lui & moi ſur ce ſujet, & pria les Etats d'examiner s'il étoit convenable dans la ſituation des affaires, après avoir refuſé l'Acte de garantie au Roi d'Angleterre, auquel on étoit obligé par des Traités, de faire alliance avec

la France. Cette propoſition fut miſe, ſelon la coûtume, entre les mains des Commiſſaires ; & quoiqu'elle fût faite d'une maniere à n'être pas accptée, le Prince d'Orange y vit une ſi grande diſpoſition, qu'il appréhenda que les Etats de Hollande ne concluſſent l'alliance. Cela l'obligea d'envoyer querir dès le même jour à ſept heures du ſoir M. de Sidney qu'il inſtruiſit de tout ce que le Roi d'Angleterre avoit à faire pour rompre cette alliance ; & M. Sidney dépêcha auſſi-tôt en Angleterre. 14 Décembre 1679.

ON fit auſſi agir le Réſident de l'Empereur, & Van-Buning eut de grandes conférences avec Sidney ; de ſorte que je mandai que je ne pouvois conjecturer autre choſe de toutes ces démarches, ſinon que le Prince d'Orange ne conſentiroit jamais à l'alliance de la France, à moins qu'il ne s'en pût défendre, & qu'avec la direction du Penſionnaire Fagel, il trouveroit toûjours moyen d'éluder cette affaire.

QUOIQUE les bien intentionnés euſſent conſenti que le Penſionnaire Idem.

Fagel proposât l'alliance de la France, je ne laissai pas quand il eut fait cette démarche, de leur parler, pour conserver toûjours leur confiance. Je leur fis connoître que c'étoit avec eux principalement que le Roi faisoit alliance; que lorsqu'elle seroit conclue, (quand bien même le Prince d'Orange y auroit donné tous ses soins,) l'affection & les intérêts du Roi vouloient qu'il conservât les bons sentimens qu'il avoit toûjours eus pour eux, puisque c'étoit avec la République principalement que le Roi vouloit avoir de plus étroites liaisons.

COMME j'étois toûjours alerte aussi-bien sur ce qui regardoit les liaisons de M. le Prince d'Orange avec M. de Montmouth, que sur ce qui touchoit l'alliance; je fis une grande déduction au Roi dans ma Lettre du 14 Décembre 1679. de ce que j'avois découvert de nouveau de leur commerce. Je mandai que j'étois très-assûré qu'il y en avoit un entr'eux; que ce n'étoit pas sans raison que je soupçonnois que le Prince d'Orange vouloit

14 Décembre 1679.

ſe ſervir de M. de Montmouth pour commencer à détruire M. le Duc d'York ſans s'expoſer lui-même, & pouvoir enſuite prendre le parti qu'il verroit lui être le plus avantageux; que M. le Prince d'Orange, & M. de Montmouth avoient été à une maiſon de campagne pendant dix ou douze jours, & qu'ils avoient eu tous les jours des converſations de trois ou quatre heures; qu'enſuite M. de Montmouth étoit allé à Amſterdam conférer avec des Anglois; qu'il étoit revenu à la Haye, où il avoit reçû une Lettre du Roi d'Angleterre, qui ne lui permettoit pas de retourner comme il avoit eſpéré; qu'il avoit apporté cette Lettre à M. le Prince d'Orange, & quelques autres Lettres de gens de ſa cabale; & qu'après avoir été trois heures enſemble en conférence, il étoit ſorti ſecretement de la Haye, & avoit fait dire qu'il alloit à Cologne; que le Prince d'Orange avoit autoriſé ce bruit. Que M. Dolliek avoit cherché publiquement une maiſon pour M. de Montmouth,

à ſon retour de ſon prétendu voyage de Cologne ; & qu'on avoit ſi bien joüé cette Comédie, qu'on avoit fait confidence à des Anglois attachés à M. le Duc d'York des Lettres de M. de Straſbourg, & des deſſeins de M. de Montmouth à Cologne, que cependant M. de Montmouth avoit paſſé en Angleterre, apparemment pour ſe mettre à la tête des Seigneurs qui devoient préſenter une Requête au Roi de la Grande-Bretagne, afin qu'il aſſemblât ſon Parlement. Je ne répéterai pas ici beaucoup d'autres circonſtances, qui faiſoient voir l'intelligence de M. le Prince d'Orange, & de M. de Montmouth. Nonobſtant tout cela, je mandai que ſi le Prince d'Orange, & M. de Montmouth agiſſoient alors de concert, c'étoit qu'ils avoient le même deſſein, qui étoit de faire aſſembler le Parlement d'Angleterre ; mais que je ne croyois pas que cette union durât long-tems, pour peu que les affaires commençaſſent à éclater ; car il n'étoit pas vraiſſemblable que M. de Montmouth

travaillât pour les intérêts de M. le Prince d'Orange ; & ſi on pouvoit par des voies détournées faire connoître au Prince d'Orange que M. de Montmouth ſongeoit à s'établir à ſon préjudice, rien ne ſeroit capable de les racommoder.

LE Roi connut peu de jours après, la vérité de ce que je lui avois mandé ; car M. de Montmouth ne fut pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il préſenta une Requête à Sa Majeſté Britannique, pour faire aſſembler ſon Parlement ; & la ſuite ne juſtifia pas moins ce jugement que j'avois fait des ſentimens du Prince d'Orange & de M. de Montmouth ; car ce Prince aſſiſta M. de Montmouth dans ſa révolte * ; & celui-ci oubliant toutes les paroles qu'il avoit données au Prince d'Orange, ſe fit déclarer Roi dès qu'il crut le pouvoir faire avantageuſement ; après quoi le Prince d'Orange ne perdit pas de tems à fai-

* Il en a uſé comme je le prédis alors, quand M. de Montmouth a paſſé à main armée en Angleterre.

re embarquer les troupes Angloiſes qui étoient au ſervice des Etats-Généraux, ce qui précipita la perte de M. de Montmouth.

22 Décembre 1679. LE Prince d'Orange qui excitoit toutes ces querelles pour en profiter, & auſſi pour ſe rendre néceſſaire, offrit au Roi d'Angleterre d'aller à Londres pour moyenner un accommodement entre lui & ſon Parlement: mais le Roi de la Grande-Bretagne l'en remercia.

19 Décembre 1679. CEPENDANT le Courier de M. Sidney revint, & j'appris à ſon arrivée, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé querir M. Van-Leuwen, qu'il lui avoit témoigné beaucoup de reſſentiment de l'alliance dont on parloit en Hollande entre Votre Majeſté & les Etats, qu'il lui avoit dit qu'il ſe trouveroit fort offenſé ſi on la concluoit, & qu'on ne devoit plus compter après cela ſur ſon amitié.

26 Décembre 1679. LE Prince d'Orange fut fort content que le Roi d'Angleterre ſe fût expliqué avec tant de force, & je fus averti qu'il avoit dit poſitivement à

M. de Sidney que cela étant il ne ſe mît en peine de rien, & que l'alliance avec la France ne ſe feroit pas.

JE laiſſe à juger après cela ſi les Républicains à qui je m'adreſſois n'avoient pas raiſon, & ſi je ne l'avois pas auſſi de repréſenter ſans ceſſe qu'il falloit parler fortement aux Etats-Généraux, & qu'il n'y avoit que la crainte qui les pût obliger à faire ce que l'on ſouhaitoit d'eux, puiſque le Prince d'Orange qui connoiſſoit bien les Hollandois, conſeilla au Roi d'Angleterre de s'expliquer de la ſorte, quoiqu'il ne fût gueres en état de faire du mal aux Etats-Généraux. *Idem.*

JE fus auſſi averti en même-tems que les Commiſſaires entre les mains de qui on avoit mis la propoſition de l'alliance, étoient, ou des gens foibles, ou des perſonnes attachées au Prince d'Orange, ce qui m'obligea de prendre des meſures avec les Députés de Friſe & de Groningue, afin qu'ils s'expliquaſſent hautement pour l'alliance avec la France; & je dépêchai en même-tems un Courier au 22 Décembre 1679.

Roi, ſachant bien que ce que je dirois de mon chef aux Etats-Généraux ne pourroit être d'aucun effet contre les menaces du Roi d'Angleterre, & qu'il étoit néceſſaire que le Roi lui-même fît parler fortement. Et comme je ſavois que le Prince d'Orange faiſoit inſinuer, qu'il ne falloit faire ni l'une ni l'autre alliance, pour ne point déplaire ni à la France ni à l'Angleterre; je mandai à la Cour qu'il étoit néceſſaire de faire voir la différence qu'il y avoit d'une ſimple alliance défenſive dont on ne ſe pouvoit pas plaindre, à un Traité de Ligue. Je m'en expliquai de même aux principaux Membres des Etats; je leur repréſentai qu'il n'étoit pas ſurprenant que le Roi eût trouvé à rédire que les Etats-Généraux ſous prétexte d'une garantie formaſſent une Ligue contre Sa Majeſté; mais que je ne voyois point par quelle raiſon le Roi d'Angleterre trouvoit mauvais que les Etats fiſſent une alliance avec Sa Majeſté, qui ne lui donnoit pas plus de liaiſon avec eux que celle qu'ils

avoient avec tous les Princes de l'Europe, avec qui ils avoient conſervé pendant la guerre, ou renouvellé pendant la Paix les alliances qu'ils avoient eues auparavant ; ainſi que Sa Majeſté ne pouvoit ſe perſuader que la déclaration du Roi d'Angleterre eut pû faire le moindre effet ſur l'eſprit d'aucun Député des Etats, ni d'aucun véritablement bon Républicain ; que la Ligue propoſée par l'Angleterre n'étoit que trop clairement offenſive contre Sa Majeſté ; & que l'alliance défenſive qu'elle offroit de faire, ne tendoit ni à rompre avec qui que ce ſoit, ni à engager les Etats dans aucune querelle ; mais ſeulement à affermir plus ſolidement la Paix dans toute l'Europe, ce qui étoit la ſeule & unique application de Sa Majeſté ; qu'elle ne pouvoit non plus produire jamais aucun mauvais effet contre le Roi d'Angleterre, s'il vouloit ſe tenir en paix, & ne point attaquer de gayeté de cœur les Etats-Généraux, comme il avoit fait en 1665. parce qu'en ce cas Sa Majeſté ſeroit obligée de les défendre.

4 Janvier 1672. J'INFORMAI en même-tems le Roi que j'avois fait par le moyen des bien intentionnés une affaire de la derniere conséquence, dont j'ai déja parlé, qui étoit d'avoir empêché la conclusion de l'état de guerre; & nous avions agi si fortement auprès de ceux d'Amsterdam que ceux-ci avoient demandé la cassation de vingt mille hommes, & vouloient réduire les troupes des Etats à vingt-cinq mille hommes de pié, deux mille chevaux, & mille Dragons.

CEPENDANT le Prince d'Orange faisoit toute sorte de personnages, selon le caractere de ceux à qui il avoit affaire. Il vouloit intimider les bien intentionnés qui avoient commerce avec moi; il faisoit entendre aux Régens des Villes de Hollande que le Roi ne pouvoit pas avoir pour désagréable qu'on remît la conclusion de l'alliance à un autre tems, & ce délai qui n'étoit de nulle conséquence pour le Roi, diminueroit le déplaisir que le Roi d'Angleterre pourroit avoir qu'on fît une alliance avec Sa Majesté

dans le tems qu'on avoit refusé d'exécuter un engagement dans lequel on étoit entré avec lui.

LE Prince d'Orange ne se reposa pas si fort sur ces remontrances ni sur l'assurance qu'il avoit qu'une partie des Commissaires à qui on avoit remis la proposition de l'alliance, suivroient aveuglément ses volontés, qu'il ne voulût être present à l'examen qu'on en devoit faire ; ce qui ne se pratique presque jamais. Le Député des Nobles, du Corps desquels est le Prince d'Orange, & la plûpart de ceux des Villes ne manquerent pas de dire que puisqu'on venoit de refuser la Ligue avec l'Angleterre, il ne falloit pas si-tôt conclurre l'alliance avec la France, & qu'il étoit bon de la remettre à un autre tems. 28 Décembre 1678.

QUOIQU'ON eût obligé non-seulement les Commissaires, mais les Conseils des Villes par de grands & solemnels sermens de tenir secret tout ce qui se feroit : néantmoins je fus informé de cet avis des Commissaires ; mais comme ces personnes-là 8 Janvier 1679.

n'avoient opiné que comme des particuliers, cela ne raſſûroit pas le Prince d'Orange qui appréhendoit toûjours qu'ils ne s'expliquaſſent autrement quand ils parleroient au nom de leur Ville. En effet, tout étoit ſi bien diſpoſé, que le Prince d'Orange fut un jour entier en balance s'il ne propoſeroit pas ſérieuſement l'alliance avec la France; & s'il ne ſe feroit pas un mérite d'une choſe qu'il croyoit ne pouvoir plus empêcher. Van-Buning & le Penſionnaire Fagel le déterminerent à attendre les Lettres de leurs Ambaſſadeurs pour voir de quelle maniere le Roi ſe ſeroit expliqué. On attendit donc leur Lettre du troiſieme de Janvier qui apprit que le Roi leur avoit fait parler fortement touchant l'alliance: mais malheureuſement cette Lettre marquoit en même-tems qu'on les avoit aſſûrés que quelque choſe qu'ils fiſſent, le Roi demeureroit dans les termes du Traité de paix; & que Sa Majeſté ſe ſerviroit ſeulement de toute l'étendue de ſon pouvoir pour avantager le com-

Lettre du Roi du 3 Janvier 1680.

merce des François, au préjudice des Sujets des Etats-Généraux. Le Prince d'Orange & ſes créatures reprirent cœur là-deſſus, & les autres le perdirent entierement ; ainſi la face des affaires fut abſolument changée. Les bien-intentionnés me déclarerent que je ne devois plus rien attendre de ma négociation, & qu'après avoir raſſûré les Etats, qui ne ſe portoient à agir contre la volonté du Prince d'Orange, que par l'appréhenſion de la guerre, il ne falloit pas compter qu'il y en eût aucun qui conclut à l'alliance de la France. Ils ſe plaignirent donc qu'on les eût engagés, comme on avoit fait, pour les abandonner au reſſentiment du Prince d'Orange; que tout ce qu'ils avoient ſouhaité (& que j'avois auſſi demandé pour eux) étoit que l'on s'expliquât de maniere à la Cour, que les Etats-Généraux euſſent peur ; & que ſans les menacer de rien en particulier qui eût pu engager & commettre le Roi, on leur donnât lieu d'appréhender tout. Quelques-uns d'entr'eux ſe retirerent, &

les autres, à la reserve de M. Paets, n'agirent plus avec la même vigueur.

21 Janvier 1680. JE voulus racommoder ce que cette Lettre avoit gâté ; je fis des déclarations plus fortes aux Régens des Villes de Hollande, que celles qui étoient dans les Lettres de leurs Ambaſſadeurs & dans les miennes : mais cela fut inutile ; ils s'en tenoient aux Lettres de leurs Ambaſſadeurs, & les croyoient plus fortes que tout ce que je leur pouvois dire. Je ne diſſimulai point au Roi le mauvais effet que les aſſûrances de conſerver la paix avoient fait ; & pour m'autoriſer davantage, j'envoyai la copie de la Lettre que Dikfeld avoit écrite là-deſſus aux Etats-Généraux, & que j'avois trouvé moyen d'avoir, afin qu'on fît parler d'une autre façon à leurs Ambaſſadeurs. Je répétai ce que j'avois déja mandé pluſieurs fois que le ſuccès de cette affaire dépendoit de donner aux Villes une aſſez grande appréhenſion du reſſentiment du Roi, pour les forcer à faire l'alliance malgré le Prince d'Orange. On reconnut que j'avois

Idem.

j'avois raiſon, & on parla fortement aux Ambaſſadeurs : mais il n'étoit plus tems, & tout cela ne ſervit de rien ; car Dikfeld manda à ſes Maîtres que le Roi leur avoit fait à la vérité des déclarations très-fortes ; mais que ce n'étoit que ſur mes avis qu'on avoit changé de ſtyle, ſans avoir changé de ſentiment ; qu'ils pouvoient compter que le Roi les laiſſeroit en repos ; & que c'étoient les véritables intentions de Sa Majeſté, qu'on leur avoit déclaré la premiere fois ; que ce qu'on leur avoit dit à cette heure de différent, n'étoit que ſur ce que j'avois repréſenté. 29 Janvier 1610.

LE Penſionnaire Fagel vint me voir dans ce tems-là, & me dit qu'il avoit ordre du Prince d'Orange de m'aſſûrer que les Etats-Généraux paſſeroient tel Acte & telle déclaration qu'il plairoit au Roi ; qu'ils ne prendroient nulle nouvelle liaiſon, ni aucun engagement avec qui que ce ſoit, & qu'ils ne feroient rien qui pût jamais préjudicier au Traité de Paix & à l'amitié que le Roi avoit bien voulu 11 Janvier 1610.

leur rendre. Je répondis qu'à l'égard du Penſionnaire Fagel, la ratification de la Paix, & l'Acte qu'ils offroient, étoient la même choſe : cependant je dépêchai un Courier pour rendre compte de ce qui m'étoit propoſé.

22 Janvier 1680. COMME le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel s'apperçurent que les Régens des Villes de Hollande étoient raſſûrés ſur l'appréhenſion qu'ils avoient eue du reſſentiment du Roi, & que les bien-intentionnés étoient découragés, ils prirent leur tems pour faire délibérer ſur l'alliance de la France. Ils ne le firent pas néantmoins ſans de grandes précautions, & le Prince d'Orange craignit, que comme je faiſois gliſſer beaucoup de Mémoires dans le Conſeil des Villes, les Etats ne fiſſent enfin l'alliance malgré les menaces du Roi d'Angleterre, malgré les Lettres de Van-Leuwen, & les intrigues du Penſionnaire Fagel. Cela l'obligea d'agir ouvertement : il envoya quérir les principaux Députés de quelques Villes, & les ſollicita fortement de ne

point consentir à l'alliance de la France. Il envoya aussi des billets dans les maisons particulieres par les Ministres Protestans, pour détourner le peuple de l'alliance de la France, comme contraire à leur Religion.

ENFIN, le Pensionnaire Fagel étant maître de proposer les matieres sur lesquelles il falloit délibérer, mit seulement sur le tapis le compte qu'il avoit rendu aux Etats de la conversation que nous avions eue ensemble touchant l'alliance de la France, & l'avis des Commissaires, qui étoit de différer à un autre tems à traiter cette affaire. Il ne parla ni de mes mémoires, ni des déclarations que le Roi avoit fait faire aux Ambassadeurs des Etats: ainsi il lui fut aisé de faire prendre une conclusion pareille à l'avis des Commissaires, & d'offrir cet Acte, par lequel on s'engageroit de ne faire aucun Traité qui fût contraire à l'amitié qui avoit été rétablie par les Traités de Nimegue. 29 Janvier 1680.

QUOIQUE la Province de Hollande n'eût pas délibéré sur toutes les pie-

ces qu'il falloit voir néceſſairement touchant l'alliance de la France, & que d'ailleurs la réſolution fût priſe par les Députés ſans avoir conſulté leurs ſupérieurs, s'étant chargés ſeulement d'en aller querir l'approbation; il n'y eut pas moyen de la faire
29 Janvier 1680. changer. Il eſt vrai que la plûpart des Villes déſavoüerent leurs Députés: mais il n'y en eut pas une qui oſât propoſer de faire une nouvelle délibération. Ceux d'Amſterdam entre-autres, ſe plaignirent fortement de ce que le Prince d'Orange leur ayant envoyé les premieres Lettres de M. Dikfeld, les avoit aſſûrés que Sa Majeſté les laiſſeroit en paix, quand même ils ne feroient pas ſon alliance; que néantmoins ils voyoient le contraire par mon mémoire qui étoit public dans toutes les Villes, & ſur lequel on n'avoit point délibéré: mais malgré cela, ils ne revinrent point contre la réſolution qui avoit été priſe, ne croyant point être appuyés par aucune autre Ville.

MESSIEURS d'Amſterdam crurent

avoir fait un grand effort de renouveller alors la proposition qu'ils avoient déja faite de casser leurs Troupes à la reserve de vingt-cinq mille hommes de pié, deux mille chevaux & mille Dragons. 1 Février 1680.

COMME je continuois à observer les intrigues que le Prince d'Orange avoit en Angleterre, je sus qu'on lui avoit mandé, que quoique tout parût calme dans ce Royaume-là, on y verroit au premier jour un grand soûlevement de toutes les Provinces; qu'on leur avoit écrit pour les porter à présenter de nouvelles Requêtes au Roi d'Angleterre, afin de lui demander d'assembler son Parlement; qu'il auroit peine à s'en pouvoir défendre: & on pria le Prince d'Orange d'en attendre l'effet. M. de Montmouth lui fit aussi savoir, que dans peu il seroit remis en grace auprès du Roi d'Angleterre. 4 Janvier 1680. 11 Janvier 1680.

JE tâchai de profiter des avis que je recevois d'Angleterre pour ôter non-seulement tout le mérite que le Prince d'Orange prétendoit tirer au- 29 Janvier 1680.

près du Roi de la Grande-Bretagne ; de ce que les États-Généraux n'avoient pas fait d'alliance avec la France ; mais encore pour le rendre suspect par cet endroit à Sa Majesté Britannique, en lui découvrant que ce n'étoit pas à sa considération que le Prince d'Orange s'étoit employé avec tant d'ardeur contre cette alliance, mais par son propre intérêt ; n'ayant eu d'autre but dans toute sa conduite, que de le mettre dans la nécessité d'assembler son Parlement, par les raisons que j'ai marquées ci-dessus.

29 Janvier 1680.

JE fis savoir en même-tems que j'avois découvert depuis deux jours, que le Prince d'Orange avoit pris de nouvelles liaisons avec M. de Montmouth, & avec les autres Parlementaires ; que Rocourt qui étoit à M. de Montmouth, s'étoit rallié avec M. Sidney ; que le Prince d'Orange, par le moyen de Frimans, recommençoit ses pratiques ; que M. Sidney, Envoyé d'Angleterre en Hollande, étant ennemi de M. le Duc d'York, le Prince d'Orange s'en ser-

voit pour conduire ſes deſſeins, & pour engager le Roi d'Angleterre plus loin que Sa Majeſté Britannique ne vouloit.

J'AVOIS envoyé dans les Provinces de Friſe & de Groningue, les deux ſeules qui ne dépendoient pas abſolument du Prince d'Orange; & j'avois engagé outre cela le premier Député de Groningue à aller lui-même dans ſa Province, pour la porter à faire l'alliance avec la France. Ce Député alla à Groningue, & en revint avec la réſolution de la Province de demander l'alliance de la France. La Province de Friſe pareillement ſe déclara abſolument pour l'alliance de la France, & m'en envoya donner avis. Je fis auſſi enſorte que ces deux Provinces réſolurent de ſeconder MM. d'Amſterdam dans la demande qu'ils avoient faite de caſſer vingt mille hommes. 15 Février 1680. 29 Janvier 1680.

MAIS comme le Prince d'Orange avoit un grand avantage dans la diſcuſſion des affaires, encore plus par la direction du Penſionnaire Fagel,

que par ſon propre crédit ; & qu'il appréhendoit que MM. d'Amſterdam ne fiſſent reſoudre cette réforme dans les Etats de Hollande, il empêchoit qu'on ne réglât l'Etat de guerre, quoiqu'il le dût être avant la fin de l'année précédente, & qu'on fût alors
10 Février 1680. au 20 de Février. Ce qu'il gagnoit en cela, c'eſt que l'année s'avançant toûjours ſans qu'on parlât de l'Etat de guerre, les troupes demeuroient ſur le même pié qu'elles avoient été ; & les Etats Généraux ſe trouvoient obligés de les payer.

Ce Prince qui étoit maître des Provinces de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht & d'Overiſſel, les obligea de prendre des réſolutions conformes à celle que la Province de Hollande avoit priſe, de s'excuſer de faire l'alliance de la France, & voulut engager les Etats-Généraux à former une concluſion conformément à l'avis de ces cinq Provinces : mais les Députés de Friſe & de Groningue s'y oppoſerent fortement, déclarant qu'on ne pouvoit prendre une pareille conclu-

sion que d'un consentement unanime des sept Provinces ; & que celles de Frise & de Groningue étoient d'avis que les Etats-Généraux s'alliassent avec la France. Il est inutile de mettre ici tout ce que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel firent de leur côté, & moi du mien ; eux pour obliger les Etats à prendre cette résolution, qu'ils avoient bien envie d'envoyer au Roi, & moi pour l'empêcher : il suffit de dire qu'après un mois de menées & d'intrigues, ils n'en purent venir à bout.

COMME je ne voyois que les Provinces de Frise & de Groningue qui osassent dire librement leurs sentimens, & qui pussent se soûtenir contre le Prince d'Orange, je les ménageois le plus qu'il m'étoit possible, & j'envoyai un Gentilhomme dans ces deux Provinces-là pour les maintenir dans leurs bons sentimens, & pour faire de nouvelles liaisons avec elles. 9 Mai 1650.

CEPENDANT on étoit bien fâché dans les autres Provinces que les Dé- 29 Février 1650.

putés n'eussent pas fait l'alliance de la France, & on y appréhendoit si fort les armes du Roi, qu'on y fit plusieurs Mémoires pour répandre dans le peuple. On m'en adressa un, de la part de quelques personnes des plus considérables d'Utrecht, & on me manda en même-tems qu'on y avoit affiché des libelles aux portes de l'Hôtel-de-Ville, où l'on qualifioit de Traîtres & de Vendeurs de la liberté publique, ceux qui avoient signé la résolution par laquelle la Province d'Utrecht se conformoit à celle de Hollande. Les personnes qui m'avoient envoyé ce Mémoire, me manderent aussi qu'on étoit venu d'Arnhem, de Nimegue, & d'Overissel, leur témoigner que l'on étoit au désespoir que l'alliance ne fût pas faite.

29 Février 1620. Le Prince d'Orange étoit encore mieux servi en Angleterre qu'il ne l'étoit en Hollande; M. Godolfin étoit entierement dans ses intérêts, ainsi que j'en donnai avis dans ce tems-là. Je mandai deux mois après,

que Meſſieurs Heyde, Godolfin & Sunderland étoient abſolument à lui ; qu'ils lui donnoient part de toutes choſes, & recevoient ſes ordres ſur ce qu'ils avoient à faire. Il n'y avoit pas juſqu'à M. le Duc d'York qui ne l'aidât dans ſes deſſeins, en faiſant de tems en tems des démarches qui ſembloient lui être inſpirées par le Prince d'Orange ; il crut faire le tour d'un grand politique d'entrer dans les vûes de ce Prince, comme ſi tout ce que le Prince d'Orange tramoit, n'étoit pas uniquement pour ſa deſtruction. Il lui promit de ſeconder ſes deſſeins auprès du Roi d'Angleterre, pour faire de nouvelles alliances contre la France ; il en ſollicita vivement le Roi ſon Frere, & Sa Majeſté Britannique envoya pour cet effet un Miniſtre à l'Electeur de Brandebourg, qui communiqua ſes inſtructions à M. le Prince d'Orange, de qui elles furent approuvées. Ce qui eſt de rare, c'eſt que ces inſtructions portoient, de propoſer à l'Electeur une Ligue proteſtante, pour empêcher qu'on

21 Mars 1680.

28 Mars 1680.

ne détruisît cette Religion, comme il paroiſſoit que la France en avoit deſſein.

2°. DE propoſer les garanties des Traités de paix, de Nimegue, &c.

25 Avril 1680. CET Envoyé vint fort à propos pour le Prince d'Orange, car j'étois averti que l'éloignement que les Villes de Hollande avoient témoigné à faire un Traité de Ligue de garantie avec l'Angleterre, l'avoit obligé de ſuſpendre les ordres qu'il avoit fait donner à M. Damerongue de propoſer une alliance à l'Electeur de Brandebourg; le Prince d'Orange n'eſpérant pas de pouvoir engager ſi aiſément les Etats-Généraux dans de nouveaux Traités; ſi bien qu'il avoit pris une autre voie pour parvenir au même deſſein, qui étoit de faire enſorte que le Roi d'Angleterre, & les Princes de l'Empire, formaſſent une Ligue de garantie, dans la croyance qu'étant faite, les Etats-Généraux ſeroient obligés d'y entrer, ou s'ils n'y entroient pas, il ſuffiroit toûjours qu'elle fût faite pour les obliger à ne

prendre aucunes meſures contraires ; en quoi M. le Duc d'York l'aida à merveilles ; car le Roi d'Angleterre envoya auſſi à la Cour de Lunebourg pour y propoſer une alliance, & le Prince d'Orange mit tous ſes ſoins pendant quelques mois à faire réuſſir les négociations d'Angleterre dans les Cours de Brandebourg & de Lunebourg. 2 Mai 1690

LE Prince d'Orange voulut envoyer alors M. Paets, Ambaſſadeur en Eſpagne, pour n'avoir plus un ſi habile homme en tête. Paets me conſulta, & nous convînmes, qu'il refuſeroit cette Ambaſſade. Il eut le courage d'alléguer pour une des principales raiſons de ſon refus, que dans la croyance où il étoit qu'il n'y avoit point de ſalut pour l'Etat ſans l'alliance de la France, il étoit peu propre à être Ambaſſadeur en Eſpagne : & il eut la hardieſſe d'aller dire au Prince d'Orange, les raiſons pour leſquelles il étoit perſuadé que l'alliance de la France étoit abſolument néceſſaire aux Etats généraux. Il lui de-

manda la permiſſion d'entrer en conférence là-deſſus en ſa préſence avec le Penſionnaire Fagel ; & Van-Buning ; & offrit, s'il ne les mettoit pas hors d'état de lui pouvoir répondre ; de ſigner l'alliance avec l'Angleterre. Le Prince d'Orange n'oſa jamais commettre ces deux hommes, quoique fort habiles, contre le Sieur Paets.

18 Avril 1680. JE fus alors aſſez heureux pour trouver moyen d'engager un des Députés aux affaires ſecretes, à me révéler tout ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans le Cabinet du Prince d'Orange.

25 Avril 1680. ON étoit au 25 Avril, ſans avoir pû faire convenir les Régens des Villes de Hollande d'un fonds néceſſaire pour l'entretien de l'état de guerre. Les difficultés qu'ils y apportoient depuis ſix mois faiſoient bien connoître qu'ils traverſoient le plus qu'il leur étoit poſſible les deſſeins du Prince d'Orange.

CE Prince qui n'avoit d'autre envie que d'éloigner les Etats-Généraux des intérêts du Roi, faiſoit tout

ce qui lui étoit poſſible par le moyen de ſes créatures, pour donner de méchantes impreſſions aux Etats de tout ce que le Roi pouvoit faire. M. Dodick ſe trouvant Préſident de ſemaine dans les Etats-Généraux, leur porta un Edit, par lequel le Roi ne vouloit plus qu'il y eût de Sages-femmes de la Religion prétendue reformée. M. Dodick leur dit, Voilà, Meſſieurs, de quelle maniere le Roi de France traite ceux de notre Religion : il la veut abolir ; & lorſque le Roi d'Angleterre ſe met en danger pour la maintenir, il y a ici des gens qui veulent que nous nous uniſſions à la France.

LA Religion fut donc un des premiers moyens dont le Prince d'Orange ſe ſervit.

LES demandes que les Députés du Roi faiſoient à Courtray lui en fournirent un ſecond.

LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ne manquerent pas de les relever avec exagération ; & les Etats-Généraux me vinrent témoigner l'inquiétude où ils étoient de ce que les 17 Mai 1686.

Députés du Roi à Courtray avoient déclaré que ſi dans le 15 de Juillet, le Roi d'Eſpagne n'avoit pas ceſſé de prendre le titre de Duc de Bourgogne, on lui déclareroit la guerre.

25 Mai 1680. LES Etats envoyerent dans ce tems-là M. Citters en Angleterre; je trouvai moyen d'avoir ſes inſtructions que j'envoyai au Roi; j'eus auſſi les inſtructions de M. Van-Lewen qui étoit en Angleterre, & de M. Hemskerck qu'on envoyoit en Eſpagne; on me promit auſſi celles de M. de Starembourg qui alloit être Ambaſſadeur en France.

Idem. JE réitérai l'avis que j'avois déja donné de l'alliance qui ſe projettoit entre l'Eſpagne & l'Angleterre: mais je fis ſavoir en revanche, que les Princes de Lunebourg, ne vouloient point d'alliance avec l'Angleterre tant que les Etats-Généraux qui devoient ſervir de ligne de communication, n'y

30 Mai 1680. ſeroient point engagés; que l'Electeur de Brandebourg n'entroit pas non plus dans les propoſitions du Roi d'Angleterre, Sa Majeſté Britannique étant

étant ſi mal avec ſes Sujets, qu'elle n'étoit pas capable de maintenir l'alliance qu'elle auroit faite.

ENFIN, le Prince d'Orange voyant qu'il ne pourroit trouver de fonds pour l'état de guerre, s'il ne conſentoit à la maniere d'impoſition que Meſſieurs d'Amſterdam ſouhaitoient; il y donna les mains, & Meſſieurs d'Amſterdam conſentirent en revanche à l'état de guerre ſans aucune réforme : ainſi cette affaire qui devoit être terminée dès le mois de Décembre précédent, fut à peine finie dans le mois de Juin.

COMME j'étois perſuadé qu'on ne pouvoit trop faire d'attention aux deſſeins du Prince d'Orange, & ſurtout à ceux qu'il formoit contre M. le Duc d'York, qui ne pouvoient avoir que de très-fâcheuſes ſuites : je mandai pour la dixieme fois au Roi, que le Prince d'Orange comptoit qu'il auroit infailliblement des démêlés contre le Duc d'York pour la Couronne d'Angleterre; & comme il croyoit que quelque choſe qu'il fît 11 Juin 1680. *Idem.*

pour gagner les bonnes graces du Roi, Sa Majeſté ſeroit toûjours pour le Duc d'York qui étoit Catholique ; cela le détournoit entierement de prendre aucune liaiſon avec Sa Majeſté.

ET comme je ſavois que le Duc d'York étoit entierement trompé ; j'écrivis au Roi le 29 d'Août 1680. ce que j'avois eu l'honneur de lui mander il y avoit déja du tems, que les Miniſtres d'Etat du Roi d'Angleterre n'étoient pas au Duc d'York, comme ce Prince le croyoit ; & qu'ils étoient au contraire abſolument dévoüés au Prince d'Orange ; que Mylord Sunderland faiſoit une partie de ce que ſa femme ſouhaitoit ; & que ſa femme étoit gouvernée par M. Sidney qui n'agiſſoit que par l'inſtigation de M. le Prince d'Orange (c'eſt ce que tout le monde a reconnu être vrai dans toutes les circonſtances, depuis que les deſſeins du Prince d'Orange ont éclaté.) Que Mylord Heyde prenoit plus d'intérêt en ſa niéce la Princeſſe d'Orange, qu'en ce qui regar-

29 Août 1680.

doit M. le Duc d'York ; & pour M. Godolphin, qu'il avoit été de tout tems attaché à M. le Prince d'Orange ; qu'ainſi ces Miniſtres n'agiſſoient que ſuivant ſes vûes, & ſelon ce qu'il leur inſpiroit.

JE fus averti le 20 de Juin, que Borgomainero qui venoit d'Angleterre, & qui alloit à Vienne, étoit arrivé à la Haye. Je tâchai de pénétrer ce qu'il y venoit faire ; & je découvris, qu'il avoit communiqué le Traité de Ligue qui étoit comme reſolu entre le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre ; en effet, il fut conclu á Londres le 21 Juin ; & je trouvai moyen d'en avoir une copie le même jour qu'on en eut à la Haye ; & je l'envoyai le 27 à Sa Majeſté.

20 Juin 1680.

25 Juin 1680.

La Lettre du Roi du 4 Juillet 1680.

TOUTES ces Ligues qui ſe formoient contre les intérêts du Roi, m'engagerent de plus en plus à tâcher de former un parti dans la République pour en empêcher l'exécution ; & dans cette penſée, je ne crus point qu'il y eût rien de plus avantageux pour le ſervice de Sa Majeſté, que

22 Août 1680.

d'unir les Provinces de Friſe & de Groningue avec la Ville d'Amſterdam ; ces deux Provinces qui ſont indépendantes du Prince d'Orange, & cette Ville qui eſt la plus puiſſante de tout l'Etat, pouvant, ſi elles agiſſoient de concert, ſe ſoûtenir aiſément contre le Prince d'Orange. Je tâchai d'y joindre le Prince de Naſſau, Gouverneur de Friſe & de Groningue ; j'employai un Miniſtre Prédicant pour travailler à cette affaire. Van-Buning, au contraire, faiſoit tous ſes efforts pour unir la Ville d'Amſterdam à M. le Prince d'Orange, & pour raccommoder le Prince de Naſſau avec lui.

22 Août 1680.

LE Prince d'Orange qui n'étoit pas rébuté des difficultés qu'il trouvoit aux Cours de Brandebourg & de Lunebourg, voulut y aller lui-même ; il donna part aux Etats-Généraux de ſon voyage à Zell ; & le prétexte qu'il en allégua, fut que ce Duc l'avoit invité pendant la guerre, & depuis la paix, d'aller à la chaſſe du côté de Zell. Il ne dit point qu'il alloit à Magdebourg, quoiqu'il eût concerté

12 Septembre 1680.

avec l'Electeur de Brandebourg de l'y aller voir. Il fit réſoudre dans les Etats de Hollande le jour de ſon départ, qu'on renvoyeroit Van-Leuwen en Angleterre. Il leur fit connoître pour cet effet que le Roi de la Grande-Bretagne avoit réſolu d'aſſembler ſon Parlement, & que toutes choſes étoient ſi bien diſpoſées en Angleterre pour une parfaite réunion, qu'il ne doutoit pas qu'elle ne ſe fît; que néantmoins il croyoit que M. Van-Leuwen pourroit encore faciliter cette réconciliation par le crédit qu'il avoit dans l'eſprit du Roi d'Angleterre, & par les habitudes qu'il s'étoit faites dans le Parlement. 27 Septembre 1679.

COMME le Miniſtre Prédicant n'agiſſoit pas auſſi-bien que je l'euſſe ſouhaité, pour former une liaiſon entre Meſſieurs d'Amſterdam, & les Provinces de Friſe & de Groningue: je m'adreſſai à un Républicain d'Utrecht, & le priai d'en parler à un Miniſtre Arminien, homme de beaucoup d'eſprit, & qui avoit beaucoup de crédit auprès de Meſſieurs d'Amſ- 3 Octobre 1679.

terdam. Je priai ce Républicain de trois choſes : l'une, étoit d'engager ce Miniſtre à s'entremettre pour raccommoder deux ou trois des Principaux d'Amſterdam qui étoient du Gouvernement de 1672. avec M. Valkenir qui étoit entré dans les Charges cette même année-là ; mais qui d'ailleurs étoit un homme de mérite, bon Républicain, & qui gouvernoit en quelque façon la Ville d'Amſterdam.

LA ſeconde, étoit de porter ce Miniſtre à établir une étroite liaiſon entre M. Valkenir, & les Provinces de Friſe & de Groningue.

ET la troiſieme, de ſavoir s'il vouloit bien communiquer à M. Valkenir les avis que je lui ferois donner ſans qu'il lui découvrît de quel endroit il les auroit eus. Et pour montrer à ce Miniſtre qu'on étoit bien informé, & qu'il pourroit tirer quelque utilité de ce commerce, on lui fit confidence de ce qu'on avoit pénétré des deſſeins du Prince d'Orange touchant les Princes d'Allemagne, & ſurtout des engagemens que ce Prince

& le Penſionnaire Fagel avoient pris avec le Roi d'Angleterre.

LE Miniſtre Arminien reçût fort bien les propoſitions de ſon ami, & conſentit même d'avoir pour cet effet un commerce direct avec moi : j'y envoyai donc quelques jours après un homme de confiance, à qui il apprit les moyens qu'il vouloit employer, & ceux dont je devois me ſervir pour réunir les deux Factions d'Amſterdam, & les lier enſuite d'intérêts avec les Etats de Friſe ; cette ſeconde affaire dépendant en quelque façon de la premiere, & devant être conduites l'une & l'autre, avec toute la prudence & la précaution poſſible ; étant très-ſûr, qu'auſſi-tôt qu'on ſe ſeroit apperçû que j'y euſſe quelque part, tout étoit rompu ; n'y ayant pas d'apparence que MM. d'Amſterdam priſſent des liaiſons entr'eux & avec les Provinces de Friſe & de Groningue par l'entremiſe d'un Ambaſſadeur de France. A l'égard du commerce ſecret que je voulois avoir avec MM. d'Amſterdam, il me fit dire qu'il y en

3 Octobre 1680.

17 Octobre 1680.

avoit deux des principaux, qui ſe chargeoient de recevoir tous les billets d'avis que je leur envoyerois, & de les communiquer à leur conſeil de Ville, ſans que ceux qui n'étoient pas de ce ſecret, fuſſent que ces billets venoient de moi. Je fus très-aiſe d'avoir trouvé moyen par-là de faire paſſer juſques dans le Conſeil ſecret d'Amſterdam, tout ce dont Sa Majeſté ſouhaiteroit qu'ils fuſſent informés.

CE Miniſtre en revanche des nouvelles que je lui avois mandées, m'en confia une qui étoit de quelque importance; qui étoit, que les Etats-Généraux n'avoient pas voulu refuſer au Prince d'Orange d'envoyer M. Van-Leuwen en Angleterre; d'autant plus que ſa commiſſion n'étoit que pour tâcher de faire enſorte que le Roi d'Angleterre ne ſe brouillât point avec ſon Parlement; & qu'ainſi ce qu'il y avoit en cela de la part des Etats-Généraux étoit fort innocent; mais que M. Van-Leuwen avoit des inſtructions ſecretes de M. le Prince

d'Orange, qui faiſoient le véritable ſujet de ſon voyage ; à ſavoir, d'entretenir en apparence une bonne correſpondance avec M. le Duc d'York ; mais de conſerver ſous main les amis du Prince d'Orange ; afin que du moment que les eſprits viendroient à s'échauffer, & qu'il verroit jour à pouvoir faire quelque choſe, il employât toutes ſes correſpondances pour fortifier ceux du parti du Prince d'Orange, & qu'il agît alors ouvertement contre le Duc d'York, afin de faire déclarer le Prince d'Orange héritier préſomptif de la Couronne, & de l'y appeller même dès cette heure ſi on pouvoit aller juſques-là ; car le Prince d'Orange étoit perſuadé que M. de Montmouth agiſſoit en ſa faveur pour perdre M. le Duc d'York ; & ne croyoit pas que quand M. de Montmouth voudroit le tromper, il pût lui faire beaucoup de peine, ſi une fois le Duc d'York étoit exclus de la Couronne, & qu'il n'y eût plus rien à démêler qu'entre M. de Montmouth & lui.

IL ne ſe contenta pas d'envoyer M. Van-Leuwen en Angleterre, il fi auſſi partir le Sieur Frimans, homme dangereux, & très-grand ſcélérat, & capable d'entreprendre toute ſorte de méchantes actions.

JE mandai tout cela au Roi ; & j'ajoûtai, que cet envoi de Van-Leuwen, & cet ordre qui lui étoit donné étoit l'exécution du deſſein que le Prince d'Orange ſuivoit depuis plus d'un an ; & que s'il étoit poſſible que le Duc d'York eût quelqu'un en Angleterre aſſez à lui pour s'y pouvoir fier entierement, & qui néantmoins ne fût pas connu pour être dans ſes intérêts, il étoit très-apparent que ſi un homme comme cela vouloit faire ſemblant de ſe mettre de la cabale du Prince d'Orange ; le Duc d'York verroit dans peu de jours que le Prince d'Orange ne travailloit qu'à ſa perte ; & le Roi d'Angleterre reconnoîtroit pareillement que ce Prince ne l'avoit preſſé d'aſſembler ſon Parlement que pour ſes intérêts particuliers ; & que dans le tems qu'il croyoit

que le Prince d'Orange n'avoit d'autre but que de le bien mettre avec ſon Parlement, & de lui faciliter l'approbation du Traité qu'il l'avoit obligé de faire avec l'Eſpagne ; ce Prince ne ſe ſervoit de cette même aſſemblée que pour perdre M. le Duc d'York, & pour mettre en haſard la propre Perſonne de Sa Majeſté Britannique.

JE récrivis encore là-deſſus le 3 Novembre, & je mandai qu'une perſonne des plus dévoüées au Prince d'Orange, avoit dit à un de ſes amis, que le Parlement d'Angleterre ne ſe contenteroit point de la retraite de M. le Duc d'York en Ecoſſe ; que bien loin de cela, on devoit demander qu'il ne lui fût pas permis, de ſe retirer en France, ni aux Pays-bas Eſpagnols ; ni dans les Etats des Provinces-Unies ; mais en Italie ſeulement, ou en Allemagne. 3 Novembre 1680.

LE Prince d'Orange qui vouloit avoir toute la Maiſon de Lunebourg entierement dépendante de lui, projetta deux choſes qui lui étoient également avantageuſes pour le ſuccès 7 Novembre 1680.

de ce deſſein : l'une, étoit de marier le Prince d'Oſnabruk avec la Princeſſe Anne, ſœur de la Princeſſe d'Orange : l'autre, étoit en cas que ce mariage réuſsît, de faire recevoir ce Prince dans la ſurvivance de ſes Charges. De cette ſorte il comptoit d'avoir un beau-frere à la tête de la République de Hollande qui ſeroit indiſpenſablement dans ſes intérêts, à cauſe de la Couronne d'Angleterre qui le regarderoit, le Prince d'Orange ne comptant pas dès ce tems-là de pouvoir avoir des enfans. Le Penſionnaire Fagel, & Van-Buning étoient entrés dans ce projet.

DANS ce tems-là M. Valkenir mourut ; la Ville d'Amſterdam, & la République, firent une grande perte, & moi en mon particulier, parce que c'étoit le ſeul homme qui pût réunir les bien-intentionnés qui n'étoient pas de la faction de Witt, avec ceux de cette faction, qu'on nomme vulgairement ceux du Gouvernement de 1672. parce qu'ils en furent dépoſſédés cette année-là ; & qui oſât répon-

dre de la Ville d'Amſterdam pour l'unir d'intérêt avec les Provinces de Friſe & de Groningue. Le Miniſtre Arminien ne laiſſa pas, malgré cet accident, de travailler à concilier les eſprits des Régens d'Amſterdam; ce Républicain de Roterdam me promit de l'y aider, & il y travailla ſi utilement le 21 Novembre 1680. dans un voyage qu'il fit à Amſterdam, qu'il réunit les deux Partis qui diviſoient en quelque façon la Ville d'Amſterdam.

LE Prince d'Orange ne fut pas long-tems ſans voir l'effet de cette réunion; car Meſſieurs d'Amſterdam, d'un commun concert, demanderent, qu'on fît une réforme des Troupes. Ce Prince, & le Penſionnaire Fagel dirent au contraire, que bien loin de propoſer une réforme, il falloit ſonger à faire de nouvelles levées; que la tempête ſe formoit, & qu'elle étoit prête à tomber; & qu'il falloit ſe mettre en état de ſecourir ſes Voiſins. Ce Républicain alla retrouver là-deſſus MM. d'Amſterdam, & leur fit ſi bien

21 Novembre 1679.

connoître que la meilleure ſûreté qu'ils pourroient prendre étoit dans l'amitié du Roi, que toute autre voie ſeroit ruineuſe à l'Etat, & dangereuſe pour leur liberté, qu'ils en demeurerent entierement convaincus.

COMME j'avois trouvé moyen par un Député aux affaires ſecretes, d'avoir une copie des inſtructions que les Etats Généraux avoient données & à M. Van-Leuwen, je vis, qu'on y avoit mis, qu'il devoit s'adreſſer à M. le Duc d'York; & quoique le Penſionnaire Fagel ne l'eût inféré que par forme, & pour cacher aux Etats-Généraux les deſſeins ſecrets du Prince d'Orange, je ne laiſſai pas de m'en ſervir, comme ſi cela étoit bien ſérieux: je le fis communiquer par ce Républicain à ſes amis de la Chambre-Baſſe, qui leur fit comprendre qu'on les jouoit; & que malgré tout ce qu'on leur vouloit faire accroire tous les jours, il y avoit une intelligence ſecrete entre toutes les perſonnes de la Famille Royale d'Angleterre. Ce qui me porta à leur faire faire

cette fauſſe confidence, étoit, que j'avois découvert il y avoit déja quelque tems, par un de ceux qui menoient les intrigues du Prince d'Orange en Angleterre, que ce qui pourroit empêcher ce Prince de réuſſir dans ſes deſſeins, étoit qu'on le croyoit encore trop attaché au parti de la Cour; & qu'il n'auroit jamais l'affection du peuple, qu'on ne le vît entierement ſéparé du Duc d'York. Ainſi ce que je fis écrire, ne produisît pas un mauvais effet. Les Anglois manderent à ce Républicain, qu'ils reconnoiſſoient qu'on vouloit leur donner le change en les détournant ſur les affaires étrangeres : mais que quand même le Roi feroit la conquête des Pays-Bas, ils ne ſe mêleroient de rien ; que tout ce qu'ils avoient reſolu de faire pour la Religion, & principalement pour le rétabliſſement de leurs anciens priviléges, ne fût entierement fini. 17 Octobre 1680. 3 Janvier 1681. à M. Colbert.

On m'informa en même-tems, de l'état de la négociation de M. Van-Leuwen en Angleterre ; on m'apprit qu'il n'y obtiendroit rien du tout, & 7 & 14 Novembre 1680.

qu'il n'y étoit pas aimé ; qu'on le croyoit entierement dans les intérêts du Roi de la Grande-Bretagne ; que les Anglois ne vouloient pas qu'on ſe mêlât de leurs affaires ; & que la Chambre-Baſſe ne ratifieroit pas le Traité fait avec l'Eſpagne, ce Traité n'étant pas fait en faveur de la Nation Angloiſe, mais ſeulement pour leur faſciner les yeux, & pour obtenir d'eux ce que l'on voudroit ; & principalement pour mettre M. le Duc d'York à cheval (c'étoient les termes de la lettre.) Que pour eux, ils vouloient ſonger aux affaires du dedans du Royaume ; & qu'il y en avoit deux qu'il falloit finir avant toutes choſes, celle de leur Religion ; mais principalement celle de leur liberté ; que c'étoit à quoi ils alloient travailler ſérieuſement ; & qu'il ne ſeroit pas ſi aiſé au Roi d'Angleterre de ſéparer le Parlement, qu'il ſe l'étoit imaginé.

J'EUS encore la ſatisfaction d'apprendre l'effet qu'avoit produit ce que j'avois fait dire au Colonel Sidney des ſuites fâcheuſes qu'auroit indubitablement

blement l'alliance de l'Angleterre avec les Etats-Généraux, le Prince d'Orange demeurant auſſi puiſſant en Hollande qu'il l'étoit ; car pluſieurs Membres de la Chambre-Baſſe manderent à deux perſonnes d'Amſterdam, qu'ils ne vouloient point d'alliance avec les Etats-Généraux, qu'elle ne ſerviroit qu'à agrandir le Prince d'Orange, & à autoriſer le Roi d'Angleterre.

Ce fameux Républicain dont j'ai tant parlé, & qui avoit écrit au Colonel Sidney, m'apprit encore cette particularité qu'il tenoit de lui ; c'eſt à ſavoir, que le Parlement d'Angleterre ne s'accommoderoit pas avec le Roi de la Grande-Bretagne, à moins ;

Que Sa Majeſté Britannique ne ſe déſiſtât du droit de proroger, & de caſſer de ſa ſeule autorité le Parlement ; parce qu'ils prétendoient que c'étoit un droit uſurpé depuis un certain tems.

Que Sa Majeſté Britannique ne remît au Parlement le pouvoir d'élire les Généraux d'Armée ſur Mer & ſur Terre.

ET ne laiſſât au Parlement la liberté de nommer des Commiſſaires pour l'adminiſtration des finances, & pour le payement des Troupes.

JE ne ſai ſi le Prince d'Orange étoit bien informé de tous ces deſſeins de la Chambre-Baſſe, qui tendoient à détruire entierement l'autorité Royale d'un Throne où il prétendoit : mais
21 Novembre 1680. je ſai qu'il écrivit dans ce tems-là fortement au Roi d'Angleterre, pour lui faire voir qu'il étoit abſolument néceſſaire qu'il s'accommodât à quelque prix que ce fût avec ſon Parlement ; que ſans cela, les affaires de Hollande étoient en ſi méchant état, qu'il ne pouvoit plus les ſoûtenir, ni contraindre plus long-tems les Régens des Villes à ſuivre ſes ſentimens ; & qu'il étoit obligé de lui dire, qu'il lui ſeroit impoſſible de s'empêcher de prendre d'autres meſures, s'il ne rétabliſſoit une bonne & parfaite union entre lui, & ſon Parlement.

12 Décembre 1680. CAR quoique ce Prince vît bien que Mylord Sunderland & quelques-autres l'avoient trop flatté de l'eſpé-

rance de le faire profiter de l'exclusion du Duc d'York ; il ne laiſſoit pas de pourſuivre ce deſſein, & haſarda tout pour en venir à bout, juſqu'à faire pouſſer les choſes à l'extrémité : car comme il n'appréhendoit point du tout M. de Montmouth, quoi qu'on lui pût dire, il comptoit que ſi par l'Acte d'excluſion de M. le Duc d'York, la Princeſſe d'Orange n'étoit pas appellée à la Couronne, au moins, elle n'en ſeroit pas exclue ; & que le pis qui lui pouvoit arriver, étoit de demeurer avec le même droit ſur l'Angleterre, qu'il avoit eu depuis ſon mariage, & de n'avoir plus cependant M. le Duc d'York devant lui, après quoi il attendroit une plus favorable conjoncture pour achever ſon deſſein.

M. Sidney continuoit de tout ſon pouvoir, à nourrir ces eſpérances du Prince d'Orange ; & tout Miniſtre du Roi d'Angleterre qu'il étoit, il diſoit publiquement que les Anglois ne ſouffriroient jamais un Roi Catholique. Il répandoit par-tout que le Roi d'An-

gleterre ſeroit contraint par le Parlement de donner une penſion au Duc d'York telle qu'il lui plairoit, & de conſentir à ſon excluſion à la Couronne ; que ſans cela, les choſes ſeroient pouſſées à l'extrémité.

12 Décembre 1680. LE Prince d'Orange voulut donc faire un dernier effort pour perdre le Duc d'York ; il fit propoſer pour cet effet par le Penſionnaire Fagel aux Etats-Généraux de prier le Roi d'Angleterre au nom de la République, de ne point proroger ſon Parlement, & de vouloir bien au nom de la République entrer dans ſes ſentimens : mais cette propoſition ayant été rejettée par les Députés de Friſe & de Groningue qui n'y voulurent pas conſentir, le Penſionnaire Fagel leur repréſenta que puiſqu'ils ne vouloient rien faire qui fût ſi autentique, au moins ils ne pouvoient s'empêcher de témoigner par forme d'inſinuation à M. Sidney, Envoyé d'Angleterre, que les Etats-Généraux prenant un fort grand intérêt à Sa Majeſté Britannique, & à la tranquillité de ſon

Royaume, le prioient de conſidérer, (ſans vouloir toutefois ſe mêler de lui donner aucun conſeil, & encore moins lui faire aucune priere) ſi la continuation de l'aſſemblée du Parlement n'y pourroit pas beaucoup contribuer. Les Etats-Généraux, ne refuſerent pas cette démarche, ne croyant pas qu'il y eût en cela aucune choſe qui pût déplaire à Sa Majeſté Britannique. Ainſi il fut réſolu qu'on prieroit M. Sidney de ſe trouver ſur les quatre heures à la Chambre qu'on appelle de la Tréve, où les Envoyés des Princes étrangers ont accoûtumé de ſe rendre, lorſqu'ils ont des conférences avec les Députés des Etats-Généraux: mais le Penſionnaire Fagel qui avoit ſes deſſeins, envoya dire aux Députés, que la Conférence ne ſe tiendroit point; qu'il leur en diroit le lendemain la raiſon, qui fut que M. Sidney étant malade, & n'étant pas de la dignité des Etats-Généraux, que tous les Députés allaſſent en Corps chez un Envoyé, il étoit allé avec deux

Députés ſeulement, dire à M. Sidney, ce que les Etats-Généraux avoient reſolu de faire inſinuer à Sa Majeſté Britannique. Cependant Fagel fit toute autre choſe que ce que les Etats-Généraux avoient reſolu ; car après avoir parlé de leur part à Sidney, il lui donna par écrit cette fameuſe inſinuation qui a tant fait de bruit en Angleterre.

CET écrit portoit en ſubſtance que les Etats-Généraux apprenoient avec un extrême déplaiſir, que l'union entre Sa Majeſté, & ſon Parlement, n'étoit pas telle qu'il eût été à ſouhaiter pour le bien de la Chrétienté, qu'il ne leur appartenoit pas de juger de la cauſe d'un ſi grand malheur, & encore moins des moyens dont on pourroit ſe ſervir pour y remédier ; qu'ils euſſent attendu quoiqu'avec beaucoup de douleur, néantmoins ; avec un ſilence reſpectueux que Dieu y eût mit la main, ſi le danger où ils ſe trouvoient ne les obligeoit d'ouvrir la bouche.

QUE Sa Majeſté ſavoit ce qu'ils

avoient fait pour ne lui point déplaire ; qu'elle n'ignoroit pas non plus ce qu'ils s'étoient attiré par-là : qu'elle leur avoit promis pour leur plus grande ſûreté, qu'elle aſſembleroit ſon Parlement ; qu'ils s'étoient entierement confiés à cette parole Royale ; mais que la méſintelligence qui devenoit tous les jours plus grande entre le Roi & ſon Parlement, leur ôtoit toute eſpérance d'en pouvoir attendre aucun ſecours, & les mettoit d'autant plus au déſeſpoir, que cette méſintelligence avoit pour principe une affaire d'une importance ſi grande, ſi délicate, & ſi domeſtique, qu'ils n'oſoient s'en mêler.

Le Penſionnaire Fagel faiſoit enſuite une grande exagération de tous les préparatifs qu'il ſuppoſoit qu'on faiſoit en France pour entrer en guerre ; & faiſoit voir au Roi d'Angleterre, qu'il n'y avoit que les Etats qui puſſent empêcher le Roi de conquérir les Pays-Bas, & de ſoûmettre les Etats-Généraux ; & après avoir repréſenté, ou plutôt avoir reproché au

Roi d'Angleterre, que la déſunion qui étoit entre lui & ſon Parlement, ſeroit cauſe de tous les malheurs qui arriveroient ; il lui diſoit nettement que Sa Majeſté devoit avoir reconnu que les prérogatives du Parlement n'avoient ſervi qu'à aigrir les eſprits ; & qu'à la premiere ſéance, le Parlement ſubſéquent avoit repris la voie du premier, avec plus d'animoſité que le précédent.

ENFIN, il vint au point qui faiſoit tout le ſujet de cette inſinuation : il témoigna que les Etats-Généraux ne pouvoient croire qu'ils fuſſent aſſez malheureux, pour qu'une affaire auſſi incertaine qu'eſt celle d'une ſucceſſion future, où le tems peut apporter des altérations conſidérables, & même des révolutions fort différentes de ce qu'on auroit arrêté, pût cauſer leur ruine entiere, & qu'on voulût ſacrifier l'intérêt de l'Europe, de tous les Princes Proteſtans, & particuliérement des Etats-Généraux, pour un intérêt ſi incertain.

IL voulut enſuite faire entrevoir au

Roi d'Angleterre, que quoiqu'il conſentît à cette heure, à l'excluſion du Duc d'York, ce n'étoit pas à dire pour cela que cet arrêté du Parlement fût un jour exécuté ; que Sa Majeſté Britannique étoit trop éclairée pour n'être pas informée que les Arrêts du Parlement, portant excluſion de la ſucceſſion du Royaume, n'avoient eu aucun effet ; celles des Reines Marie & Eliſabeth, étoient de trop fraîche mémoire pour ne s'en pas ſouvenir.

Et après lui avoir repréſenté par une eſpece de menace, qu'il étoit fort à craindre qu'un Parlement compoſé de perſonnes ſages, très-intelligentes dans les Lois du Royaume, armé d'exemples conſidérables, animé par la concurrence des grandes Villes, & de toute la Nation, ne fût capable de tenir ferme, & d'entretenir par-là la déſunion ; il concluoit, que les Etats-Généraux ne prétendoient en aucune façon donner les moindres regles aux deſirs ou aux volontés de Sa Majeſté ; & qu'ils ſe ſoûmettroient à tout ce

qu'elle jugeroit le plus convenable ; mais qu'ils la prieroient, en cas qu'ils dûſſent avoir le malheur qu'elle voulût ſacrifier ſon Royaume, ſa perſonne Royale, & l'union de ſes peuples pour une affaire ſi incertaine, & qui n'arriveroit peut-être jamais, & qu'ils ne puſſent par conſéquent eſpérer qu'elle ſe mêlât des troubles quand ils arriveroient, puiſque l'état de ſon Royaume ne le lui permettroit pas, il voulût bien au moins, leur accorder la grace de les en avertir ; afin qu'ils cherchaſſent les moyens de ſauver leur République, & le pauvre peuple commis à leurs ſoins.

QU'ILS ſe reſſouviendroient toûjours de la bonne intention que Sa Majeſté auroit eue pour eux ; mais qu'ils verroient avec un déplaiſir extrême, & des larmes de ſang, qu'étant ſi affectionnés au bien de S. M. ils dûſſent en devenir les innocentes victimes, pour un intérêt, qui peut-être n'arriveroit jamais, & qui lorſqu'on le verra arriver, entraînera ſans doute la perte & la ruine à laquelle ils ſe voyoient expoſés.

LA ſeule lecture de cette inſinuation faite à un Prince qui s'étoit en quelque façon livré au Prince d'Orange depuis la Paix de Nimegue, porte avec ſoi toutes les reflexions qu'on y pourroit faire : ainſi je me contenterai (comme je ferai preſque dans toute la ſuite de ces extraits de mes Lettres, a qui j'ai donné quelque liaiſon) de me reſtreindre à ce qui regarde mon miniſtere.

ON peut voir que quoique cet acte fût donné au nom des Etats-Généraux, ils n'y avoient nulle part, & que le Prince d'Orange ſe ſervant utilement du miniſtere du Penſionnaire Fagel, abuſoit de leur nom pour ſes vûes particulieres.

IL ne ſera pas inutile que je mette ici, de quelle maniere cette inſinuation fut envoyée en Angleterre, & l'uſage qu'on en fit. Sidney l'adreſſa à Mylord Sunderland, & en fit faire vingt copies qu'il envoya à pluſieurs perſonnes de la Chambre-Baſſe. Mylord, Miniſtre & Secretaire d'Etat, en fit faire auſſi, & les fit diſtribuer

par des gens de ſa cabale avant que d'en parler au Roi ſon Maître : de ſorte que les premieres nouvelles que le Roi d'Angleterre en eut, lui furent portées par le bruit public ; & il n'en eut connoiſſance que par le mauvais effet que cette inſinuation faiſoit contre lui dans le Parlement. Il envoya querir le Sieur Van-Leuwen qui avoüa cet écrit au nom de ſes Maîtres, voulut les excuſer, & preſſa même le Roi d'Angleterre de conſentir à ce qu'ils lui demandoient. Sa Majeſté Britannique ſe contenta d'abord de déclarer au Parlement qu'il feroit pour la conſervation de la Religion Proteſtante, tout ce qui étoit en ſon pouvoir, hors l'interruption de la ſucceſſion légitime : mais croyant que cette déclaration n'arrêteroit pas le cours de cette affaire, & que ſon autorité Royale pouvoit être en péril ; il caſſa ſon Parlement au commencement de Février 1681. & diſgracia Mylord Sunderland. Il réſolut auſſi de révoquer Sidney de ſon emploi : mais il ſe radoucit ſur ce dernier article,

& ne le rappella que quelque-tems après.

JE ne ſai ſi le Roi d'Angleterre, voyant que le Prince d'Orange, avec qui il avoit agi d'un ſi grand concert, & avec la derniere confiance depuis la Paix de Nimegue, l'avoit mis à deux doigts de ſa perte, ne ſe trouva pas obligé de prendre des meſures avec le Roi. Comme c'eſt une choſe qui n'eſt pas venue à ma connoiſſance, je ne puis que deviner, en pareille occaſion, & dire que cela me paroît fort vraiſſemblable.

JE ne puis, malgré la réſolution que j'ai priſe, m'empêcher de faire reflexion ſur la conduite que le Duc d'York, devenu Roi d'Angleterre, a tenue à l'égard de Mylord Sunderland: je voudrois ſeulement demander, s'il étoit de la prudence de confier ſon ſecret, ſon Etat, & ſa Perſonne, comme il a fait, à un homme qui avoit tramé pendant un ſi long-tems ſon excluſion à la Couronne d'Angleterre, qui conſervoit toûjours les mêmes habitudes avec Sidney, & avec

les autres auteurs de cette perfidie ; & s'il devoit croire qu'un homme qui étoit entré juſque-là dans la confidence du Prince d'Orange, & s'étoit dévoüé à lui, n'avoit pas toûjours les mêmes deſſeins : il me ſemble au moins qu'il y en avoit aſſez pour l'obliger de prendre la peine de s'éclaircir ſur les avis qu'on lui a donnés depuis, que ce même homme-là, le trahiſſoit, & le livroit une ſeconde fois au Prince d'Orange.

JE fis informer les Députés de Friſe & de Groningue, & Meſſieurs d'Amſterdam, de cette ſupercherie du Penſionnaire Fagel : ils en furent bien ſcandaliſés, & ces premiers en ayant parlé aux Etats-Généraux, les Etats le lui reprocherent. Meſſieurs d'Amſterdam en firent autant en leur particulier avec encore plus de chaleur : mais il en fut quitte pour le dénier, quoique l'Ambaſſadeur l'eût avoüé ſur les inſtructions qu'il lui en avoit envoyées : il répondit ſeulement qu'il ne ſavoit point ce que M. Sidney

7 Janvier 1681.

avoit pû écrire, que c'étoit à ce Miniſtre à en répondre au Roi ſon Maître; que pour lui, il n'avoit pu lui rien donner par écrit, puiſqu'il n'y avoit point de réſolution des Etats-Généraux pour cela; & qu'il ne lui avoit rien dit que de conforme à ce qui avoit été reſolu.

J'APPRIS que le Duc de Zell avoit mandé au Prince d'Orange qu'il avoit écrit à l'Evêque de Munſter, pour avoir permiſſion d'aller dans le mois de Mars, courre le cerf dans ſes Etats; c'étoit pour cette partie de chaſſe qu'ils firent le mois d'Avril ſuivant au Humelin. Il eſt apparent que le Prince d'Orange forma ſeulement des deſſeins de liaiſons avec les Princes de la Maiſon de Lunebourg, pour les affaires générales; car on n'a pas vu que cela ait rien produit de particulier dans ce tems-là. 28 Novembre 1680.

QUELQUE chagrin particulier qu'eût le Prince d'Orange, de la caſſation du Parlement d'Angleterre, & de la diſgrace de Mylord Sunderland, qui étant Miniſtre & Secretaire d'Etat, 13 Février 1681.

l'informoit de tous les deſſeins de Sa Majeſté Britannique ; il n'abandonna pas encore ſes projets, & demeura toûjours perſuadé que le Roi d'Angleterre ſeroit à la fin obligé de gré ou de force, d'abandonner M. le Duc d'York ; & comptoit bien qu'on ne pourroit en ce cas l'exclurre de la Couronne.

20 Fevrier 1681. POUR moi, qui cherchois à profiter de tous les incidens qui arrivoient, je conférai avec pluſieurs perſonnes de l'Etat, & entr'autres avec un Républicain qui étoit allé à Amſterdam pour ſavoir en quelle ſituation les troubles d'Angleterre avoient mis les affaires de Hollande : ce que j'en pûs découvrir ſe réduiſit à trois principales conſidérations, dont je rendis compte au Roi le 20 Février 1681.

LA premiere, que la conjoncture préſente, étoit la plus favorable, & peut-être l'unique qui ſe préſenteroit de long-tems pour avancer les affaires de Sa Majeſté en Hollande ; d'autant qu'il n'y avoit perſonne qui ne fît alors reflexion ſur le danger où ſe trouvoient

trouvoient les Etats-Généraux, tant pour n'avoir pas fait l'alliance avec elle, qu'à cauſé des juſtes ſujets de mécontentement qu'ils lui avoient donné par la conduite que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel leur avoient fait tenir depuis ce tems-là. De plus, que chacun voyoit que les conjonctures préſentes donnoient lieu à Sa Majeſté d'entreprendre & d'exécuter ſans difficulté & ſans oppoſition, tout ce qu'elle ſouhaiteroit pour ſa ſatisfaction, & pour ſa gloire.

La ſeconde étoit qu'on devoit être fortement perſuadé, que quelque changement qui pût arriver aux affaires de l'Europe, il n'y auroit jamais que la crainte qui fût capable de toucher les eſprits de Hollande, & de faire agir ceux qui étoient inſenſibles à toute autre conſidération. Et comme on tenoit pour indubitable qu'il y avoit un Traité entre la France & l'Angleterre, & que la plûpart étoient perſuadés que par ce Traité le Roi s'étoit engagé de ne rien entreprendre d'un an dans les Pays-Bas, il croyoit que

cette seule prévention empêcheroit infailliblement tous les bons effets que pourroit produire une conjoncture si favorable, à moins qu'on ne fît ensorte de détruire cette opinion; c'est pourquoi tous les honnêtes gens attendoient à juger si Sa Majesté avoit pris d'autres mesures, par l'usage qu'elle feroit d'un tems qui lui étoit si avantageux.

LA troisieme, qui étoit de la derniere importance pour le service de Sa Majesté, étoit que lorsque l'on seroit parvenu à faire l'alliance entre le Roi & les Etats-Généraux, elle se fît de telle maniere, qu'elle pût justifier la conduite des bien-intentionnés, & les conserver dans le crédit; que c'étoit le plus grand avantage que Sa Majesté pût attendre de son alliance avec les Hollandois; & que la conclusion de l'alliance dans la conjoncture présente pouvant les justifier entierement, & les autoriser, le Prince d'Orange se verroit forcé à prendre d'autres mesures, & à suivre d'autres maximes plus avantageuses à l'E-

tat, & plus conformes aux intérêts de la France ; mais qu'on ne devoit jamais attendre un pareil effet de l'alliance, ſi elle venoit à ſe faire dans la ſuite du tems ſoit par un retour du Prince d'Orange qui s'y pourroit voir forcé par le mauvais état des affaires d'Angleterre, ſoit qu'il vînt enfin lui-même à comprendre que toute ſon autorité ne ſeroit pas incompatible avec l'alliance de la France, ni cette alliance avec les vûes qu'il avoit toûjours du côté de l'Angleterre. Qu'une alliance faite de cette maniere, ſeroit inutile à la France, & à la République ; parce qu'en ce cas, le Prince d'Orange demeureroit toûjours l'arbitre ſouverain des affaires, ne prendroit point de meilleurs ſentimens ; & n'ayant plus rien à craindre des bien-intentionnés, il continueroit à les décréditer, & à les éloigner du Gouvernement ; de ſorte que malgré l'alliance de la France, il jetteroit les Etats-Généraux dans les intérêts de l'Angleterre, à la premiere occaſion qui s'en préſenteroit.

LA concluſion que ces Meſſieurs ; & particulierement ce Républicain tira de toutes ces conſidérations, étoit que voyant que tous les eſprits comprenoient alors les juſtes ſujets de mécontentement qu'ils avoient donnés au Roi, joint à la conjoncture favorable qu'il avoit de pouvoir agir s'il le falloit, & qu'ayant ſû lui-même d'un des principaux Régens d'Amſterdam, au dernier voyage qu'il y avoit fait, que les Députés de cette Ville-là appuieroient fortement la plainte qu'on feroit avec raiſon des expreſſions touchant la France, qui étoient dans l'inſinuation donnée à M. Sidney, il étoit fortement perſuadé qu'il falloit ſe ſervir de cette occaſion pour donner un Mémoire aux Etats-Généraux, qui contînt en ſubſtance des plaintes ſur une conduite ſi peu conforme aux témoignages d'affection que Sa Majeſté avoit donnés aux Etats dans toutes les rencontres, & qui fît entendre, que ſi les Etats-Généraux prétendoient n'avoir pas donné ordre à leurs Députés d'é-

crire, ou de dire de ſemblables choſes, & à leurs Ambaſſadeurs de les avoüer; il leur étoit néantmoins trop important d'en déſabuſer Sa Majeſté, pour ne lui en pas faire ſatisfaction. Et comme par les reflexions que Sa Majeſté avoit eu ſujet de faire ſur la conduite que les Etats avoient tenue à ſon égard depuis l'année précédente; elle trouvoit qu'elle avoit beaucoup de raiſon de douter de la ſincérité de leurs intentions, Sa Majeſté deſiroit d'en être une fois entierement éclaircie, & qu'elle ne croyoit pas pouvoir en mieux juger que par une réponſe cathégorique des Etats, qui ſeroit donnée par la réſolution de toutes les Provinces, ſur la délibération qui en avoit été commencée l'année précédente touchant la concluſion de ſon alliance.

Ce Républicain ne prétendoit pas pour cela qu'il fût néceſſaire que Sa Majeſté s'engageât à faire de grandes menaces: mais il penſoit, que comme tout l'avantage qu'on pouvoit tirer de la conjoncture préſente dé-

pendoit de la juſte appréhenſion qu'on devoit avoir en Hollande du reſſentiment de Sa Majeſté, il étoit abſolument néceſſaire de tenir les Etats dans cette crainte, & d'ôter la prévention dans laquelle ils étoient que Sa Majeſté étoit engagée avec le Roi d'Angleterre, de ne rien entreprendre dans les Pays-Bas; que pour cela, ſi Sa Majeſté ne vouloit rien faire de poſitif, il ſuffiſoit qu'on n'eût pas ſujet d'ajoûter foi au bruit qu'on tâchoit de fomenter qu'il ne ſe faiſoit des préparatifs en France, que pour quelque expédition en Allemagne, ou en Italie, & qu'un mouvement de troupes, ou de campemens un peu conſidérables dans les Pays-Bas, feroient aſſez d'effet.

J'AJOÛTAI à cela, qu'on devoit s'attendre, que tant que le Prince d'Orange n'auroit aucun ſujet de craindre les bien-intentionnés, & qu'il ne trouveroit dans le Pays d'autre obſtacle pour arriver au comble de ſon autorité, qu'un petit nombre de bons Républicains ſans aucune

protection ; il ne ſeroit pas long-tems ſans venir à bout d'ôter le peu qui en reſtoit dans le Gouvernement.

JE ne me contentai pas de la négociation du Miniſtre Arminien pour unir Meſſieurs d'Amſterdam avec les Provinces de Friſe & de Groningue. Je m'adreſſai directement à deux ou trois des principaux de Friſe, & je fis enſorte, que cette Province en fît les avances, & propoſât à Meſſieurs d'Amſterdam d'agir de concert pour ſoûtenir réciproquement leurs intérêts : mais comme M. Valkenir étoit mort, il n'y avoit perſonne à Amſterdam qui oſât ſe charger d'entrer dans cette propoſition. 6 Mars 1681.

M. Van-Leuwen revint dans ce tems-là d'Angleterre. *Idem.*

On me vint donner avis que le Roi de Suede, ſoit par quelque jalouſie de la grandeur du Roi, ſoit par quelqu'autre raiſon, offroit aux Etats-Généraux de faire alliance avec eux. Je le mandai à la Cour. J'eus ordre de m'en expliquer avec l'Envoyé de Suede, & je lui en parlai, comme d'une *Idem.* 16 Mars 1681.

chose que je faisois semblant de ne pas croire. Il me dit que j'avois raison d'être persuadé qu'elle étoit entierement fausse ; qu'il étoit convaincu que le Roi son maître ne pouvoit jamais prendre de mesures bien solides qu'avec le Roi ; que par cette raison, lui Envoyé de Suede, seroit très-fâché qu'on lui donnât des ordres dont il fût obligé de me faire un secret ; mais qu'il pouvoit m'assûrer que cela n'étoit point, & qu'il avoit ordre, au contraire, de vivre avec moi dans une parfaite correspondance ; qu'il vouloit bien que je ne le tinsse jamais pour homme d'honneur, si l'on songeoit en Suede à faire un Traité d'alliance avec les Etats, & s'il en avoit parlé à qui que ce fût.

16 Mars 1681. QUOIQUE cette déclaration fût très-forte, & qu'on ne dût pas croire qu'elle ne fût très-sincere ; je ne laissai pas de m'informer quelques jours après d'une des premieres personnes de l'Etat, si ce Ministre avoit proposé une alliance ; & il se trouva que celui à qui je m'adressai étoit un des trois à

qui il en avoit fait la propoſition, qui avoit été rejettée.

JE fis ſavoir à ce fameux Républi- 13 Mars
cain ce que Sa Majeſté m'ordonna de 1681.
lui dire ; il reçut avec beaucoup de reſpect ce qui le touchoit en particulier, & fut très-content de ce qui regardoit en général les bien-intentionnés. Il inſiſta néantmoins, ſur ce qu'il m'avoit déja dit : & lorſque je lui fis voir que bien loin qu'on pût ſe ſervir utilement des démarches qu'il ſouhaitoit qu'on fît, le Prince d'Orange, au contraire, en tireroit avantage ; il me répondit qu'il ne falloit pas s'attendre à autre choſe des Etats-Généraux, tant que l'appréhenſion qu'ils devoient avoir de Sa Majeſté, ne ſeroit pas plus grande, & que le Prince d'Orange les meneroit de cette ſorte juſqu'à la premiere occaſion qu'il rencontreroit de les entraîner dans les intérêts de l'Angleterre.

JE voulus m'entretenir encore à fonds ſur la même matiere avec quelques perſonnes des plus éclairées de la République & de ceux du Gouver-

nement de 1672. ils m'avoüerent la foibleſſe du Gouvernement préſent, me remontrerent l'autorité qne le Prince d'Orange uſurpoit tous les jours ; le peu d'eſpérance qu'ils avoient de la pouvoir diminuer ſans le ſecours de Sa Majeſté ; l'avantage de la conjoncture préſente, qui ne reviendroit peut-être jamais ; le peu d'apparence qu'il y avoit que quelque mouvement que fît Sa Majeſté, le Parlement d'Angleterre s'accommodât avec le Roi de la Grande-Bretagne, ni que les Etats s'engageaſſent avec cette Couronne ; l'apparence, au contraire, qu'il y avoit, que devant qu'il fût un an ou deux au plus, les affaires d'Angleterre ſeroient finies ; & que ſoit que le Roi d'Angleterre fût le maître, ou que ce fût le Parlement, le Prince d'Orange s'uniroit avec cette Couronne, & feroit la Ligue qu'il n'avoit pu conclurre juſqu'alors ; que toutes les démarches qu'il avoit fait faire au Roi d'Angleterre, n'avoient été que par l'eſpérance qu'il lui avoit donnée, que s'il ſe

raccommodoit avec ſon Parlement, il ne lui ſeroit pas difficile d'unir les Etats-Généraux avec l'Angleterre, & que les bien-intentionnés qui s'y étoient oppoſés ouvertement l'année précédente, n'oſeroient peut-être plus le faire, ou le feroient à cette heure inutilement.

JE mandai au Roi, que quoique tous ces diſcours m'euſſent été tenus par des gens bien ſenſés; je ne m'étois pas preſſé d'en informer Sa Majeſté, puiſque c'étoient à peu près les mêmes choſes, que j'avois déja eu l'honneur de lui mander de la part de ce fameux Républicain; mais que je me croyois enfin obligé de le faire, d'autant plus que deux des plus riches & des plus conſidérables Marchands de Hollande, dont il y en avoit un qui étoit depuis très-long-tems dans le Gouvernement de ſa Ville, m'étoient venus trouver la veille, & m'avoient tenu à-peu-près le même langage, qui quoique très-contraire aux intentions de Sa Majeſté, m'avoit paru de ſi grande conſéquence, que

je n'avois pas cru pouvoir me diſpenſer d'en rendre compte : qu'ils m'avoient témoigné que ſi Sa Majeſté vouloit attacher pour toûjours, & indiſpenſablement les Etats-Généraux à la France, & faire même entrer ſes Sujets en part du commerce des Etats-Généraux, il n'y avoit pour cela d'autre moyen, que de changer le Gouvernement préſent ; que tant que le Prince d'Orange ſeroit le maître, il porteroit les Etats dans les intérêts de l'Angleterre ; & quand il ne le pourroit pas, il empêcheroit du moins qu'ils n'entraſſent dans ceux de Sa Majeſté ; & qu'elle ne ſeroit pas plutôt occupée à quelque guerre, qu'il forceroit les Etats-Généraux à prendre tel parti qu'il lui plairoit. Que quand le mauvais état des affaires d'Angleterre, feroit perdre toute eſpérance au Prince d'Orange, le pis qui lui pourroit arriver, ſeroit de demeurer dans la ſituation où il étoit, & d'attendre, ou qu'une conjoncture plus favorable rétablît ſes eſpérances, en Angleterre, ou qu'une nouvelle

guerre obligeât les Etats-Généraux à prendre parti, & le mît à la tête des armées. Que de cette ſorte, quoi que fît Sa Majeſté, & quelque guerre qu'elle pût avoir, l'intérêt particulier du Prince d'Orange, ſeroit toûjours de porter les Etats-Généraux contre elle ; & la foibleſſe des Etats étoit ſi grande, qu'on ne devoit pas attendre qu'ils agiſſent vigoureuſement, lorſqu'ils ne pourroient pas reſſentir ſi aiſément les effets de la protection de Sa Majeſté, à cauſe des guerres dans leſquelles elle ſeroit occupée : qu'il étoit vrai que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens, proteſtoient, qu'ils ne ſe laiſſeroient point aller aux volontés du Prince d'Orange : mais qu'après l'épreuve qu'on avoit faite de leur peu de courage, on ne devoit pas trop s'en tenir aſſûré. Qu'ainſi, Sa Majeſté n'avoit point d'autre moyen plus prompt & plus ſûr, que de faire encore une fois ſentir à cette République ce que c'étoit que de lui avoir déplû. Que bien loin que l'entrepriſe fût plus difficile qu'en 1672. elle étoit

au contraire bien plus aiſée. Que le Prince d'Orange avoit des troupes à la vérité plus aguerries ; mais que le Peuple & tous les Marchands étoient bien plus animés contre lui qu'ils ne l'étoient en 1672. contre le Gouvernement de ce tems-là, parce que comme on leur avoit fait accroire que les Régens de 1672. les avoient livrés à la France, & que ſous un Gouvernement nouveau, ils ne payeroient pas la moitié de ce qu'ils payoient pour l'Etat, ils avoient reconnu depuis qu'on les avoit trompés, puiſqu'ils étoient beaucoup plus chargés d'impoſitions, même depuis la Paix faite, qu'ils n'avoient jamais été. Que plus de cent mille Familles qui payoient toutes les dépenſes de l'Etat, & qui n'avoient point de part au Gouvernement, en ſouhaitoient le changement ; & que ſi Sa Majeſté ſe mettoit en marche, ils refuſeroient de payer & de fournir aux frais. Que ces gens-là s'étoient apperçûs par la mauvaiſe adminiſtration des finances depuis la Paix, que le Prince d'Orange les

vouloit appauvrir pour ſe rendre plus aiſément leur maître; & que s'il leur falloit en avoir un, ils aimoient mieux avoir un grand Roi, qui les pût protéger, qu'un petit Prince, qui les opprimât. Que pourvû que Sa Majeſté voulût faire connoître qu'elle ne vouloit que les remettre en liberté; & qu'en effet, elle les en laiſſât joüir, elle les mettroit du reſte en tel état que quand ils le voudroient, ils ne pourroient jamais ſe départir de ſes intérêts: elle diſpoſeroit de leurs forces de Mer, & feroit participer ſes Sujets du commerce des Etats-Généraux.

J'AJOÛTAI qu'ils m'avoient fait connoître qu'ils ne me diſoient point cela d'eux-mêmes, comme une choſe qu'ils avoient imaginée; qu'ils le ſavoient par les habitudes qu'ils avoient dans toutes les Villes de Hollande, & qu'ils en étoient pleinement informés; qu'on pourroit leur objecter, qu'en 1672. (que Sa Majeſté avoit fait de ſi grands progrès) les Etats-Généraux n'entrerent pas pour cela

dans de pareilles conditions de paix que celles qu'ils me propoſoient ; mais qu'il y avoit cette différence que le Gouvernement qui entroit alors, étoit pour le Prince d'Orange, c'eſt-à-dire, pour la guerre & contre la France. Que M. Groot qui étoit ami intime de l'un d'eux, lui dit lorſqu'il alla trouver Sa Majeſté, qu'il trembloit dans cette négociation, & qu'il n'y oſeroit rien reſoudre de conſéquence, quelque pouvoir qu'il en eût ; parce qu'il ne ſavoit pas s'il auroit ce même pouvoir un quart d'heure après qu'il ſeroit parti de la Haye ; & ſi dans le tems qu'il traiteroit quelque choſe avec Sa Majeſté, on n'auroit pas changé de ſentiment dans les Etats-Généraux. Qu'à cette heure ce ſeroit tout le contraire; que Sa Majeſté ne ſeroit pas entrée dans le Pays, que ceux du Gouvernement préſent ſeroient chaſſés ; & que ceux qui y entreroient, n'ayant d'autre appui que dans la protection de Sa Majeſté, ils ne demanderoient que la paix, aux conditions qu'elle voudroit. Que ſi

on

on vouloit entreprendre cette affaire, ils offroient telle correſpondance qu'on voudroit, pour avertir ponctuellement de ce qui ſe paſſeroit au dedans de la République, afin qu'on pût prendre ſes meſures; & qu'ils agiroient dans les Villes, ſuivant l'intention de Sa Majeſté.

CES Meſſieurs pouſſerent leur raiſonnement juſques-là, que ſi S. M. ne vouloit point entreprendre cette guerre, dans la croyance que l'Angleterre ſe réuniroit, ils ne devoient donc plus jamais eſpérer d'être ſecourus, puiſque cette même raiſon ſubſiſteroit toûjours; qu'elle ſeroit même un jour bien plus forte qu'elle n'étoit à cette heure; puiſque quelque effort que fit à préſent l'Angleterre, la paix ſeroit faite avec Sa Majeſté, avant que cette Couronne pût agir, que tous leurs autres Alliés étoient mécontens d'eux; & que ceux qui ſeroient portés malgré cela à les ſecourir, ne ſeroient pas en état de le faire aſſez à tems. Que toutes leurs Places étoient en fort grand déſordre;

qu'il n'y en avoit pas une, excepté Maeſtrick, qui fût bien pourvûe. Que l'Etat étoit dénué d'argent; que ceux qui en avoient, qui ſont tous Républicains, n'en donneroient point. Que le chagrin qu'ils auroient contre la cabale du Prince d'Orange qui leur auroit attiré tant de maux, les feroit tous ſoûlever. Que ce Prince n'étoit en aucune défiance qu'on attaquât les Etats; & qu'il mettoit toute ſon application à la ſûreté des Pays-bas Eſpagnols; mais que Sa Majeſté ne tireroit pas à beaucoup près de ſi grands avantages, ſi les Eſpagnols l'obligeoient à porter la guerre dans les Pays-Bas Eſpagnols: que l'effroi que cela donneroit en Hollande n'étant pas aſſez grand pour révolter tout le monde contre le Prince d'Orange, & faire changer le Gouvernement, ce Prince en ſeroit encore plus le maître, & porteroit les Etats-Généraux à ſecourir les Pays-Bas; & que dans le cours de cette guerre, il auroit le loiſir de ſe reconnoître, & ne manqueroit pas de moyens pour ſe main-

tenir dans la même autorité, puiſqu'il ne ſeroit point chargé de cette guerre ; & qu'au contraire, elle lui ſeroit tournée à gloire : mais que celle que Sa Majeſté feroit aux Etats-Généraux, ſeroit juſte, utile & glorieuſe ; qu'on connoîtroit aiſément dans toute l'Europe, que ce ne ſeroit point l'ardeur de faire des conquêtes, mais un juſte reſſentiment contre quelques-uns, & le deſir de remettre les autres liberté.

ILS dirent même, que le traitement qu'on avoit fait aux Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overyſſel ; mais ſur-tout à celle d'Utrecht ; ne mettoient pas ſeulement Sa Majeſté dans le droit, mais encore (ſi on l'oſoit ainſi dire) dans l'obligation d'agir en leur faveur, lorſqu'il lui plairoit : car dans les capitulations particulieres que Sa Majeſté avoit faites avec cette Province, elle leur avoit promis de les maintenir dans tous les droits qu'ils avoient devant la guerre ; & que le Gouvernement, & toutes choſes demeureroient au même état.

Cependant le Penſionnaire Fagel, comme Commiſſaire du Prince d'Orange, en vertu de la Commiſſion qu'il avoit obtenue des Etats-Généraux, avoit dépoſſédé tous les Magiſtrats ſous divers prétextes, comme ſi les Etats-Généraux étoient Souverains des Provinces particulieres; & quoique ces changemens n'euſſent été demandés que pour un tems, le Prince d'Orange continuoit dans cette uſurpation, traitant preſque cette Province, & les deux autres, comme des Pays conquis.

JE mandai au Roi, qu'outre toutes les raiſons particulieres que j'avois alléguées à ces deux hommes, dont le récit ſeroit ici inutile, je leur avois répondu en général que j'étois aſſûré de la bonne intention de Sa Majeſté pour la République, & pour les bien-intentionnés; mais que je n'avois jamais rien remarqué dans les ordres dont elle m'avoit honoré; qui ne me fît connoître qu'elle étoit très-éloignée de les vouloir aider par de telles voies; & que je ne croyois pas

que Sa Majeſté trouvât bon, que je lui rendiſſe compte de ces ſortes de propoſitions, ſur quoi ils me dirent qu'ils s'étoient crus obligés de me venir faire ces ouvertures ; parce qu'ils ne voyoient point d'autre remede à leurs maux : que ſans cela, dans peu d'années le Prince d'Orange ſe rendroit maître abſolu de leur liberté ; & qu'ils ne pourroient plus alors ſeconder les bons deſſeins de la France, comme ils le pouvoient à cette heure.

MALGRÉ le mauvais ſuccès qu'avoit eu l'inſinuation ; le Prince d'Orangene laiſſa pas de tramer encore de nouvelles affaires contre le Duc d'York, & concerta avec ſes créatures de faire propoſer au Roi d'Angleterre, qu'on réglât que s'il mouroit avant le Duc d'York, M. le Duc d'York ſeroit ſeulement Roi titulaire, & demeureroit hors du Royaume dans les Etats du Duc d'Hanover, & que ſes deux Gendres, le Prince d'Orange & le Duc d'Hanover ſeroient déclarés Régens du Royaume. Mylord 13 Mars 1681.

Schaftſbury qui en pénétra quelque choſe, manda que cette propoſition étoit auſſi-bien conçûe que celle de l'inſinuation, & qu'elle auroit le même ſort.

Idem. JE fus informé de ce ſecret ; on m'en confia un autre dont on auroit bien dû profiter dans la ſuite, qui étoit que le Prince d'Orange obligeoit Mylord Sunderland à faire ſemblant d'abandonner ſes intérêts, & de conſerver par conſéquent le plus de liaiſon qu'il lui ſeroit poſſible avec Madame de Portſmouth, pour tâcher par ce moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roi ſon maître.

DANS ce tems-là le Roi s'étant mis en poſſeſſion du Comté de Chiny, cela fit de grands mouvemens dans les Etats-Généraux.

17 Juillet 1681. COMME j'avois ſoin d'être averti ponctuellement, non-ſeulement de toutes les démarches que le Prince d'Orange faiſoit contre les intérêts du Roi, mais de tous ſes diſcours, & des raiſons qu'il alléguoit aux Etats-Généraux pour les engager contre la

France, afin que Sa Majeſté en étant informée, elle y pût donner ordre plus facilement ſi elle le jugeoit à propos : je ſus que le Prince d'Orange avoit dès ce tems-là des vûes en cas que les Etats-Généraux entraſſent en rupture, contre le Roi, qu'on lui voit exécuter préſentement ; c'eſt à ſavoir de ne plus permettre qu'on tranſportât hors de France, ni blés, ni vins, ni ſel, ni aucune autre choſe ; il ſe perſuadoit que moyennant cela on ſe trouveroit fort embarraſſé en France, & qu'on auroit peine à ſoûtenir une guerre de longue durée.

JE mandai auſſi, que deux des principaux de l'Etat m'avoient donné avis, qu'une des choſes dont les créatures du Prince d'Orange tiroient le plus d'avantage, étoit le tort qu'on ſuppoſoit être fait en France, à ceux de la Religion Prétendue Reformée. Je demandai qu'on m'envoyât des mémoires, pour faire voir la vérité du fait, & pour détruire les fauſſetés qu'on avançoit ; & cette affaire alla ſi loin, que j'écrivis le 24 Juillet 1681. 24 Juill. 1681.

que j'avois appris depuis le dernier ordinaire, que l'Edit du 17 Juin touchant les Enfans de la Religion Prétendue Réformée, que l'on avoit traduit & imprimé en Flamand, avoit causé assez d'altération, & sur-tout dans l'esprit de Messieurs de Frise; jusques-là que M. de Haren qui avoit toûjours été ami de la France, & s'étoit opposé ouvertement au Prince d'Orange, avoit dit dans l'Assemblée des Etats-Généraux, que puisqu'on avoit dessein en France de perdre entierement leur Religion, il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit songer à prendre ses mesures; qu'il avoit témoigné ensuite en particulier aux Députés de Frise & de Groningue, que quoique ce fût contre leur intérêt de s'assujettir à l'Angleterre, & de se soûmettre au Prince d'Orange, néantmoins, puisqu'on vouloit détruire leur Religion en France, il faudroit bien à la fin s'allier avec l'Angleterre; & qu'il se faisoit fort de porter dans trois semaines la Province de Frise à entrer dans ce sentiment,

lorſqu'il ſeroit néceſſaire. Je fus averti de ces diſcours & de ce changement de M. de Haren par deux Députés de Friſe & de Groningue : cela m'obligea d'aller chez lui ; je le mis ſur le chapitre de la Religion, & ſur ce qu'on faiſoit en France à cet égard : mais quoique je puſſe dire pour lui faire connoître que Sa Majeſté ne faiſoit rien qui fût contraire à l'Edit de Nantes, & que je le tournaſſe de tous les ſens pour le faire parler, je n'en tirai autre choſe, ſinon que le Roi étoit maître de faire dans ſon Royaume ce qu'il lui plaiſoit.

Les bien-intentionnés qui ſont preſque tous Arminiens, & qui prennent peu d'intérêt à la Religion Prétendue Reformée m'avertirent que les créatures du Prince d'Orange faiſoient bien valoir tout ce que les Huguenots de France refugiés diſoient tous les jours, & m'avoüerent que les Provinces de Friſe & de Groningue, qui avoient toûjours ſoûtenu le parti de la France contre le Prince d'Orange, paroiſſoient ſi animées ſur

ce ſujet, qu'elles donnoient eſpérance au Penſionnaire Fagel, de réuſſir dans l'alliance de l'Angleterre ſi l'occaſion s'en préſentoit.

LE déchaînement qu'on avoit là-deſſus dans toutes les Villes & ſurtout dans Amſterdam, étoit extrême, juſques-là qu'on avoit fait des lamentations qu'on chantoit aux coins des rues ; & l'animoſité que les premieres perſonnes de l'Etat en conçurent, alla ſi loin dans le premier mouvement, que quand je voulus faire entendre aux Etats-Généraux, que le Roi n'avoit point voulu faire prendre de force un petit Château de la Comté de Chiny où il y avoit vingt hommes dedans ; & qu'il avoit ſeulement commandé à M. de Monbrun, de déclarer au Prince de Parme, que s'il n'envoyoit inceſſamment ordre à ceux qui commandoient les troupes qui étoient dans les Comté de Chiny & ſes dépendances d'en ſortir, pour en laiſſer la poſſeſſion libre aux Officiers du Roi ; il feroit entrer ſes troupes dans le plat-Pays de Flandres, où

24 Juillet 1681.

elles demeureroient aux dépens des Sujets du Roi Catholique, juſqu'à ce que le Prince de Parme eût ſatisfait Sa Majeſté : M. de Haren s'emporta fort là-deſſus, dans les Etats-Généraux, & recommença à cette occaſion, tout ce qu'il avoit dit touchant la Religion. Les Etats-Généraux ſe trouverent tous de ſon ſentiment; car ils étoient fort aigris à cauſe des affaires de la Religion, & très-chagrins de la déclaration qu'on avoit faite au Prince de Parme. Ce qui les inquiétoit davantage, étoit qu'on demandoit encore des choſes dans le Duché de Limbourg, & dans le Comté de Namur, en vertu d'un nouvel Arrêt de la Chambre de Metz, quoiqu'on eût déclaré que le Comté de Chiny étoit la derniere qu'on demanderoit en vertu des Arrêts de cette Chambre, de ſorte qu'ils appréhendoient que cela n'allât à l'infini.

LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel qui ne s'étoient pas ſervis juſques-là des plaintes des Eſpagnols, pour porter les Etats-Généraux à fai- 24 Juillet 1681.

re quelque choſe en leur faveur ; (n'eſpérant point y pouvoir réuſſir) conçurent quelque eſpérance, ſurtout, voyant que les Provinces de Friſe & de Groningue abandonnoient les intérêts de la France : ainſi on commença alors à dire aſſez publiquement, qu'on ne devoit plus s'attendre qu'à la guerre, & qu'il falloit prendre ſes meſures ſur ce pié-là.

L'ENVOYÉ de Dannemark me rapporta en même-tems, que M. Van-Leuwen lui avoit parlé de la maniere dont on traitoit les Huguenots en France, qui n'étoient pas pourtant ſi peu conſidérables, diſoit-il, qu'ils ne montaſſent à ſeize cents mille ames, ſuivant les mémoires qu'on en avoit. Il m'apprit auſſi qu'il avoit exagéré les prétenſions du Roi ſur les Eſpagnols ; qu'il lui avoit dit, qu'on ne devoit plus douter que la France ne cherchât à rompre la paix ; & que puiſque cela étoit, il ne falloit plus balancer à faire une Ligue de garantie avec tous les Princes qu'on pourroit raſſembler. Quoique ce diſcours

fût tenu par un homme qui s'étoit attaché depuis quelque-tems au Prince d'Orange, il ne laiſſa pas de me ſurprendre, parce que Van-Leuwen étoit dans le fonds très-bon Républicain, homme fort éclairé, & qui ne vouloit point du tout livrer par une guerre la République entre les mains du Prince d'Orange.

IL n'y eut pas juſqu'à ce grand Républicain ſi attaché à la France, & qui connoiſſoit ſi bien le dedans du Gouvernement de ſa République; lui qui ne prenoit aucun intérêt particulier dans les affaires des Huguenots de France, comme je le fis remarquer au Roi attendu qu'il étoit Arminien, & d'un parti tout-à-fait contraire aux Proteſtans; il n'y eut pas, dis-je, juſqu'à cet homme qui ne fût ému dans cette rencontre. Il vint tout exprès à la Haye pour me faire dire que les Etats-Généraux étoient fort perſuadés, qu'on vouloit entierement détruire la Religion Proteſtante en France, & que cette opinion étoit tellement imprimée dans l'eſprit du 31 Juillet 1681.

l'entremiſe de M. Sidney qui venoit d'être révoqué de ſon emploi ; & le Roi d'Angleterre ne ſe contenta pas de dépêcher un Courier ; il en fit dépêcher un par Sidney. Je mandai alors, que le Prince d'Orange n'avoit d'autre voie de réuſſir dans ſon deſſein que par l'entremiſe de Mylord Sunderland, qui étoit bien remis à la Cour.

1 Août 1681. M. Van-Leuwen me vint voir le même jour ; il n'eut garde de me parler du même ton qu'il avoit fait à l'Envoyé de Dannemark : mais il me témoigna avec beaucoup de retenue, & de délicateſſe, l'inquiétude des Etats-Généraux ; & m'inſinua le moyen de les en tirer, que j'avois déja repréſenté ſi ſouvent : car après m'avoir entretenu du voyage du Prince d'Orange, & m'avoir dit qu'il avoit vû une Lettre du Roi de la Grande-Bretagne qui le prioit d'aller en Angleterre, parce qu'il avoit à l'entretenir ſur quelques affaires ; il fit tomber la converſation ſur l'affaire de Chiny, & ſur la diſpoſition dans laquelle

laquelle les Etats ſe trouvoient, il me témoigna que jamais ils n'avoient eu une intention plus ſincere d'être bien avec Sa Majeſté ; mais qu'ils appréhendoient extrêmement que ſi elle avoit encore de nouveaux droits ſur l'Eſpagne, elle ne devînt à la fin maîtreſſe des Pays-Bas Eſpagnols ; que c'étoit la ſeule crainte qu'avoient les Etats-Généraux : & il m'aſſûra que s'il pouvoit ſavoir à quoi aboutiſſoient toutes les prétentions de Sa Majeſté ſur les Eſpagnols ; ils ſeroient en repos ſans ſe mettre trop en peine de leurs plaintes. Je lui témoignai que les conférences de Courtray n'étoient établies que pour y régler toutes ces choſes ; ſurquoi il me répondit que cela étoit bien vrai ; mais que comme on n'y expliquoit ſes prétentions qne l'une après l'autre, cela faiſoit que les Etats qui ne ſavoient point encore celles qu'on devoit former, prenoient plus aiſément l'allarme ; & il me fit entendre une ſeconde fois, que s'ils voyoient que les prétentions de Sa Majeſté n'allaſſent point à rui-

ner entierement les Pays-Bas Eſpagnols, & par conſéquent la barriere des Etats, ils ne ſe remueroient gueres pour toutes les plaintes du Roi d'Eſpagne.

14 Août 1681. JE fis tout ce qui me fut poſſible pour augmenter l'appréhenſion que les Etats-Généraux devoient concevoir du voyage du Prince d'Orange. Tous ceux qui n'étoient pas attachés particulierement à ce Prince, en connoiſſoient la conſéquence, & en prévoyoient les ſuites : mais ils ne pouvoient rien faire d'eux-mêmes ; & comme ce voyage ſe faiſoit dans un tems où les eſprits étoient aigris à cauſe des affaires de la Religion, & des nouvelles demandes de la Chambre de Metz, ceux d'entre les Députés de Friſe & de Groningue, qui étoient demeurés dans de bons ſentimens, me dirent qu'ils avoient grande peur que ſi le Prince d'Orange prenoit des meſures avec le Roi d'Angleterre pour une alliance, ils ne s'y puſſent pas oppoſer, à cauſe du chagrin où les Peuples étoient.

JE me crus obligé de faire encore parler à ce Républicain, pour voir avec lui quelles meſures nous aurions à prendre : mais on le trouva comme un homme qui n'eſpéroit rien des bien-intentionnés dans cette occaſion ; il me fit dire qu'il avoit vû depuis l'Edit du 14 Juin, les affections entierement changées. Il confirma ce qu'un Député de Friſe m'avoit dit un mois auparavant, que la Province de Hollande avoit alors réſolu de ne s'engager à rien, de ne prendre même aucune réſolution ſur les plaintes des Eſpagnols, & de les remettre à la déciſion des conférences de Courtray. Il me fit dire de plus, que la Ville d'Amſterdam en ſon particulier étoit dans ce tems-là dans une ferme réſolution de ne ſe point allier avec l'Angleterre, pour quelque conſidération que ce pût être ; mais qu'il croyoit que ſi le Prince d'Orange propoſoit à ſon retour de faire une alliance avec ce Royaume-là, bien loin de s'y oppoſer ouvertement, perſonne n'oſeroit y contredire, de peur

d'être déchiré par le peuple : qu'ils étoient peut-être encore ſept ou huit qui n'avoient pas changé de ſentimens, & qui connoiſſoient trop que la République étoit perdue ſi cette alliance ſe faiſoit ; mais que pas un d'eux n'oſeroit ouvrir la bouche, voyant que ce ſeroit ſe ſacrifier inutilement à la colere du Prince d'Orange. Il me fit demander s'il étoit vrai que des enfans qui auroient quitté la Religion Prétendue Réformée à l'âge de ſept ans, & qui la reprendroient à l'âge de dix ou douze, ſeroient exécutés comme relaps, parce qu'on le leur vouloit faire croire ainſi ; & s'il n'y auroit pas une déclaration favorable qui expliquât le contraire.

14 Août 1691. COMME le Prince d'Orange étoit attentif à profiter de toutes les occaſions qui ſe préſentoient pour allumer une guerre contre la France, il ne manqua pas de former avant que de paſſer en Angleterre, le deſſein de faire une guerre de Religion, & donna ordre au Penſionnaire Fagel, d'en jetter les premiers fondemens pen-

dant ſon abſence. Il étoit perſuadé que tous les autres moyens lui ayant manqué, il en avoit trouvé un infaillible pour engager les Provinces-Unies. J'en fus averti auſſi-tôt, & je le mandai le 14 Août 1681. Il arriva dans ce même-tems-là, que les Parlementaires d'Angleterre deſiroient paſſionnément la guerre par une autre raiſon; ils manderent à leurs amis de Hollande qu'ils ne ſouhaitoient autre choſe que de voir le Roi d'Angleterre engagé dans la guerre, & que ſi une fois il s'y étoit embarqué, ils ne lui fourniroient de l'argent que quand il auroit ſubi les conditions qu'ils lui vouloient impoſer.

LE Prince d'Orange revint d'Angleterre, & dit aux Etats-Généraux que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit mandé pour conférer avec lui touchant les uſurpations que le Roi faiſoit dans les Pays-Bas. Il aſſûra les Etats de l'amitié de Sa Majeſté Britannique, & qu'il n'y avoit point de colluſion, ni d'intelligence ſecrette, entre les Rois de France & d'Angle- 22 Août 1681.

terre ; que Sa Majeſté Britannique appréhendoit fort bien & comme il le falloit les progrès de la France dans les Pays-Bas : mais que les remedes qu'elle y apportoit étoient lents, à cauſe de la diviſion qui étoit entre lui & ſon Parlement. Que néantmoins le Roi d'Angleterre lui avoit dit, que ſi tous les offices qu'il faiſoit faire auprès du Roi n'avoient point d'effet, & que la France continuât à faire des réunions, il ſe déclareroit contr'elle, toute la Nation Angloiſe étant portée pour la guerre : que cependant il prioit les Etats d'ordonner à leur Ambaſſadeur en France de ſe joindre au ſien pour faire de vives inſtances auprès de Sa Majeſté. Le Prince d'Orange ajoûta de ſon chef qu'on pouvoit aſſez voir par la maniere dont le Roi traitoit ceux de la Religion Prétendue Réformée, le peu d'amitié qu'il avoit pour ceux qui profeſſoient cette Religion, & par conſéquent pour les Etats-Généraux.

JE fus encore averti par un des

bien-intentionnés, que les bonnes dispositions qui étoient autrefois dans le commun de la Nation Hollandoise à s'opposer aux desseins du Prince d'Orange, étoient beaucoup changées; & que si le Prince d'Orange eût concerté une alliance avec le Roi d'Angleterre; il auroit fait faire à son retour aux Etats-Généraux ce qu'il auroit voulu. Cet homme convenoit que le Roi d'Angleterre ne pouvoit être plus mécontent qu'il l'étoit de la conduite particuliere du Prince d'Orange; mais il prétendoit que les intérêts de Sa Majesté Britannique, & ceux de ce Prince se rencontrant également dans l'établissement d'une plus étroite liaison entre l'Angleterre, les Etats-Généraux, & les Princes Protestans, ils agiroient toûjours tous deux de concert pour arriver à cette fin. Et en effet, je mandai en ce tems-là au Roi, que le Prince d'Orange n'étoit pas si mal avec le Roi d'Angleterre qu'on l'avoit dit; qu'ils avoient à-peu-près les mêmes vûes, sur la trop grande puissance du Roi; 4 Septembre 1681.

& qu'ils ne différoient que dans le choix des moyens qu'il falloit prendre pour s'y opposer.

22 Août 1681. JE fus informé ce même jour 22 d'Août par une voie très-cachée & très-sûre, que les Députés aux affaires secretes, avoient eu une conférence fort secrete avec l'Envoyé de Suede, au sujet d'un Traité de garantie. Je fis toutes les diligences possibles pour être exactement informé de la vérité de cet avis, & pour en découvrir les suites.

7 Septembre 1681. J'EN fus éclairci le 7 de Septembre; on m'apprit que le Prince d'Orange étant en Angleterre, avoit écrit au Pensionnaire Fagel, qu'il avoit trouvé le Roi d'Angleterre fort bien disposé, mais qu'il n'osoit encore se déclarer ouvertement; & qu'il approuvoit qu'on reprît avec l'Envoyé de Suede la proposition de l'alliance qu'on avoit rejettée. Que le Pensionnaire Fagel, après avoir conféré avec l'Envoyé de Suede, avoit parlé en particulier à quelques Députés des Villes de Hollande, & leur avoit repré-

senté que la Suede leur offroit de faire alliance ; que les Princes de Brunſwick les en preſſoient ; que le Roi d'Angleterre même en auroit fait la propoſition, s'il eût crû que les Etats l'euſſent acceptée : qu'ainſi il ne dépendoit que d'eux d'empêcher que le Roi de France ne ſe rendît maître peu-à-peu des Pays-Bas Eſpagnols, & qu'ils ne devoient plus douter du peu de bonne volonté qu'il avoit pour ceux de leur Religion. Le Prince d'Orange tint beaucoup de ſemblables diſcours en particulier à pluſieurs perſonnes de l'Etat : mais en public, il déclaroit qu'on devoit bien ſe garder de rien faire qui pût déplaire au Roi ; qu'il falloit mieux chercher des expédiens pour éviter la guerre ; & en propoſa un dont il prétendoit que Sa Majeſté ne pouvoit être bleſſée, & qu'il ſoûtenoit que pas une Ville ne pouvoit refuſer ; c'étoit d'offrir à tous les Princes de l'Europe, & par conſéquent au Roi, de faire une aſſociation pour la conſervation des Traités de Weſtphalie, & de Nimegue ;

avec ces deux principales clauſes que ſi quelqu'un des Princes qui entreroient dans ce Traité faiſoit des entrepriſes contraires à ceux de Weſtphalie & de Nimegue, il ſeroit obligé de ſe ſoûmettre à l'arbitrage des autres Princes aſſociés; & en cas qu'il le refuſât, les Princes aſſociés uniroient leurs forces pour l'y contraindre; cette même clauſe devoit avoir ſon effet contre ceux qui n'ayant pas voulu entrer dans l'aſſociation, troubleroient le repos de la Chrétienté, & ne voudroient pas ſe ſoûmettre à l'arbitrage.

Il n'eſt pas difficile de juger que le Prince d'Orange comptoit que ſi le Roi entroit dans le Traité d'aſſociation, il entreroit en même-tems dans une eſpece d'engagement avec les Aſſociés; & que s'il le refuſoit, il donneroit lieu à tous les Princes Chrétiens, & en particulier aux Etats-Généraux, de croire qu'il avoit des deſſeins contraires à la conſervation de la paix.

CETTE propoſition fut d'abord re-

jettée par les Députés d'Amſterdam, qui témoignerent, qu'ils ne pouvoient entrer dans aucun Traité, après avoir déclaré il y avoit deux ans au Roi, que les Etats-Généraux ne prendroient aucune nouvelle liaiſon avec quelque Prince que ce fût : mais le Penſionnaire Fagel leur ayant remontré que ceci étoit tout différent, qu'il ne propoſoit point d'alliance, ni même de garantie ; mais ſeulement un Traité dans lequel le Roi pourroit entrer comme les autres Princes Chrétiens, & qu'ainſi, il ne voyoit pas que Sa Majeſté s'en pût plaindre en aucune maniere ; & leur ayant repréſenté par deſſus cela ce qui ſe paſſoit en France, à l'égard de leur Religion, ils y donnerent les mains.

LE Penſionnaire Fagel ayant obtenu de cette ſorte le conſentement de Meſſieurs d'Amſterdam, envoya la propoſition dans toutes les Villes : & avant que de l'examiner dans les conſeils particuliers, on fit faire de grands ſermens à tous les Membres de ne rien révéler de ce qui ſe traiteroit ; ſi

bien que cette affaire demeura extrêmement ſecrete. Je fus néantmoins averti dès le lendemain que les Villes y avoient conſenti, & que leurs Députés qui devoient ſe rendre dans deux jours à la Haye, auroient pouvoir de donner les mains à la réſolution qu'on voudroit prendre là-deſſus. Ainſi ce que j'avois mandé il y avoit plus de trois ſemaines ne ſe trouva que trop vrai. Je l'écrivis auſſi ce jour-là, parce que les bien-intentionnés me déclarerent encore à cette occaſion, ſavoir, que ſi le Prince d'Orange entreprenoit quelque choſe dans cette conjoncture, les eſprits étoient ſi aigris, que pas un de ceux qui étoient reſtés dans de bons ſentimens, n'oſeroit s'y oppoſer voyant qu'il ſe ſacrifieroit ſans aucun fruit à la vengeance du Prince d'Orange, & à la haine du peuple.

LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel envoyerent en mêmetems en Friſe & en Groningue, pour porter ces deux Provinces à conſentir à ces Traités. Le Prince d'Orange

ſe haſarda à faire cette démarche ſur ce qu'on avoit reconnu par les diſcours de M. de Haren & de quelques-autres Régens de la Province de Friſe, combien les principaux des Provinces de Friſe & de Groningue avoient changé de ſentimens à cauſe de la Religion. Pour moi, je n'eſpérois plus rien de ces Provinces-là, & je le mandai à la Cour, afin que l'on ne comptât pas là-deſſus. J'écrivis même les raiſons que j'en avois qui n'étoient autres que le chagrin qu'elles avoient témoigné au ſujet des affaires de la Religion. 18 Septembre 1681.

MAIS quoique je ne m'attendiſſe à rien de bon de ces deux Provinces, je ne négligeai pas pour cela d'y envoyer des perſonnes de leurs amis pour leur parler; je ne manquai pas non plus de remontrer à Meſſieurs d'Amſterdam, & à quelques-autres Villes les conſéquences de l'engagement qu'on leur faiſoit prendre inſenſiblement contre les intérêts de Sa Majeſté, & par conſéquent contre les leurs propres. 11 Septembre 1681.

Idem. JE me crus obligé de parler encore une fois à l'Envoyé de Suede de la Ligue qu'il faiſoit avec les Etats-Généraux. Il me fit les faux ſermens, & les fauſſes confidences qu'il avoit accoûtumé de faire : mais j'étois bien éloigné d'y ajoûter foi ; car j'étois in-
18 Septembre 1681. formé de toutes les particularités de ſa négociation. J'avois découvert que c'étoit le Roi de Suede qui avoit preſſé les Etats-Généraux d'inviter tous les Princes de l'Europe d'entrer dans un Traité d'aſſociation pour l'entretien de la Paix, & pour la manutention des Traités de Weſtphalie & de Nimegue. Il eſt vrai que cet Envoyé avoit pris tant de précautions, & le Penſionnaire Fagel lui avoit ſi bien gardé le ſecret, qu'il n'y avoit que les Régens d'Amſterdam & quelques particuliers qui ſuſſent que le Roi de Suede y avoit part ; les autres ſavoient ſeulement en général que c'étoit un Roi qui offroit de faire ce Traité.

25 Septembre 1681. ET comme il étoit de conſéquence que le Roi fût informé au juſte des

mauvaiſes démarches de l'Envoyé d'un Prince ſur qui il devoit ſi fort compter ; je récapitulai dans ma lettre du 25 Septembre, tout ce que j'en avois pu découvrir, qu'il eſt inutile de mettre ici. Je mandai dans cette même lettre, que le Traité d'aſſociation ayant été réſolu dans la Province de Hollande, avec un très-grand ſecret, on avoit prié les ſix autres Provinces de nommer trois Députés dans chacune qui euſſent pouvoir de convenir d'une affaire qui devoit être traitée fort ſecretement, & qui regardoit le repos des Provinces. Que les Députés que les Provinces de Gueldres, de Zelande, de Friſe & d'Utrecht, avoient nommés pour traiter de cette affaire, y avoient conſenti ; que ceux de Friſe non-ſeulement y avoient donné les mains, mais qu'ils en preſſoient la concluſion ; que pour celle de Groningue, la Ville y étoit entierement oppoſée ; mais que l'on eſpéroit que les Omelandes ſuivroient l'avis de tout le reſte ; & que devant qu'il fût deux jours, cette

affaire ſeroit reſolue de façon ou d'autre dans les Etats-Généraux. Je fis ſavoir en même-tems, qu'on m'avoit appris que la maiſon de Lunebourg avoit aſſûré qu'elle entreroit dans ce Traité; qu'on ne doutoit point que le Roi d'Angleterre n'en fît autant; qu'on eſpéroit même que l'Electeur de Saxe pourroit bien ſuivre ce parti; qu'on étoit cependant extrêmement occupé à trouver des tempéramens pour faire enſorte que ce Traité ne pût déplaire à Sa Majeſté : que les Etats-Généraux n'étoient pas en deſſein, & encore moins en état de faire la guerre; mais que le Prince d'Orange les avoit aſſûrés que le Roi ne vouloit point rompre avec eux; & que M. Dikfeld leur avoit perſuadé qu'il avoit aſſez de connoiſſance des deſſeins de Sa Majeſté, pour leur répondre que ſi on leur faiſoit quelque menace, ce ne ſeroit que pour les intimider, & que s'ils paſſoient outre ſans s'y arrêter, ils verroient qu'on leur parleroit bientôt tout autrement : que le Roi ne pouſſeroit plus ſes prétentions

tentions avec tant de vigueur. Que ſi toutefois le malheur vouloit que Sa Majeſté leur déclarât la guerre, ils auroient fait une telle Ligue, que cette guerre ne leur apporteroit pas grand dommage. Que Van-Buning prônoit par-tout que ſi les choſes demeuroient dans l'état où elles étoient, & que les Princes ne priſſent nulles précautions, ils devoient s'attendre à voir recommencer la guerre au printems : mais que ſi au contraire après avoir témoigné toute ſorte de reſpect au Roi, on convenoit de s'aſſocier pour la conſervation du repos de la Chrétienté, on pouvoit ſe tenir aſſûré que Sa Majeſté voyant une telle union, n'entreprendroit point la guerre ; & que l'on joüiroit pour pluſieurs années d'un parfait repos. Il avoit tellement étourdi Meſſieurs d'Amſterdam de ces raiſonnemens, qu'il les avoit entierement perſuadés de deux choſes ; l'une, qu'il étoit impoſſible que Sa Majeſté pût être véritablement offenſée des Traités d'Aſſociation ; l'autre, que la concluſion de

ces Traités, étoit le ſeul moyen de conſerver la paix.

CE qui fut d'extraordinaire dans la conduite de cette affaire, c'eſt que pendant ſix mois, c'eſt-à-dire depuis le 13 de Mars que la premiere ouverture en fut faite par l'Envoyé de Suede, juſqu'au 28 de Septembre qu'elle fut conclue, la Suede déſavoüa toûjours qu'elle ſongeât à prendre aucune liaiſon avec les Etats-Généraux. Oxenſtern, premier Miniſtre de Suede en donnoit toute ſorte d'aſſûrance à M. de Feuquieres; & Bielke, Ambaſſadeur de cette Couronne en France, en parloit au Roi ſi poſitivement, & ſi naturellement, qu'on avoit peine à la Cour à ajoûter foi à ce que j'en écrivois.

28 Septembre 1681. CEPENDANT j'eus la copie de ce Traité, & je l'envoyai au Roi le 28 de Septembre, avant que les Provinces de Friſe & de Groningue y euſſent donné leur conſentement. Sa Majeſté le reçut le même jour que l'Ambaſſadeur de Suede lui avoit fait de nouvelles proteſtations de la ſincere in-

tention du Roi ſon maître pour demeurer uniquement attaché à ſes intérêts ; auſſi en fut-il bien ſurpris : mais on lui doit cette juſtice que l'Envoyé de Suede à la Haye le trompoit, ce qu'il ne lui a jamais voulu pardonner.

J'AVOIS trouvé moyen par le crédit du premier Député de Groningue, dont je diſpoſois en quelque façon, d'empêcher que cette Province ne donnât les mains au Traité d'Aſſociation ; de ſorte qu'il s'oppoſa formellement à la concluſion de ce Traité au nom de ſa Province : & celle de Friſe, qui y avoit conſenti volontiers, ne vouloit pas qu'on le ſignât ſans le conſentement de Groningue. 10 Octobre 1681.

AINSI le Traité d'Aſſociation demeuroit en quelque façon arrêté par ce moyen ; l'Envoyé de Suede, & ceux des Alliés s'en plaignirent hautement : cela m'obligea d'aller trouver quelques Régens des Villes de Hollande, & entr'autres Meſſieurs d'Amſterdam. Je leur repréſentai tout ce que Sa Majeſté avoit fait depuis la 13 Octobre 1681.

paix pour faire connoître à toute l'Europe le deſſein qu'elle avoit d'en maintenir le repos ; la conſidération particuliere qu'elle avoit témoignée pour les Etats-Généraux ; la fidélité avec laquelle elle avoit tenu ſa parole, juſqu'à ne pas demander la poſſeſſion de ce qui lui appartenoit dans la barriere, en voulant bien ſe contenter d'un équivalent dans quelqu'autre endroit qui ne leur donneroit point de jalouſie. Je leur fis connoître auſſi qu'après que Sa Majeſté, par une bonté toute extraordinaire pour eux, les avoit prévenus ſur tout ce qui pouvoit leur donner la moindre inquiétude, ſi elle voyoit qu'ils ne s'en contentaſſent pas, & qu'ils cherchaſſent encore des ſûretés dans des alliances avec d'autres Princes, elle pourroit bien prendre les précautions néceſſaires contre leur mauvaiſe volonté, & contre les nouveaux engagemens dans leſquels ils ſeroient entrés au préjudice de ſa Couronne : que je me croyois obligé de le leur remontrer, pour prévenir tous les

inconvéniens qui en pourroient arriver.

CES Meſſieurs furent un peu ébranlés par tout ce que je leur avois dit ; de ſorte que bien loin de preſſer les Provinces de Friſe & de Groningue de ſigner le Traité d'Aſſociation, ils ſe plaignirent qu'on les avoit trompés, & repréſenterent au Prince d'Orange que ce Traité étoit de plus de conſéquence qu'il ne leur avoit paru d'abord ; & que puiſque j'avois déclaré que le Roi en ſeroit fort mécontent, ils le prioient, qu'on en délibérât une ſeconde fois : mais il leur répondit que la délibération étant priſe, on n'y pouvoit plus revenir. 16 Octobre 1681.

COMME la priſe de Straſbourg avoit beaucoup contribué à donner du poids à mes remontrances, & que cet évenement avoit fait enviſager de plus près aux Hollandois le danger dans lequel ils ſe précipitoient ; les plus honnêtes gens me témoignerent encore que jamais l'occaſion n'avoit été plus belle, ſi on s'en vouloit ſervir ; que les Etats-Généraux aime- Idem.

roient mieux accepter des conditions raiſonnables que le Roi leur propoſeroit, que de ſe reſoudre à ſoûtenir une guerre contre lui. Ils m'aſſûrerent toutefois que quelque averſion qu'on eût en Hollande pour la guerre, le Prince d'Orange y engageroit les Etats-Généraux malgré qu'ils en euſſent; à moins que Sa Majeſté ne le prévînt, & n'agît avant que ce Prince pût mettre les choſes au point où il le deſiroit; que c'étoit ce qu'il appréhendoit, & à quoi il mettoit ordre de tout ſon pouvoir; de ſorte qu'ils croyoient que ſi Sa Majeſté différoit
Idem. d'agir, elle ne trouveroit plus les choſes diſpoſées comme elles l'étoient alors.

ILS aſſûrerent encore que M. Paets connoiſſant parfaitement toutes les démarches que le Prince d'Orange avoit faites pour opprimer leur liberté, & pour détruire les lois fondamentales de la République, s'étoit offert de faire un manifeſte lorſque le Roi voudroit entrer en action; & que lui qui ne s'accordoit point avec eux le

printems dernier touchant les moyens qu'ils propoſoient d'agir à force ouverte pour unir inſéparablement les Etats-Généraux à Sa Majeſté, convenoit préſentement que ces moyens auroient tout le ſuccès qu'on pouvoit ſouhaiter ; que comme il avoit vû que beaucoup d'honnêtes gens commençoient à ouvrir les yeux, par la crainte que la priſe de Straſbourg leur avoit donnée d'une prochaine guerre avec la France ; il n'avoit pas voulu perdre cette occaſion d'agir fortement auprès des principaux Membres de la République ; & qu'il trouvoit, qu'il falloit fomenter la peur qu'ils avoient de la guerre ; parce qu'il n'y avoit rien qui pût mieux ſeconder ceux qui ne déſeſpéroient pas encore de pouvoir s'oppoſer aux deſſeins du Prince d'Orange, que de ſe ſervir de la conjoncture qui s'offroit ; que pour ce ſujet, il n'étoit pas d'avis qu'on fît rien qui pût réduire les peuples de Hollande au déſeſpoir, & les porter aux dernieres extrémités, comme ſeroit d'employ

contr'eux la force des armes, en leur laiſſant croire en même-tems, que la France les vouloit abſolument ſoûmettre à ſa puiſſance: mais que quand Sa Majeſté voudroit ſe ſervir de ces puiſſans moyens qu'il croyoit avantageux, elle devroit faire publiquement connoître, qu'elle ne vouloit que le rétabliſſement du bon gouvernement, & le maintien de la liberté de la République.

12 Octobre 1681. LE Prince d'Orange fit paſſer Van-Buning en Angleterre en qualité d'Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux; ne croyant pas qu'il y eût d'homme plus propre pour engager les Etats-Généraux, dans les intérêts du Roi de la Grande-Bretagne.

COMME je voyois l'effet qu'avoit produit ſur l'eſprit de pluſieurs perſonnes du Gouvernement tout ce que je leur avois dit touchant le Traité d'Aſſociation; j'aurois bien ſouhaité de continuer à leur parler de la même maniere: mais le Roi m'ayant mandé que j'avois aſſez fait connoître aux Etats-Généraux de quelle maniere il

La Lettre du Roi du 9 Octobre 81.

pourroit conſidérer ce nouvel engagement, & qu'il n'étoit pas néceſſaire de leur en faire une déclaration plus formelle qui ſeroit plus capable de les précipiter à une mauvaiſe réſolution, que de les retenir dans les meſures qu'ils devoient garder avec Sa Majeſté; je m'arrêtai; & je fis réponſe au Roi que je n'agirois pas davantage auprès des Etats-Généraux, pour les empêcher de conclurre le Traité d'Aſſociation, juſqu'à ce que j'euſſe reçu d'autres ordres de Sa Majeſté : que je croyois néantmoins qu'elle auroit vû par mes dernieres dépêches le bon effet qu'avoient produit les diſcours que j'avois tenus ſur ce ſujet, & qui ayant été appuyés par la réduction de Straſbourg, avoient tellement fait changer de ſentiment à beaucoup de gens de la Province de Hollande, qu'il y avoit lieu d'en eſpérer un changement général, à l'avantage des intérêts de Sa Majeſté, ſi l'on continuoit à être perſuadé qu'elle témoigneroit ſon reſſentiment aux Etats-Généraux, s'ils faiſoient

23 Octobre 1681.

le Traité d'Aſſociation ; que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel qui connoiſſoient cette vérité, avoient empêché que les Députés aux affaires ſecretes ne rendiſſent compte aux Etats-Généraux, & enſuite aux Provinces, de la conférence que j'avois eue avec eux ſur ce ſujet ; & quoique j'euſſe donné à ces mêmes Députés un mémoire rélatif à tout ce que je leur avois dit, ainſi que d'autres Miniſtres en uſoient quelquefois ; cependant ils m'avoient encore prié de mettre par écrit tout l'entretien que j'avois eu avec eux ; que je leur avois répondu de bouche, que ſi les Etats vouloient ſe conformer aux ſentimens de Sa Majeſté, ils en ſavoient aſſez pour cela ; mais que s'ils avoient réſolu de faire le contraire, il étoit inutile de faire donner des mémoires, & de mettre par écrit ce que je leur avois ſuffiſamment expliqué.

QUE le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel prenoient avantage de ce qu'il n'y avoit point eu de dé-

claration publique de la part du Roi touchant cette affaire : qu'ils disoient que je me ſerois expliqué bien plus publiquement ſi j'avois parlé par ordre de Sa Majeſté, & qu'il étoit aiſé de voir par-là, que ce n'étoit que de mon propre mouvement que j'avois fait toutes ces remontrances ; qu'ils s'étonnoient que quelques perſonnes en euſſent été ébranlées, & que Sa Majeſté auroit ſans doute de tout autres ſentimens, lorſqu'elle ſeroit pleinement informée de la qualité du Traité qu'on vouloit faire.

QUE tous les bien-intentionnés étoient convaincus que ſi le Roi vouloit bien au milieu des grands deſſeins qu'il formoit, ſonger pour un peu de tems à leur République, & ſe ſervir de la conſternation dans laquelle l'envoi de Van-Buning en Angleterre, l'incertitude dans laquelle on étoit en Hollande des ſentimens du Roi ſur l'aſſociation, la réduction de Straſbourg, & la poſſeſſion de Caſal, avoient jetté les eſprits ; il ne tiendroit qu'à elle d'attacher les Etats-

Généraux à ſes intérêts d'une telle maniere, qu'ils ne pourroient jamais s'en départir ; & qu'au contraire, leurs forces Maritimes ſeroient toûjours au ſervice de Sa Majeſté.

23 Octobre 1681. J'EUS une longue conférence ſur cette affaire, avec un des anciens Bourguemeſtres de l'an 1672. cet homme étoit à ſon aiſe, & vivoit à la campagne en Philoſophe, depuis qu'il avoit été chaſſé du Gouvernement, & ne s'étoit plus mêlé des affaires publiques ; & je ne voyois nulle apparence que le deſir d'y rentrer l'eût porté à me venir parler. Il me dit que M. Paets depuis la derniere fois qu'il m'avoit vû, avoit entretenu quelques-uns de ſes amis particuliers d'Amſterdam, & de quelques autres Villes ; qu'il les avoit trouvés tous également perſuadés que le Prince d'Orange ne ſongeoit qu'à ſe rendre leur maître abſolu, par le moyen de la guerre dans laquelle il les vouloit engager ; mais que ſi Sa Majeſté vouloit bien les aider, ils pourroient agir de telle ſorte, qu'ils mettroient la

République ſur le pié qu'elle pouvoit ſouhaiter ; que pour cela, pourvû (comme d'autres m'avoient déja dit) que les Peuples de Hollande fuſſent perſuadés que Sa Majeſté ne prenoit pas les armes pour les ſubjuguer, il étoit convaincu, que ſi le Roi vouloit bien entretenir l'appréhenſion où étoient les Etats-Généraux de ſon reſſentiment, en cas qu'ils continuaſſent de ſuivre les mêmes meſures qu'ils avoient priſes, & ſi elle jugeoit à propos lorſque ſes Troupes ſeroient entrées dans le pays d'Aloſt, & qu'elles auroient pris poſſeſſion de la Ville de Liege, comme on en faiſoit courir le bruit, de faire expliquer les Etats-Généraux ſur les ſentimens qu'ils avoient pour elle, & leur demander en même-tems leur alliance, & des arrhes de leur fidélité, ils ſe faiſoient fort qu'avec ces moyens, on pourroit faire donner à Sa Majeſté des gages ſi forts de l'attachement des Etats-Généraux à ſes intérêts, qu'il ne leur ſeroit pas poſſible de s'en dédire.

LL ſeroit trop long de mettre toutes les particuliarités que cet homme dit, & toutes les raiſons qu'il m'allégua pour m'éclaircir ſur toutes les queſtions que je lui fis; comme, de ſavoir ſi ſa penſée étoit que Sa Majeſté ayant des Troupes dans le pays d'Aloſt, & auſſi dans Liege, (ainſi qu'il ſuppoſoit qu'il y en devoit avoir) il ſuffiroit qu'elle fît expliquer les Etats; ou ſi ſon deſſein étoit, que Sa Majeſté fît quelques démarches un peu plus fortes, pour achever de donner la terreur aux Hollandois; s'il ne craignoit point que le Prince d'Orange ne ſe ſervît d'abord utilement de ce moyen, pour porter tous les Princes à entrer en alliance avec les Etats-Généraux, par l'intérêt qu'ils auroient tous de ne pas ſouffrir que les Provinces-Unies fuſſent dans la dépendance de Sa Majeſté: ſi les Etats-Généraux ne reſteroient pas toûjours dans la même inquiétude pour la ſûreté de la barriere même après cette alliance faite; & enfin, quels étoient ces gages qu'il

prétendoit que S. M. devoit avoir de leur fidélité.

JE dirai seulement que cet homme étoit persuadé, que le Prince d'Orange ne pourroit attirer de Princes dans les intérêts des Etats-Généraux, parce qu'en moins de quinze jours, les choses changeroient entierement de face en Hollande, & que les bien-intentionnés reprenant le dessus, l'autorité du Prince d'Orange seroit bientôt détruite. Que pour la Barriere, M. Paets & ses amis étoient persuadés que ce seroit un perpétuel sujet d'inquiétude & de jalousie, dont le Prince d'Orange tireroit toûjours avantage : qu'il seroit bien plus utile aux Etats de vivre en repos, & d'être voisins de Sa Majesté sans défiance & sans allarme ; de faire fleurir leur commerce, & de joüir de leur liberté, que de se ruiner par l'entretien de Troupes qui leur étoient inutiles, & qui pouvoient servir au Prince d'Orange d'un moyen pour les assujettir, sous prétexte de vouloir toûjours se tenir en état de défendre cette

barriere contre la France ; qu'il les avoit fait convenir que leur véritable barriere étoit dans l'amitié du Roi, & que Sa Majeſté avoit bien trouvé moyen de percer en ſix ſemaines de tems juſqu'aux portes d'Amſterdam, lorſque les Eſpagnols & eux, avoient trente Places de plus qu'ils n'en poſſédoient à cette heure.

POUR ce qui étoit des gages qu'ils prétendoient qu'on devoit donner au Roi de leur fidélité ; ils entendoient que ce fuſſent des Places de leurs frontieres qu'on lui donneroit en otage ; & cet homme me dit, que ſi les affaires tournoient de la maniere que vraiſſemblement elles devoient tourner, ſuppoſé que Sa Majeſté fît ces démarches; Monſieur Paets ſeroit apparemment envoyé vers elle de la part des Etats-Généraux ; qu'il agiroit conformément à ce qu'il venoit de me dire ; puiſqu'il n'y avoit point d'autre moyen de ſe tirer de l'eſclavage de M. le Prince d'Orange. Et comme cet homme me pria au nom de tout ce qu'il y avoit de gens de bien,

bien, de repréſenter tout ceci au Roi ; je lui demandai quelles aſſûrances je pourrois donner d'une auſſi grande entrepriſe ; & il me dit que M. Paets & deux ou trois autres de ſes amis, avoient parlé de l'état préſent des affaires, à ceux à qui ils ſe pouvoient le plus confier, & qu'ils les avoient trouvé diſpoſés d'une maniere qui leur faiſoit eſpérer que leur deſſein réuſſiroit ; mais que M. Paets ne trouvoit pas à propos de s'expliquer plus ouvertement auprès de quelques-uns d'Amſterdam, juſqu'à ce qu'il fût le deſſein de Sa Majeſté ; car ſi elle ne vouloit point ſe ſervir de ces moyens-là, il ſe perdroit inutilement en faiſant plus de démarches qu'il n'en avoit fait juſqu'alors ; mais que dès qu'il ſauroit que Sa Majeſté voudroit bien agir de la maniere qu'il le propoſoit, alors, il s'employeroit d'une telle façon, qu'il en pourroit rendre bon compte à Sa Majeſté. Cet homme me repréſenta fort que ſi on perdoit cette occaſion, on ne la retrouveroit plus ; qu'il ne falloit pas ſix

ſemaines pour exécuter ce projet, & pour le finir entierement; qu'après cela, le Roi n'avoit plus beſoin de ménager l'Angleterre, & que les Etats-Généraux aſſiſteroient Sa Majeſté de leurs vaiſſeaux, pour ſoûtenir leurs intérêts communs contre ce Royaume-là; au lieu que ſi les choſes continuoient ſur le pié où elles étoient en Hollande, le Prince d'Orange uniroit tôt ou tard les Etats-Généraux avec l'Angleterre, & donneroit lieu à beaucoup de Princes de l'Europe de ſe joindre à eux.

POUR moi je pris la liberté d'écrire au Roi, que quoique je ne puſſe pas répondre juſqu'où la terreur de ſes armes pourroit porter les eſprits de Hollande, je pouvois néantmoins l'aſſûrer que ce ſeroit un motif très-fort & très-puiſſant, pour faire changer la conduite des Etats-Généraux; que je voyois par expérience que leur ayant ſeulement fait connoître que Sa Majeſté auroit du reſſentiment du Traité d'Aſſociation, & la nouvelle de la réduction de Straſbourg étant

venue enſuite ; ils avoient tellement pris l'épouvante, que non-ſeulement les actions étoient diminuées de dix pour cent, mais encore, que beaucoup de gens à Amſterdam vendoient les obligations qu'ils avoient ſur la Province; d'où Sa Majeſté pouvoit juger de ce qu'ils feroient, lorſqu'ils verroient qu'on leur en voudroit tout de bon; non point par un deſſein de les conquérir, mais pour leur faire tenir une conduite plus équitable à l'égard de Sa Majeſté, qui ſeroit prête toutefois de les recevoir dans ſes bonnes graces, auſſi-tôt qu'ils voudroient prendre d'autres meſures.

LE Roi me fit réponſe que ces propoſitions produiroient, ſelon toutes les apparences, des effets bien plus favorables aux deſſeins du Prince d'Orange, qu'aux deſſeins que les bien-intentionnés avoient de rétablir leur liberté ; il trouva bon que je préſentaſſe un mémoire aux Etats-Généraux, que l'on m'envoya tout dreſſé, pour empêcher le Traité d'Aſſociation. Ce mémoire contenoit en ſubſ- 30 Octobre 1681.

tance que Sa Majeſté vouloit bien avertir les Etats-Généraux, que les moyens dont on ſe ſervoit pour les engager inſenſiblement, ſous prétexte de la conſervation des derniers Traités, à ſoûtenir les interprétations captieuſes que l'on s'efforçoit d'y donner, au préjudice des droits de Sa Majeſté, rejetteroient les Etats-Généraux dans un renouvellement de guerre qui leur ſeroit peut-être plus dommageable que la précédente. Que Sa Majeſté ne doutoit pas qu'ils n'évitaſſent ce malheur, par les réſolutions qu'ils prendroient, & qu'elle ſeroit bien aiſe d'en être informée au plutôt, pour ſavoir ſi elle les conſidéroit à l'avenir comme ſes amis; ou, ſi malgré l'amitié qu'elle avoit toûjours eue pour eux, elle entreroit dans les juſtes méfiances que lui devoit donner un Etat prêt à embraſſer tous les partis les plus oppoſés à ſes intérêts.

IL y a apparence que ſi ce mémoire avoit été préſenté avant que le Penſionnaire Fagel eût fait réſoudre cette

affaire dans les Etats-Généraux par les Députés des cinq Provinces, on en auroit empêché la concluſion ; puiſqu'il en retarda plus d'un mois l'entiere conſommation.

UN Bourguemeſtre d'Amſterdam me fit avertir que la principale choſe ſur laquelle le Prince d'Orange & le Roi d'Angleterre s'aſſûroient, étoit qu'ils prétendoient de ſuſciter des affaires au Roi dans le dedans du Royaume par le moyen de ceux de la Religion Prétendue Réformée, qui étoient maltraités. 30 Octobre 1681.

JE mandai que le Prince d'Orange ſuſpendit alors la propoſition qu'il avoit eu deſſein de faire, de renforcer les troupes de vingt hommes ou environ par Compagnie ; & qu'il attendoit apparemment à le propoſer, lorſque la Province de Hollande auroit conſenti à la ratification du Traité d'Amſterdam. 17 Novembre 1681.

QUE M. d'Odick avoit dit publiquement chez l'Envoyé d'Eſpagne, que le Roi d'Angleterre avoit reçu des aſſurances poſitives, que les ar- *Idem.*

mées du Roi n'entreroient point dans la Flandre, & que le Roi d'Angleterre avoit envoyé querir Dom Ronquillo pour le lui déclarer; que cette même nouvelle s'étoit débitée par les créatures du Prince d'Orange comme une choſe qui leur étoit avantageuſe; & que Sa Majeſté pouvoit juger par-là que le Prince d'Orange ne croyoit pas de moyen plus ſûr pour réuſſir dans ſes deſſeins que de raſſûrer les Peuples de Hollande ſur la crainte qu'ils pourroient avoir de la guerre.

4 Décembre 1681. L'ENVOYÉ de Suede perſécutoit le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, pour échanger les ratifications du Traité d'Aſſociation, le terme de l'échange étant paſſé; le Penſionnaire Fagel faiſoit tous ſes efforts pour en avoir le conſentement des Etats-Généraux; mais j'avois engagé les Omélandes à ſe joindre avec la Ville de Groningue: de ſorte que j'avois la voix entiere de la Province de Groningue qui s'oppoſoit à cet échange; & comme j'avois trouvé moyen auſſi

13 Octobre 1681.

de faire réſoudre dans celle de Friſe, que ſon Député aux Etats-Généraux ſe conformeroit à celui de Groningue, le Prince d'Orange trouvoit deux Provinces entierement oppoſées à l'échange des ratifications. Auſſi le Penſionnaire Fagel les porta quatre fois aux Etats-Généraux en huit jours de tems ſans pouvoir rien obtenir. De ſorte qu'il entreprit de faire conclurre cette affaire par les voix de cinq Provinces, ce qui étoit contre les lois fondamentales du Gouvernement : cette entrepriſe fit du bruit, mais il ſe diſſipa bien vîte ; les bien-intentionnés qui auroient pû agir n'oſant le faire parce qu'ils ne ſe voyoient pas ſoûtenus au dehors, & que la crainte des armes de Sa Majeſté commençoit à ſe diſſiper. 25 Décembre 1681.

Le Prince d'Orange n'eut pas plutôt fait échanger les ratifications du Traité d'Aſſociation, qu'il fit la propoſition dans le Conſeil d'Etat, d'augmenter les troupes de vingt-deux maîtres par Compagnie de Cavalerie, & de ſeize hommes par Compa- 8 Décembre 1681.

1 Janvier 1683. gnie d'Infanterie. Le Conſeil d'Etat en fit la petition dans la Province de Hollande qui y conſentit après quelque légere oppoſition. Cette augmentation alloit à douze mille hommes ; elle n'étoit que pour ſix mois.

ON voit dans tout ce procédé le génie du Prince d'Orange, qui agiſſoit toûjours ſur les mêmes principes : il faiſoit accroire aux Etats-Généraux, que les démarches qu'il leur propoſoit de faire, tendoient à la conſervation de la paix ; & dès qu'elles étoient faites, il leur faiſoit voir la néceſſité de s'armer pour ſoûtenir ce qu'ils avoient fait. La plûpart ſe laiſſoient entraîner ſans ſavoir ce qu'ils faiſoient ; & ceux qui avoient aſſez de lumieres pour découvrir ſes fineſſes, & aſſez de courage pour s'y oppoſer, n'oſoient l'entreprendre, n'étant pas ſecondés au-dehors, comme je l'ai marqué : au contraire les affaires de la Religion les ayant mis hors d'état de pouvoir dire leurs ſentimens.

D'AILLEURS tout ce qui venoit d'Angleterre n'aidoit pas peu au Prin-

te d'Orange à porter les Etats-Généraux à faire ces fauſſes démarches. Sa Majeſté Britannique envoya à la Haye la copie d'un mémoire qu'il vouloit faire préſenter au Roi ſur les prétentions . . . . . & pria les Etats-Généraux d'ordonner à leur Ambaſſadeur de joindre ſes offices à ceux de ſon Envoyé, pour appuyer conjointement ce mémoire, qui étoit en termes aſſez forts. 25 Décembre 1681.

OUTRE cela, Van-Buning écrivoit des lettres qui faiſoient un très-mauvais effet. J'en envoyai une au Roi le 8 de Janvier 1682. dans laquelle il mandoit aux Etats-Généraux que le Roi d'Angleterre avoit témoigné à M. de Barillon qu'il ne pouvoit preſſer les Eſpagnols de donner un équivalent pour Aloſt, puiſqu'il n'étoit pas perſuadé de la juſtice des prétentions du Roi ; qu'il avoit auſſi parlé fortement ſur le blocus de Luxembourg, & avoit dit à M. de Barillon qu'il prioit le Roi d'y faire réflexion, pendant que les choſes étoient encore en leur entier ; mais que s'il 8 Janvier 1682.

étoit obligé d'aſſembler pour cela ſon Parlement, il n'en ſeroit plus le maître ; & que les affaires ſe porteroient aux extrémités. Que le Roi d'Angleterre l'avoit informé, lui & M. Citters de cet entretien ; & qu'il leur avoit dit qu'il avoit tout exprès fait cette déclaration à M. de Barillon, afin que le Roi en fût informé avant qu'il reçût le mémoire, & qu'il pût être perſuadé qu'il n'en ſeroit pas de celui-ci comme des autres, & qu'à moins d'une réponſe ſatisfaiſante, Sa Majeſté Britannique prendroit d'autres meſures. On peut juger de l'effet que ces ſortes de lettres, qu'on envoyoit dans les Provinces & dans toutes les Villes y faiſoient ; car elles perſuadoient que le Roi d'Angleterre n'étoit point du tout d'avis que les Eſpagnols donnaſſent un équivalent pour le pays d'Aloſt, & qu'il étoit prêt au contraire de s'unir avec les Etats Généraux en cas que le blocus de Luxembourg continuât, comme en effet Van-Buning manda dans une autre lettre que j'envoyai au Roi ;

que le Roi d'Angleterre lui avoit donné parole qu'il aſſembleroit ſon Parlement, & qu'il entreroit dans le Traité d'Aſſociation, ſi le Roi ne faiſoit pas lever le blocus de Luxembourg. Ces ſortes de choſes autoriſoient entierement le Prince d'Orange, & juſtifioient les avances qu'il avoit faites : & il en profitoit toûjours, ſoit pour l'augmentation des Troupes, ſoit pour engager les Etats Généraux dans de nouveaux Traités.

CEPENDANT les Régens de la Province de Friſe qui étoient revenus peu-à-peu de leurs premiers emportemens ſur le fait de la Religion, rentrerent dans leurs anciennes maximes ; & s'étant joints à celle de Groningue, ces deux Provinces demanderent que l'on terminât à l'amiable, les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne. 8 Janvier 1682.

LE Prince d'Orange ne s'étonna point de cela, & fit de ſon côté tous ſes efforts pour envoyer huit mille hommes aux Eſpagnols ; & comme j'appris qu'il le devoit propoſer aux 24 Février 1682.

Etats-Généraux, le 24 de Février 1682. je tins un mémoire de quatre lignes tout prêt, que je leur envoyai dans le tems qu'ils commençoient à s'assembler pour les prier de venir chez moi, pour quelque chose que j'avois à leur dire touchant les Pays-Bas. Cela fut cause que les créatures du Prince d'Orange ne parlerent point de l'envoi des huit mille hommes ; & après que je les eus entretenus, ils ne jugerent pas à propos non plus d'en rien dire. Ce n'est pas que le Prince d'Orange comptât que ces huit mille hommes fussent d'un grand
26 Février 1682. secours aux Espagnols ; je mandai qu'il s'attendoit bien qu'ils seroient battus, & qu'il comptoit pour rien la défaite de ces troupes, & même la prise de Luxembourg quand elle s'ensuivroit ; mais qu'il comptoit pour beaucoup que la guerre fût une fois ouverte.

DANS ce tems-là le Roi d'Angleterre ayant fait reflexion à la suite des engagemens dans lesquels il étoit entré avec le Prince d'Orange, envoya

le Sieur Chudley à la Haye pour porter les Etats-Généraux à terminer les choſes à l'amiable : mais le Roi d'Angleterre n'étant pas bien déterminé lui-même à ce qu'il vouloit, & les Miniſtres qu'il avoit auprès de ſa perſonne étant dévoüés au Prince d'Orange, cette négociation fit plus de mal que de bien, comme il ſe verra dans la ſuite.

APRE'S toutes les différentes ruſes dont le Prince d'Orange s'étoit ſervi inutilement, pour avoir le conſentement des Etats-Généraux à l'envoi des huit mille hommes au ſecours des Eſpagnols ; il fit venir un des Bourguemeſtres qui avoit le plus de crédit à Amſterdam, & lui dit, qu'il deſiroit la paix plus que pas un des Etats-Généraux ; qu'il voyoit bien qu'ils n'étoient pas en état de faire la guerre, étant abandonnés de l'Angleterre & des principaux Princes de l'Empire ; mais qu'il falloit tâcher de faire avoir de meilleures conditions aux Eſpagnols ; qu'il ſavoit que le Roi ſe relâcheroit de beaucoup de 5 Mars 1682.

choſes, ſi les Etats-Généraux témoignoient vouloir aider les Eſpagnols ; qu'il étoit donc de leur intérêt, auſſi-bien que de leur honneur, d'agir vigoureuſement ; & que bien loin qu'une pareille conduite pût attirer la guerre ; au contraire, elle leur procureroit une paix plus ſûre & plus avantageuſe ; que le Roi ne romproit pas avec les Etats-Généraux pour l'envoi de huit mille hommes, & que les Etats-Généraux pouvant les envoyer, ſans être obligés qu'au bout de trois mois d'entrer en guerre avec Sa Majeſté, ils auroient pendant ces trois mois aſſez de tems, pour ſe déterminer au parti qu'ils auroient à prendre ; & que quelque choſe qu'ils euſſent faite en faveur des Eſpagnols, le Roi les recevroit à bras ouverts lorſqu'ils voudroient après ce tems-là travailler à l'accommodement de l'Eſpagne.

5 Mars 1682. JE fus informé de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette conférence du Prince d'Orange avec ce Bourguemeſtre d'Amſterdam. Cela m'obligea

d'aller voir ceux de la Régence de cette Ville, & de leur repréſenter tout le contraire de ce que le Prince d'Orange leur avoit dit. Je leur fis voir d'un côté, une paix ſûre & de durée ſans que rien la pût troubler; & de l'autre, un renouvellement de guerre fort préjudiciable à leurs intérêts, & très-contraire à leurs intentions; & je trouvai moyen dans cet entretien de leur faire faire reflexion ſur les ordres que le Roi avoit donnés à M. le Maréchal d'Humieres afin de les rendre plus retenus dans leurs délibérations.

J'AGIS avec encore plus de chaleur auprès des bien-intentionnés; ce qui obligea un des plus fameux Républicains à me demander ſi je pouvois les aſſûrer que le Roi ne ſe relâcheroit point ſur ſes prétentions, en cas que les Etats-Généraux envoyaſſent les huit mille hommes, parce que les bien-intentionnés s'oppoſant toûjours à cet envoi, comme à une choſe qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, & le Prince d'Orange ſoû- 5 Mars 1682.

tenant au contraire, que c'étoit le véritable & le seul moyen de faire avoir de meilleures conditions aux Espagnols, ils seroient entierement décrédités & incapables de pouvoir jamais soûtenir les intérêts du Roi, si après que les Etats-Généraux auroient envoyé ce secours aux Espagnols, contre l'avis des bien-intentionnés, le Roi venoit à se désister de ses prétentions, & à lever le blocus de Luxembourg.

8 Mars 1682. TOUTES ces diligences que je fis, traverserent pour quelque-tems les desseins du Prince d'Orange; car quoiqu'il allât lui-même aux Etats de Hollande, & qu'il y proposât de donner les huit mille hommes aux Espagnols; la pluralité des Villes alla à les refuser; & il fut obligé de renvoyer les Députés dans leurs Villes pour avoir l'avis de leurs Supérieurs.

12 Mars 1682. IL ajoûta à ce qu'il avoit déja représenté aux Etats, pour les porter à envoyer les huit mille hommes, tout ce que lui put fournir de prétextes, la marche de M. le Maréchal de Crequy,

quy, qui entra pour lors dans le Duché de Luxembourg, la faiſant enviſager comme une déclaration de guerre. En effet, cette marche fit grand bruit : mais le Prince d'Orange n'en put profiter ; car j'avois informé MM. d'Amſterdam par avance des deſſeins du Roi en envoyant M. le Maréchal de Crequy, de ſorte qu'ils demeurerent encore fermes à vouloir prendre des voies de douceur, & à refuſer d'envoyer les huit mille hommes. *Idem.*

J'EUS même la ſatisfaction qu'un des mieux intentionnés ſe ſervit de la marche de ces troupes, pour faire voir aux Etats dans quels abîmes ils étoient prêts de ſe précipiter, s'ils ſongeoient à envoyer les huit mille hommes. Pour moi, je demeurai toûjours dans mes mêmes principes ; étant bien perſuadé, que rien n'étoit capable de faire prendre aux Etats-Généraux des réſolutions conformes à leurs intérêts, & en même-tems aux intentions du Roi, que de leur faire voir d'un côté une aſſûrance po- *Idem.*

ſitive de la paix, & de l'autre un danger évident de ſe jetter dans une fâcheuſe guerre, par l'envoi d'un ſecours précipité.

16 Mars 1682. LE Prince d'Orange par la même raiſon, tenoit un langage tout-à-fait oppoſé : il diſoit aux Députés des principales Villes qu'il conſentoit qu'ils s'en priſſent à lui ſi le Roi faiſoit la guerre quand les Etats auroient envoyé des troupes ; que s'ils n'en envoyoient pas, ils manquoient à leur honneur & à leur parole, & perdoient tout crédit. Dikfeld ajoûtoit, qu'on ne devoit pas douter, que le Roi n'eût un grand deſſein ; que s'il étoit en état de l'exécuter, il le continueroit toûjours, quand même on lui auroit cédé Luxembourg ; que ſi le tems n'en étoit pas venu, il ne romproit pas ſes meſures, & n'entreprendroit pas la guerre, pour l'envoi de huit mille hommes.

Idem. CETTE affaire fut long-tems agitée dans la Province de Hollande : le Prince d'Orange qui étoit toûjours préſent en perſonne aux aſſemblées,

la mit en délibération plus de vingt fois ; & quand un Député n'étoit pas de ſon avis, il le renvoyoit dans ſa Ville, pour y faire délibérer tout de nouveau ; enfin ; il n'y eut point de Ville, que le Prince d'Orange ne fît opiner, & dont il ne renvoyât plus de dix fois les Députés.

MALGRÉ toutes ces inſtances du Prince d'Orange, il y avoit toûjours trois avis dans la Province de Hollande, un à donner les huit mille hommes ; l'autre, à déclarer que le cas de les donner n'étoit pas échû ; le troiſieme à les refuſer, ſans entrer dans aucune diſcuſſion. Enfin, Meſſieurs d'Amſterdam, preſſés par les vives ſollicitations du Prince d'Orange, prirent un quatrieme avis qui étoit, de déclarer que le cas de donner les huit mille hommes étoit échû ; mais que la paix étant toûjours préférable à la guerre, il étoit bon de tenter les voies de la douceur, avant que de donner les huit mille hommes ; que pour cet effet, il falloit ſavoir premierement des Eſpagnols, 16 Mars 1682.

s'ils vouloient donner un équivalent pour les prétentions du Roi ; ou s'ils demeuroient fermes dans la déclaration qu'ils avoient faite de ne vouloir pas céder un pouce de terre ; parce que s'ils demeuroient opiniâtres dans cette réſolution, les Etats-Généraux leur refuſeroient abſolument les huit mille hommes ; & que s'ils conſentoient à donner un équivalent, en ce cas, il faudroit demander à Sa Majeſté, qu'elle permît qu'il entrât des vivres dans Luxembourg pendant l'accommodement ; & que ſi elle le refuſoit, (ce que l'on ne croyoit pas après la déclaration qu'elle avoit faite qu'elle ne prétendoit rien à la Ville de Luxembourg, & après la propoſition que le Roi d'Angleterre avoit faite ſur ce ſujet) ils donneroient inceſſamment les huit mille hommes aux Eſpagnols.

Par la Lettre du Roi du 12 Mars 1682.

COMME le Prince d'Orange n'avoit pas de moyen plus fort pour engager les Etats-Généraux à envoyer les huit mille hommes aux Eſpagnols, que l'aſſûrance qu'il leur donnoit que

cette réſolution ne pouvoit attirer aucun effet du reſſentiment du Roi ; Sa Majeſté me manda de lui donner mon avis, s'il ſeroit à propos de m'ordonner de déclarer aux Etats-Généraux, qu'après avoir apporté de ſa part toutes les facilités poſſibles pour maintenir la paix, & terminer à l'amiable tous les différens qui pourroient être capables de la troubler, s'ils ſe laiſſoient aller aux perſuaſions de ceux qui les vouloient obliger à rompre toute correſpondance avec Sa Majeſté, & qu'ils fiſſent marcher un Corps de troupes pour fortifier l'opiniâtreté que les Eſpagnols témoignoient à refuſer ce qui appartenoit à Sa Majeſté, ou la juſte ſatisfaction qu'elle leur demandoit ; elle conſidéreroit cet Acte comme un commencement de rupture ; & qu'elle feroit ſaiſir tous leurs vaiſſeaux qui étoient dans ſes ports, ou pour les confiſquer s'ils pouſſoient plus loin leur mauvaiſe intention, ou pour les faire rendre aux propriétaires auſſi-tôt qu'ils auroient retiré leurs troupes,

& qu'ils témoigneroient vouloir concourir à l'affermiſſement de la paix.

19 Mars 1682. JE pris la liberté de mander au Roi que ce n'étoit point mon avis de faire cette déclaration aux Etats-Généraux ; que le Prince d'Orange en tireroit avantage ; qu'il diroit que je leur faiſois des menaces qui n'auroient aucune ſuite ; & qu'il avoit déja dit ſur le rapport que Meſſieurs d'Amſterdam avoient fait de ma viſite, que je leur avois voulu faire peur en d'autres occaſions ; mais qu'ils n'avoient qu'à tenir ferme, & qu'il n'en ſeroit pas davantage cette fois-ci, que les autres. Qu'en effet il falloit ſavoir ſi le Roi avoit réſolu de pouſſer cette affaire juſqu'au bout, en cas que les Etats ne s'étonnaſſent pas de ſes menaces ; car ſi cela n'étoit point, il n'y avoit rien de plus pernicieux pour les intérêts du Roi, qu'un relâchement de Sa Majeſté ; qu'outre cela, il étoit conſtant que ces Meſſieurs craignoient d'avoir la guerre auſſi-tôt qu'ils auroient envoyé les huit mille hommes ; & qu'il n'y avoit

rien de mieux pour le ſervice du Roi, que de les laiſſer tout appréhender, en ne les menaçant de rien, & en ne les raſſûrant ſur rien.

LE Prince d'Orange voyant toûjours qu'il y avoit tant d'avis différens dans les Etats de Hollande, en prit un qu'il diſoit conciliatoire, qui étoit, que les Etats fiſſent avancer les huit mille hommes juſqu'à Maeſtrick, & dans le Pays d'outre-Meuſe, diſant que le Roi n'en pourroit être offenſé, & que les Eſpagnols en ſeroient contens; & il ſe ſervit pour cela d'une lettre de M. de Starembourg, qui mandoit, que ſûr le bruit qui couroit en France que les Etats-Généraux fourniroient huit mille hommes aux Eſpagnols, on avoit ſurſis les deſſeins, & qu'on pourroit bien ſe déſiſter de l'entrepriſe de Luxembourg. Je trouvai moyen de détruire cette fauſſe nouvelle; car ayant reçu une lettre qui m'informoit, qu'outre le Corps que commandoit M. le Maréchal de Crequy, on en aſſembloit un d'Infanterie & de Cavalerie à Dinant ſous

19 Mars 1682.

Idem.

les ordres de M. le Maréchal d'Humieres ; je fis donner cet avis à Meſſieurs d'Amſterdam, & le fis écrire par la perſonne qui avoit coûtume d'écrire les billets que je leur envoyois. Cela fut d'une grande utilité ; car j'appris par un Député aux Etats de Hollande que les lettres de M. de Starembourg avoient fait un tel effet dans l'Aſſemblée, & l'avoit ſi fort encouragée, que le Prince d'Orange avoit été ſur le point d'obtenir les huit mille hommes ; mais que Meſſieurs d'Amſterdam ayant fait voir un billet par lequel on leur donnoit avis que M. le Maréchal d'Humieres aſſembloit une ſeconde Armée à Dinant, avec ordre de marcher auſſitôt qu'il ſauroit que les Etats-Généraux auroient accordé les huit mille hommes, on avoit ajoûté plus de foi à ce billet, qu'aux lettres de M. de Starembourg ; que les Etats mêmes s'étoient plaints hautement qu'on les vouloit tromper ; & que le Prince d'Orange avoit demandé à voir ce billet, & qu'il l'avoit gardé, pour

tâcher d'en reconnoître l'écriture.

JE fus informé de la continuation de la mauvaiſe volonté du Prince d'Orange, contre le Roi d'Angleterre ; & je mandai que j'avois découvert que les Eſpagnols travailloient à faire une déclaration par laquelle ils interdiroient le commerce d'Angleterre : il étoit dit dans cette déclaration, qu'ils auroient toûjours une extrême joie d'entretenir un bon commerce avec la Nation Angloiſe ; que ce n'étoit qu'avec regret qu'ils étoient obligés de le rompre ; mais que Sa Majeſté Britannique n'ayant pas voulu aſſembler ſon Parlement, pour ſe mettre en état de leur donner le ſecours promis par leur Traité, ils n'avoient pu ſe diſpenſer d'en uſer de la ſorte à ſon égard ; proteſtant toutefois qu'ils étoient prêts à rétablir le commerce entre les deux Nations, auſſi-tôt que le Roi d'Angleterre auroit aſſemblé ſon Parlement. Cette déclaration fut concertée avec le Prince d'Orange (qui ne voulut pas néantmoins faire ſemblant d'en rien 16 Mars 1682.

ſavoir) & ne devoit être publiée qu'après que les Etats-Généraux auroient envoyé les huit mille hommes, afin de faire entrer ſi l'on pouvoit le Roi d'Angleterre dans la guerre, & d'y engager plus fortement les Etats-Généraux.

19 Mars 1682. ET quoique depuis dix ans on n'eût traité d'aucune affaire dans les Etats de Hollande, avec tant de ſecret, & avec une ſi grande précaution de tant de ſermens; je fus néanmoins informé fidelement tous les jours de ce qui ſe paſſoit, tant dans le Conſeil des Villes, que dans l'Aſſemblée de Hollande; & cela donna lieu au Roi de prendre des meſures juſtes ſur ce qu'il avoit à faire.

7 Mai 1682. JE fus auſſi informé, que dans le tems que les Eſpagnols preſſoient les Etats-Généraux de leur envoyer huit mille hommes, le Prince d'Orange, & le Penſionnaire Fagel demanderent à l'Envoyé de Suede ce que le Roi ſon Maître fourniroit de Troupes, en vertu du Traité d'Aſſociation, en cas qu'on en vînt à une rupture; que

l'Envoyé de Suede offrit vingt mille hommes, pourvû qu'on lui donnât des ſubſides. Que cet Envoyé étant entré ſur ce ſujet en conférence avec l'Envoyé d'Eſpagne, & le Réſident de l'Empereur, ce Réſident déclara que l'Empereur ne prétendoit point donner de ſubſides à la Suede, & témoigna enſuite en particulier au Prince d'Orange que Sa Majeſté Impériale ne verroit pas volontiers que le Roi de Suede eût de ſi grandes forces dans l'Empire. Que l'Envoyé d'Eſpagne qui n'avoit pas les mêmes conſidérations pour l'Empire, demanda au Prince d'Orange, que les Etats-Généraux vouluſſent fournir les ſubſides à la Suede. Que ce Prince communiqua cette affaire à des perſonnes d'Amſterdam, & de quelques autres Villes de Hollande; mais que quoiqu'il n'en parlât qu'à des gens qui lui étoient dévoüés; ils lui témoignerent néantmoins que les Etats-Généraux ne pouvoient donner de ſubſides. J'en rendis compte en même-tems à M. de Feuquieres, afin

qu'il eût moyen de faire connoître à la Cour de Suede, qu'elle ne devoit gueres compter ſur ſes nouveaux Alliés.

Idem. LE Duc d'Hanover s'étoit engagé dans le même tems au Prince d'Orange d'envoyer dix mille hommes aux Eſpa nols, & le Prince d'Orange fit négocier ſous ſon nom l'argent qu'il donna au Duc d'Hanover.

24 Mars 1682. JE mandai au Roi que j'étois aſſez perſuadé qu'il étoit bien informé des ſentimens du Roi d'Angleterre; que cependant je croyois être de mon devoir de lui envoyer l'extrait d'une lettre d'un Bourguemeſtre d'Amſterdam aux Etats-Généraux, par laquelle il leur faiſoit ſavoir que Van-Buning l'avoit aſſûré que le Roi d'Angleterre vouloit faire enſorte que les Traités de l'Empire ſe fiſſent en même-tems que celui de l'Eſpagne; & que Sa Majeſté Britannique garantiroit volontiers de pareils Traités.

Idem. CETTE connoiſſance qu'on eut des ſentimens du Roi d'Angleterre donna lieu aux Etats-Généraux de pren-

dre trois jours après une réſolution qu'ils m'apporterent, par laquelle ils prioient le Roi de vouloir bien terminer à l'amiable les différends qu'il avoit avec l'Eſpagne, & afin de rendre la paix plus générale, & par conſéquent plus ſûre, ils demandoient que le Roi terminât en même-tems les démêlés qu'il avoit avec l'Empereur. Ils prioient auſſi le Roi que pendant qu'on feroit cette négociation, il permît qu'il entrât des vivres dans Luxembourg, & aſſûroient que c'étoit l'avis du Roi d'Angleterre auſſi-bien que le leur; ils offrirent en même-tems leur entremiſe conjointement avec celle du Roi d'Angleterre.

JE me chargeai d'envoyer leur réſolution au Roi, & je leur dis, que quoique je ne ſuſſe point ſes intentions ſur une propoſition qu'on ne pouvoit prévoir; je pouvois leur dire qu'il me paroiſſoit que les moyens qu'ils prenoient, n'étoient point du tout propres pour parvenir à ce qu'ils deſiroient, puiſqu'il étoit bien plus aiſé de terminer ſéparément des diffé- 24 Mars 1682.

rends qui n'avoient rien de commun; que de les vouloir joindre tous enſemble, & de les faire dépendre les uns des autres. Je leur demandai enſuite s'ils avoient parole des Eſpagnols qu'ils vouluſſent bien s'accommoder ; parce que je croyois aſſez inutile d'entrer dans toutes ces queſtions, s'ils demeuroient opiniâtres à ne vouloir pas céder un pouce de terre à Sa Majeſté ; ſur quoi les Députés parurent embarraſſés, & ne purent rien répondre.

COMME ils me témoignerent que le Roi n'ayant point de prétention ſur Luxembourg, il ne pouvoit en empêcher l'entrée ; je leur dis que le Roi avoit des prétentions ſur Aloſt, & ſur d'autres lieux, dont il ne ſe mettoit pas en poſſeſſion par conſidération du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux, & qu'il n'étoit pas juſte, qu'après en avoir uſé de la ſorte, il ſe déſaiſît d'un gage qu'il avoit entre ſes mains. J'ajoûtai que ce n'étoit pas ſans exemple qu'on retînt des gages pour des prétentions qui n'é-

toient pas ſi légitimes, ni que l'on pût comparer à celles que le Roi avoit ſur des Provinces entieres ; leur faiſant aſſez entendre que je parlois de Maeſtrick qu'ils gardoient contre leur Traité pour nantiſſement d'une dette de trois millions.

Mais la réſolution que le Roi prit dans ce tems-là, finit toute cette affaire ; car avant qu'il reçût cette réſolution des Etats-Généraux, qui étoit du 23 Mars, il ſe détermina à lever entierement le blocus de Luxembourg, & fit retirer M. le Maréchal de Crequy avec toutes ſes troupes, & conſentit de remettre tous les différends qui reſtoient à vuider avec les Eſpagnols, à l'arbitrage du Roi d'Angleterre ; Sa Majeſté ne voulant point ſonger au recouvrement de ſes droits, dans le tems qu'il apprenoit que le Grand-Seigneur étoit prêt d'attaquer la Hongrie avec toutes ſes forces.

QUAND le Prince d'Orange apprit cette réſolution, il fut fort mécontent de n'avoir pas envoyé les huit mille hommes ; car il n'eût pas man-

qué d'attribuer à cette démarche la levée du blocus de Luxembourg : moi au contraire, je dis confidemment à mes amis, & cela ſe répandit, que ſi les Etats avoient envoyé les huit mille hommes, jamais le Roi ne ſe ſeroit porté à lever le ſiége de Luxembourg.

LE Penſionnaire Fagel ne laiſſa pas d'envoyer des billets à tous les Miniſtres Prédicans, qu'ils étoient obligés de lire dans leurs Prêches. Ces billets portoient que la bonne contenance des Etats-Généraux dans ces derniers tems, & leur conduite ferme & vigoureuſe, avoient préſervé l'Etat d'une ſanglante guerre, & un des Députés aux Etats-Généraux, manda par ordre du Prince d'Orange à ſa Province, que la réſolution qu'on avoit priſe d'entrer dans les propoſitions d'alliance de la Suede avoit donné courage à pluſieurs Princes de l'Europe, & que la continuation de cette conduite, ne pouvoit faire que de très-bons effets. Le Sieur Dikfeld ſoûtint auſſi dans les Etats-Généraux, que ſi l'on

l'on vouloit continuer à témoigner une grande réſolution, on ne courroit aucun riſque, comme il étoit aiſé de voir ; & que l'on obtiendroit tout ce que l'on ſouhaiteroit. Que le Roi d'Angleterre ayant vû la fermeté des Etats, commençoit à parler autrement. En un mot, on mettoit tout en uſage pour faire accroire aux Etats Généraux qu'ils n'avoient rien à appréhender s'ils s'uniſſoient avec le plus de Princes de l'Empire qu'ils pourroient, & qu'ils trouveroient au contraire par-là moyen de conſerver le repos dans les Pays-Bas.

JE fus informé que le Prince d'Orange preſſoit vivement le Roi d'Angleterre au nom des Etats-Généraux, de ſe mettre en état que ſa recommendation fût plus efficace auprès du Roi ; & que pour cet effet, rien n'étoit plus propre que l'aſſemblée du Parlement ; & en même-tems il ſollicitoit les Eſpagnols de demander que les Etats-Généraux fuſſent Arbitres conjointement avec le Roi d'Angleterre. Je mandai à M. de Barillon, 26 Mars 1682.

qu'il falloit abſolument empêcher que le Roi d'Angleterre n'y conſentît, que ſi cela étoit, ſa négociation ne ſeroit ni facile ni heureuſe, parce que dans une affaire comme celle-là, où il ne s'agiſſoit que du plus ou du moins, le Prince d'Orange ſeroit maître des ſentimens des Etats-Généraux, qui à peine auroient connoiſſance d'une affaire qui ne ſeroit communiquée qu'aux Députés des affaires ſecretes, ſans en conſulter les Provinces.

Idem. LE Réſident de l'Empereur reçut ce même jour les ratifications du Traité d'Aſſociation d'entre l'Empereur, & les Etats-Généraux, avec l'acte ſéparé par lequel l'Empereur & la Suede entroient dans les mêmes obligations l'un envers l'autre. Il eut en même-tems ordre d'aſſûrer les Etats-Généraux, que des Electeurs, & d'autres Princes de l'Empire s'engageroient bien-tôt dans le même Traité. On prétendoit que c'étoit les Electeurs de Baviere & de Saxe.

16 Avril 1682.

LE Roi n'eut pas plutôt fait lever le blocus de Luxembourg, qu'il fit

proposer des conditions d'accommodement; & plusieurs Princes de l'Empire consentirent de traiter sur ces conditions-là.

JE découvris tout de nouveau beaucoup de pratiques secretes du Prince d'Orange qui ne laissoient aucun lieu de douter qu'il n'avoit d'autre but que de profiter du tems pour mettre les Alliés en état de faire la guerre, & chercher pendant ce tems-là quelque occasion de rompre la paix. 22 Avril 1682.

IL avoit fait échanger les ratifications du Traité d'Association avec l'Envoyé de l'Empereur, sans avoir égard à l'opposition des Provinces de Frise & de Groningue.

IL avoit fait commettre le Sieur Dikfeld, & un autre Député qui étoit pareillement sa créature, pour faire un Traité avec l'Envoyé d'Espagne, dans lequel il y auroit de même que dans celui de l'Empereur, un Acte séparé entre l'Espagne & la Suede.

IL avoit fait toucher deux cents mille écus au Duc d'Hanover.

IL faisoit travailler, mais secrete-

ment, (& il n'y avoit que le Penſionnaire Fagel & un autre qui en euſſent connoiſſance) à dreſſer les articles d'un nouveau Traité entre la Suede & les Etats-Généraux, par lequel ſous prétexte de l'exécution d'un article du Traité d'Aſſociation, on devoit convenir de ce qu'on fourniroit de troupes de part & d'autre en cas de beſoin.

ET il preſſoit toûjours le Roi d'Angleterre de faire enſorte que les Etats-Généraux fuſſent Arbitres conjointement avec lui.

28 Mai 1682. J'AVERTIS Meſſieurs d'Amſterdam du deſſein que le Prince d'Orange avoit de faire un nouveau Traité avec la Suede; ils m'aſſûrerent qu'ils n'y conſentiroient point. J'en fis auſſi parler à ceux de Friſe, qui étoient ſi éloignés d'y donner les mains, qu'ils refuſoient toûjours de ſe conformer à la Province de Hollande, touchant le Traité d'Aſſociation, quelques inſtances que le Prince d'Orange leur fît pour les y engager.

JE dépêchai un Courier au Roi,

pour l'avertir, que le Prince d'Orange ayant perdu l'eſpérance par la levée du blocus de Luxembourg, de pouvoir allumer la guerre dans les Pays-Bas, vouloit engager les Etats-Généraux dans des affaires auxquelles juſqu'alors ils n'avoient point pris de part ; qu'il devoit faire repréſenter aux Etats de Hollande, qu'inutilement on les mettroit en ſûreté du côté des Pays-bas Eſpagnols, lorſqu'ils ſeroient tous les jours à la veille d'être troublés du côté de l'Allemagne ; qu'il ne leur pouvoit être que d'un très-grand préjudice que le Roi fût ſi puiſſant ſur le Rhin ; & qu'il étoit en état d'y entreprendre tout ce qu'il lui plairoit, tant qu'il demeureroit maître de Straſbourg ; qu'il les prioit de ſonger au remede qu'il y avoit, pour faire reſtituer cette Place à l'Empire. 22 Avril 1682.

On eut peine à croire à la Cour, qu'il y eût aucun fondement à cet avis : mais il étoit ſi vrai, que le Penſionnaire Fagel en fit la propoſition cinq jours après aux Etats de Hollande. Il ne ſe contenta pas de demander à 27 Avril 1682.

ces Meſſieurs-là s'ils vouloient ſonger à faire reſtituer cette Place à l'Empire : il en propoſa les expédiens, & ce ne fut pas moins que de faire un Traité avec l'Empereur, & avec les autres Princes aſſociés, pour s'engager tous enſemble à faire reſtituer par Sa Majeſté, les Places dont elle s'étoit miſe en poſſeſſion, & qu'elle n'avoit pas eues en vertu des Traités de Weſtphalie & de Nimegue. A la vérité cette propoſition fut aſſez mal reçue, & les Députés de Dort, d'Amſterdam, & de quelques autres Villes, prierent le Penſionnaire Fagel de diſſuader le Prince d'Orange d'avoir une telle penſée. Ils lui témoignerent que Straſbourg étoit trop éloigné d'eux, pour s'y intéreſſer ſi fortement ; & qu'il leur devoit ſuffire de voir le repos rétabli dans leur voiſinage.

LE Penſionnaire Fagel ne ſe rendit pas pour cela : il en reparla encore, & n'omit rien auprès de ſes amis pour les faire entrer dans le deſſein de faire reſtituer Straſbourg : mais les Députés des Villes ayant tenu ferme, il

ſurſit pour quelque-tems cette propoſition.

JE mandai au Roi que le Penſionnaire Fagel travailloit ſous-main à obtenir l'armement de vingt-quatre vaiſſeaux de guerre ; que pour le faire approuver aux Etats-Généraux, il leur propoſoit d'en envoyer quelques-uns dans la Mediterranée pour convoyer les vaiſſeaux Marchands ; d'autres dans la Mer Baltique, & d'autres dans d'autres endroits, pour la ſûreté de leur commerce ; mais que ſon véritable deſſein étoit, à ce que je ſavois de bon lieu, de les envoyer tous au Roi de Suede, pour ſoûtenir ſes vaiſſeaux, en cas que le Danemark voulut empêcher les Troupes de Suede de paſſer en Pomeranie. 23 Avril 1682.

COMME je crus très-important de faire ſavoir au Roi l'intention des Etats, ſur les affaires préſentes ; c'eſt-à-dire, ſur les prétentions de Sa Majeſté dans les Pays-Bas Eſpagnols, ſur l'accommodement général, & ſur les Traités d'Aſſociation : je trouvai 24 Avril 1682.

moyen d'avoir les ordres ſecrets que les Etats avoient donnés à leurs Miniſtres en Angleterre, touchant ces trois affaires.

10 Avril 1682. JE mandai que l'Envoyé de Suede avoit concerté avec le Penſionnaire Fagel les articles d'un nouveau Traité, en conſéquence de celui d'aſſociation, conformément à ce que j'avois écrit qu'ils devoient faire.

Idem. LE Penſionnaire Fagel repréſenta encore à deux ou trois repriſes, la néceſſité d'équiper des Navires de guerre: mais quelque intérêt qu'euſſent Meſſieurs d'Amſterdam à avoir des Vaiſſeaux en mer, pour la ſûreté de leur commerce, ils le refuſerent; tant ils avoient peur de lui donner occaſion de faire la guerre; & quoiqu'il les aſſûrât que le Roi de Danemark alloit mettre huit vaiſſeaux en mer, auxquels ſe devoient joindre cinq de Brandebourg, ils ne voulurent pas encore pour cela réſoudre l'armement de mer. Cependant le Penſionnaire Fagel fit entendre à l'Envoyé de Danemark, qu'on ne ſouf-

ſriroit pas que le Roi de Danemark ſe rendît maître de la mer Baltique ; & que ſi le Roi envoyoit des vaiſſeaux pour le ſecourir, les Etats-Généraux en envoyeroient au Roi de Suede.

J'INFORMAI le Roi, que comme les créatures du Prince d'Orange, n'appréhendoient point que l'on entreprît aucune choſe directement contre les Etats-Généraux ; ils ne paroiſſoient pas fort embarraſſés de tout ce que la France pourroit faire : au contraire, ils diſoient aſſez hautement qu'une guerre étrangere ne leur pouvoit être fort onéreuſe ; qu'à la vérité ils n'avoient point d'argent ; mais que pas un Prince ne leur demandoit des ſubſides, & que la diſpoſition des eſprits des Princes de toute l'Europe étoit telle, que ſi une fois la guerre étoit allumée pour quelque cauſe que ce fût, tout le monde ſe rallieroit enſemble contre la France ; enſorte que les Etats n'auroient rien à craindre, & pourroient au contraire eſpérer de voir finir la guerre par une paix moins 30 Avril 1682.

déſavantageuſe que ne ſeroient les conventions que le Roi feroit à cette heure avec les Eſpagnols.

7 Mai 1682. Le Penſionnaire Fagel fit encore une tentative pour la reſtitution de Straſbourg : mais non-ſeulement les Députés des Villes n'y conſentirent point ; mais ils refuſerent d'en faire rapport dans leurs Villes à leurs Supérieurs, ainſi le Penſionnaire Fagel ne parla plus de cette affaire.

11 Mai 1682. Le Prince d'Orange abandonna pareillement dans ce tems-là le deſſein de faire entrer les Etats-Généraux dans l'arbitrage : mais il écrivit au Roi d'Eſpagne, & le pria au nom des Etats-Généraux de ne point accepter le Roi d'Angleterre pour arbitre ; à moins que le Roi ne conſentît auparavant de terminer par un accommodement général, tous les différends qu'il avoit tant avec l'Empire, qu'avec l'Eſpagne.

Idem. Le Roi d'Angleterre envoya pour lors en Hollande, un homme attaché au Prince d'Orange, pour l'inviter à paſſer en Angleterre, dans le deſſein

de le raccommoder avec M. le Duc d'York, & pour faire connoître publiquement qu'ils étoient tous dans une parfaite intelligence. Le Prince d'Orange qui auroit été ravi d'aller en Angleterre pour toute autre occasion, vouloit si fort marquer l'éloignement qu'il avoit pour le Duc d'York, qu'il refusa de faire ce voyage. Cela confirma fort ce que j'ai marqué ci-dessus, qu'un homme qui avoit le secret du Prince d'Orange, touchant les affaires d'Angleterre, m'avoit dit que ce Prince étoit persuadé qu'il n'auroit jamais l'affection du peuple d'Angleterre, qu'on ne le vît entierement séparé du Duc d'York. 18 Octobre 1680.

Je découvris que le Pensionnaire Fagel avoit une copie du Traité & des articles secrets entre le Roi & le Roi de Danemark.

Le Résident de l'Empereur donna part aux Ministres étrangers qui étoient à la Haye, que le Traité entre l'Empereur & l'Electeur de Baviere étoit signé. 14 Mai 1682.

21 Mai 1682. LE Penſionnaire Fagel demanda pour la quatrieme fois aux Etats de Hollande qu'on fît un armement de mer, & fut refuſé.

4 Juin 1682. CEPENDANT les Etats-Généraux commencerent à être alarmés le 4 de Juin 1682. de l'avis que leur Envoyé en Danemark leur donna, que le Roi de Danemark faiſoit équiper une Flote pour envoyer ſur leurs Côtes. Le Prince d'Orange en voulut profiter, & fit propoſer pour la

11 Juin 1682. ſixieme fois par le Penſionnaire Fagel de mettre une Flote en mer. Meſſieurs d'Amſterdam s'y oppoſerent en-

18 Juin 1682. core : mais comme il ſurvint de nouveaux avis à l'Etat, donnés par leur Envoyé à Hambourg, qui aſſûroit, que l'Electeur de Brandebourg joindroit ſes vaiſſeaux à ceux du Roi de Danemark ; j'écrivis que je commençois à appréhender que les Etats-Généraux ne ſe cruſſent à la fin obligés d'équipper une Flote.

5 Juin 1682. LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel parlerent en particulier à tous leurs amis qui étoient dans la

Régence des Villes de Hollande, pour obtenir leur conſentement à une nouvelle levée de Troupes: mais ces Régens leur firent connoître qu'ils n'oſoient donner les mains à une pareille propoſition.

JE ne parlerai pas en cet endroit du deſſein de M. le Prince de Naſſau, d'épouſer Mademoiſelle de Roye; car quoiqu'il fût venu juſqu'à Paris pour la voir; comme on ne jugea pas à propos de donner ce qui étoit néceſſaire pour ce mariage, il n'eut aucune ſuite.

LE Prince de Naſſau fut auſſi ſur le point d'épouſer la Princeſſe de Zell. Le Prince d'Orange en étoit au déſeſpoir: mais cette affaire manqua, faute d'avoir été fortement appuyée.

LE Prince d'Orange ne voyant pas jour à pouvoir obtenir une nouvelle levée, tâcha au moins de faire maintenir les recrues qu'il avoit obtenues, moitié par ruſe, moitié par force, au commencement de l'année, & qu'on ne devoit entretenir que pendant ſix mois. 25 Juin 1682.

IL tâcha auſſi d'émouvoir les Etats-Généraux ſur ſes intérêts particuliers ; il ſe plaignit hautement qu'il
2 Juillet 1682. étoit maltraité en France, & qu'on avoit fait vendre ſes Terres de Bourgogne. Cependant il en eut peu de ſatisfaction ; on le plaignit, mais on ne lui offrit pas même de le ſecourir par de bons offices : auſſi étoit-il alors fort chagrin. Car quoique le Traité entre l'Empereur & le Duc d'Hanover fût conclu, & qu'il ne reſtât plus qu'une difficulté, ſavoir que le Duc d'Hanover vouloit une caution qui l'aſſûrât qu'il joüiroit des quartiers que l'Empereur lui avoit aſſignés ; & qu'ils lui vaudroient la ſomme pour laquelle il les prenoit en payement, & que le Prince d'Orange eſpéroit, que le Collége des Princes concluroit bientôt pour la guerre : il y voyoit ſi peu de diſpoſition dans les Etats-Généraux, qu'il écrivit au Marquis
27 Juillet 1682. de Grana, que ſi la rupture venoit du côté d'Eſpagne, les Hollandois n'y prendroient aucune part, & qu'on ne devoit point ſe flatter que le danger

que les Pays-Bas courroient obligeât les Etats-Généraux à entrer en guerre : qu'il avoit assez fait sonder les principaux de l'Etat sur cette matiere, & qu'il avoit reconnu, qu'avec tout son crédit, il ne seroit pas capable en pareil cas d'engager les Etats-Généraux même de fournir les huit mille hommes.

D'UN autre côté, l'Ambassadeur des Etats-Généraux à Madrid, leur ayant mandé, que l'Empereur avoit écrit au Roi d'Espagne pour le prier de donner la moitié de quatre cents cinquante mille francs dont les Suedois avoient besoin pour le transport de quinze mille hommes en Allemagne, & pour le prier d'exhorter les Etats-Généraux de fournir l'autre moitié : le Pensionnaire Fagel fit délibérer sur le champ, & l'on résolut de mander à l'Ambassadeur que les Etats-Généraux ne pouvoient promettre de donner des subsides à aucun Prince, & qu'ils n'étoient ni en dessein, ni en pouvoir de le faire. Cette promptitude à faire réponse au

28 Juillet 1682.

Sieur Hemskerk ne marquoit pas tant, à ce qu'il me parut alors, le chagrin du Penſionnaire Fagel, & ſon peu d'eſpérance d'allumer la guerre, qu'elle faiſoit connoître, qu'il ne vouloit pas laiſſer croire aux Etats-Généraux que les meſures qu'il avoit priſes avec la Suede, les engageaſſent à aucune choſe qui leur fût à charge. C'eſt pourquoi il voulut que cette lettre ne parût point dans les Provinces, ſans qu'on y vît en même-tems la réponſe.

7 Août 1682. LE Roi ayant ordonné à ſes Troupes de marcher à Orange, & d'y demeurer juſqu'à ce que les murailles que le Prince d'Orange faiſoit rebâtir fuſſent démolies : le Penſionnaire Fagel, me vint trouver, & me dit que les habitans d'Orange n'avoient fait qu'une ſimple muraille ſans fortifications ; que cependant M. le Marquis de Montanegre y avoit été pour la faire abbattre, & qu'on les menaçoit d'y envoyer des Troupes ; que le Prince d'Orange ſeroit bien aiſe que cette affaire s'accommodât, & ſurtout

tout qu'elle n'éclatât point. J'avois déja agi auprès du Prince d'Orange pour l'obliger à prévenir ces désordres; car je prévoyois de l'humeur dont je le connoissois, que cette affaire le rendroit irréconciliable; & quoique le tems qu'il employa à consulter le Roi d'Angleterre le mît hors d'état de faire ce que je lui avois conseillé, il m'a toûjours fû bon gré des avis que je lui avois fait donner en cette occasion; & quelque sujet de mécontentement qu'il ait eu depuis en différentes rencontres; il m'a toûjours fait dire, qu'il n'oublieroit jamais le plaisir que je lui avois voulu faire. N'ayant pas réussi de ce côté-là, je me chargeai de mander au Roi tout ce que le Pensionnaire Fagel m'étoit venu dire: mais ce fut inutilement; le Roi refusa de surseoir l'exécution des ordres qu'il avoit donnés pour faire marcher des troupes vers la Ville d'Orange, & ordonna qu'elles y demeurassent, jusqu'à ce que les murailles, non-seulement celles qu'on faisoit faire, mais encore celles qui

20 Août 1682.

étoient anciennes & qui avoient toûjours subsisté, fussent entierement rasées.

8 Septembre 1682. CELA obligea le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux à me demander audiance. Ils me dirent qu'ils écrivoient là-dessus à leur Ambassadeur, par l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui regardoit le Prince d'Orange, & me prierent d'y joindre mes bons offices. Je leur expliquai cette affaire de la maniere que le Roi m'avoit fait l'honneur de me le mander ; & je leur témoignai qu'ils ne pouvoient mieux servir le Prince d'Orange, qu'en faisant ensorte que les murailles d'Orange fussent promptement abattues.

7 Août 1682. L'ENVOYÉ d'Espagne crut bien prendre son tems de déclarer alors que le Marquis de Grana avoit ordre du Roi d'Espagne de faire des represailles : mais il fut trompé ; car les Etats-Généraux se récrierent fort là-dessus, & lui marquerent nettement leurs sentimens.

POUR ce qui est du Pensionnaire

Fagel, il ne s'en tint pas aux plaintes qu'il avoit faites aux Etats-Généraux de l'affaire d'Orange, il en fit un point de convocation d'assemblée pour les Etats de Hollande, afin que les Députés eussent des instructions là-dessus quand ils viendroient aux Etats. On les fit assembler pour ce sujet, & le Pensionnaire Fagel y parla avec un emportement qui ne se peut exprimer; & dit, que ce seroit se déclarer ennemi personnel du Prince d'Orange que de ne pas appuyer ses intérêts en cette occasion. La plûpart des Députés témoignerent que cette affaire étoit de conséquence, & très-désagréable pour le Prince d'Orange; qu'il falloit le servir en ce qu'ils pourroient; mais que pour le faire utilement, il étoit bon de voir ce que le Roi d'Angleterre feroit sur la lettre que les Etats lui en avoient écrite.

7 Septembre 1682.

14 Septembre 1682.

Le Prince d'Orange de son côté s'emportoit avec beaucoup de véhémence : il disoit publiquement, que jusqu'alors il avoit gardé des mesures avec moi, & que nous avions con-

24 Septembre 1682.

ſervé une eſpece de commerce dans les viſites que j'allois rendre à la Princeſſe d'Orange, où il m'entretenoit ; mais que ce commerce ſecret ſeroit d'orénavant rompu, & qu'il ne connoîtroit plus pour ſes amis tous ceux qui viendroient chez moi. Cette déclaration du Prince d'Orange m'obligea de demander au Roi s'il jugeoit à propos que je continuaſſe d'aller chez la Princeſſe d'Orange, appréhendant que je n'y reçuſſe pas toute la ſatisfaction que mon caractere me devoit attirer.

Idem.

10 Septembre 1682. LES Eſpagnols ne perdirent pas cette occaſion de faire leur cour au Prince d'Orange ; & pour lui marquer une conduite toute oppoſée, ils lui dirent qu'ils vouloient le ſatisfaire ſur ce qu'ils lui devoient depuis la paix de Munſter, & commencerent à Bruxelles à liquider ſes prétentions qui ne ſont pas ſi peu conſidérables, qu'elles ne montent à ſix ou ſept millions de florins.

17 Septembre 1682. LE Prince d'Orange n'envoya pas de Gentilhomme au Duc d'York, ſur

la naiſſance de ſa fille, & ſe contenta de lui écrire.

COMME le Prince d'Orange n'avoit point d'autre reſſource pour empêcher que les affaires ne ſe terminaſſent à l'amiable, que de les faire traiter toutes, tant celles de l'Empire, que celles de l'Eſpagne, en même-tems, & en même lieu, eſpérant que par ce moyen on n'en concluroit pas une; il engagea les Etats-Généraux à en écrire au Roi d'Angleterre, & obligea l'Envoyé de cette Couronne à la Haye d'aller trouver ſon Maître, pour tâcher de le porter à faire traiter ces deux affaires en même-tems. 7 Septembre 1682.

CEPENDANT on ne perdoit pas de tems à mettre tout le plus de Princes qu'on pouvoit dans l'Aſſociation. Les Cercles de Franconie & du haut Rhin y entrerent, & j'envoyai au Roi le Traité qu'ils avoient conclu avec l'Empereur. *Idem.*

LE Roi fit déclarer au Roi de la Grande-Bretagne qu'il vouloit bien encore demeurer engagé juſqu'au dernier de Novembre aux offres qu'il 23 Septembre 1682.

avoit faites de terminer les différends qu'il avoit avec le Roi d'Eſpagne par l'arbitrage du Roi d'Angleterre; mais que ſi elles n'étoient pas acceptées dans ce tems-là, il ne prétendoit plus y être tenu, & qu'il pourroit prendre pour lors les meſures qu'il eſtimeroit les plus convenables.

1 Octobre 1682. LE Roi d'Angleterre ayant répondu favorablement, quoiqu'en termes généraux, touchant le raſement des murailles d'Orange, le Prince d'Orange prit ce tems pour en reparler aux Etats de Hollande. Il leur fit une harangue fort étudiée, & les remercia des bons offices qu'ils vouloient bien faire pour ſes intérêts : il leur dit qu'on voyoit aſſez que Sa Majeſté n'étoit pas ſatisfaite de lui; mais qu'il ne s'étoit attiré ſon indignation que parce qu'il avoit toûjours ſervi fidelement les Etats; qu'il pourroit faire le politique comme un autre, & y trouver ſes intérêts particuliers; mais qu'il ne l'avoit pas voulu, qu'il ne le feroit jamais, & qu'il aimoit mieux ſouffrir encore pour leur ſervice. Là-

deſſus ſes créatures s'écrierent, qu'ils répandroient leur ſang pour ſes intérêts ; les autres en dirent de même, ſurquoi l'on envoya les Députés pour demander l'avis des Villes.

LE rapport qu'ils firent à leur retour ne plut pas au Prince d'Orange, de ſorte qu'il fut obligé de haranguer tout de nouveau les Etats. Il leur repréſenta les ſoins qu'il avoit pris pour leur conſervation ; il exagéra ſes fatigues & ſes travaux, & les pria de s'en reſſouvenir en cette occaſion, & de vouloir bien l'aſſiſter. Il n'oſa demander que les Etats fiſſent des repréſailles : mais il leur en dit aſſez, pour leur en faire venir le deſſein s'ils y avoient eu la moindre diſpoſition. Mais toutes ces prieres qu'il fut obligé de faire ſi fort contre ſon humeur, n'opérerent rien pour les repréſailles : on ne fit pas ſemblant d'y rien comprendre ; & Meſſieurs d'Amſterdam dirent à quelques-uns de leurs amis, que pour des offices, ils ne les refuſeroient pas au Prince d'Orange ; mais que pour faire quelque choſe de plus 5 Octobre 1682.

qui leur pourroit attirer de méchantes affaires ils n'y conſentiroient point ; auſſi témoignerent-ils aux Etats qu'il ſuffiſoit de charger leur Ambaſſadeur de leurs remontrances, ne voulant point du tout qu'on fît aucune députation pour cela. Ils y conſentirent toutefois à la fin avec beaucoup de peine, & après que le Prince d'Orange les en eut fort ſollicités : mais ils refuſerent conſtamment qu'on choiſit un homme de leur Ville pour aller en France ſolliciter ſes intérêts, quelque inſtance que le Prince d'Orange leur en fît faire, qui vouloit les engager inſenſiblement dans ſa querelle.

8 Octobre 1682.

Idem.

POUR lui il continuoit de parler fort aigrement de ce qui ſe faiſoit à Orange ; il dit même une fois à ſon dîner qu'il étoit fort content de moi en cette occaſion, & qu'il auroit voulu diſtinguer M. d'Avaux d'avec l'Ambaſſadeur de France, mais que cela ne ſe pouvoit ; & il répéta encore que ceux qui voudroient être de ſes amis ne pourroient plus venir chez moi. Il s'échappa même de dire pluſieurs

choſes fort emportées, ce qu'il n'avoit pas fait encore, & entr'autres, qu'on verroit en France ce que c'étoit d'avoir maltraité de la ſorte un Prince d'Orange.

J'EUS avis dans ce tems-là que les Electeurs de Saxe & de Baviere étoient entrés dans le Traité d'Aſſociation; & que le Réſident de l'Empereur à la Haye avoit reçû des plein-pouvoirs des Cercles de Franconie, & du haut Rhin pour ce même Traité, & que le Prince d'Orange ſongeoit, ſuivant ſon ancien projet, à faire alliance avec la Maiſon de Lunebourg, ne doutant pas que le Duc d'Hanover n'entraînât avec lui le Duc de Zell. 8 Octobre 1682.

Il reprit auſſi le deſſein qu'il avoit eu dès le cinquieme de Juin de faire une nouvelle levée, & exhorta en particulier les Députés des Villes à porter leurs ſupérieurs à conſentir que l'on réſolût dans l'Aſſemblée qui ſe devoit tenir dans le mois de Novembre, une levée de ſeize mille hommes. Je mandai, que quoique les finances des Etats-Généraux ſuſ- *Idem.* 22 Octobre 1682.

ſent en mauvais état, il ne les en preſſeroit pas moins pour cela ; que la ruine des Provinces particulieres augmenteroit ſon pouvoir, & que ceux qui voyoient leur perte aſſûrée dans cette conduite, n'étoient pas en état de l'empêcher ; que même ceux du Gouvernement qui étoient bien-intentionnés, c'eſt-à-dire, qui n'étoient ni attachés particulierement au Prince d'Orange, ni formellement contre lui, que j'avois toûjours marqués au Roi pour avoir de bons ſentimens & beaucoup de foibleſſe, que ces perſonnes-là avoient juſqu'alors ſuivi avec déplaiſir les ſentimens du Prince d'Orange, parce qu'ils les avoient cru pernicieux pour leur République ; mais que la plûpart d'entr'eux commençoient à s'imaginer que la conduite que ce Prince leur avoit fait tenir étoit la ſeule par où ils pouvoient eſpérer des conditions avantageuſes pour les Eſpagnols. Ils s'attribuoient une partie de ce que Sa Majeſté avoit fait pour le repos de la Chrétienté, & ſe flattoient que s'ils

continuoient à marquer de la réſolution, les Eſpagnols & ceux de leur parti en tireroient de l'avantage ; que ſi au contraire ils ſe relâchoient tant ſoit peu, on commenceroit auſſi-tôt la guerre ; & ces mêmes gens qui ſe croyoient ci-devant heureux par la levée du blocus de Luxembourg, paroiſſoient ne ſe pas contenter maintenant d'un ſeul accommodement de l'Eſpagne, & vouloient que toutes les affaires de l'Europe fuſſent en même-tems terminées.

Qu'on diſoit à Amſterdam que les déclarations faites par M. de Barillon au Roi d'Angleterre n'auroient aucune ſuite, & que les Etats-Généraux demeurant fermes avec l'Empereur, l'Eſpagne & leurs Alliés, Sa Majeſté conſentiroit à un accommodement général ; que cette prévention, de quelque part qu'elle vînt, rendoit ces Meſſieurs-là plus opiniâtres à demeurer dans une réſolution de laquelle ils n'appréhendoient rien de fâcheux, & dont ils attendoient, au contraire, un ſi grand bien. 22 Octobre 1682.

30 Octobre 1682. JE mandai alors que Mylord Schaftsbury étoit arrivé à Amſterdam où il ſe tenoit caché. Je fis ſavoir deux

31 Décembre 1682. mois après que Oates l'y étoit venu trouver, & un nommé Willem-Waler un des plus fameux Rebelles d'Angleterre.

22 Octobre 1682. LE Penſionnaire Fagel travailloit à raccommoder le Prince d'Orange, & le Prince de Naſſau.

30 Octobre 1682. LE Penſionnaire Fagel fit faire des Aſſemblées ſecretes, où il faiſoit venir des Députés de deux ou trois Villes ſeulement pour les exhorter à la levée de ſeize mille hommes; & Dik-

29 Octobre 1682. feld alla pour cet effet à Amſterdam. Il perſuada aiſément M. Heude qui étoit le principal Bourguemeſtre de la néceſſité de lever ſeize mille hommes, car ce Bourguemeſtre étoit convaincu que les Etats-Généraux euſſent été déja engagés dans la guerre, s'ils avoient eu une conduite moins vigoureuſe; & que rien ne les en pouvoit garantir à l'avenir, que la continuation de cette même conduite.

MAIS de quelque poids que fût M. Heude dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam ; je fus informé par un homme qui étoit de ce conſeil qu'on y avoit conclu de refuſer au Prince d'Orange la levée de ſeize mille hommes, & qu'on avoit au contraire réſolu de preſſer les Eſpagnols d'accepter l'arbitrage du Roi d'Angleterre. 5 Novembre 1682.

SUR quoi, je mandai au Roi qu'on pouvoit connoître aiſément par la réſolution qu'Amſterdam venoit de prendre, que quand cette Ville s'appercevoit qu'elle alloit tout de bon s'engager dans la guerre, elle n'avoit plus de complaiſance pour le Prince d'Orange ; & que ſi ce Prince faiſoit changer cette Ville de ſentiment comme il avoit fait l'année précédente lorſqu'il étoit queſtion d'opiner ſur l'envoi des huit mille hommes, ce ne ſeroit que par le raiſonnement que j'avois toûjours mandé à Sa Majeſté que ce Prince faiſoit ; à ſavoir, que les Etats-Généraux n'avoient d'autre moyen que celui de s'armer, pour empêcher Sa Majeſté d'entreprendre contre l'Eſpagne. 12 Novembre 1682.

Le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel témoignerent que Meſſieurs d'Amſterdam ne pouvoient avoir d'autre vûe en faiſant leur propoſition, que de demeurer en paix; mais que le vrai moyen de conſerver le repos étoit de ſuivre les mêmes maximes qu'on avoit tenues juſqu'alors, & que l'expérience le pouvoit faire connoître dans tout ce qui s'étoit paſſé. Ils firent voir la néceſſité dans laquelle le Roi d'Angleterre étoit par ſes propres intérêts de détourner Sa Majeſté d'entrer en guerre; & ils aſſûrerent auſſi que Sa Majeſté Britannique avoit réſolu pour cet effet de demander un délai au Roi; & qu'ainſi ſans rien faire contre leurs Alliés, & en témoignant au contraire une grande fermeté à vouloir exécuter leurs Traités, on auroit un délai, & on ſeroit en état de travailler au repos public, conformément au deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam. Malheureuſement, il ne ſe paſſa pas trois jours ſans que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel fuſſent juſtifiés; car le Roi me

manda

manda le 26 Novembre 1682. qu'il avoit accordé un délai jusqu'au premier de Janvier pour l'acceptation de ses offres. Ces sortes de choses autorisoient merveilleusement le Prince d'Orange; & décréditoient fort les bien-intentionnés. Lettre du Roi du 26 Novembre 1682.

CELA donna aussi grand poids aux raisonnemens que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel faisoient en particulier aux principaux Membres de l'Etat, à qui ils tâchoient de faire comprendre que l'intérêt du Roi d'Angleterre ne lui pouvoit jamais permettre de consentir que le Roi fît la guerre dans les Pays-bas Espagnols; & que si Sa Majesté Britannique se relâchoit à donner les mains à une semblable chose, il seroit contraint dans la suite, malgré qu'il en eût, d'entrer en guerre pour sauver les Pays-Bas. 19 Décembre 1682.

Van-Buning commença à écrire tout d'un autre stile qu'il n'avoit encore fait; ce qui déplaisoit fort au Prince d'Orange, & faisoit voir en même-tems à ceux qui avoient un peu de sens, que s'ils prenoient la mê- 1 Décembre 1682.

me hardieſſe que lui, ils recouvreroient bientôt leur ancienne liberté. Il eſt conſtant que ce Miniſtre avoit cru que toute l'Europe s'uniroit enſemble pour faire la guerre à Sa Majeſté; & il avoit ſecondé en cela les deſſeins du Prince d'Orange : mais voyant la partie mal faite, il parut qu'il vouloit tout de bon la paix, & il écrivit en Hollande tout ce qu'il falloit pour ce ſujet.

5 Octobre 1682. ON n'avoit pas ceſſé depuis quatre mois de faire grand bruit de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots : il en venoit tous les jours de nouvelles lettres, & de nouvelles plaintes. Ces lettres qui étoient ſouvent remplies de fauſſetés, étoient encore relevées avec exagération par le Prince d'Orange, & par ſes créatures. Et enfin, le Penſionnaire Fagel s'aviſa le 3 Décembre 1682. de propoſer aux Etats de Hollande d'ordonner des quêtes générales pour les Huguenots François qui s'étoient réfugiés en Hollande. Cela fut auſſitôt réſolu & exécuté. On écrivit en mê-

3 Décembre 1682.

me-tems à ceux qui étoient reſtés en France, qu'on garderoit une partie de l'argent de ces quêtes pour ceux qui viendroient ſe réfugier en Hollande. Je mandai au Roi que je ne ſavois de quel endroit du Royaume, ni comment; mais que je ſavois que l'on comptoit qu'il en ſortiroit beaucoup à la faveur des glaces; que le fils du Miniſtre Claude qui étoit allé faire un tour en France, en étoit revenu pour s'établir en Hollande.

Lettre du Roi du 3 Décembre 1682.

Le Roi me manda qu'il vouloit faire envoyer par le Roi d'Angleterre le Comte de Sunderland en Hollande, & que comme il étoit bien aſſûré des bonnes intentions de Sunderland, il étoit bon auſſi que je lui témoignaſſe par un ſecret concert en toutes choſes, la confiance que Sa Majeſté avoit en lui. Il ajoûta qu'il avoit bien voulu conſentir à la priere que le Roi d'Angleterre lui en avoit faite, de demeurer engagé juſqu'au 15 de Janvier aux offres qu'il avoit faites de remettre à ſon arbitrage les différends qu'il avoit avec l'Eſpagne.

Idem. Sa Majeſté me fit auſſi ſavoir que ſi je jugeois que pour me donner plus de commerce & plus d'habitude au lieu où j'étois, il fût néceſſaire que je rendiſſe de tems en tems quelque viſite à la Princeſſe d'Orange, il me permettoit de le faire. Mais comme on remettoit cela à ma diſcrétion, & que je ſavois les déclarations que le Prince d'Orange avoit faites au ſujet du raſement des murailles d'Orange; je trouvai moyen de lui faire dire ce que j'en avois appris, comme une choſe à laquelle je n'avois pas d'abord ajoûté foi; mais que ce qui m'avoit depuis cauſé quelque doute, étoit, que ces déclarations qu'on avoit rendu ſi publiques, n'avoient pas été déſavoüées comme il avoit fait autrefois lorſqu'on lui avoit imputé des diſcours à-peu-près ſemblables. Le Prince d'Orange répondit qu'il avoit déſavoüé autrefois de pareils diſcours qu'on lui avoit fait tenir; mais que les choſes n'étoient plus au même état; qu'il n'avoit pas dit préciſément tout ce qu'on lui attribuoit; mais

17 Decembre 1682.

qu'il ne désavoueroit rien ; & que le public en croiroit tout ce qu'il voudroit : qu'il me serviroit en mon particulier s'il en trouvoit l'occasion ; mais qu'il ne feroit aucune civilité à l'Ambassadeur de France, & qu'on se moqueroit de lui en France s'il lui en rendoit quelqu'une. Le Roi ayant sû cette réponse, m'ordonna de m'abstenir d'aller chez la Princesse d'Orange.

Le Pensionnaire Fagel porta aux Etats-Généraux la résolution qu'il avoit fait prendre à la Province de Hollande de représenter fortement au Roi d'Angleterre les raisons qu'il y avoit de ne point souffrir que l'accommodement de l'Espagne se fît séparément de celui de l'Empire. Je ne rapporterai point les raisons qu'il en alléguoit, dont les principales étoient ; que les Alliés entreroient d'abord en défiance les uns des autres ; que le Roi ne manqueroit pas de tourner ses armes contre ceux qui seroient les derniers à s'accommoder ; que ceux-ci ne pourroient plus être secourus 24 Décembre 1682.

par les autres : & qu'ainſi le Traité qui avoit été fait pour la défenſe commune deviendroit inutile.

Idem. LE Prince d'Orange continuoit toûjours de dire que les Etats ne haſardoient rien en demeurant dans les ſentimens où ils étoient ; que le Roi n'attaqueroit point pour cela les Pays-bas Eſpagnols ; que Sa Majeſté Britannique l'appréhendoit encore plus que ne faiſoient les Etats-Généraux, & que ſi Sa Majeſté attaquoit les Pays-Bas, le Roi d'Angleterre ne pourroit ſe diſpenſer d'aſſembler ſon Parlement, & d'entrer en guerre contre la France ; & que les Etats verroient que S. M. ſe relâcheroit s'ils vouloient tenir ferme dans leurs ſentimens. Ce qui étoit de fâcheux, c'eſt que les délais qu'on accordoit de tems en tems à la priere du Roi d'Angleterre ſembloient prouver ce que le Prince d'Orange avançoit aux Etats-Généraux.

7 Septembre 1682. ET il eſt vrai que ces délais aiderent fort le Prince d'Orange à perſuader pluſieurs perſonnes d'Amſterdam,

& particulierement le Sieur Heude, celui des Bourguemeſtres qui y avoit le plus de crédit, que les démarches qu'ils feroient procureroient des conditions plus avantageuſes à l'Empereur & à l'Eſpagne ; & que quand cela ne ſeroit point, & que les choſes ſeroient réduites à l'extrémité, ils ſeroient toûjours les maîtres d'entrer en guerre, ou de n'y pas entrer. D'ailleurs quoiqu'ils viſſent bien que le Prince d'Orange n'avoit pas les intentions auſſi ſinceres pour la paix, qu'il le vouloit faire croire; & qu'il ne ſouhaitoit autre choſe que de voir la guerre allumée dans l'Europe: ils croyoient néantmoins qu'il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de les y engager ; ainſi ils s'imaginoient que la complaiſance qu'ils auroient pour lui ne pouvoit être qu'utile à leurs Alliés, ſans leur pouvoir être préjudiciable à eux-mêmes.

LE Penſionnaire Fagel qui faiſoit joüer toute ſorte de reſſorts pour donner au peuple de Hollande le plus d'éloignement qu'il lui étoit poſſible 24 Décembre 1682.

pour la France, ne ſe contenta pas des quêtes publiques qu'il faiſoit faire pour les Huguenots François ; il fit ordonner à tous les Miniſtres Prédicans de la Province de Hollande, de repréſenter avec exagération dans leurs Prêches ce que l'on faiſoit en France à ceux de la Religion Prétendue Réformée ; il leur ordonna de déclarer que les Etats avoient été tout près en 1672. de tomber dans les mêmes malheurs où étoient ceux de leur Religion en France ; que Dieu les en avoit garantis, & qu'ils devoient mettre le tout pour le tout pour ſe mettre en état qu'un pareil déſaſtre ne leur arrivât pas une ſeconde fois, puiſque le principal but qu'on avoit, étoit de détruire leur Religion. Un des Miniſtres Prédicans confia ceci à un de mes amis.

11 Décembre 1682.

MESSIEURS d'Amſterdam ayant montré beaucoup de foibleſſe à appuyer leur ſentiment touchant l'arbitrage, & s'étant contentés de dire leur avis, & de laiſſer faire enſuite au Prince d'Orange, & au Penſionnaire

Fagel tout ce qu'ils avoient voulu : j'écrivis à Sa Majeſté que j'avois pris la liberté de lui mander pluſieurs fois, que je croyois que s'ils ſe réſolvoient jamais à parler avec vigueur dans l'Aſſemblée de Hollande, ce ne ſeroit qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'ils ſe verroient ſur le point d'entrer en guerre ; que l'expérience venoit de faire connoître que je ne m'étois pas trompé, non plus que les plus ſages & les plus ſenſés de cette République qui avoient toûjours dit qu'il ne falloit rien eſpérer d'Amſterdam ni des Régens des autres Villes, à moins qu'ils ne fuſſent prévenus d'une crainte qui fût plus forte que celle qu'ils avoient du Prince d'Orange ; car s'ils n'étoient contraints par quelque choſe de cette nature, à s'enhardir eux-mêmes, ils ne ſe commettroient jamais avec le Prince d'Orange, ni avec le Penſionnaire Fagel. 31 Décembre 1682.

Le Prince d'Orange fit prier l'Empereur de s'accommoder avec le Tekely, & les Etats-Généraux écrivirent au Tekely pour le preſſer de s'ac-

commoder avec l'Empereur.

5 Janvier 1683. LES Réſidens des Etats-Généraux à Copenhague & à Hambourg, écrivirent ſi ſouvent & ſi affirmativement que le Roi de Danemark équipoit une flote conſidérable, joint aux affaires du Holſtein qui marquoient un deſſein formé de la part du Danemark d'entreprendre quelque choſe; qu'enfin les Etats-Généraux réſolurent le 5 de Janvier 1683. d'équiper inceſſamment une flote de vingt-quatre Vaiſſeaux.

9 Janvier 1683. ON fut alors ſi animé en Hollande ſur les faux rapports que faiſoient les Huguenots François des mauvais traitemens qu'ils recevoient en France, que je fus averti qu'on tint un conſeil ſecret pour chaſſer de la Province de Hollande tous les Religieux, & généralement tous les Prêtres qui n'étoient pas natifs de Hollande. Le Penſionnaire Fagel ne fut point du tout porté pour cela; il ſe contentoit de ſe ſervir des relations qui venoient de France pour faire tout le plus de mal qu'il pouvoit au Roi: mais il

s'oppoſa toûjours à ce que l'on vouloit faire contre les Catholiques de Hollande, ſoit que les intérêts du Prince d'Orange qui ne vouloit pas effaroucher les Catholiques Anglois le demandaſſent de la ſorte, ſoit qu'il appréhendât un ſoulevement en Hollande, où les Catholiques ſont en grand nombre, & ont également contribué avec les Proteſtans à l'établiſſement de la République, y ayant même eu au commencement les principales Charges ſur-tout à Amſterdam.

LE Penſionnaire Fagel pria le Réſident de l'Empereur de mander à ſon Maître qu'on alloit propoſer à l'Aſſemblée de Hollande de faire une recrue de ſeize mille hommes; qu'on eſpéroit d'y réuſſir puiſque le Conſeil des principales Villes y étoit diſpoſé. 7 Janvier 1683.

J'AVOIS mandé dès le mois de Décembre précédent que les créatures du Prince d'Orange eſpéroient de pouvoir remettre l'Electeur de Brandebourg dans leurs intérêts. Je fis 17 Décembre 1682.

savoir au commencement de Janvier
7 Janvier 1683. 1683. que le Prince d'Orange se flattoit plus que jamais que cet Electeur changeroit bientôt de sentimens ; que M. Damerongue avoit dépêché un Courier directement au Pensionnaire Fagel ; & qu'après le retour de ce Courier, il étoit parti lui-même de Berlin pour se rendre à la Haye ; & que Dickfeld avoit montré à un de ses amis intimes une lettre de M. Damerongue qui faisoit beaucoup espérer de M. l'Electeur de Brandebourg.

14 Janvier 1683. L'ENVOYÉ de Suede travailloit dans ce tems-là à faire enforte que les Etats-Généraux se mêlassent des affaires du Holstein ; il faisoit ses instances avec d'autant plus de chaleur qu'il étoit de son intérêt qu'ils fissent quelque chose en faveur de la Suede pour adoucir le Roi son Maître, qui étoit fort mécontent de lui, parce qu'il lui avoit fait espérer que les Etats-Généraux l'aideroient d'argent & de vaisseaux.

Idem. CE Ministre ne pressoit pas moins vivement l'Envoyé du Duc d'Hano-

vér à la Haye d'entrer dans le Traité d'Aſſociation.

DANS ce tems-là le Penſionnaire Fagel fit grand bruit dans les Etats de Hollande de ce que Van-Buning lui avoit écrit que M. de Barillon avoit eu une copie de la réponſe des Etats-Généraux au Roi d'Angleterre ; (dont j'ai fait mention le 24 Décembre 1684.) & que le Roi d'Angleterre en étoit informé avant que lui Van-Buning lui en eût parlé. Le Penſionnaire Fagel propoſa de faire faire un ſerment à tous les Membres des Etats de Hollande, par lequel ils aſſûreroient ſur les Evangiles qu'ils n'avoient point communiqué de pieces ſecretes depuis quatre ans. Cette propoſition faite par un ſubalterne à ſes Maîtres parut fort inſolente. Il propoſa enſuite d'offrir dix mille francs à celui qui découvriroit par qui j'avois ces pieces : mais après qu'il eut jetté tout ſon feu, les choſes en demeurerent-là. 21 Janvier 1683.

QUOIQUE je me trouvaſſe obligé d'agir en toutes choſes contre le Prin- *Idem.*

ce d'Orange, je ne laiſſois pas de tems en tems de faire ſonder ſes ſentimens. J'obligeai un ami intime de Dickfeld de lui parler confidemment ſur les engagemens que prenoit le Prince d'Orange contre le Roi. Dickfeld lui répondit que le Prince d'Orange n'étoit pas encore hors d'eſpérance de voir ou un accommodement général, ou une guerre générale; & que quand bien même ni l'un ni l'autre n'arriveroit, il n'avoit qu'à attendre tranquillement & qu'on viendroit toûjours à lui quand on en auroit affaire; & eût-il fait dix fois plus contre la France qu'il n'avoit fait, on oublieroit tout le paſſé dès qu'on auroit beſoin de lui, & qu'il voudroit entrer dans les intérêts du Roi.

Idem. MALGRÉ les preſſantes inſtances du Prince d'Orange, & les intrigues du Penſionnaire Fagel, l'état de guerre fut réglé pour l'année 1683. par la Province de Hollande, ſans aucune nouvelle levée.

Idem. LE Roi m'ayant ordonné de faire faire réflexion aux principaux des

bien-intentionnés que le Prince d'Orange ſe rendoit inſenſiblement maître de la République ; je répondis à Sa Majeſté que je ne laiſſois paſſer aucune occaſion de leur faire connoître de quelle maniere ce Prince opprimoit leur liberté ; que quelques-uns de ceux qui reſtoient encore ; c'eſt-à-dire de ceux qui auroient aſſez de courage pour agir s'ils étoient ſecondés, m'étoient venus parler, il n'y avoit que quinze jours ; mais que je n'en avois pas importuné Sa Majeſté, parce qu'ils ne m'avoient dit que ce qu'ils m'avoient continuellement repréſenté ; c'eſt à ſavoir qu'ils n'étoient pas en état de rien faire d'eux-mêmes, qu'il y avoit trop de lâcheté dans leurs Compatriotes, & qu'on ſe tromperoit toûjours comme Van-Buning qui étoit du pays avoit fait à cette heure, tant qu'on croiroit que Meſſieurs d'Amſterdam agiroient pour la liberté de la République ; qu'il falloit pour les y animer un peu de crainte du dehors ; que le Prince d'Orange n'uſant que d'un gouvernement

violent & illégitime, il ſeroit bien-tôt abandonné, ſi les Etats voyoient qu'on leur offrît (cela s'entend par les voies qu'ils m'avoient propoſées autrefois) de rétablir leur Gouvernement; que ce ne ſeroit pas une affaire de deux mois, lorſque la conjoncture des affaires de Sa Majeſté le permettroit, quoique ce qui s'étoit paſſé en France à l'égard de ceux de leur Religion rendît peut-être la choſe plus difficile. Que Sa Majeſté tenant par ce moyen les Etats dans ſa dépendance, elle s'exempteroit pour toûjours de beaucoup de grandes dépenſes qu'elle faiſoit au-dehors de ſon Royaume, & qu'elle ſe ſerviroit de leur flote comme de la ſienne, & donneroit auſſi facilement la loi dans toutes les Mers qu'elle la donnoit ſur la Terre; qu'à moins de cela il arriveroit toûjours ce qu'ils m'avoient dit autrefois, c'eſt à ſavoir, que malgré l'eſprit de paix qui devroit régner dans la République, & malgré l'intérêt que MM. d'Amſterdam avoient d'être bien auprès de S. M., le Prince d'Orange

d'Orange ſeroit aſſez le maître des Etats pour les porter à rompre toutes les meſures du Roi autant qu'il leur ſeroit poſſible, & enfin à lui faire la guerre lorſque cela lui conviendroit.

LE Roi d'Angleterre ſe déclaroit alors que ſi les Etats vouloient porter les Eſpagnols à accepter l'arbitrage, il n'agiroit pas en arbitre, mais en médiateur, & prendroit l'avis des Etats-Généraux. Le Prince d'Orange de ſon côté pouſſoit les Eſpagnols à refuſer l'arbitrage du Roi d'Angleterre, eſpérant que le Roi laſſé de leur mauvaiſe conduite entreroit en action, & qu'il auroit lieu par-là d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. 22 Janvier 1683.

JE mandai que j'avois découvert que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, après avoir fait prêter un nouveau ſerment ſur les Evangiles aux Etats de la Province de Hollande de garder le ſecret, leur avoient propoſé de faire des Traités par leſquels on conviendroit entre les Alliés des ſecours qu'ils ſeroient obligés de Idem.

fournir de part & d'autre en cas de rupture. Je repréſentai qu'on pouvoit aiſément comprendre par cette affaire, quand on ne le ſauroit pas d'ailleurs, le peu qu'on ſe devoit promettre de Meſſieurs d'Amſterdam qui ſouffroient que ſous prétexte du Traité d'Aſſociation qu'ils croyoient au commencement ſi innocent, les Etats-Généraux entraſſent dans des Ligues, qui pouvoient attirer de ſi fâcheuſes ſuites.

25 Janvier 1683. EN effet, j'écrivis l'ordinaire ſuivant, que les Députés d'Amſterdam & de quelques autres Villes s'étoient allarmés d'abord de cette propoſition; mais qu'après deux jours de conteſtation, ils y avoient acquieſcé, & avoient conſenti que les Etats-Généraux réglaſſent le nombre des troupes que chacun devoit fournir; que je croyois qu'on ſuivroit apparemment le projet que le Prince d'Orangé avoit fait avec les Miniſtres Autrichiens & Suedois; ſavoir que l'Empereur fourniroit ſix mille hommes, l'Eſpagne & les Etats-Généraux cha-

cun huit mille, la Suede ſix mille, & l'Electeur de Saxe, les Ducs de Zell & d'Hanover, huit mille hommes à eux trois.

QUE les Etats de Hollande étoient auſſi convenus que les Etats-Généraux s'engageroient avec l'Eſpagne & avec la Suede de s'entre-ſecourir par mer, à condition que ſi c'étoit à l'Eſpagne & à la Suede à ſecourir les Etats, il leur ſeroit libre de recevoir ce ſecours en vaiſſeaux ou en argent. Que le nombre des vaiſſeaux qu'ils devoient donner, étoit environ de douze vaiſſeaux de guerre chacun. Que les Eſpagnols demandoient de les pouvoir fournir en argent.

CETTE réſolution de la Province de Hollande étoit tenue fort cachée; & même lorſque j'en donnai avis, on ne l'avoit pas encore portée aux Etats Généraux, croyant par-là m'en ôter la connoiſſance. Le Traité fut conclu & ſigné environ quinze jours après. Je l'envoyai au Roi avec les articles ſecrets, le onze Février mil ſix cents quatre-vingts-trois. 11 Février 1683.

25 Janvier 1683. QUOIQUE l'Envoyé d'Hanover déclarât que tous ces Traités d'Association n'étoient que des amuſemens inutiles, & qu'il falloit de bons Traités, par leſquels les Etats donnaſſent de l'argent ; il ne laiſſoit pas cependant de vouloir bien entrer en négociation : mais la Province de Hollande ne voulut pas faire de Traité avec le Duc d'Hanover ſeul, & demanda que toute la Maiſon de Lunebourg s'y engageât.

VAN-BUNING voyant que quelques-unes de ſes lettres avoient déplû au Prince d'Orange, lui manda qu'il avoit toûjours cru qu'on pouvoit faire un accommodement général, ſans faire une Aſſemblée générale ; mais que puiſqu'après les raiſons qu'il avoit alléguées, les Etats étoient d'un autre ſentiment, il s'y ſoûmettoit volontiers, & cependant il demanda ſon congé, & on le lui donna. Il écrivit encore avant que de partir d'Angleterre quelques lettres qui ſe contrediſoient toutes ; & changeant deux ou trois fois d'avis, il revint enfin au

4 Mars 1683.

ſentiment du Prince d'Orange.

JE donnai avis que le Prince d'Orange & le Marquis de Grana étoient convenus ſecretement que ſi les troupes du Roi entroient ſur les terres d'Eſpagne, le Marquis de Grana feroit marcher auſſitôt des troupes Eſpagnoles, & que n'eût-il que deux cents hommes à oppoſer, il leur ordonneroit d'attaquer, afin qu'il y eût une guerre ouverte, & que les Etats-Généraux ſe trouvaſſent obligés d'y entrer. 28 Janvier 1683.

MYLORD Schaftſbury mourut à Amſterdam le 3 Février 1683. de la goutte remontée; ainſi la protection que MM. d'Amſterdam lui donnerent, ne ſervit qu'à faire voir le peu de conſidération qu'ils avoient pour Sa Majeſté Britannique. 4 Février 1684.

COMME les Etats avoient réſolu d'armer vingt-quatre vaiſſeaux, je voulus être informé de l'état de leur Marine; j'envoyai pour cet effet en Zelande, & j'appris qu'il y avoit très-peu de vaiſſeaux, & en très-méchant ordre: pour ce qui eſt de ceux de 18 Février 1683.

Hollande je savois qu'ils étoient aussi en assez mauvais état. Cependant, pour en être parfaitement instruit, je fis écrire dans toutes les cinq Amirautés.

8 Février 1683. M. Damerongue, Envoyé des Etats-Généraux à Berlin, étant arrivé à la Haye eut plusieurs conférences avec le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, & ne donna communication d'aucune chose aux Etats-Généraux : Je découvris seulement par le moyen

11 Février 1683. d'un Bourguemestre d'Amsterdam, qu'il avoit été dans leur Ville, & qu'ayant dîné avec deux ou trois Bourguemestres sur qui rouloient toutes les affaires, & dont celui qui me parloit en étoit un, il leur avoit témoigné après beaucoup d'autres discours que l'Electeur de Brandebourg entreroit absolument dans tous les intérêts de l'Etat, si on pouvoit l'assûrer de la survivance des Charges du Prince d'Orange, pour le Prince Loüis, second fils de la premiere femme de l'Electeur de Brandebourg : mais ces Messieurs-là ayant paru assez

indignés de cette propoſition, on n'avoit pas pouſſé cette affaire plus loin. Le Prince d'Orange s'attendoit à ce refus : c'eſt ce qui l'engagea à conſentir que M. Damerongue fît cette démarche, ſachant bien qu'il feroit paroître beaucoup de bonne intention à M. l'Electeur de Brandebourg ſans qu'il lui en coûtât rien.

M. Damerongue qui n'avoit fait cette démarche que par maniere d'acquit, pourſuivit ſa véritable négociation, j'en fus informé par un homme en qui je pouvois prendre une entiere confiance, qui m'apprit que M. Damerongue avoit aſſûré M. le Prince d'Orange & les Régens d'Amſterdam : qu'il avoit parole de M. l'Electeur de Brandebourg qu'il feroit un Traité de neutralité avec les Etats-Généraux, & même qu'il pourroit bien entrer dans le Traité d'Aſſociation, pourvû qu'on le ſatisfît ſur le dédommagement de ce que le pays de Cleves avoit ſouffert par les armes du Roi, à quoi les Etats s'étoient obligés par un Traité ; & ſur le paye- 18 Février 1683.

ment du reſte des ſubſides qu'il prétendoit lui être dûs juſqu'au jour qu'il avoit fait ſa paix particuliere, les Etats ne lui en voulant donner que juſqu'au jour qu'ils avoient ſigné la leur. M. le Prince d'Orange travailla fortement à cette affaire, & la Province de Hollande réſolut de donner ſatisfaction à l'Electeur de Brandebourg dont les prétentions montoient à neuf cents mille écus : mais elle n'y conſentit qu'à la charge qu'il entreroit dans le Traité d'aſſociation, ou au moins qu'il feroit un Traité de neutralité. On ne décida pas néanmoins ſi on les payeroit en tout ou en partie, on donna ſeulement ordre à M. Damerongue d'entrer en compoſition là-deſſus. La négociation traîna long-tems, M. l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Orange ſe tenant fermes, ou ſe relâchant de tems en tems ſuivant qu'ils avoient beſoin l'un de l'autre. Enfin, on convint au mois d'Août 1683. de quatre cents mille écus pour toutes les prétentions de cet Electeur ſur les Etats-Géné-

25 Février 1683.

raux, qui s'engagerent à payer cinquante mille écus dans un an; autres cinquante mille écus dans deux ans, & les trois cents mille écus reſtans dans dix autres années à raiſon de trente mille écus par an. Cependant ce Traité ne fut pas ſigné dans le mois d'Août, & ce n'eſt qu'en l'année 1685. qu'il fut entierement conſommé: mais comme il n'y eut point de changement à ce qui avoit été réglé en 1683. je ne rapporterai point tous les avis que je donnai au Roi depuis la fin de 1682. juſqu'en 1685. de l'intelligence qui continuoit toûjours entre l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Orange, malgré les démonſtrations que cet Electeur faiſoit pendant tout ce tems-là de vouloir être entierement dans les intérêts de Sa Majeſté. L'Electeur de Brandebourg n'en demeura pas à ce Traité par lequel les Etats compoſoient ſur le ſubſide & ſur le dédommagement du Pays de Cleves. Il exécuta en 1685. la parole qu'il avoit donnée long-tems devant au Prince d'Orange

de faire une alliance plus étroite avec les Etats-Généraux ; car ſous prétexte de proroger de douze années le Traité de 1678. qui devoit expirer en 1688. il prit de nouveaux engagemens avec eux dès l'année 1685. comme je le dirai dans la ſuite.

4 Mars 1683. LE Prince d'Orange n'ayant pu obtenir qu'on fît de nouvelles levées ni même des recrues, fut enfin obligé de conſentir dans le mois de Mars que le réglement de l'état de guerre qui avoit été fait dès le mois de Janvier précédent pour l'année 1683. fût exécuté ; ainſi il demeura ſur le pié de l'année 1682. qui contenoit la recrue de douze mille hommes que l'on avoit faite au commencement de cette année-là.

Idem. JE mandai au Roi que je ne pouvois croire que le Prince d'Orange ne connût bien que dans la ſituation où étoient les choſes, il n'étoit pas en état de réſiſter à Sa Majeſté : mais qu'il ne ſe ſoucioit gueres que les Eſpagnols perdiſſent quatre Places, ni que ſes Alliés fuſſent battus, pourvû

que la guerre recommençât. Il croyoit qu'elle ne pouvoit durer long-tems, ſans que le Roi d'Angleterre ſe trouvât forcé par ſes propres Sujets à rompre avec Sa Majeſté; que c'étoit dans cette confiance qu'il vouloit haſarder le tout pour le tout; qu'il eſpéroit que le Roi d'Angleterre l'aideroit malgré lui à faire la guerre avec avantage, ou que ce Prince ſe perdroit; & que ce ſeroit un moyen court & facile pour monter ſur un Throne qu'il n'avoit pas perdu de vûe, depuis qu'il en avoit épouſé la préſomptive Héritiere.

M. Heinſius Penſionnaire de Delft, après avoir réfuſé très-long-tems d'aller en France au ſujet du raſement des murailles d'Orange, fut enfin obligé d'accepter cet emploi: & comme il me vint voir avant ſon départ, je lui dis que j'étois fâché qu'un auſſi honnête homme que lui, & qui avoit de ſi bons ſentimens, eût été chargé d'une pareille commiſſion; puiſque je ne doutois pas que le voyage qu'il alloit faire ne fût fort inutile; 4 Mars 1683.

& comme il étoit Penſionnaire de Delft, qui avoit réſiſté avec plus de fermeté au Prince d'Orange que pas une autre Ville, je lui témoignai, que le Roi connoiſſoit ſon mérite & ſes bons ſentimens, & que je le priois de n'avoir aucun chagrin s'il n'avoit pas beaucoup d'agrément dans ſon emploi, qu'il ne devoit l'attribuer qu'au ſujet de la commiſſion qui lui étoit donnée; qu'il ſavoit bien lui même qu'il ne pouvoit pas réuſſir; & comme il n'auroit aucune part au refus auquel il devoit s'attendre, je le priois de n'en prendre point au chagrin que le Prince d'Orange en auroit. Il parut entrer dans mes raiſons, & me promit de ne ſe pas inquiéter de ce qui pourroit arriver, s'attendant bien à ne pas réuſſir. Néantmoins il eſt revenu de cet emploi autant ennemi de la France, & autant attaché au Prince d'Orange, qu'il avoit été avant ſon départ oppoſé à ce Prince, & attaché aux intérêts du Roi; & ainſi on a perdu un homme qui eſt à cette heure Penſionnaire des Etats de Hollande.

POUR ce qui eſt du Prince d'Orange, lorſqu'il apprit à Diren où il étoit à la chaſſe la réponſe que le Roi avoit faite au Sieur Heinſius, & qu'il ſût que le Roi d'Angleterre ne le ſoûtenoit pas dans cette affaire, il ne fut pas maître de lui, & fut deux jours dans un ſi violent chagrin que perſonne, pas même la Princeſſe d'Orange n'oſoit l'approcher. Il redit pluſieurs fois dans ce tems-là ce qu'il avoit déja dit, que le Roi de France ſauroit un jour ce que c'étoit d'avoir outragé un Prince d'Orange. 13 Mars 1683.

VAN-BUNING arriva dans ce tems-là d'Angleterre. 18 Mars 1683.

LES Etats-Généraux réſolurent de ne mettre à la mer que ſeize vaiſſeaux des vingt-quatre qu'ils faiſoient équiper, & de garder les huit autres pour une ſaiſon plus avancée. J'envoyai un mémoire exact de l'état où ils étoient. Idem.

JE mandai au Roi que ſi on vouloit faire une ſérieuſe réflexion ſur la conduite de Meſſieurs d'Amſterdam, on trouveroit, que bien loin que cette 25 Mars 1683.

Ville fît bien du bien à la République, en témoignant comme elle faiſoit ſi ſouvent de bons ſentimens, elle faiſoit au contraire beaucoup de mal ; parce qu'elle propoſoit preſque tout ce qu'on pouvoit propoſer d'avantageux pour le bien public, & puis elle s'en déſiſtoit ; de ſorte qu'elle ôtoit aux autres l'eſpérance de pouvoir faire réuſſir des propoſitions qui étoient échoüées entre les mains de la plus puiſſante Ville des Etats. Auſſi il ſembloit que ceux qui étoient dans la Régence d'Amſterdam ne faiſoient ces ſortes de propoſitions que pour ſatisfaire à leurs anciennes maximes, & à l'eſprit du peuple qu'ils contentoient en quelque façon, en leur faiſant voir que ce n'étoit pas leur faute, ſi les Etats ne prenoient pas de meilleures réſolutions.

Idem. QUELQUES-uns des bien-intentionnés ne conſervoient plus tant de commerce avec moi qu'ils en avoient eu autrefois, principalement ceux qui avoient quelque Charge, non qu'ils euſſent changé de ſentiment,

mais parce qu'ils ne prévoyoient pas qu'ils puſſent apporter aucun remede à l'état de leur Gouvernement s'ils n'étoient ſecourus au dehors ; & comme ils voyoient que la diſpoſition des affaires préſentes de l'Europe ne le pouvoit permettre, & qu'ils n'eſpéroient même pas dans des conjonctures plus favorables de pouvoir être aidés de la maniere qu'ils le croyoient néceſſaire, ils ne jugeoient pas non plus à propos de ſe perdre inutilement, & de ſe mettre en but au Prince d'Orange & à ſes créatures.

J'AJOÛTERAI à cela que ceux des bien-intentionnés à qui je parlois encore quelquefois, ne me diſoient autre choſe, que ce qu'ils m'avoient ſi ſouvent répété, & qu'ils étoient plus perſuadés que jamais que quand la paix ſeroit affermie entre le Roi & l'Empereur, Sa Majeſté viendroit aiſément à bout de ce qu'ils avoient propoſé autrefois ; que je n'avois pas eu l'honneur d'en rien mander à Sa Majeſté, parce qu'il n'y avoit rien en cela de nouveau ; mais que je ne pou- 12 Mars 1683.

vois m'empêcher de lui rendre compte de ce que deux perſonnes venoient de me dire ſur ce même ſujet, l'un étoit un Député de Friſe, l'autre le Réſident de Munſter : que le premier ne m'avoit jamais rebattu autre choſe pendant plus de deux ans, ſinon, que ſi Sa Majeſté faiſoit quelque démarche dans le voiſinage des Etats, elle donneroit lieu au Prince d'Orange de faire en Hollande tout ce qu'il voudroit ; qu'il n'y avoit d'autre ſalut pour la République, ſinon, que Sa Majeſté n'entreprît rien ; que les Etats ne vouloient point la guerre, & que le Prince d'Orange ne les y porteroit jamais ; qu'il falloit laiſſer faire Meſſieurs d'Amſterdam, que leur intérêt, que celui des Provinces de Friſe & de Groningue & généralement de toutes les Provinces, les obligeroit bien à la fin à agir d'elles-mêmes pour remettre les choſes ſur le pié où elles devoient être. Que le Réſident de Munſter m'avoit ſouvent tenu à-peu-près le même diſcours, qu'il appréhendoit autant la guerre qu'on

qu'on le pouvoit faire à cauſe de ſon emploi, & encore plus parce qu'étant marié en Hollande, une guerre le ruineroit; mais que l'un & l'autre m'étant venu voir ſéparément, m'avoient déclaré le contraire; qu'ils m'avoient avoüé qu'ils reconnoiſſoient avoir été dans l'erreur; que ſi Sa Majeſté lorſque l'état de ſes affaires le lui permettra, venoit avec de puiſſantes forces, & déclaroit aux Etats, qu'elle avoit ſujet d'être mal ſatisfaite de leur gouvernement, & qu'étant informée d'ailleurs du peu de liberté qu'ils avoient dans leurs ſuffrages, elle ne faiſoit avancer ſes Troupes que pour remettre les Provinces dans leurs anciens droits; qu'elle demandoit que les Etats-Généraux s'aſſemblaſſent, (car il y a plus de quarante ans qu'ils n'ont été aſſemblés, ce ne ſont à cette heure que de ſimples Députés des Provinces) & qu'elle vouloit qu'ils puſſent délibérer avec une pleine & entiere liberté, ſur ce qu'ils jugeroient être des intérêts de la République: ils

m'avoient dit l'un & l'autre que dans le mécontentement qu'on avoit du Prince d'Orange qui gouvernoit entierement contre les Lois fondamentales de la République, les Etats ſeroient très-aiſes d'être délivrés d'une pareille ſervitude, & ſe rangeroient bien vîte à ce que Sa Majeſté ſouhaiteroit d'eux. Je deſirai de ſavoir pourquoi ils avoient changé de ſentiment, & ſur quel fondement ils me tenoient un pareil diſcours. Le Député de Friſe me dit qu'il avoit connu par expérience que tout ce que Sa Majeſté avoit fait pour ne point donner d'ombrage aux Etats-Généraux avoit ſervi au Prince d'Orange à leur faire faire de fauſſes démarches; qu'il avoit vû dans les délibérations ſecretes, qu'il n'y avoit que la crainte qui faiſoit quelque impreſſion ſur leurs eſprits; & comme elle étoit entierement diſſipée, ils avoient pris hardiment toutes leurs réſolutions depuis un an. Le Réſident de Munſter me dit qu'il me rapportoit ce diſcours ſur ce qu'il avoit oüi de pluſieurs Députés de

Hollande ; c'eſt-à-dire, de ceux mêmes du Gouvernement préſent. En effet, cela avoit été le ſujet de quelques entretiens des principaux de l'Etat ; & il ſembloit alors que les moyens violens dont le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ſe ſervoient tous les jours pour extorquer des Etats ce qu'ils vouloient, euſſent ouvert les yeux à beaucoup de gens, & leur euſſent fait voir une vérité qui n'étoit autrefois connue que des perſonnes les plus éclairées. Je voulois faire voir par-là au Roi que c'étoit une choſe bien vraie & bien ſenſible; puiſque des gens timides & éloignés par leur propre intérêt comme ceux qui m'avoient parlé, d'avoir de pareils ſentimens ; en étoient ſi fortement perſuadés.

Je mandai que j'avois découvert le commencement d'une négociation fort ſecrete que l'Envoyé de Suede avoit entamée avec le Penſionnaire Fagel ; qu'il lui avoit demandé d'abord des ſubſides, & qu'il s'étoit après réduit à une ſomme une fois 29 Mars 1683.

payée pour le paſſage des Troupes Suedoiſes en Allemagne ; & que le Penſionnaire Fagel l'avoit refuſé, n'oſant pas ſe charger d'en faire la propoſition aux Etats.

JE ne rapporterai point ici les différentes propoſitions qui furent faites entre l'Envoyé de Suede, celui d'Hanover, les Etats-Généraux & l'Electeur de Saxe, chacun cherchant dans cette union commune ſes intérêts particuliers; parce que cela ſeroit d'une trop grande diſcuſſion, & inutile pour la ſuite de ces Mémoires.

15 Avril 1683. MESSIEURS d'Amſterdam firent la propoſition de preſſer les Eſpagnols d'accepter l'arbitrage; le Prince d'Orange s'emporta fort contr'eux, & agit avec ardeur auprès des Etats de Hollande pour empêcher qu'elle ne fût acceptée. Il exhorta les Députés des Villes à tenir cette négociation ſecrete, & ſur-tout que l'Ambaſſadeur de France n'en eût point de connoiſſance, de peur qu'il ne fît ſavoir au Roi ſon maître la diviſion qui étoit parmi eux. En effet, les créatu-

res du Prince d'Orange craignoient fort que leurs Alliés ne fuſſent découragés de voir que Meſſieurs d'Amſterdam étoient dans ces ſentimens-là ; cependant il faut que j'avoüe qu'ils les ſoûtenoient avec beaucoup de foibleſſe, comme ils avoient fait à l'égard de toutes les réſolutions qu'ils avoient priſes. C'eſt ce qui obligea Meſſieurs de Delft, lorſqu'ils leur 30 Avril
firent des reproches de ce qu'ils les 1682.
avoient abandonnés dans cette occaſion, de leur répondre qu'ils n'avoient oſé ſe fier à eux, puiſqu'après s'être donné parole réciproquement lors du blocus de Luxembourg, qu'ils ne conſentiroient jamais à donner huit mille hommes, la Ville d'Amſterdam avoit abandonné celle de Delft, qui avoit perſiſté ſeule trois ſemaines durant à refuſer de donner aucun ſecours aux Eſpagnols. Cette réponſe de Meſſieurs de Delft me donne lieu de mettre ici la raiſon, que le Lecteur cherchera ſans doute, pour laquelle une Ville auſſi puiſſante qu'Amſterdam, & qui par conſéquent en devoit

entraîner beaucoup d'autres dans ſes ſentimens, ſe trouvoit ſouvent ſeule de ſon avis, & étoit preſque toûjours abandonnée de toutes les autres, même dans les affaires où elle diſputoit pour les intérêts de la République. Cela venoit de ce que depuis la mort des Sieurs Hooft & Valkenir, Bourguemeſtres d'Amſterdam, tous deux fort zélés Républicains & fort fermes; le Gouvernement de cette Ville étoit tombé en des mains très-foibles. Ainſi quoique les intérêts d'Amſterdam fuſſent toûjours les mêmes, ils n'étoient plus ſoûtenus avec la même vigueur; de ſorte que les autres Villes ayant adhéré en quelques occaſions aux ſentimens de Meſſieurs d'Amſterdam, ils en avoient été abandonnés, & étoient demeurés expoſés au reſſentiment du Prince d'Orange, qui peut aiſément s'en venger, puiſqu'il choiſit les Bourguemeſtres de toutes les Villes de Hollande, ſur la préſentation qu'on lui fait de pluſieurs perſonnes, excepté dans Amſterdam.

JE fus averti que les Etats-Généraux avoient donné des ordres secrets aux cinq Amirautés de faire faire une perquisition fort exacte de l'état des Navires de la République : que les rapports qui en avoient été faits portoient tous également qu'il n'y avoit pas un seul vaisseau en état de tenir la mer plus de deux mois ; & qu'ils étoient si délabrés, que les Charpentiers offroient d'en refaire de neufs de l'argent qu'il faudroit donner pour les raccommoder, en leur fournissant seulement par-dessus cela tout le fer qu'il falloit pour la construction d'un vaisseau. 25 Avril 1683.

LE Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel avoient négligé à dessein la Marine des Etats-Généraux, parce qu'ils affoiblissoient par-là les forces de mer de la République, qui devenoit inférieure à l'Angleterre que le Prince d'Orange comptoit déja comme à lui ; outre qu'il étoit de son intérêt de se fortifier par les Armées de terre, & qu'il ne lui étoit pas aisé de faire faire ces deux dépenses à la fois. Idem.

26 Avril 1683. Et comme il étoit du ſervice du Roi d'être particulierement informé de l'état de la Marine des Etats-Généraux, je trouvai moyen d'avoir un mémoire exact de tous les vaiſſeaux qui étoient dans les cinq Amirautés, de leur grandeur, de l'année qu'ils avoient été bâtis, de leur bonté, & de la force des équipages de ceux qu'on armoit.

CEPENDANT l'Envoyé de Suede demandoit toûjours avec inſtance des vaiſſeaux des Etats, & quatre cents cinquante mille livres une fois payés pour faciliter le paſſage des Troupes Suedoiſes en Allemagne.

3 Mai 1683. LE Sieur Witſendorf, Envoyé d'Hanover, partit enfin de la Haye ſans avoir ſigné de Traité avec les Etats-Généraux, parce qu'on ne lui avoit pas voulu donner des ſubſides. Il dit dans les dernieres conférences, que le Roi ſe moqueroit bien de tous leurs Traités d'Aſſociation, & de leurs ſignatures, quand elles ne ſeroient pas accompagnées de forces ſuffiſantes; que ce n'étoit point des

papiers, ni cette quantité de Traités qu'on devoit oppoſer à Sa Majeſté, mais de bonnes armées ; & que quand on conviendroit de quelque choſe là-deſſus, ſon Maître entreroit volontiers dans le Traité.

L'ENVOYÉ de Saxe ne voulut rien conclurre non plus, diſant qu'il avoit ordre de ne ſigner qu'après que l'Envoyé d'Hanover auroit ſigné.

CEPENDANT, j'étois alerte pour voir ſi les Etats ne donneroient point leurs vaiſſeaux pour tranſporter les Troupes Suedoiſes en Allemagne, ou pour les eſcorter ; car l'engagement que le Comte de Roye prit alors au ſervice du Danemark, fit encore plus croire qu'on avoit fait auparavant, qu'on alloit attaquer la Suede.

L'AFFAIRE de Bantam ſurvint dans ce tems-là : mais comme les négociations qu'on fit à ce ſujet n'eurent aucuns ſuccès, je n'en parlerai point ; il ſuffit de ſavoir que les Etats-Généraux ne donnerent aucune ſatisfaction au Roi d'Angleterre, & qu'il le ſouffrit patiemment.

13 Mai 1613. L'ENVOYÉ d'Eſpagne de concert avec le Prince d'Orange propoſa aux Etats-Généraux de faire une Aſſemblée générale à la Haye pour terminer tous les différends que le Roi avoit tant avec l'Empire, qu'avec l'Eſpagne; & le Prince d'Orange avec le Penſionnaire Fagel ajoûterent à cela qu'il falloit demander au Roi d'Angleterre qu'il voulût bien en être le médiateur.

17 Mai 1613. VAN-BUNING changea alors entierement d'avis pour la ſixieme fois, & témoigna au Prince d'Orange qu'il étoit tout-à-fait convaincu, qu'il avoit raiſon, & qu'il ne falloit plus parler de l'arbitrage du Roi d'Angleterre ſur les différends des Eſpagnols, mais d'une Aſſemblée générale, avec la médiation de ce Prince. Je l'écrivis au Roi, & je lui mandai que ſi j'avois ſoupçonné qu'il y avoit de la fourbe dans ce deſſein dont on ne faiſoit confidence qu'à demi à Meſſieurs d'Amſterdam, je penſois qu'il n'y en avoit pas moins dans une propoſition qu'un nommé Morlot, hom-

me dévoüé au Prince d'Orange, m'étoit venu faire; qu'il m'avoit dit que j'avois toûjours paru ſouhaiter que le Prince d'Orange rentrât dans l'honneur des bonnes graces de Sa Majeſté; qu'il avoit vû juſqu'à cette heure un grand éloignement à y pouvoir réuſſir; mais que M. Dickfeld lui ayant confié qu'on alloit terminer tous les démêlés par une Aſſemblée générale, il avoit ſongé que le Prince d'Orange pourroit avoir en cela des occaſions, ſans manquer à ce qu'il devoit à ſes Alliés, de faire avoir ſatisfaction à Sa Majeſté; qu'il ne me diſoit point cela ſans fondement, & ſans être bien informé que ce Prince ne pouvoit ni par honneur, ni par ſon propre intérêt faire des avances; mais que quand il ſauroit les intentions de Sa Majeſté, il pourroit s'y conformer en de certaines choſes; que ceci n'étoit point une affaire preſſée, mais que j'y fiſſe réflexion, pour m'en ſervir en tems & lieu. Je demandai à Sa Majeſté comment je me devois conduire dans cette affaire.

20 Mai 1623. UN homme du Conſeil d'Amſterdam me fit avertir qu'on y avoit non-ſeulement réſolu de ne conſentir à aucune choſe qui fût capable de troubler la paix; mais encore qu'ils avoient donné par écrit des proteſtations aux Etats de Hollande, par leſquelles ils avoient déclaré, que ſi les Etats-Généraux ſe trouvoient engagés dans la guerre faute d'avoir accepté l'arbitrage, ou faute d'être entrés dans les propoſitions faites par le Roi, ils ne contribueroient en rien pour les frais de cette guerre. Je mandai que cet acte étoit bon à être ſemé dans les Cours étrangeres, où l'on ſeroit bien perſuadé après cela, qu'il n'y auroit pas de grands ſecours à eſpérer des Etats-Généraux, ſi la guerre venoit à s'allumer; mais que c'étoit toute l'utilité qu'on en pouvoit tirer; car il n'y avoit aucun fonds à y faire, ceux d'Amſterdam ſe laiſſant entraîner ſous le ſpécieux prétexte de la paix, à tout ce qui les pouvoit conduire à la guerre.

J'ENVOYAI au Roi l'état particu-

lier de la flote tel qu'il avoit été proposé aux Etats-Généraux. Le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel allerent dans toutes les Amirautés pour preſſer cet armement. Ce qui avoit le plus porté les Etats-Généraux à y conſentir, étoit l'armement du Roi de Danemark, & encore plus les diſcours que tenoient les Danois. Et il eſt vrai que le Danemark ſe voyant appuyé par la France, parloit comme ſi la guerre étoit inévitable; en effet, il la ſouhaitoit fort; & ce diſcours avoit alarmé les Etats-Généraux, ſur quoi je pris la liberté d'écrire au Roi que rien ne pouvoit porter Meſſieurs d'Amſterdam à agir vigoureuſement pour la paix; que la forte appréhenſion d'une guerre prochaine; mais qu'il leur falloit laiſſer en même-tems entrevoir une porte pour ſortir de ce danger; que quand même cette porte ne ſeroit pas fort honorable, ils y paſſeroient; mais de leur faire croire que la guerre étoit entierement réſolue contre leurs Alliés, & même contre eux, comme

24 Mai 1683.

27 Mai 1683.

on le faiſoit entendre en Danemark, cela ne ſervoit qu'à les faire armer plus puiſſamment.

CEPENDANT la Province de Friſe avoit déclaré qu'elle ne conſentoit à cet armement qu'à la charge qu'une autre payât ſa quote part, puiſqu'elle n'avoit pas d'argent pour faire les avances; la Province de Groningue l'avoit refuſé tout-à-fait, & ceux de Zelande pareillement: & pour celle de Hollande on ne pouvoit avoir de plus de ſix mois le fonds que l'on y deſtinoit; qu'ainſi, il falloit que quelqu'un en fît les avances. Toutes ces circonſtances que je mandois tous les jours, faiſoient bien voir que ces Meſſieurs-là n'agiſſoient que par force & à contre-cœur: mais malgré tout cela le Prince d'Orange fit huit jours après, c'eſt-à-dire le 31 de Mai travailler fortement à l'équipement de la Flote.

27 Mai 1683. JE mandai auſſi que le Prince d'Orange n'avoit rien propoſé à l'égard de la deſtination de ces vaiſſeaux: mais que j'appréhendois que quand

la flote ſeroit prête, il ne tentât de l'envoyer en Suede; cela me fit prendre toutes les précautions poſſibles auprès des bien-intentionnés, & auprès d'Amſterdam pour l'empêcher, en leur faiſant voir les ſuites infaillibles qu'auroit l'envoi de cette flote dans la mer Baltique, & ils m'aſſûrerent tous poſitivement, qu'ils n'envoyeroient jamais leur flote en Suede, pour faciliter le paſſage des Troupes, & il eſt vrai que le Prince d'Orange n'oſa jamais le leur propoſer.

CE Prince ſouhaitoit fort que Van-Buning retournât en Angleterre : mais il ne vouloit pas l'y renvoyer, à moins que Van-Buning ne fût confirmé dans de certains ſentimens, où il le trouvoit toûjours chancelant, non-ſeulement par le caractere de ſon eſprit inconſtant & léger, mais encore parce que bien que Van-Buning tâchât de ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, il ne vouloit plus ſe broüiller avec MM. d'Amſterdam. 31 Mai 1683.

J'ALLAI dans ce tems-là à Amſter-

4 Juin 1683. dam, ſous prétexte d'y voir des marchandiſes des Indes, & je parlai à un homme du Conſeil avec qui j'étois en commerce : il me dit que la Ville d'Amſterdam avoit fait au-delà de ce qu'on auroit pu croire ; qu'elle avoit arrêté tout court des réſolutions qu'on étoit prêt de prendre, qui auroient engagé les Etats dans une guerre inévitable, & qu'on avoit tourné les affaires tout d'un autre côté. Il me confia dans le dernier ſecret que le Prince d'Orange avoit eu ordre des Etats-Généraux de déclarer au Marquis de Grana, qu'ils ne vouloient pas s'embarraſſer des affaires de toute l'Europe ; & que comme ils prenoient celles des Pays-bas Eſpagnols fort à cœur, ils ſouhaitoient que les Eſpagnols ſongeaſſent ſérieuſement à s'accommoder ſans s'opiniâtrer plus long-tems à tenir leurs intérêts inſéparablement unis à ceux de l'Empire ; ſur quoi le Marquis de Grana avoit répondu que le Roi d'Eſpagne perdroit plutôt les Pays-Bas, que de ſe ſéparer de l'Empereur. Ce Bourguemeſtre

10 Juin 1683.

guemeſtre me confia auſſi que le Prince d'Orange avoit eu ordre de dire encore au Marquis de Grana, que puiſque les Eſpagnols n'avoient pas voulu accepter les conditions offertes par Sa Majeſté, les Etats-Généraux n'étoient ni en volonté ni en pouvoir d'entrer en guerre avec le Roi, quand même il attaqueroit les Pays-bas Eſpagnols, quelque intérêt qu'ils euſſent à la conſervation de cette barriere, & qu'ils ne leur donneroient aucun ſecours que celui des huit mille hommes; que la réponſe du Marquis de Grana ſur cet article avoit été, que le Roi d'Eſpagne étoit en état avec ces huit mille hommes de défendre les Pays-bas Eſpagnols. Ce Bourguemeſtre connoiſſoit aſſez par quel eſprit cette réponſe avoit été faite, & il m'avoüa que le Prince d'Orange étoit un mauvais négociateur de paix; mais qu'il avoit ſouhaité d'y aller à la place du Penſionnaire d'Amſterdam qui devoit avoir cette commiſſion. Je témoignai à ce Bourguemeſtre, que la déclaration 4 Juin 1683.

faite aux Eſpagnols ne ſervoit de rien lorſque le Roi n'en étoit pas informé par les Etats ; parce que Sa Majeſté ne ſachant point leurs bonnes diſpoſitions, agiroit dans la croyance où elle étoit avec raiſon, que le Prince d'Orange engageroit toûjours les Etats à entrer dans les intérêts des Eſpagnols ; outre qu'il y avoit apparence que les Eſpagnols étoient perſuadés que ces menaces que le Prince d'Orange leur faiſoit à l'oreille n'étoient pas ſérieuſes, & qu'apparemment il leur en avoit ôté lui-même toute la peur ; mais que ſi les Etats-Généraux vouloient tout de bon empêcher que la guerre ne commençât, il falloit au lieu d'une menace ſourde & ſecrete faire une déclaration formelle & autentique aux Eſpagnols, & leur témoigner que ſi après cela ils ne s'accommodoient point, les Etats notifieroient leur réſolution à Sa Majeſté, afin de ne ſe pas attirer de gayeté de cœur une guerre qu'il ne tenoit qu'aux Eſpagnols de leur faire éviter : il demeura aſſez d'accord de

cet expédient, & me témoigna, qu'il le communiqueroit à M. Heude comme une penſée qui lui étoit venue ; mais qu'il appréhendoit que M. le Prince d'Orange n'empêchât l'exécution d'un ſi bon deſſein. Il me dit auſſi qu'il avoit été réſolu, en cas que la Suede fût attaquée, de faire beaucoup de bons offices, & enſuite d'envoyer le ſecours ſtipulé par l'Aſſociation, ſans entrer en rupture.

JE mandai au Roi que je le ſuppliois très-humblement de me permettre de lui repréſenter qu'il n'y avoit que la forte appréhenſion d'avoir la guerre qui avoit obligé les Régens d'Amſterdam à faire des démarches auſſi conſidérables que celles qu'ils venoient de faire ; & que jamais ces Meſſieurs-là n'avoient pris de réſolution vigoureuſe, que quand ils avoient cru que les menaces qu'on leur faiſoit étoient ſérieuſes ; que le Conſeil d'Amſterdam avoit été perſuadé que la guerre étoit réſolue contre la Suede vers le 15 du mois de Juin, & enſuite contre eux s'ils s'en 4 Juin 1683.

mêloient ; & que la premiere choſe qu'ils avoient faite, avoit été de faire à l'Eſpagne la déclaration ci-deſſus, & de prendre à l'égard de la Suede, la réſolution dont j'avois l'honneur de rendre compte à Sa Majeſté.

7 Juin 1683. TROMP ſe broüilla avec le Prince d'Orange ſur le choix de quelques Officiers de Marine qu'il avoit demandés pour ſervir ſous lui ; & les choſes allerent ſi loin qu'il ne commanda pas la flote, & n'a point ſervi depuis ce tems-là, ne s'étant raccommodé avec le Prince d'Orange que ſix ſemaines avant ſa mort.

10 Juin 1683. CETTE diſgrace de Tromp ne rendit le Prince d'Orange que plus diligent à faire équiper la flote, il y faiſoit travailler jour & nuit, avec une application incroyable, il alloit dans toutes les Amirautés viſiter les vaiſſeaux : mais quoiqu'il eût fait mettre des Gardes pour empêcher qu'on ne montât dans les vaiſſeaux de guerre, j'avois néantmoins découvert par des Charpentiers, & par des Officiers de Marine, qu'on les avoit réparés ſeu-

lement au-dehors le plus promptement qu'on avoit pû, & qu'il y en avoit beaucoup qui étoient encore fort gâtés en dedans, & même quelques-uns, où l'on étoit obligé de se servir fréquemment des pompes, à cause de la grande quantité d'eau qui y entroit.

CEPENDANT le Prince d'Orange ne s'étoit point encore expliqué sur la destination de cette flote, & on n'en avoit pas parlé dans le Conseil des Villes de Hollande. Il y avoit néantmoins quelque apparence qu'il avoit dessein de l'envoyer en Suede, quoique Messieurs d'Amsterdam se fussent déclarés qu'ils n'y consentiroient jamais; & j'appréhendai qu'il ne l'emportât en cette occasion comme il avoit fait en beaucoup d'autres; d'autant plus qu'il étoit bien plus aisé quand cette flote seroit une fois au Texel, d'en faire régler la destination, qu'il ne lui avoit été d'en faire faire l'armement. 21 Juin 1683.

MAIS dans le tems qu'on étoit occupé en Hollande à équiper une flo- 24 Juin 1683.

te, on fut bien surpris d'apprendre que M. de Barillon avoit déclaré au Roi d'Angleterre que le Roi vouloit faire passer une Escadre de quatorze vaisseaux dans la mer Baltique. Cela
17 Juin 1683. détermina le Pensionnaire Fagel à marquer comme un des points de convocation de la prochaine Assemblée de Hollande, qui se devoit tenir le 13 de Juillet, de faire de nouvelles levées aussi-bien qu'un plus grand armement de mer.

1 Juillet 1683. L'EMPEREUR ne pressoit pas moins que le Prince d'Orange la sortie de la flote des Etats-Généraux; il leur écrivit pressamment afin qu'ils missent à la mer pour faciliter le passage des Suedois en Allemagne; car le Duc d'Hanover ne vouloit pas s'engager avec les Alliés qu'il ne fût assûré du passage des Suedois. Pour ce qui est du Duc de Zell, il avoit une raison particuliere que je ne rapporterai pas, qui l'empêchoit de se déclarer encore.

13 Juillet 1683. ON écrivit dans ce tems-là d'Angleterre qu'il y avoit eu une conju-

ration pour tuer le Roi d'Angleterre & le Duc d'York. Non-ſeulement le Prince d'Orange marqua beaucoup d'indifférence en apprenant cette nouvelle : mais même il fit dire par M. d'Odyck, & par d'autres de ſes plus confidens, que cette conjuration étoit une choſe controuvée pour perdre les plus honnêtes gens d'Angleterre, & pour ſe défaire de ceux qui ſoûtenoient les priviléges du Royaume & la liberté de conſcience.

LE 13 de Juillet étant arrivé les Etats de Hollande s'aſſemblerent, & le Penſionnaire Fagel leur propoſa d'armer encore douze vaiſſeaux de guerre pour renforcer la flote qu'on devoit mettre en mer ; il ne jugea pas à propos de parler encore des nouvelles levées. *Idem.*

QUAND les Etats-Généraux ſûrent que les vaiſſeaux du Roi avoient paſſé le Sond, ils ordonnerent à leurs Ambaſſadeurs de dire au Roi d'Angleterre qu'il ne tiendroit qu'à lui d'empêcher la guerre, en détournant le Roi de Danemark & le Roi de Suede 16 Juillet 1693.

d'entrer en action l'un contre l'autre. Cela faiſoit voir la vérité de ce que j'avois mandé que leur flote n'étoit pas en état de rien entreprendre : mais cela juſtifioit encore plus le principe que j'avois toûjours poſé pour fondement de toutes choſes, qui eſt qu'il n'y avoit que l'appréhenſion de la guerre qui pût obliger ces Meſſieurs-là à faire ce qu'ils devoient.

MORLOT vint auſſi me parler de la part du Prince d'Orange, plus préciſément qu'il n'avoit fait quelques mois auparavant, comme s'il vouloit ſe remettre dans les bonnes graces du Roi. J'y répondis fort honnêtement, & j'en rendis compte à Sa Majeſté, qui me manda qu'il n'y avoit nulle apparence que ce Prince me fît parler bien ſérieuſement; qu'il y avoit plutôt lieu de croire qu'il ne tâchoit de lier une négocation avec moi, que pour pouvoir faire courir le bruit, comme il avoit déja fait, qu'on lui faiſoit des offres fort avantageuſes de la part de Sa Majeſté; & non-ſeulement s'en faire un nouveau mérite

18 Juillet 1683.

Lettre du Roi du 25 Juillet 1683.

auprès des Etats-Généraux, mais même de faire perdre par ce moyen toute espérance à ceux qui étoient encore bien-intentionnés pour la conservation de ce qui leur restoit de liberté ; qu'ainsi je n'avois d'autre réponse à faire à tout ce qu'on me disoit de sa part sinon que quand il feroit voir des effets de ses bonnes intentions, il pouvoit croire que le Roi n'y seroit pas insensible ; mais qu'il falloit de plus fortes preuves que des paroles d'un homme en qui l'on pouvoit prendre si peu de confiance pour persuader Sa Majesté.

Le Prince d'Orange s'avisa au bout de quelques jours de faire un compliment au Roi d'Angleterre sur la conspiration, & y envoya Benting. Ses créatures dirent à quelques personnes qu'il avoit donné cette commission à Benting, parce qu'il avoit beaucoup d'amis mêlés dans la conspiration ; que quoi qu'il fût persuadé que le Roi d'Angleterre, & M. le Duc d'York n'auroient pas la moindre pensée là-dessus à son désavantage, 19 Juillet 1683.

il étoit bien aiſe néantmoins d'envoyer un homme de confiance qui pût répondre, ſi par haſard on venoit à dire quelque choſe qui fût contraire à la vérité.

MAIS je découvris par un autre endroit que la plus forte, & apparemment la ſeule raiſon du départ ſi précipité de Benting, étoit que le Prince d'Orange ayant appris la mort de la Princeſſe Electorale de Brandebourg, il ne voulut pas perdre de tems, afin que ſi Benting pouvoit arriver en Angleterre avant le Prince Georges de Danemark, ou que ce Prince y étant arrivé, il vît jour nonobſtant cela à rompre ſon mariage, il offrît le Prince Electoral pour la Princeſſe Anne, promettant d'aſſûrer tout ſon bien au Prince Electoral en faveur de ce mariage.

LE Prince d'Orange pour obliger le Roi d'Angleterre d'entrer dans ſes ſentimens, employa une eſpece de menace, & chargea Benting de faire entendre à Sa Majeſté Britannique, que ſi elle ne changeoit de conduite

ats-Généraux, ils ſe-
e s'accommoder avec
informai Sa Majeſté, Lettre du
cela ne faiſoit que Roi du 29
de ſincérité qu'il Juillet
e qui m'avoit 1683.
donnoit lieu
range n'a-
ciation
le l'in-
gleterre,
s-Unies qui
mieux inten-

qu'on eut en Hollande 22 Juillet
t ſorti quelques vaiſſeaux 1683.
leterre, il fut réſolu dès le mê-
inſtant que la flote des Etats ſe
mettroit en mer, & qu'elle ſe range-
roit vers la hauteur de la Meuſe.

J'INFORMAI le Roi que les Impé- 26 Juillet
riaux ſe prenoient au Prince d'Oran- 1683.
ge du mauvais état où leurs affaires étoient au mois de Juillet 1683. diſant qu'il avoit toûjours inſiſté que l'Empereur eût un Corps de Troupes conſidérable ſur le Rhin, & qu'il n'a-

voit pas voulu entendre au Traité d'Association sans cette condition-là.

30 Juillet 1683. JE fus informé par un homme de mes amis qu'un Pilote lui avoit confié qu'il avoit ordre de chercher secretement des Pilotes qui connussent le Belt, & de les amener à la flote qui étoit alors vers l'Isle de Gorée. Néantmoins on n'avoit point parlé dans les Etats de Hollande de faire servir les vaisseaux pour le passage des Troupes Suedoises en Allemagne: mais le Prince d'Orange avoit donné des instructions secretes qui n'étoient pas de la connoissance des Etats-Généraux.

Idem. L'ENVOYÉ de Saxe qui avoit été long-tems à la Haye, s'en retourna très-mécontent, sans avoir rien conclu; il vouloit des subsides, & outre cela il n'avoit pu convenir du lieu où les Troupes de Saxe agiroient en cas de besoin.

9 Août 1683. LE Résident de l'Empereur reçut une lettre de son Maître qui lui ordonnoit de faire savoir aux Etats-Généraux qu'il espéroit que Dieu lui

conſerveroit Vienne ; mais qu'en tout cas il ne vouloit point accepter les propoſitions faites par le Roi, & qu'il offroit ſeulement d'entrer dans un accommodement général.

LE Prince d'Orange crut apparemment que Van-Buning étoit dans des ſentimens tels qu'il le ſouhaitoit, car il le fit repaſſer en Angleterre au commencement du mois d'Août 1683. 9 Août 1683.

JE mandai que la flote des Etats devoit faire voile ce jour-là vers le Nord, & que perſonne n'avoit pu pénétrer les ordres ſecrets qu'elle avoit ; qu'on avoit ſeulement pris réſolution depuis huit jours de la tenir en mer juſqu'à la fin d'Octobre. Le premier deſſein étoit de la faire revenir le premier de Septembre. 12 Août 1683.

CETTE perſonne qui me venoit parler de la part du Prince d'Orange, me vint dire que ce Prince lui avoit témoigné plus fortement qu'il n'avoit encore fait, le deſir qu'il avoit de ſe remettre dans l'honneur des bonnes graces de Sa Majeſté ; mais qu'il appréhendoit que dans la ſituation où *Idem.*

étoient les affaires, ou l'on ne voudroit pas de lui, ou bien on demanderoit des choſes ſi fortes aux Eſpagnols, qu'il ne pourroit avec honneur s'employer auprès d'eux pour les leur faire accepter. J'eus des entretiens là-deſſus avec Dickfeld, qu'il ſeroit ennuyeux & inutile de mettre ici. Ce qui fut de plus précis eſt que le Prince d'Orange vouloit bien promettre qu'il preſſeroit les Eſpagnols de donner un équivalent pour Aloſt, &c. autre part que dans les Pays-bas Eſpagnols : que c'étoit s'avancer beaucoup, puiſque les Etats n'avoient pas voulu décider juſqu'alors, que les Eſpagnols duſſent un équivalent pour les prétentions du Roi ; mais qu'il ne pouvoit agir efficacement, s'il ne ſavoit à-peu-près ce qui pourroit contenter le Roi.

J'EN rendis compte à Sa Majeſté, & j'ajoûtai que quelque deſir que le Prince d'Orange eût témoigné de rentrer dans l'honneur de ſes bonnes graces, il ne m'avoit point paru être porté à demander aux Eſpagnols un

équivalent qui pût ſatisfaire Sa Majeſté.

LES Etats-Généraux furent avertis par des Couriers du Marquis de Grana, que les Troupes du Roi étoient entrées dans les Terres de la domination du Roi d'Eſpagne, & que Sa Majeſté lui avoit fait déclarer que le Maréchal d'Humieres demeureroit avec cette Armée ſur les Terres d'Eſpagne, & la feroit ſubſiſter aux dépens des Eſpagnols, juſqu'à ce qu'il ſe fût réſolu de donner ſatisfaction au Roi ſur ſes prétentions. 3 Septembre 1633.

LE Roi m'ayant ordonné de lui rendre compte des raiſonnemens qui ſe feroient ſur l'entrée de ſes Troupes dans les Pays-bas Eſpagnols, je lui mandai que les plus ſenſés témoignoient ſouhaiter fort, qu'il prît d'abord même au-delà de ce qu'il prétendoit pour ſon équivalent, parce que l'ajuſtement s'en feroit bien plutôt, pourvû qu'il n'eût d'autre deſſein que celui-là, & que les Régens d'Amſterdam m'avoient fait dire qu'ils voudroient qu'il prît Luxem- 6 Septembre 1633.

bourg, & qu'il déclarât après cela qu'il étoit ſatisfait; qu'ils ſeroient fort contens de voir terminer par-là tous les démêlés. Je fis ſavoir en même-tems à Sa Majeſté tous les différens raiſonnemens que chacun faiſoit ſuivant ſa paſſion, qu'il eſt inutile de rapporter ici. Je dirai ſeulement que
20 Août 1683. j'informai le Roi du mauvais effet que produiſoient les diſcours que tenoit le Roi d'Angleterre qui s'étoit expliqué nettement que les Eſpagnols ne pouvoient céder Luxembourg à Sa Majeſté, ni aucune autre Place dans les Pays-Bas ſans les affoiblir de telle ſorte qu'ils ne pourroient plus ſe maintenir.

6 Septembre 1683. POUR ce qui eſt du Prince d'Orange, comme il avoit ſû que dès le tems du blocus de Luxembourg, Meſſieurs d'Amſterdam avoient été d'avis que les Eſpagnols le cédaſſent au Roi pour l'équivalent de ſes prétentions, il n'avoit pas ceſſé depuis ce tems-là, de leur témoigner fortement la néceſſité indiſpenſable de conſerver cette Place pour le maintien des

des Pays-bas Eſpagnols ; & dès qu'il apprit la marche de M. le Maréchal d'Humieres, il fit avancer les Troupes des Etats-Généraux à l'Ecluſe, Hulſt, le Sas-de-Gand, & Berg-op-zoom, & fit former un Camp à Bois-le-Duc des Troupes qui étoient en garniſon à Campen, Zwol, Deventer & autres Places.

LE Prince d'Orange ne ſe contenta pas de cela, & je pénétrai par un endroit très-ſûr, qu'il devoit faire propoſer par le Penſionnaire Fagel aux Etats de Hollande d'envoyer les huit mille hommes de ſecours aux Eſpagnols, & qu'il y devoit faire repréſenter, que comme on devoit s'attendre à la guerre, il étoit néceſſaire de faire une nouvelle levée de ſeize mille hommes. Le Penſionnaire Fagel devoit auſſi remontrer dans cette Aſſemblée qu'il ſeroit fort à propos d'ordonner à leur flote auſſi-tôt que les vaiſſeaux des Indes l'auroient rencontrée, d'aller à Gottembourg pour y prendre quinze mille hommes que le Roi de Suede s'étoit engagé d'y 9 Septembre 1633.

faire trouver, pour les faire paſſer en Allemagne; que moyennant cela on étoit aſſûré de toute la maiſon de Lunebourg. Mais je fus averti en même-tems par une ſecrete correſpondance que j'avois dans le Conſeil d'Amſterdam que les Députés de cette Ville apportoient des ordres fort contraires aux intentions du Prince d'Orange.

13 Septembre 1683. Je fus informé auſſi que le Prince d'Orange avoit parlé aux deux principaux Bourguemeſtres d'Amſterdam, une demi-heure avant que les Etats de Hollande s'aſſemblaſſent, qu'il leur avoit allégué trois raiſons principales pour donner huit mille hommes. La premiere, que le deſſein du Roi n'étoit pas d'avoir la guerre, qu'il n'avoit pas faites les recrues qu'il auroit faites, s'il avoit cette penſée; & qu'auſſi-tôt que les huit mille hommes ſeroient délivrés, il conſentoit qu'on cherchât des expédiens pour terminer les affaires par un accommodement ſans entrer en guerre. La ſeconde raiſon étoit, qu'il

savoit positivement qu'on étoit persuadé à la Cour de Sa Majesté que la Ville d'Amsterdam ne consentiroit point à donner les huit mille hommes. Il leur faisoit voir par-là que Sa Majesté s'étant fondée là-dessus, elle changeroit de dessein, lorsqu'Amsterdam feroit le contraire de ce à quoi on s'attendoit en France. La troisieme raison qu'il allégua étoit, que le Roi d'Angleterre ne souffriroit jamais que Sa Majesté fît des conquêtes dans les Pays-bas, ni qu'Elle eût la guerre contre l'Espagne & contre la Hollande, non par amitié pour les Espagnols ou pour les Etats-Généraux, mais parce que l'intérêt de son Royaume le vouloit ainsi, & qu'il seroit obligé malgré qu'il en eût d'en user de la sorte; que le Roi d'Angleterre savoit assûrément jusqu'où le Roi devoit aller; que cela étant, ils ne devoient pas appréhender de donner les huit mille hommes, puisque quand ils les auroient donnés, le Roi d'Angleterre auroit toûjours le même intérêt d'empêcher la guerre.

9 Septembre, 1683. CET avis m'obligea à prendre toutes les meſures qu'il me fut poſſible pour être averti de ce qui ſe paſſeroit ce jour-là dans les Etats de Hollande ; & je fus informé un quart d'heure après qu'ils furent ſéparés, que le Penſionnaire Fagel y avoit propoſé de donner aux Eſpagnols les huit mille hommes auxquels ils étoient
13 Septembre 1683. obligés par leur Traité ; & que parmi beaucoup de choſes qu'il leur dit pour les perſuader de conſentir à cette propoſition, il les avoit aſſûrés qu'auſſi-tôt qu'ils auroient envoyé les huit mille hommes aux Eſpagnols, les Troupes du Roi n'avanceroient pas davantage dans le plat-pays Eſpagnol. Mais que nonobſtant toutes
9 Septembre 1683. ces remontrances la Ville de Delft, celle d'Amſterdam, & celle de Leyde, s'y étoient oppoſées ; & que les Députés de quelques autres Villes avoient témoigné qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Supérieurs. Que le Prince d'Orange les avoit écoutés paiſiblement, & puis leur avoit dit qu'il n'avoit pas beſoin de

mettre de nouveau cette affaire en délibération, qu'il étoit ſuffiſamment autoriſé par la réſolution qui avoit été priſe lors du blocus de Luxembourg pour envoyer ces Troupes ſans leur demander leur avis ; qu'ils lui avoient ordonné depuis d'en aſſûrer encore le Marquis de Grana ; qu'il l'avoit fait dans l'entrevûe qu'ils avoient eue enſemble il y avoit quatre mois ; qu'il n'étoit pas homme à ſe dédire de ce qu'il avoit avancé, & qu'il alloit tout-à-l'heure envoyer les huit mille hommes aux Eſpagnols, à moins que les Etats de Hollande ne le lui défendiſſent par une réſolution expreſſe ; que cela ſeul pouvoit l'en empêcher, mais que s'ils vouloient s'amuſer à demander d'aller à leurs Supérieurs, & autres choſes ſemblables, il ne s'y arrêteroit pas. Que ſi MM. d'Amſterdam ne ſe rendoient pas, leur opiniâtreté feroit voir de la déſunion parmi eux, & ne produiroit autre choſe. Perſonne n'oſa ouvrir l'avis de lui défendre d'envoyer ces Troupes ; & il ſavoit bien qu'ils ne le

pouvoient faire, parce qu'un Député ne pouvoit avoir reçû d'ordre ſur une choſe imprévûe comme celle-là : ainſi il falloit qu'il parlât de ſon chef ; & il n'y en eut point d'aſſez hardi pour le faire, outre que quand il y en auroit eu quelqu'un, il falloit qu'il fût aſſûré d'être ſuivi du plus grand nombre des Villes pour former une réſolution. Tout ce que purent faire les honnêtes gens, fut de demander d'aller faire agréer la réſolution par leurs Supérieurs ; & le Prince d'Orange compta cela pour ſi peu de choſe, qu'il envoya dans le même inſtant le Penſionnaire Fagel, des Etats de Hollande aux Etats-Généraux, où il fit paſſer la réſolution de donner les huit mille hommes aux Eſpagnols ; & dès le même ſoir, il expédia les ordres pour les faire marcher. Tout ce que ces oppoſitions quoique foiblement ſoûtenues produiſirent, fut que le Prince d'Orange n'oſa faire propoſer la levée de ſeize mille hommes, ni le tranſport des quinze mille Suedois,

L'AMIRAL dépêcha un homme vers le 9 de Septembre 1683. par une Fregate qui vint avec un vaiſſeau démâté. Il manda aux Etats-Généraux que les gros vaiſſeaux ne pouvoient plus tenir la mer, ſans grand riſque. Le public dit d'abord là-deſſus, que puiſque leurs gros vaiſſeaux ne pouvoient plus demeurer en mer, l'Eſcadre de vaiſſeaux du Roi, & la Flote de Danemark ne pourroient plus non plus ſe tenir dans la mer Baltique; qu'ainſi on la pouvoit faire rentrer dans les Ports: mais le Prince d'Orange qui avoit ſes deſſeins, ne ſe mit gueres en peine de ces raiſonnemens, & ne fit pas même délibérer ſur le retour des vaiſſaux. 9 Septembre 1683.

CE Prince faiſoit toûjours continuer ſa négociation avec moi, ſoit qu'il eût reconnu généralement dans tous les eſprits une appréhenſion, & une averſion extrême de la guerre, ſoit qu'il voulût ſeulement pénétrer les intentions du Roi, ce que je crus le plus vraiſſemblable, ſoit peut-être qu'il eût deſſein en cas que les affaires *Idem.*

13 Septembre 1683. ſe puſſent accommoder d'en avoir l'honneur ; car il dit à quelques perſonnes de ſes amis, qu'il periroit plutôt mille fois que de ſouffrir que les Eſpagnols s'accommodaſſent par l'entremiſe du Roi d'Angleterre. Il me fit donc témoigner par Dickfeld que ſi je pouvois, ſans parler de Luxembourg, entrer dans quelque éclairciſſement de ce qui pourroit ailleurs accommoder Sa Majeſté ; il s'y porteroit très-volontiers, & contribueroit de tout ſon cœur à lui faire avoir ſatisfaction : & le lendemain Dickfeld me fit dire que ſi j'avois un pouvoir de conférer avec lui ſur un équivalent dans les Etats du Roi d'Eſpagne, autres que les Pays-bas, il s'expliqueroit nettement là-deſſus avec moi.

9 Septembre 1683.

CEPENDANT le Prince d'Orange partit de la Haye pour s'aboucher avec le Marquis de Grana : & comme il avoit envoyé les huit mille hommes contre la forme du Gouvernement, Meſſieurs d'Amſterdam me firent dire qu'ils ne donneroient point

17 Septembre 1683.

d'argent pour fournir aux frais des entrepriſes qu'il feroit contre leurs ſentimens, & délivrerent en même-tems aux Etats de Hollande de très-fortes proteſtations par écrit, par leſquelles ils déclarerent qu'ils ne prétendoient pas être tenus de tous les malheurs, ni des dépenſes que leur attireroit ſans doute l'envoi des huit mille hommes; car la marche des Troupes du Roi les avoit épouvantés, & ils ne vouloient point du tout la guerre. Cela obligea le Penſionnaire Fagel à faire déclamer tout de nouveau les Miniſtres Prédicans en chaire contre ce qui ſe faiſoit en France à l'égard de la Religion. J'envoyai quelque-tems après, ces proteſtations au Roi pour lui faire voir ce que l'on pouvoit attendre de perſonnes qui après avoir raiſonné ſi ſolidement, & après avoir donné de ordres ſi formels, & ſi précis, ſe laiſſoient entraîner contre leurs ſentimens, & contre leurs intérêts. 23 Septembre 1683.

JE mandai par pluſieurs ordinaires que je n'avois pas oüi dire qu'on eût 16 Septembre 1683.

encore proposé aux Etats-Généraux d'envoyer leur flote à Gottembourg pour prendre des Suedois.

17 Septembre 1683. Je mandai que j'avois découvert par les commissions que le Prince d'Orange avoit données dont j'avois eu copie, que ce Prince avoit envoyé quatorze mille hommes aux Espagnols, au lieu de huit mille ; que c'étoit un coup bien hardi, & qui faisoit assez voir qu'il se soucioit peu des Etats-Généraux : cependant qu'il pouvoit faire cette entreprise d'autant plus aisément qu'il étoit maître de la marche des Troupes dans l'étendue de la domination de la République ; qu'ainsi il pouvoit faire marcher autant de Troupes qu'il vouloit, avant qu'on se pût appercevoir du nombre qu'il en envoyoit au dehors. Que ce

23 Septembre 1683. Prince travailloit fortement à faire faire une nouvelle levée de 16000 hommes ; que néantmoins le Pensionnaire Fagel ne l'avoit pas encore proposée dans l'Assemblée de Hollande.

27 Septembre 1683. Je fis savoir aussi que le Prince d'Orange avoit mandé au Comte de

Waldeck de s'employer auprès de l'Empereur, afin qu'il preſſât les Electeurs de Baviere & de Saxe qui étoient alors auprès de lui, d'entrer dans le Traité d'Aſſociation.

LE Roi me manda que quoiqu'il fût perſuadé que le Prince d'Orange n'avoit d'autre intention, que de gagner un tems qu'il croyoit être favorable aux Eſpagnols, néantmoins il vouloit bien faire connoître le deſir qu'il avoit d'avoir la paix, & que ſi M. Dickfeld me demandoit quelque réponſe à l'ouverture qu'il m'avoit faite, je lui témoignaſſe que je ne croyois point que Sa Majeſté fût ſi fort attachée à vouloir Luxembourg, que je ne me chargeaſſe volontiers de lui rendre compte, s'il vouloit me propoſer quelqu'autre équivalent proportionné à la juſtice de ſes demandes. Lettre du Roi du 16 Septembre 1683.

JE ne manquai pas d'occaſion de parler à M. Dickfeld, qui après un aſſez long entretien me dit, que le Prince d'Orange s'employeroit de tout ſon pouvoir à faire avoir ſatis- 23 Septembre 1683.

faction au Roi ; mais qu'il avoit ſi peu de connoiſſance des Places que les Eſpagnols avoient en Catalogne, ou en Italie, qui puſſent faire l'équivalent des prétentions de Sa Majeſté, qu'il ne pouvoit me faire des propoſitions auſſi promptement & auſſi nettement qu'il l'eût déſiré. Que le Prince d'Orange avoit déja cherché, & qu'il cherchoit encore quelqu'un qui pût l'informer exactement de ces pays-là, & que quand il en ſeroit inſtruit, il ne manqueroit pas de me faire dire ce qu'il auroit réſolu de faire céder au Roi par les Eſpagnols.

23 Septembre 1683. IL me vint dire le lendemain que ſi au lieu de Luxembourg raſé, & de vingt-cinq ou trente Villages de ſa Prévôté, qui ſeule reſtoit aux Eſpagnols, Sa Majeſté vouloit recevoir un équivalent dans les Pays-Bas ; le Prince d'Orange lui feroit donner Dixmude, Beaumont, & les Villages qui en dépendent, & le démembrement que le Roi avoit fait faire autrefois de la Châtellenie d'Ath, & qui y avoit été réuni par le Traité de

Nimegue ; qu'on feroit une ligne depuis Nieuport juſqu'à Namur, & qu'on cederoit au Roi tous les Villages qui ſeroient au-delà de cette ligne du côté de la France. Je témoignai au Sieur Dickfeld qu'ils eſtimoient infiniment Luxembourg lorſqu'il étoit queſtion de le céder à Sa Majeſté, & qu'ils ne le comptoient pour rien, lorſqu'il s'agiſſoit d'en donner l'équivalent ; qu'il falloit opter, ou de le compter pour peu de choſe, & le céder, ou s'ils l'eſtimoient ſi fort, d'en donner à Sa Majeſté un équivalent proportionné. Je lui dis enſuite que s'ils vouloient céder avec ce qu'ils offroient en Flandres quelque Place en Catalogne ou en Italie, je pourrois me charger de cette propoſition ; mais que de la maniere dont on me la faiſoit, je n'oſois en rendre compte à Sa Majeſté. Il demeura d'accord de mes raiſons, & me dit que le Prince d'Orange ne m'avoit fait parler d'un équivalent dans les Pays-Bas, que parce qu'il n'avoit pas encore toutes les lumie-

res qu'il ſouhaitoit ſur la Catalogne, & ſur l'Italie ; & qu'il m'aſſûroit que ſi l'on m'eût donné connoiſſance de la ſituation de beaucoup de Places, & de l'étendue de leurs dépendances en Catalogne, ou en Italie, le Prince d'Orange ſe ſeroit déterminé là-deſſus à ce qu'il auroit cru devoir être donné par les Eſpagnols.

DICKFELD me vint voir une troiſieme fois, & ne me dit rien qui méritât d'être rapporté ; ce qui m'obligea de mander au Roi que s'il jugeoit être de ſon ſervice de me faire inſtruire de la force & de l'étendue de quatre ou cinq Villes dans la Navarre, dans le Milanès & dans la Catalogne, je pourrois en informer le Sieur Dickfeld ; que ce ne ſeroit point faire des propoſitions, de donner cette information de bouche ; quand on me la demanderoit ; qu'ainſi je ne commettrois pas Sa Majeſté, & que le Prince d'Orange n'auroit plus ni raiſon ni prétexte de ne ſe pas expliquer ; que s'il y alloit de bonne foi, on le verroit bientôt, & s'il ne vouloit que

gagner du tems, cela feroit finir toute négociation, ſans qu'il en eût pû tirer aucun avantage.

ENFIN, le Prince d'Orange voulant à toute force obliger les Etats-Généraux à faire une levée de ſeize mille hommes, alla au Conſeil d'Etat où il a droit d'entrer, & dans lequel on a coutume d'examiner le nombre de troupes dont on croit que la République a beſoin, pour en faire enſuite la demande, qu'ils appellent, *Petition aux Provinces qui forment l'union.* Il y fit donc réſoudre une petition pour une levée de ſeize mille hommes, dans le deſſein, comme on le verra, de le préſenter huit jours après à la Province de Hollande qui devoit s'aſſembler. 27 Septembre 1683.

LE Roi me manda que je pouvois témoigner au Sieur Dickfeld, qu'il ne s'étoit attaché à avoir Luxembourg pour équivalent, que parce que cette Place n'étoit point compriſe dans la barriere, & que tout le pays qui l'environnoit étant dans la dépendance de Sa Majeſté, cette Pla- Par la Lettre du 29 Septembre 1683.

ce ne pouvoit être d'aucune utilité au Roi Catholique pour la conservation de ce qu'il poſſédoit dans les Pays-Bas. Que l'échange que le Prince d'Orange propoſoit en Flandres, étoit ſi peu proportionné à la juſtice des demandes de Sa Majeſté, qu'il ne mériteroit pas qu'on y fît aucune réflexion, à moins qu'on n'y joignît ce qui étoit néceſſaire pour rendre l'équivalent égal à la prétention du Roi.

QUANT aux échanges qu'on pourroit donner dans la Catalogne ou dans la Navarre, (car le Roi ne vouloit rien dans le Milanès) Sa Majeſté me manda qu'Elle ſe contenteroit à l'égard de la Catalogne, de Roſe, de Cap-de-Quieres, qui n'eſt d'aucune conſidération, & de Gironne, ou de Campredon, Caſtel-faillite, & la Seau-d'Urgel, avec les dépendances: & ſi c'étoit dans la Navarre, de Pampelune & de Fontarabie comme les ſeules Places qui pourroient faire finir de ce côté-là toutes conteſtations entre le Roi, & le Roi Catholique.

CET éclairciſſement me mit en état de revoir le Sieur Dickfeld, avec qui j'eus une grande conférence, qui néantmoins n'aboutit à rien. Nous allégâmes ſeulement nos raiſons de part & d'autre, touchant l'équivalent que le Prince d'Orange offroit dans les Pays-Bas, ſans qu'il voulût ſe relâcher ni s'expliquer plus nettement qu'il n'avoit fait juſqu'alors. De ſorte que je mandai au Roi, que je me confirmois de plus en plus dans l'opinion que j'avois eue que le Prince d'Orange ne ſongeoit pas à faire avoir une juſte ſatisfaction à Sa Majeſté; qu'il vouloit apparemment ſavoir juſqu'où alloient ſes prétentions, & que peut-être auroit-il été bien aiſe s'il ne pouvoit porter les Etats-Généraux à entrer là-deſſus en rupture; que le Roi eût bien voulu ſe contenter de peu de choſe pour avoir la gloire d'avoir tiré les Eſpagnols d'un méchant pas, & d'avoir ſoûtenu juſqu'au bout ſes Alliés de qui il ne vouloit abſolument point ſe détacher. 8 Octobre 1633.

CE Prince me fit propoſer quel-

11 Octobre 1683. ques jours après que l'on tirât une ligne depuis Nieuport juſqu'à Namur ; que dans cette ligne on mît du côté de la France, Courtray, Leuſe, Beaumont & Chimay ; & que cette ligne s'étendît enſuite de Namur à Luxembourg ; qu'il ne me faiſoit pas parler de la Catalogne, parce qu'il vouloit auparavant faire un équivalent dans les Pays-Bas dont Sa Majeſté pût être ſatisfaite ; que quand cet équivalent ſeroit réglé, il feroit deux autres équivalens en Catalogne approchant de celui des Pays-Bas ; & qu'il feroit tout ſon poſſible pour y porter les Eſpagnols ; mais que s'il n'en pouvoit venir à bout, il le feroit dire à Sa Majeſté qui voudroit bien en ce cas ſe contenter de la ſatisfaction qu'Elle auroit trouvée raiſonnable dans les Pays-Bas. Tout cela me confirma que le Prince d'Orange vouloit faire un équivalent de Villages ramaſſés, & de Châtellenies démembrées dans les Pays-Bas ; à quoi il ſe figuroit qu'on ſe rendroit d'autant plus facile, qu'on ſe perſuaderoit que ce

n'étoit que le fondement pour composer un autre équivalent en Catalogne, & qu'il seroit fort bien reçû dans la suite à presser Sa Majesté de se contenter de l'équivalent qu'on auroit formé dans les Pays-Bas, sous prétexte que les Espagnols ne vouloient rien céder en Catalogne ni dans la Navarre.

AUSSI je répondis qu'il étoit inutile de faire un équivalent dans les Pays-Bas pour composer celui qu'on pourroit offrir à Sa Majesté en Catalogne; qu'elle n'en souhaitoit pas plutôt dans un endroit que dans un autre; & que pourvû qu'on lui donnât une juste satisfaction, soit en Catalogne, soit dans la Navarre, soit dans les Pays-Bas, elle la recevroit.

QUE ce qu'il me venoit offrir, n'étoit que la même chose qu'il m'avoit dite le vendredi précédent, mais proposée un peu moins intelligiblement que la premiere fois.

QUE je ne comprenois pas ce que vouloit dire cette ligne qu'on tireroit depuis Nieuport jusqu'à Namur sou-

lement, & puis que l'on faiſoit continuer de Namur à Luxembourg.

QUE pour ce qui regardoit les Villages qui étoient dans le Luxembourg, j'avois déja fait ma déclaration là-deſſus.

Qu'à l'égard de la ligne de Nieuport à Namur, on ne s'expliquoit point en quel endroit on la mettroit, qu'on ne diſoit point ce que l'on donneroit avec Courtray, ce que l'on joindroit à Leuſe, en un mot, que quelque déraiſonnable que fût la propoſition, elle étoit outre cela faite avec tant d'ambiguité, que je n'y comprenois rien; qu'ainſi j'étois hors d'état d'en pouvoir rendre compte à Sa Majeſté, d'autant plus qu'il ne me propoſoit rien comme je lui venois de dire, qu'il ne m'eût offert quatre jours auparavant, & dont il étoit convenu lui-même, que je ne pouvois pas me charger.

DANS le tems que le Prince d'Orange envoyoit aux Eſpagnols malgré les Etats-Généraux non-ſeulement les huit mille hommes qu'ils

demandoient, mais quatorze mille ; qu'il alloit s'aboucher avec le Marquis de Grana pour concerter les moyens d'engager le Roi d'Eſpagne & les Etats-Généraux dans la guerre ; qu'il ſollicitoit ces derniers de faire une levée de ſeize mille hommes ; & qu'il faiſoit traîner une négociation ſecrete avec moi, pour tâcher de connoître les ſentimens du Roi : il trouva moyen par le miniſtere du Penſionnaire Fagel de faire prendre une réſolution aux Députés des Etats-Généraux, qui ſous apparence d'être dreſſée pour procurer l'accommodement entre le Roi & les Eſpagnols, étoit une eſpece d'invitation à leurs Alliés, de ſe préparer à la guerre. Cette réſolution portoit que leur Ambaſſadeur repréſenteroit au Roi d'Angleterre qu'ayant fait tout ce qui dépendoit d'eux pour maintenir la paix dans les Pays-Bas, & voyant que toutes les remontrances qu'ils avoient faites pour cela n'avoient point eu d'effet, & qu'on étoit à la veille d'une rupture, ils prioient Sa Majeſté Bri- 4 Octobre 1683.

tannique de concourir avec eux à faire terminer au plutôt les différends du Roi avec l'Eſpagne. Ils demandoient pour cet effet que le Roi d'Angleterre ménageât un terme de trois mois pour travailler à cet accommodement, puiſque ce tems-là étoit marqué par les Traités, & qu'on entrât au plutôt en négociation, afin que Sa Majeſté Britannique & eux, puſſent examiner le droit que les Parties de part & d'autre prétendoient avoir, & puſſent concerter les moyens de prevenir la guerre. On peut juger par-là que le Prince d'Orange vouloit ſeulement gagner du tems ſans avoir envie d'accommoder les affaires, puiſque ne les confiant pas à la déciſion du Roi d'Angleterre ſeul, il étoit toûjours le maître d'y apporter au nom des Etats-Généraux tous les obſtacles qu'il lui plairoit. La ſuite de cette réſolution fera voir encore plus clairement, que ce préambule n'étoit qu'un leurre pour ſurprendre les Etats-Généraux, & pour les engager dans la guerre, en cas que cette

négociation préliminaire qu'il ſavoit bien ne devoir pas réuſſir, n'eût aucun ſuccès ; car il étoit dit dans cette même réſolution, que les Etats-Généraux s'adreſſeroient à l'Envoyé d'Eſpagne, & qu'ils lui témoigneroient qu'ils étoient bien fâchés de voir que les différends qui étoient entre la France & l'Eſpagne miſſent toute la Chrétienté dans le danger d'une guerre inévitable ; que les Etats étoient fort diſpoſés à contribuer tout ce qui pourroit ſervir à pacifier ces différends, par un accommodement à l'amiable ; mais qu'il falloit que le Roi d'Eſpagne de ſon côté pourvût mieux qu'il ne faiſoit à la défenſe des Pays-Bas, afin que les Alliés ne fuſſent pas ſeuls chargés du ſoûtien de la guerre, en cas que les négociations n'euſſent pas un heureux ſuccès.

La fin de la réſolution portoit, que les Etats inviteroient l'Empereur & le Roi de Suede de concourir avec eux pour porter le Roi d'Angleterre à faire commencer la négociation, & de vouloir bien dire leur avis ſur la

méthode qu'on y devoit tenir, pour prevenir toute ſorte d'inconvéniens, & pour procurer la ſûreté commune, & le repos d'un chacun en particulier; que ſi l'on n'y pouvoit point parvenir, & que la négociation fût rompue, leurs Majeſtés Imperiale & Suedoiſe convinſſent avec les Etats des ſecours qu'ils fourniroient pour la défenſe des Pays-Bas Eſpagnols.

CEPENDANT comme la principale affaire me paroiſſoit être la levée de ſeize mille hommes, que le Prince d'Orange vouloit propoſer; je parlai à quelques perſonnes de mes amis qui avoient le plus de crédit auprès des principaux Régens d'Amſterdam; je leur repréſentai tout ce que je crus le plus propre, pour les empêcher de conſentir à cette levée; je leur fis témoigner que le Roi vouloit la paix; mais que ſi les Etats-Généraux faiſoient de nouvelles levées, il ne pouvoit ſans manquer à ſon honneur ne les pas prevenir, & ne pas agir contr'eux avec toutes ſes forces, & qu'ils ſe trouveroient engagés dans une

cruelle guerre par le desir qu'ils auroient eu de l'éviter. Messieurs d'Amsterdam m'envoyerent un de leurs Régens me demander s'il étoit vrai qu'ils pussent s'assûrer que le Roi ne feroit point la guerre en cas qu'ils refusassent la levée de seize mille hommes ; qu'ils me prioient de leur dire si j'étois assez bien informé des desseins de Sa Majesté pour les pouvoir rassûrer là-dessus, & qu'ils s'en fieroient à ma parole, si je la leur voulois donner. Je répondis avec toute la reconnoissance que je devois de cette marque de confiance, & je leur fis dire que je leur donnois ma parole d'homme de bien & d'honneur, que le Roi ne vouloit point faire la guerre, qu'il étoit inutile qu'ils se précautionnassent, & que je pouvois leur répondre, que pourvû qu'ils ne fissent point la levée que le Prince d'Orange leur devoit proposer, on demeureroit en paix : mais aussi je les assûrois que s'ils consentoient à cette levée, le Roi ne les ménageroit plus, & attaqueroit les Pays-bas Espagnols,

& les Etats-Généraux. J'informai de ceci quelques-uns des bien-intentionnés qui s'entremirent auprès de Meſſieurs d'Amſterdam, & furent garans de la ſûreté qu'on pouvoit prendre à ma parole; de ſorte que les Régens d'Amſterdam me firent dire qu'ils ſe repoſeroient là-deſſus, & qu'ils m'aſſûroient de leur côté qu'ils ne conſentiroient jamais à la levée de ſeize mille hommes; qu'ils me prioient ſeulement de garder auſſi-bien ma parole qu'ils tiendroient la leur; & pour exécuter fidelement ce à quoi ils s'étoient obligés, au lieu de trois Députés qu'ils avoient accoûtumé d'avoir à l'Aſſemblée de Hollande, ils y en envoyerent ſix, pour pouvoir parler avec plus de force, & avec plus de poids; & demanderent, que la propoſition qu'on vouloit faire d'une nouvelle levée, fût miſe entre les mains de Commiſſaires pour être examinée. Ils prirent cet expédient pour empêcher que le Prince d'Orange ne fît réſoudre & conclurre bruſquement cette affaire.

LE Prince d'Orange ne put s'empêcher de témoigner dès le même soir à un de ses amis de qui je le sûs, le chagrin où il étoit contre Messieurs d'Amsterdam : il lui dit qu'il étoit assûré de les faire consentir à la nouvelle levée, comme ils avoient consenti à toutes les autres choses, mais qu'ils le feroient trop tard, & quand il n'en seroit plus tems ; qu'il voyoit bien qu'ils alloient traîner cette affaire pour la faire remettre à la grande Assemblée qui se commence toûjours le 15 de Novembre, & dans laquelle on a coûtume de régler l'état de guerre ; & qu'alors après bien des détours, ils y donneroient les mains : mais qu'ils alloient faire un grand préjudice au bien des affaires par ce retardement. 12 Octobre 1683.

LE Prince d'Orange n'ayant pû empêcher que l'on ne mît la proposition de la nouvelle levée entre les mains de Commissaires, conformément à la demande de MM. d'Amsterdam, entreprit de finir en un jour cette affaire, qui dans les regles en 14 Octobre 1683.

devoit durer plus de quinze. Il fit pour cet effet aſſembler les Commiſſaires du Corps des Nobles, & des onze premieres Villes de Hollande, & voulut qu'ils délibéraſſent ſur le champ. Le Corps des Nobles & huit Villes furent d'avis de faire la levée : ceux de Delft & de Leyde s'excuſerent de dire le leur, n'ayant ordre de leurs Supérieurs que d'écouter les raiſons qui ſeroient alléguées de part & d'autre, & de leur en faire rapport : mais ceux d'Amſterdam déclarerent que leur Ville ne jugeoit pas à propos de faire cette nouvelle levée, que cela leur attireroit la guerre indubitablement ; que la levée ne ſeroit pas plutôt réſolue, que Sa Majeſté en feroit une trois fois plus forte ; qu'il n'y avoit point d'autre expédient à prendre que de preſſer les Eſpagnols de s'accommoder, & de prier le Roi d'Angleterre de vouloir s'en entremettre ; qu'il paroiſſoit que Sa Majeſté ſe contenteroit encore de recevoir la ſatisfaction de ſes prétentions. Ils alléguerent beaucoup d'au-

tres raiſons, & ſe tinrent toûjours à leurs ordres ; qui étoient de ne pas conſentir à cette levée. Enfin, le Prince d'Orange les tint depuis neuf heures du matin, juſqu'à cinq heures après-midi, ſans les pouvoir faire changer de ſentiment.

MAIS ce qui le fâcha bien davantage, fut que Meſſieurs d'Amſterdam donnerent un écrit à ces mêmes Commiſſaires, & les prierent d'examiner les huit points qui en faiſoient toute la ſubſtance, avant que de paſſer outre à la diſcuſſion de la levée de ſeize mille hommes. Ces huit points étoient. 21 Octobre 1683.

1°. JUSQU'OÙ s'étendoit l'obligation dans laquelle les Etats-Généraux étoient entrés d'aſſiſter l'Eſpagne.

2°. S'IL n'y avoit plus d'accommodement à eſpérer entre la France & l'Eſpagne, & s'il n'y avoit plus de voie à tenter pour cela.

3°. SI le Traité d'Aſſociation entre l'Eſpagne & la Suede étoit ratifié.

4°. QU'EST-CE que les Etats-Généraux avoient à ſe promettre des

Traités avec l'Electeur de Baviere, avec celui de Saxe, & avec le Duc d'Hanover, dont on avoit tant parlé, ſans que jamais la Ville d'Amſterdam en eût eu la moindre communication ?

5°. QUEL ſecours l'on pouvoit eſpérer de l'Empereur, & de ſes Alliés, & principalement de la Suede ?

6°. QUELLES forces l'Eſpagne pouvoit fournir pour ſa propre conſervation ?

7°. DE conſidérer la puiſſance de Sa Majeſté.

8°. DE faire reflexion ſur la diminution des finances de l'Etat qui étoit épuiſé.

ILS demanderent qu'on examinât ces huit articles, & qu'on les ſatisfit là-deſſus ; & en même-tems ils délivrerent les réflexions qu'ils y avoient faites, qui étoient très-fortes & très-preſſantes.

14 Octobre 1683. LE Prince d'Orange eut le lendemain une converſation très-vive avec les Députés de cette Ville-là ; & il parla ſi haut, qu'une perſonne qui

étoit dans la chambre voiſine entendit qu'il leur dit : Hé bien, Meſſieurs, quand je me rendrois au ſentiment de votre Ville, & que je ſerois d'avis de faire céder Luxembourg par les Eſpagnols, je vous déclare, que nous ne pourrons jamais les y obliger. Ce que je mandai auſſi-tôt au Roi pour lui faire voir que MM. d'Amſterdam s'expliquoient ouvertement de leur avis au Prince d'Orange, qui étoit que les Eſpagnols cédaſſent Luxembourg ; parce que cela aideroit beaucoup à Sa Majeſté à prendre ſes réſolutions touchant cette Place. Auſſi le Prince d'Orange étoit dans un emportement épouvantable contre Meſſieurs d'Amſterdam, juſques-là que Benting dit à un de ſes amis, que ce Prince avoit réſolu de déclarer aux Etats de Hollande, que ſi l'on continuoit de s'oppoſer à cette levée, il quitteroit la Haye, & laiſſeroit aller les affaires comme elles pourroient, ſans ſe mettre plus en peine de rien. C'étoit une menace qu'il n'avoit garde d'exécuter, mais par laquelle il

croyoit les intimider. Pour moi de mon côté, je tâchai de les fortifier ; & je leur envoyai dès le même ſoir un homme pour leur dire tout ce que je croyois de plus propre à les maintenir dans leurs bons ſentimens.

MAIS ſi le Prince d'Orange étoit fâché contre Meſſieurs d'Amſterdam, il l'étoit bien plus contre Van-Buning, qui après l'avoir engagé dans des ligues contre la France, l'abandonnoit tout d'un coup pour ſe ranger du parti de Meſſieurs d'Amſterdam. En effet, ce Bourguemeſtre l'avoit fortifié dans le deſſein d'empêcher les Etats-Généraux de faire alliance avec la France en 1679. & l'avoit aidé de tout ſon pouvoir dans la Ville d'Amſterdam, pour traverſer les bonnes réſolutions que cette Ville avoit priſes là-deſſus. Il avoit entrepris tout au moins auſſi vivement que le Prince d'Orange d'unir les Etats-Généraux à l'Angleterre. Il avoit concerté avec lui les moyens de faire une ligue avec tous les Princes de l'Europe, pour ſe mettre en état de ſoûtenir la

la guerre contre la France : mais à la veille de la rupture, Van-Buning voyant que la partie étoit mal-faite, & que les Alliés n'étoient pas en état de fournir de deux ans des forces suffisantes pour opposer à celles du Roi, il déclara au Prince d'Orange, qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que de donner satisfaction à Sa Majesté, & conclurre en même-tems une ligue avec l'Angleterre, dans laquelle tous les Princes de la Chrétienté entreroient ; que moyennant cela on pouvoit se promettre que la France n'entreprendroit plus rien ni par voie de fait, ni même par réunion. Le Prince d'Orange ne se rendoit point à ces raisons, il reprochoit à Van-Buning de l'abandonner lorsqu'il étoit question d'exécuter un dessein qu'ils avoient formé de concert ; que les choses étoient trop avancées pour reculer ; & que pour lui, après avoir engagé l'Espagne comme ils avoient fait, il ne consentiroit point qu'elle donnât un équivalent pour les prétentions du Roi, & ne prétendoit pas

non plus souffrir que le Roi l'eût pris à force ouverte. Ces différens sentimens, qui alloient néanmoins, mais par des voies fort opposées, à former une ligue contre la France, broüillerent le Prince d'Orange & Van-Buning; de sorte que ce dernier entra dans les sentimens de ceux d'Amsterdam, qui s'opposoient formellement aux entreprises du Prince d'Orange, & principalement au dessein qu'il avoit de faire une levée de seize mille hommes.

21 Octobre 1683. CELA ne réunit pas toutefois Van-Buning avec les bien-intentionnés des autres Villes de qui il ne put gagner la confiance. J'en demandai la raison à des Républicains de mes amis: ils me dirent que cet éloignement qu'ils avoient pour Van-Buning ne venoit pas tant de ce qu'il est fort léger, & change à tout vent, que de ce qu'ils s'étoient apperçus que quelque contrariété qui se rencontrât alors entre le Prince d'Orange & lui, il y avoit cependant une grande conformité de sentimens, comme je viens

de dire ; en ce que l'un & l'autre avoient en vûe d'attacher inſéparablement les Etats-Généraux à l'Angleterre.

C'EST par la même raiſon qu'on ne tiroit pas tout le fruit qu'on auroit dû des démarches de Van-Buning, ainſi que je le ſûs par un des plus ſages de la République qui me dit que ce Bourguemeſtre s'expliquoit nettement dans les ſecrétes conférences : qu'il falloit faire accepter l'arbitrage par les Eſpagnols, afin de conclurre promptement la paix, d'en faire le Traité de garantie conjointement avec l'Angleterre, & de reprendre les Traités d'Aſſociation avec tous les Princes qui y voudroient entrer ; & que comme ils ne connoiſſoient que trop que cette Aſſociation avoit preſque allumé la guerre dans toute l'Europe, & que l'alliance de l'Angleterre étoit la ruine de leur Etat, & la perte de leur liberté ; ils ne vouloient pas s'unir à un homme qui ſe pouvoit raccommoder tous les jours avec le Prince d'Orange, & qui agiſſant

de concert avec ce Prince, & avec le Penſionnaire Fagel, tourneroient entr'eux les affaires de la maniere qu'ils le ſouhaiteroient, ſans que l'on pût s'y oppoſer. Pour ceux d'Amſterdam qui étoient moins hardis que Van-Buning, mais mieux intentionnés que lui, ils avoient des vûes toutes différentes : mais ils n'avoient perſonne à leur tête qui eût un peu de fermeté pour ſoûtenir leurs propoſitions.

LE Prince d'Orange m'ayant envoyé une Carte des Pays-Bas, avec une ligne marquée à l'endroit où il prétendoit faire la ſéparation des Etats du Roi d'avec ceux du Roi Ca-
18 Octobre 1683. tholique ; je mandai à Sa Majeſté que je ne me ſerois pas donné l'honneur de lui rendre compte de cette derniere propoſition, ſi je ne croyois être de mon devoir de lui faire ſavoir tout ce qui m'étoit dit de la part du Prince d'Orange ; que la propoſition étoit ſi déraiſonnable, que je m'étois bien gardé de m'en charger ; qu'elle faiſoit voir que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à ſe dégager

le moins malhonnêtement qu'il pouvoit d'une négociation qu'il avoit entamée, lorſqu'il avoit cru Vienne perdu ; & que les Eſpagnols lui faiſoient aſſez entendre, que ſi ce malheur arrivoit, ils ſeroient obligés de ſubir aveuglément la loi que Sa Majeſté leur voudroit impoſer. Qu'il m'avoit envoyé une Carte du Pays-bas Eſpagnol, dans laquelle il avoit fait marquer une ligne qui pourroit faire d'orénavant la ſéparation des Etats du Roi d'avec ceux du Roi d'Eſpagne : que par cette ligne on mettoit du côté de la France, Courtray avec la partie de ſa Châtellenie qui confine à la Verge de Deinſche, Leuſe, & ce qui eſt derriere juſqu'à Tournay, Beaumont & Chimay. On enfermoit du côté des Eſpagnols, Bouvines, & l'on tiroit de Bouvines une ligne qui alloit droit à Luxembourg, & qui ôtoit à Sa Majeſté tout ce qui lui appartient dans l'étendue de ce Duché au deçà de cette ligne, eu égard à la Hollande où j'étois alors.

21 Octobre 1683. LES Députés de l'Assemblée de Hollande revinrent le 21 d'Octobre à l'exception de ceux d'Amsterdam : mais j'eus avis par des personnes du Conseil secret de cette Ville, que la résolution y avoit été prise la veille de continuer à refuser la levée.

22 Octobre 1683. AUSSI les Députés d'Amsterdam étant arrivés le lendemain, & les Etats de Hollande s'étant assemblés, ils y refuserent constamment de consentir à la levée ; ceux de Delft & de Leyde s'y joignirent, & le Prince d'Orange ne put rien obtenir. Il ne se rebuta pas, & remit l'affaire en délibération. Ceux de Leyde changerent d'avis, & se rangerent avec les autres Villes : mais les Députés de Delft demeurerent fermement unis à ceux d'Amsterdam. Le Prince d'Orange les renvoya dans leurs Villes pour y faire délibérer tout de nouveau là-dessus, & demanda en même-tems à l'Envoyé d'Espagne un mémoire de tous les lieux dont il prétendoit que le Roi se fût mis en possession depuis la paix de Nimegue, &

24 Octobre 1683.

en fit imprimer dix-neuf copies pour les envoyer au Corps des Nobles, & aux dix-huit Villes de Hollande.

Ce qui rendoit le Prince d'Orange ſi vif ſur les intérêts des Eſpagnols outre les raiſons que tout le monde ſait, c'eſt qu'il avoit prié le Marquis de Grana, lorſqu'ils eurent cette conférence au mois d'Août dont j'ai parlé, d'écrire en Eſpagne, que l'on ne conſentît à rien de ce que le Roi demandoit, & qu'il répondoit que les Etats ſecourroient les Eſpagnols. Le Marquis de Grana ayant dépêché là-deſſus en Eſpagne, ſon Courier arriva, lorſque le Conſeil étoit ſur le point de donner ſatisfaction à Sa Majeſté; ce qui fit entierement changer de ſentiment au Conſeil d'Eſpagne, qui réſolut ſur le champ de refuſer les propoſitions que le Roi faiſoit; ainſi il étoit reſponſable de l'évenement de cette affaire.

Le Marquis de Grana qui n'étoit gueres moins engagé que le Prince d'Orange, & qui ne ſouhaitoit pas moins ardemment la guerre, fit ve-

nir les troupes Hollandoiſes juſques ſous Bruxelles, & leur propoſa d'aller conjointement avec celles d'Eſpagne pour établir des contributions ſur les Terres de France : mais le Général Alwa de la Province de Friſe qui commandoit ces Troupes, l'ayant refuſé, le Marquis de Grana les renvoya dans leur premier poſte, & dépêcha au Prince d'Orange pour s'en plaindre.

MM. d'Amſterdam étant revenus à la Haye, le Prince d'Orange fit délibérer pour la troiſieme fois ſur la propoſition de la levée : mais ils la refuſerent encore ; il les renvoya, & ils revinrent le 28 avec le même ordre, & refuſerent pour la quatrieme fois.

29 Octobre 1683. LE Prince d'Orange tâcha de profiter de l'ordre que le Roi fit donner dans ce tems-là au Sieur Delval de ſortir de France, & de la déclaration que M. le Maréchal d'Humieres avoit fait faire au Marquis de Grana, lorſqu'il étoit entré ſur les Terres d'Eſpagne, à la tête des Troupes de Sa

Majeſté. Il ébranla Meſſieurs d'Amſterdam : mais il ne les perſuada pas entierement ; & je les raffermis. Ce qui m'empêchoit de tirer tout l'avantage que j'aurois pû des bonnes réſolutions de Meſſieurs d'Amſterdam, a rapport à ce que j'ai déja dit. Il y avoit deux partis dans cette Ville-là. L'un de ceux qui vouloient que l'on accommodât tous les différends entre Sa Majeſté & l'Eſpagne, & qu'on s'attachât enſuite à la France plus étroitement que jamais, l'autre de Van-Buning qui vouloit à la vérité qu'on terminât inceſſamment tous les démêlés ; mais qu'on s'unît en même-tems avec l'Angleterre, & qu'on fît de nouveaux Traités d'Aſſociation avec tous les Princes qui y voudroient entrer. En effet, Van-Buning prétendoit qu'il n'y avoit d'autre ſalut pour les Etats, que de s'unir fortement avec l'Angleterre. Il aſſûra quelques perſonnes des Etats que le Roi & le Roi d'Angleterre étoient ennemis irréconciliables ; & que M. le Duc d'York l'étoit encore plus ;

que tout ce que l'on voyoit d'apparence d'amitié, n'étoit qu'un faux ſemblant cauſé par la néceſſité des affaires : que Sa Majeſté ſe ſervoit du Roi d'Angleterre pour ſe faire donner ſatisfaction par les Eſpagnols ſans faire la guerre, & que le Roi d'Angleterre & M. le Duc d'York avoient encore plus affaire de Sa Majeſté pour établir leur autorité, & pour pouvoir ſubſiſter, juſqu'à ce qu'ils oſaſſent aſſembler un Parlement ; mais qu'auſſi-tôt que le Roi d'Angleterre ne craindroit pas ſon Parlement, & que les Etats-Généraux le voudroient ſoûtenir, & faire avec lui la Ligue qu'ils avoient autrefois refuſée, on verroit bien-tôt le Roi d'Angleterre abandonner le parti de la France.

CEPENDANT le Prince d'Orange n'épargnoit en particulier ni menaces, ni careſſes, pour venir à bout de la levée de ſeize mille hommes. Il fit encore aſſembler tout de nouveau les Etats de Hollande, & leur déclara que les Etats-Généraux

étoient prêts de revoir bien-tôt une année pareille à celle de 1672. qu'il n'avoit pas été dans ce tems-là assez consommé dans les affaires, pour en prevenir toutes les suites, comme il faisoit à cette heure ; & qu'il pouvoit assûrer les Etats que s'ils laissoient passer encore deux mois sans faire de nouvelles levées, ils se trouveroient réduits l'année suivante à une bien plus grande extrémité qu'ils ne furent en 1672. & avec bien moins de ressources qu'ils n'en avoient alors. Le Pensionnaire Fagel harangua fort aussi de son côté, il assûra les Etats de Hollande que l'Empereur alloit faire la paix avec le Turc ; & qu'il étoit très-sûr que dans le printems prochain, il y auroit une union générale de tous les Princes de l'Europe contre le Roi.

MAIS toutes ces tentatives étant inutiles, il s'appliqua à tirer tout l'avantage qu'il lui fut possible de la résolution qu'il avoit fait prendre le 4 d'Octobre aux Députés des Etats-Généraux d'entrer en conférence 28 Octobre 1683.

avec les Miniſtres de leurs Alliés, & celui d'Eſpagne; & fit rendre compte par le Penſionnaire Fagel de ces conférences aux Etats de Hollande. Il les obligea de nommer des Commiſſaires pour l'examiner. Son deſſein étoit de faire voir à la Province de Hollande, que puiſqu'au jugement même des Alliés (qui n'étoient cependant autres que le Réſident de l'Empereur, & l'Envoyé de Suede) on ne pouvoit trouver des moyens de terminer à l'amiable les différends qui étoient entre la France & l'Eſpagne, (car c'étoit ce que contenoit le rapport du Penſionnaire Fagel) il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, qu'à ſe mettre en état de défendre les Pays-Bas, & faire par conſéquent des levées.

29 Octobre 1683. MAIS le Prince d'Orange ne réuſſit pas encore pour ce coup; car les Commiſſaires ayant examiné ce rapport, & en ayant rendu compte aux Etats de Hollande, & le Corps des Nobles, & quelques-unes des Villes dévoüées au Prince d'Orange, ayant

déclaré, que bien qu'ils approuvaſſent qu'on tentât les voies d'accommodement, ils étoient d'avis qu'on ne différât pas pour cela de faire la levée : les Députés de la plus grande partie des Villes témoignerent qu'ils ne pouvoient rien dire là-deſſus, n'ayant point d'inſtruction de leurs Supérieurs. Pour ce qui eſt de ceux d'Amſterdam, ils déclarerent qu'il falloit avant que de réſoudre la levée tenter toutes ſortes de voies amiables, pour terminer les différends entre la France & l'Eſpagne, & qu'ils étoient perſuadés que cette affaire n'étoit pas hors d'état de pouvoir être accommodée ; qu'ils ne pouvoient cependant s'expliquer davantage avant que d'avoir conſulté leurs Supérieurs : ainſi les Députés de Hollande ſe ſéparerent pour aller ſavoir la volonté des Régens de leurs Villes.

Le Marquis de Grana envoya le Sieur Delval qui revenoit de France au ſecours du Prince d'Orange, qui lui conſeilla d'aller à Amſterdam pendant qu'on y délibéroit, & d'y faire 1 Novembre 1683.

répandre les bruits qu'ils croyoient capables de déterminer cette Ville à consentir à la levée.

J'EMPLOYAI toute sorte de moyens pour découvrir quelle étoit l'instruction secrete du Sieur Delval ; & j'appris qu'une des choses qui lui étoient le plus expressément ordonnées étoit de presser le Prince d'Orange d'envoyer querir les Suedois à Gottembourg. Et en effet, ce fut la premiere affaire dont il lui parla dans une conférence de deux heures : mais le Prince d'Orange lui témoigna que les choses n'étoient pas encore disposées, pour oser parler de ce transport ; qu'il ne pouvoit obtenir des Etats-Généraux la levée de seize mille hommes ; & qu'ainsi il n'avoit garde de leur proposer de pareilles entreprises ; de sorte que la flote des Etats Généraux demeura long-tems à croiser vers le Nord, en attendant apparemment de nouveaux ordres du Prince d'Orange. Elle alla néantmoins deux fois jusqu'à Gottembourg sans embarquer aucun Suedois : quoiqu'il n'y

ait pas lieu de douter que le Prince d'Orange ne se fût flatté qu'il obtiendroit des Etats-Généraux la permission de prendre des Troupes Suedoises ; ou que le Roi de Suede ne les lui refuseroit pas, quand même le Commandant de la Flote n'auroit point d'ordre que de lui Prince d'Orange ; car plusieurs personnes d'Amsterdam reçurent quelque-tems après des lettres de Gottembourg, & même de Stockolm écrites de fort bon endroit, qui assûroient que le Roi de Suede avoit refusé de laisser embarquer ses Troupes sur les Vaisseaux des Etats, parce que l'Amiral n'avoit point d'ordre des Etats-Généraux, mais seulement du Prince d'Orange. 29 Novembre 1683.

QUOIQUE je ne vouluſſe point paroître m'intéresser beaucoup à la résolution que les Etats-Généraux pourroient prendre sur la proposition de la levée, je ne laissai pas d'agir sous main autant qu'il me fut possible auprès de Messieurs d'Amsterdam. Et comme je savois que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel redi- 1 Novembre 1683.

ſoient ſans ceſſe depuis deux ans, tantôt que Sa Majeſté avoit réſolu la guerre, & que les Etats-Généraux n'avoient d'autre parti à prendre qu'à ſe mettre en état de défenſe; & tantôt que les réſolutions vigoureuſes qu'ils avoient priſes, avoient arrêté les deſſeins de Sa Majeſté: je me reſtraignis à faire connoître à tous ceux avec qui j'étois en commerce, que Sa Majeſté n'avoit point reſolu de faire la guerre, & qu'elle appréhendoit encore moins leur puiſſance; mais qu'elle vouloit avoir ſatisfaction ſur ſes prétentions; que ſi les Etats la lui faiſoient avoir, ils devoient s'aſſûrer d'un plein repos; que s'ils ſongeoient par des augmentations de levées, ou par de nouveaux Traités à fortifier les Eſpagnols dans leur opiniâtreté, je leur laiſſois à juger à eux-mêmes ce qu'ils devoient attendre d'un pareil procédé. Cela fit ouvrir les yeux à Meſſieurs d'Amſterdam, & les empêcha de donner aveuglément dans toutes les propoſitions du Prince d'Orange: ils firent même

ſavoir à leurs amis que les affaires n'étoient pas ſi déſeſpérées qu'on le vouloit faire croire, & qu'ils étoient bien informés que quand on voudroit faire des offres raiſonnables à la France, on n'auroit pas beſoin de faire de nouvelles levées.

JE mandai encore une choſe alors qui me paroiſſoit d'une grande conſéquence, que j'avois pénétrée par le moyen d'un homme en qui le Prince d'Orange prenoit beaucoup de confiance : ſavoir que quoique le premier but de ce Prince dans la levée de ſeize mille hommes fût de ſoûtenir la guerre, ou plutôt de l'allumer dans les Pays-Bas, il avoit encore une autre vûe ſubordinée à celle-là qui étoit d'avoir une puiſſante armée en Hollande, dont il pût ſe ſervir en Angleterre, ſoit que le Roi de la Grande-Bretagne vînt à manquer, ſoit qu'il ſe préſentât d'autres occaſions, comme il eſpéroit toûjours qu'il en viendroit, d'entrer à main armée dans ce Royaume-là ; car il ne doutoit pas, que ſi une fois il avoit fait lever ces 1 Novembre 1683.

Troupes par les Etats-Généraux, il ne lui ſeroit pas difficile de les faire maintenir en pié encore quatre ou cinq ans, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre : & il ſe perſuadoit qu'avant que ce terme fût expiré, il pourroit ſe ſervir de ces troupes pour le deſſein qu'il avoit en Angleterre. Je ne me contentai pas d'en donner avis au Roi & à M. de Barillon ; je le fis dire à l'Envoyé d'Angleterre par une perſonne qui ne lui étoit point ſuſpecte.

4 Novembre 1683. J'INFORMAI encore Sa Majeſté d'un avis que j'avois eu par une voie très-ſecrete ; c'eſt à ſavoir, que quand on eut nouvelle que l'Eſcadre des Vaiſſeaux de Sa Majeſté qui étoit dans la Mer Baltique devoit retourner en France, le Prince d'Orange manda à Willem Baſtians qui commandoit la Flote des Etats-Généraux d'aller vers Gottembourg, pour tâcher de rencontrer celle du Roi ; qu'on voudroit ſans doute lui faire baiſſer le pavillon, mais qu'il n'en fît rien, & que ſi l'on tiroit ſur lui, il

ne manquât pas d'engager le combat. Willem-Baſtians fit réponſe au Prince d'Orange que les Etats-Généraux lui avoient délivré leur réſolution, qui lui enjoignoit à la vérité de ne pas baiſſer le pavillon, s'il trouvoit l'Eſcadre de Sa Majeſté ſur les côtes des Etats à une certaine hauteur; mais qu'il eût à baiſſer le pavillon s'il la rencontroit par tout ailleurs. Néantmoins le Prince d'Orange lui récrivit, qu'il fît ce qu'il lui ordonnoit, qu'il étoit garant qu'il ne lui en arriveroit point de mal, & que ſi les Etats-Généraux lui demandoient raiſon de ce qu'il auroit fait, il n'avoit qu'à répondre qu'il avoit obéi à ſon Maître, & à celui qui avoit droit de lui commander.

Le Roi me fit réponſe ſur la propoſition que le Prince d'Orange m'avoit fait faire, qu'il ne pouvoit céder aucun des lieux qu'il poſſédoit auprès de Luxembourg, parce que cette Place ne pouvant ſervir aux Eſpagnols à défendre les leurs, mais ſeulement à incommoder les Sujets de

Lettre du Roi du 21 Octobre 1682.

Sa Majeſté, Elle ne vouloit pas leur en donner une plus grande facilité. Elle m'ordonna ſeulement de ſavoir plus préciſément quels étoient les lieux qu'on lui vouloit donner, & ceux qu'on vouloit retenir pour l'Eſpagne dans ce partage des Pays-Bas, que le Prince d'Orange avoit fait marquer avec une ligne.

CEPENDANT je me ſervis utilement auprès de Meſſieurs d'Amſterdam de toutes les facilités que le Roi apportoit pour terminer les différends qu'il avoit avec l'Eſpagne. Auſſi les Députés de cette Ville revinrent à la Haye au nombre de ſept, pour ſoûtenir leur réſolution de refuſer la levée de ſeize mille hommes, dans laquelle ils perſiſtoient toûjours.

4 Novembre 1683.

JE reçus ce même jour une lettre du Roi apportée par un Courier exprès, par laquelle Sa Majeſté me faiſoit ſavoir que comme mes dernieres lettres le confirmoient entierement dans l'opinion qu'il avoit toûjours eue que le Prince d'Orange n'agiſſoit pas de bonne foi, il avoit jugé à propos

Lettre du Roi du 28 Octobre 1683.

de faire connoître aux Etats-Généraux à quelles conditions on pouvoit terminer les différends qu'il avoit avec l'Eſpagne ; qu'ainſi dans le tems qu'elle ordonnoit au Maréchal d'Humieres d'attaquer une Place des Pays-bas Eſpagnols, ſon intention étoit que je déclaraſſe aux Etats-Généraux les conditions ſur leſquelles il vouloit bien faire un accommodement avec l'Eſpagne.

Je demandai dès le même ſoir audiance aux Etats-Généraux, & les priai qu'il n'y eût point un jour d'intervalle ſelon la coûtume, entre la demande de l'audiance, & l'audiance. Cette précaution réuſſit comme je l'avois ſouhaité ; car les Etats-Généraux furent informés des conditions ſur leſquelles le Roi vouloit bien faire la paix avant qu'ils appriſſent qu'il y avoit une Place des Eſpagnols aſſiégée. Le Courier du Marquis de Grana qui apporta la nouvelle du ſiége de Courtray n'étant arrivé à la Haye qu'une heure après que je fus ſorti de l'audiance. Outre-cela, je voulus

expliquer les bonnes intentions du Roi aux Etats-Généraux le même jour que les Etats de Hollande ſe raſſembloient, ne doutant pas que mon mémoire qu'on porteroit ſur le champ des Etats-Généraux dans les Etats de Hollande ne fût d'un grand ſecours à Meſſieurs d'Amſterdam, qui avoient reſolu de s'oppoſer fortement aux deſſeins du Prince d'Orange.

J'ALLAI donc le 5 de Novembre aux Etats-Généraux, & leur dis que le Roi avoit bien voulu remettre les différends qu'il avoit avec le Roi Catholique, à l'arbitrage du Roi d'Angleterre; & qu'encore que la Ville de Luxembourg environnée de Places & pays qui appartenoient à Sa Majeſté, ne lui pût gueres être d'aucune utilité, lorſqu'elle ſeroit démolie, Sa Majeſté avoit bien voulu s'en contenter pour l'équivalent; d'autant plus que cette Ville ne donnoit aucune atteinte à la barriere que les Etats-Généraux avoient ſi fort ſouhaitée; mais que la lenteur des Eſpagnols à prendre un parti raiſonnable, avoit

obligé Sa Majeſté de faire avancer ſes Troupes en Flandres pour preſſer le Marquis de Grana de lui donner la juſte ſatisfaction qui lui étoit dûe. Et que comme on n'avoit répondu à ſes inſtances que par des actes d'hoſtilité; Sa Majeſté n'avoit pas cru devoir différer plus long-tems à ſe ſervir des moyens que Dieu, lui avoit mis en main pour ſe faire faire raiſon, & faire attaquer quelqu'une des Places de Flandres appartenantes au Roi Catholique. Que néantmoins comme ſon principal but étoit d'affermir la paix dans toute l'Europe, elle étoit bien aiſe de faire ſavoir aux Etats-Généraux les conditions dont Elle vouloit bien ſe contenter pour l'équivalent de ſes droits & prétentions ſur Aloſt, le Vieux-Bourg de Gand & autres.

QUE le moyen qui pouvoit terminer le plus promptement les différends que Sa Majeſté avoit avec l'Eſpagne, étoit la ceſſion de la Ville de Luxembourg en l'état où elle étoit, ou même démolie, avec le peu de Villages & Hameaux qui en dépen-

doient, & qui ne consistent qu'en quatorze ou quinze.

QUE si les Espagnols s'opiniâtroient à refuser cette proposition, le second équivalent auquel Sa Majesté consentiroit, seroit Dixmude & Courtray avec leurs dépendances ; dont néantmoins la Ville de Dintz & sa dépendance (quoique ce soit une des verges qui composent la Châtellenie de Courtray) demeureroit à l'Espagne, & les fortifications de Dixmude & de Courtray seroient rasées, même la Citadelle de Courtray ; ensorte qu'il ne resteroit qu'une muraille de clôture pour la sûreté des manufactures & du commerce de ces deux Villes. Plus les Villages de la Châtellenie d'Ath qui avoient été ci-devant joints au Gouvernement de Tournay, à la distraction desquels Sa Majesté avoit voulu donner les mains par le Traité de Nimegue, pour ne point apporter de retardement au rétablissement de la paix ; Beaumont & Bouvines, avec les Villages qui en dépendent,

deſquels il n'en reſtoit plus que quatre ou cinq, tous les autres ayant été mis ſous l'obéiſſance de Sa Majeſté par la poſſeſſion qui en avoit été priſe en ſon nom avant la levée du bloceus de Luxembourg; finalement Chimay avec ſes dépendances.

QUE ſi le Roi Catholique aimoit mieux donner un équivalent dans la Catalogne, ou dans la Navarre, Sa Majeſté ſe contentoit à l'égard du premier de ce qui reſtoit à la Couronne d'Eſpagne du Comté de Sardagne, dont Puicerda (qui étoit déja entierement raſé) fait partie; de la Seau-d'Urgel, de Campredon, & de Caſtelfaillite avec leurs dépendances.

Ou bien de Roſe, Gironne & Cap-de-Quieres.

Et à l'égard de la frontiere de Navarre, Sa Majeſté prendroit Pampelune & Fontarabie avec ſes dépendances. Que c'étoient-là les conditions ſur leſquelles on pouvoit encore établir avant la fin de l'année une bonne & ſûre paix, & que ſi l'Empire vouloit bien accepter la Treve de

vingt ou vingt-cinq ans que le Roi lui avoit offerte, il conſentoit que les Princes de l'Europe qui le voudroient, fuſſent garans de ces deux Traités.

DANS le tems que j'expliquois de cette ſorte les intentions du Roi aux Etats-Généraux, leur laiſſant par écrit tout ce que j'avois dit, Meſſieurs d'Amſterdam parloient fortement contre la nouvelle levée dans les Etats de Hollande qui s'étoient aſſemblés ce jour-là. Le Penſionnaire de leur Ville harangua plus d'une heure. Il repréſenta le dommage que la guerre apporteroit à leur commerce; & que la ſeule liberté d'aller à la pêche, étoit plus conſidérable à l'Etat, que ce que Sa Majeſté demandoit pour ſa ſatisfaction, & que quand Amſterdam refuſoit de faire la nouvelle levée, ce n'étoit point par le ſentiment de quelques particuliers de la Ville, mais par un conſentement unanime. Le Prince d'Orange prit la parole, & dit, que ſi l'Ambaſſadeur de France étoit venu haranguer, il n'au-

roit pas pu parler autrement que Meſſieurs d'Amſterdam venoient de faire pour les intérêts de la France. Qu'il convenoit qu'il falloit ſonger à conſerver le commerce, mais qu'il ne le falloit pas faire de ſorte qu'on ruinât le reſte du pays pour cette ſeule conſidération. Que ſi Amſterdam avoit un ſi grand intérêt dans le commerce, les autres Villes qui n'en avoient pas tant, ou qui n'en avoient point du tout, n'en étoient pas moins pour cela Membres de la République : que lui en ſon particulier avoit plus d'intérêt à la conſervation de la République, que toute la Ville d'Amſterdam enſemble ; qu'il ſe moquoit bien de cette unanimité du Conſeil de leur Ville ; qu'il demeuroit d'accord que toutes les Villes étoient ſouveraines & libres dans leurs avis ; mais qu'il ne ſouffriroit jamais qu'une Ville voulût donner la loi aux autres, & que s'il falloit marcher avec un bâton dans la rue (c'eſt un proverbe Flamand qui exprime un peu fortement, que ſi l'on étoit obligé d'en

venir aux extrémités) on y viendroit, & que l'on ne conſidéreroit pas plus Amſterdam que la derniere Ville de la République. Mais mon mémoire ayant été apporté dans ce tems-là des Etats-Généraux dans la Province de Hollande, l'emportement du Prince d'Orange alla ſi loin, que lui qui eſt aſſez maître de lui-même ſortit bruſquement de l'Aſſemblée avant qu'elle fût finie, tant il ſe poſſéda peu.

LE Penſionnaire Fagel, qui au contraire eſt un homme très-violent, reconnut que le Prince d'Orange s'étoit trop emporté; il voulut raccommoder les affaires, & allégua à Meſſieurs d'Amſterdam des raiſons pour faire une levée. Un d'eux prit la parole, & lui dit qu'il n'étoit pas queſtion de ſonger aux affaires du dehors du pays, avant que d'avoir examiné celles du dedans. Qu'on demandoit une levée de ſeize mille hommes; que ceux d'Amſterdam payoient plus du quart de ce que les ſept Provinces enſemble fourniſſoient pour la dépenſe commune; & que bien ſouvent

encore ils avançoient de l'argent aux autres : qu'il prioit donc la Province de Hollande de conſidérer ſi l'on étoit en état de fournir à la dépenſe qui étoit néceſſaire pour ces ſeize mille hommes, puiſque ceux d'Amſterdam déclaroient après avoir bien examiné l'état de leurs finances, qu'ils n'avoient pas de quoi payer leur quote part.

AINSI l'Aſſemblée ſe ſépara ſans que les créatures du Prince d'Orange puſſent rien obtenir, & les Députés furent renvoyés dans leurs Villes avec mon mémoire, pour en délibérer, & venir ſe raſſembler quatre jours après pour prendre ce jour-là une réſolution finale, tant ſur mon mémoire que ſur la propoſition de la levée.

JE rendis compte de tout cela au Roi, & je lui expliquai que lorſqu'une ſeule Ville s'opiniâtroit contre le ſentiment des dix-ſept autres ; les Etats de Hollande lui écrivoient pour l'exhorter à ne pas demeurer ſeule de ſon avis, & ſi elle ne ſe rendoit point à cette remontrance, leurs reglemens 8 Novembre 1683.

portoient qu'on feroit une députation fort ample des autres Villes qui alloit loger dans celle-là à ſes dépens
Idem. juſqu'à ce qu'elle ſe fût rendue à l'avis commun ; mais que c'étoit une extrémité à laquelle on ne s'étoit porté qu'une ſeule fois depuis l'établiſſement de la République, lorſque la petite Ville de Gorcum voulut faire battre de la monnoie qui n'étoit pas au coin des Etats-Généraux ; que néantmoins on avoit commencé cette procédure contre ceux d'Amſterdam ; le Prince d'Orange ayant fait écrire une lettre par les Députés de toutes ſes autres Villes de Hollande pour la donner à ceux d'Amſterdam ; mais qu'ils ne ſe mettroient guere en peine de la députation des autres ; que cette ſorte de châtiment ne pouvoit faire peur qu'aux petites Villes qui ſe trouvoient incommodées d'une pareille dépenſe.

8 Novembre 1683. JE crus cependant qu'il étoit bon de parler aux Députés d'Amſterdam avant qu'ils retournaſſent chez eux, pour les fortifier contre cette nou-

velle démarche du Prince d'Orange. J'y envoyai ſous-main, n'oſant y aller moi-même, de crainte de les rendre trop ſuſpects; le Prince d'Orange leur ayant déja reproché qu'ils agiſſoient de concert avec moi; & je les fis aſſûrer que s'ils vouloient tenir ferme à refuſer la levée, les Eſpagnols donneroient ſatisfaction au Roi, & qu'il n'y auroit point de guerre. Et ſur la réponſe qu'ils me firent faire, je mandai au Roi que ces Députés étoient retournés chez eux fort perſuadés des raiſons que Sa Majeſté avoit eues d'attaquer Courtray, & plus reſolus que jamais de refuſer, nonobſtant ce ſiége, la levée de ſeize mille hommes.

EN effet, je fus informé à leur retour, que le Conſeil de leur Ville avoit ſuivi leurs ſentimens, & qu'ils étoient venus avec des inſtructions fort bonnes & fort amples ſur les conjonctures préſentes. Je fus même aſſez heureux pour en avoir une copie avant qu'ils s'en expliquaſſent dans la Province de Hollande. Les points principaux de cette inſtruction étoient. 11 Novembre 1683.

1°. De refuſer abſolument la levée.

2°. De demander que toutes les Provinces euſſent à payer avant la fin de l'année les arrérages qu'elles devoient ſoit à la maſſe commune, ſoit à Amſterdam, qui avoit avancé de grandes ſommes pour elles.

LES Provinces ne ſont pas en état de ſatisfaire à cette demande en dix ans de tems.

3°. De demander qu'on fît une diſcuſſion de l'état des finances, afin que ſi l'on ſe trouvoit obligé par le refus de toute ſorte d'accommodement, ou par une rupture générale, à faire des levées, on pût voir dès cette heure de quel fonds on les pourroit payer.

Cet article étoit entierement contre le Penſionnaire Fagel & contre le Prince d'Orange. Le premier paſſoit pour un fort mauvais Financier, & l'on croyoit qu'il avoit ſouffert que le Prince d'Orange détournât à d'autres uſages qu'à ceux du bien commun, une partie de l'argent qu'on avoit levé; & comme on n'avoit pas

examiné

examiné les comptes depuis que ce Pensionnaire étoit entré dans l'administration, on ne doutoit pas que si on lui faisoit rendre compte, il ne se trouvât dans un embarras dont il auroit peine à sortir.

4°. Les Députés d'Amsterdam devoient témoigner que le Conseil de leur Ville avoit trouvé qu'on pouvoit accepter la seconde proposition de Sa Majesté, & devoient demander, qu'on nommât des Commissaires pour conférer avec moi, afin d'être encore plus amplement éclaircis sur les difficultés qu'on pourroit rencontrer dans l'exécution de cette proposition, & pour ôter par-là tout moyen aux Espagnols de la refuser, & les faire résoudre à un accommodement général.

5°. Ils avoient ordre de déclarer à l'Assemblée, que si après la prise de Courtray, Sa Majesté faisoit attaquer une autre Place, ils retourneroient à Amsterdam pour examiner si la levée seroit nécessaire. On les somma quelques jours après d'exécuter cette pa-

role lorſqu'on apprit qu'on attaquoit Dixmude : mais ils répondirent que Dixmude & Courtray compoſant le même équivalent, ils regardoient ces deux Places comme la même choſe.

CE qui rendoit Meſſieurs d'Amſterdam ſi fermes en cette occaſion ; (outre les raiſons générales du bien du pays & les aſſûrances que je leur avois données qu'ils n'auroient pas la guerre, s'ils refuſoient la levée de ſeize mille hommes) c'étoit trois démarches conſidérables que le Prince d'Orange avoit faites.

LA premiere d'avoir envoyé du ſecours aux Eſpagnols ſans le conſentement des Etats-Généraux, & malgré l'oppoſition de la Ville d'Amſterdam, & d'avoir donné quatorze mille hommes au lieu de huit mille.

LA ſeconde d'avoir envoyé la flote des Etats à Gottembourg ſans leur participation, & ſans qu'ils ſuſſent pour quelle raiſon on haſardoit ainſi leur flote dans une ſaiſon ſi avancée. Ces deux entrepriſes du Prince d'Orange avoient fait appréhender avec

raiſon à ceux d'Amſterdam, que s'ils accordoient la levée ils ne ſeroient plus maîtres d'empêcher la guerre, le Prince d'Orange diſpoſant ainſi à ſa volonté, de leurs Troupes & de leurs Vaiſſeaux.

LA troiſieme affaire qui avoit revolté Meſſieurs d'Amſterdam étoit le mauvais traitement que Van-Buning & leurs autres Députés avoient reçû du Prince d'Orange, qui ne s'étoit pas contenté de les maltraiter de paroles; mais qui avoit même paſſé juſqu'aux menaces.

L'ASSEMBLÉE des Etats de Hollande dura ce jour-là depuis onze heures du matin, juſqu'à cinq heures du ſoir. J'appris à la ſortie que les Députés d'Amſterdam y avoient lû les Mémoires dont je viens de parler, & qu'ils étoient demeurés inébranlables dans le refus de la levée, & dans la déclaration qu'ils avoient faite qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre, qu'à travailler à l'accommodement. De telle ſorte qu'après beaucoup de conteſtations de part & d'autre, le Prince

d'Orange & le Penſionnaire Fagel avoient fait réſoudre dans les Etats de Hollande qu'on exécuteroit ce réglement que j'ai dit n'avoir été mis qu'une fois en pratique depuis l'établiſſement de la République : & qu'on feroit une députation ſolemnelle du Corps des Nobles & des dix premieres Villes de Hollande pour aller à Amſterdam, afin d'obliger cette Ville à conſentir à la levée. On nomma quatre Députés des Nobles, & deux de chacune des dix Villes avec le Penſionnaire Fagel & le Prince d'Orange à la tête de la députation, comme premier Noble, & comme Gouverneur.

LE Prince d'Orange ſe vit alors réduit à une grande extrémité, d'être obligé de faire voir à toute l'Europe que la premiere Ville des Etats, & celle qui paye la quatrieme partie de toutes les impoſitions des ſept Provinces, s'oppoſoit formellement à ce qu'il ſouhaitoit.

IL ſentoit bien le tort que cela lui feroit auprès de ſes Alliés ; c'eſt pour-

quoi il fit dépêcher dès le même ſoir à Amſterdam pour leur déclarer la réſolution qui avoit été priſe, croyant qu'ils feroient quelques avances pour empêcher que cette députation n'allât chez eux : mais ils manderent qu'ils ne pouvoient changer d'avis & qu'ils attendroient les Députés de Hollande. 12 Novembre 1683.

L'ENVOYÉ d'Eſpagne qui avoit fait imprimer une liſte de tous les lieux dont le Roi s'étoit mis en poſſeſſion, donna encore ce jour-là un nouveau mémoire plein d'injures & de fauſſetés : mais cela ne fit pas changer Meſſieurs d'Amſterdam.

UN Echevin d'Amſterdam m'ayant fait dire qu'il me vouloit parler de la part de deux Bourguemeſtres de cette Ville-là, j'allai la nuit le trouver à quatre lieues de la Haye, & j'en revins au jour. Il me dit que dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam, ils s'étoient tous expliqués ſur les équivalens que le Roi offroit de recevoir ; & qu'ils les trouvoient raiſonnables : qu'il n'y avoit que Van-Buning ſeul 15 Novembre 1683.

qui vouloit que le Roi rendît aux Eſpagnols les lieux dont il s'étoit mis en poſſeſſion dans le Luxembourg ; qu'ils avoient auſſi réſolu tout de nouveau de perſiſter à refuſer la levée, & que non-ſeulement ils avoient été unanimement de cet avis, mais qu'ils avoient ſigné tous trente-ſix, qu'ils ne s'en départiroient jamais.

ON me vint donner avis dans ce tems-là que le Prince d'Orange avoit deſſein de faire la levée malgré le refus que Meſſieurs d'Amſterdam faiſoient d'y contribuer, & parmi pluſieurs expédiens que le Penſionnaire Fagel lui propoſoit pour cela, celui-ci étoit un des principaux ; de faire déclarer par les Provinces, que puiſque Amſterdam refuſoit de contribuer à la levée de ſeize mille hommes, elles ne contribueroient pas non plus aux frais de la Flote, que Meſſieurs d'Amſterdam vouloient avoir au printems prête à mettre en mer ; & qu'au moyen de cette déclaration, il ſeroit maître de prendre le fonds que les Provinces devoient em-

ployer à l'équipement de cette Flote, pour en payer la part que la Ville d'Amſterdam auroit dû fournir pour la levée de ſeize mille hommes.

CELA m'obligea de mander au Roi qu'il ne m'appartenoit pas de pénétrer dans ſes deſſeins; que c'étoit une choſe ſacrée pour moi ; mais qu'il étoit de mon devoir de lui repréſenter que ſi Sa Majeſté avoit reſolu de faire encore attaquer quelque Place dans les Pays-Bas, cette entrepriſe pourroit produire en Hollande des effets aſſez différens, ſelon le tems qu'elle ſeroit exécutée; car ſi Sa Majeſté faiſoit attaquer une Place en Flandre dans le tems que Meſſieurs d'Amſterdam refuſoient de faire la levée, le Prince d'Orange leur reprocheroit qu'ils ſeroient cauſe de cette entrepriſe; qu'on ne l'auroit pas faite ſi la levée eût été accordée; & Meſſieurs d'Amſterdam pouſſés de déſeſpoir, ou croyant effectivement que s'ils avoient levé des Troupes, Sa Majeſté n'auroit pas attaqué de Places en Flandre, conſentiroient

à une levée non-seulement de seize mille hommes, mais de trente mille. Que si au contraire Sa Majesté ne faisoit pas agir ses Troupes pendant que ceux d'Amsterdam empêchoient la levée, & qu'elle voulût bien attendre que le Prince d'Orange l'eût fait résoudre par quelques Provinces malgré le refus d'Amsterdam, & la fît exécuter; on pourroit en ce cas laisser entendre, & principalement à Messieurs d'Amsterdam, que la résolution des Etats-Généraux de faire la levée, avoit poussé Sa Majesté à faire agir ses Troupes: Messieurs d'Amsterdam en seroient beaucoup plus animés contre le Prince d'Orange; & les autres Villes qu'on obligeoit presque par force de consentir à la levée, & qu'on n'y engageoit que par l'assurance qu'on leur donnoit que c'étoit le moyen le plus sûr de ne pas avoir la guerre, seroient prêtes à se joindre à MM. d'Amsterdam contre le Prince d'Orange, ou du moins ne voudroient point de mal au Roi de son entreprise.

CEPENDANT le Prince d'Orange ne perdoit point de tems, & faiſoit agir tous ſes amis auprès de Meſſieurs d'Amſterdam, il en recevoit des trois & quatre Couriers par jour; mais n'en pouvant rien obtenir, il envoya le Penſionnaire Fagel, & les Députés des Villes de Hollande pour faire une derniere tentative; & il alla à une maiſon qu'il a à trois lieues d'Amſterdam y attendre des nouvelles du Penſionnaire Fagel.

MAIS ayant appris que rien n'ébranloit Meſſieurs d'Amſterdam, il s'y rendit le 15 de Novembre à ſix heures du ſoir. Ses Créatures tenoient à bon augure qu'il y fût allé, ne croyant pas qu'il eût voulu ſe commettre, s'il n'étoit aſſûré de réuſſir dans ſon deſſein. Il fit déclarer à ſon arrivée à Meſſieurs d'Amſterdam qu'il venoit en qualité de Gouverneur. On ne doutoit pas qu'il n'eût pris ce parti pour être préſent aux délibérations du Conſeil de Ville; car lorſque le peuple obligea en 1672 ceux de la Régence de déférer tant d'autorité au

16 Novembre 1683.

Prince d'Orange, il sembloit que tout le monde s'efforçoit à l'envi à le rendre plus puissant, & Messieurs d'Amsterdam lui donnerent le pouvoir d'être présent à leur Conseil de Ville, toutes les fois qu'il voudroit aller à Amsterdam en qualité de Gouverneur de la Province. Mais ils éviterent en cette occasion ce piége fort adroitement, car au lieu de mettre les affaires dont il s'agissoit en délibération dans le Conseil de Ville, ils résolurent de donner à examiner tous les Mémoires qu'on leur délivreroit, à onze des principaux d'entr'eux qu'ils établirent pour Commissaires.

28 Novembre 1683.

Fin du Tome premier.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Négociations de M. le Comte d'Avaux en Hollande, depuis* 1679. *juſqu'en* 1684. & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris ce 10 Janvier 1752.

PICQUET.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & Féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT : Notre Amé, LAURENT DURAND, Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public, des Ouvrages qui ont pour titre, *Négociations de M. le Comte d'Avaux en Hollande. Amuſement de la Raiſon. L'Art de la Verrerie par Neri, avec les Obſervations de Merret & de Kunckel, &c. Lettre ſur la Minéralogie & la Metallurgie. Pratiques par M. Diederick-Weſſell-Linden, dedié au Comte d'Hali-*

fax, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaire. A CES CAUSES : voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *neuf* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. Comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui & de tous depens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele ſous le contre-ſcel des préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & nottament à celui du 10

Avril 1725, qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur de la Moignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre dit très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur de Machault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion; & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraire. Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le dix-ſeptieme jour

du mois d'Avril, l'an de Grace mil ſept cent cinquante-deux, & de notre regne le trente-ſeptieme.

Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 777. fol. 622. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 25 Avril 1752.

J. HERISSANT, *Adjoint.*

De l'Imprimerie de J. CHARDON.

FEB 27 1915

DO NOT CIRCULATE

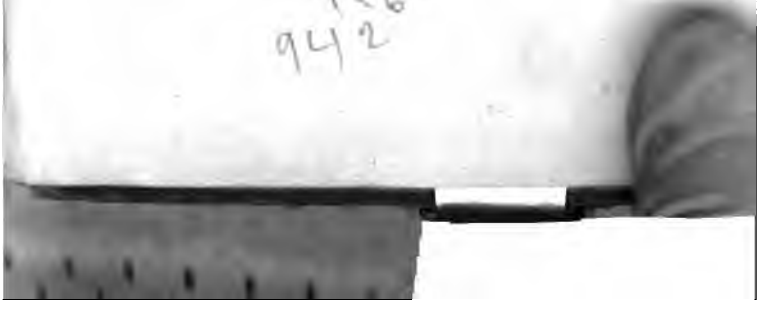
94 1-6
2